

Juillet 2003

# Structuration de l'espace rural : une approche par les bassins de vie

*Les auteurs de ce rapport sont naturellement très favorables à toute reprise d'extraits, à condition que soit citée sa référence :*

Rapport de l'INSEE (avec la participation de IFEN, INRA, SCEES) pour la DATAR - Juillet 2003

*Par ailleurs, dès que la reprise concerne quelques éléments - extrait de texte, tableau, carte ou illustration, il est demandé de joindre le rapport dans son intégralité. C'est la garantie pour que le contenu du rapport et sa méthode soient utilisés à bon escient.*



## Composition du groupe de travail

### Membres

<b>AMBIAUD</b>	Eric	<i>Direction régionale de Midi-Pyrénées</i>	
<b>BESSY</b>	Pascale	<i>Prospective, observatoire et études</i>	
<b>BLANC</b>	Michel	<i>Unité de recherche INRA -ESR ETIC</i>	
<b>COURSON</b>	Jean-Pierre	<i>Service Central des Enquêtes et Etudes Statistiques</i>	
<b>GAUDEY</b>	Michel	<i>Direction régionale de Champagne-Ardenne (1)</i>	
<b>HILAL</b>	Mohamed	<i>Unité de recherche INRA -CESAER</i>	
<b>JULIEN</b>	Philippe	<i>Pôle "Analyse territoriale" (2)</i>	
<b>MÉNARD</b>	Alain	<i>Direction régionale de Basse-Normandie</i>	
<b>NANOT</b>	Bernard	<i>Institut Français de l'Environnement</i>	
<b>POUGNARD</b>	Jacques	<i>Pôle "Analyse territoriale"</i>	
<b>SCHMITT</b>	Bertrand	<i>Unité de recherche INRA - CESAER</i>	
<b>VALLÈS</b>	Vincent	<i>Direction régionale d'Auvergne</i>	

(1) **Directeur régional, maître d'ouvrage pour l'INSEE de l'étude sur la structuration de l'espace rural**

(2) **Animateur du groupe de travail « Structuration de l'espace rural : une approche par les bassins de vie »**

## Table des matières

### *RAPPORT*

<b><u>I - INTRODUCTION .....</u></b>	<b><u>5</u></b>
I.1 La commande .....	5
I.2 Une organisation territoriale très hiérarchisée.....	5
I.3 Accès aux services à la population et à l'emploi .....	6
I.4 Quantifier l'organisation territoriale des services et de l'emploi .....	6
I.5 Quel espace rural ? .....	7
I.6 Plan du rapport.....	8
<b><u>II - CHAMP DE L'ÉTUDE .....</u></b>	<b><u>10</u></b>
II.1 En France métropolitaine.....	10
II.2 Les bassins de services intermédiaires, une étape ... intermédiaire.....	10
II.3 Les territoires d'analyse : Référentiel rural restreint et Référentiel rural élargi .....	10
II.4 Des scores d'équipement qui permettent de caractériser les BSI et de déterminer des Bassins de Vie (BV) .....	11
<b><u>III - DONNÉES DE CADRAGE DÉMOGRAPHIQUE.....</u></b>	<b><u>18</u></b>
III.1 1962-1999 : une période assez longue pour dégager des tendances lourdes.....	18
III.2 La distinction selon l'origine, migratoire ou naturelle, de la croissance ou du déclin démographique de la période récente (1990-1999) affine le diagnostic.....	24
III.3 Sans surprise : les jeunes autour des villes et les personnes âgées dans le rural éloigné. ....	25
<b><u>IV - QUALIFICATION DES BASSINS DE VIE.....</u></b>	<b><u>27</u></b>
IV.1 Structuration des bassins de vie par les services et l'emploi .....	28
IV.1.1 Scores .....	28
IV.1.2 Zoom sur l'éducation.....	37
IV.1.3 Zoom sur la santé : L'offre de santé de premier recours dans les bassins de vie.....	43
IV.2 Accessibilité aux équipements et aux emplois .....	48
IV.2.1. La France à 16 minutes.....	48
IV.2.2. La géographie de l'accessibilité aux commerces et services.....	50
IV.2.3. Le rôle du relief, de l'organisation territoriale de l'emploi et de la maille urbaine supérieure .....	55
<b><u>V - ANALYSE DE L'ORIENTATION ÉCONOMIQUE DES BASSINS DE VIE.....</u></b>	<b><u>60</u></b>
V.1 Une première approche de l'orientation économique des bassins de vie par la répartition sectorielle des emplois .....	61
V.1.1 Une première typologie des orientations économiques en 9 postes.....	63
V.1.2 Une géographie conforme à ce qui était attendu.....	65
V.2 Le repérage d'une orientation touristique parmi les bassins à économie résidentielle.....	67
V.3 Le poids de l'agroalimentaire dans les emplois agri-alimentaires .....	69
V.4 La prise en compte de la monospécialisation des emplois industriels.....	70
V.5 Une seconde typologie des bassins de vie selon leur orientation économique .....	71
V.6 Géographie économique des bassins de vie.....	74
V.7 L'orientation économique des bassins de vie n'est pas indépendante de la position de leur pôle dans le ZAUER.....	77

<b>VI - AGRICULTURE ET MODE D'UTILISATION DES SOLS.....</b>	<b>81</b>
<b>VI.1 Bassins de vie et couverture des terres.....</b>	<b>81</b>
<b>VI.2 Agriculture.....</b>	<b>87</b>
VI.2.1 Une image fidèle de l'activité agricole .....	87
VI.2.2. Des évolutions liées à l'orientation des bassins et à la proximité urbaine .....	91
VI.2.3. La proximité urbaine et l'orientation agricole conditionnent l'importance du salariat non familial et du temps partiel familial.....	93
<b>VII - SYNTHÈSE.....</b>	<b>97</b>
<b>VII.1 Résumé .....</b>	<b>97</b>
<b>VII.2 Deux approches complémentaires du rural .....</b>	<b>111</b>
<b>VII.3 En guise de conclusion .....</b>	<b>113</b>

## ANNEXES

<b>ANNEXE 1 : Sigles</b>	<b>3</b>
<b>ANNEXE 2 : Carte « Territoires Vécus » Edition 2002</b>	<b>4</b>
<b>ANNEXE 3 : Définition simplifiée du Zonage en Aires Urbaines et en aires d'Emploi de l'espace Rural (ZAUER)</b>	<b>5</b>
<b>ANNEXE 4 : Méthode de détermination des scores</b>	<b>6</b>
<b>ANNEXE 5 : Des Bassins de Services Intermédiaires (BSI) aux Bassins de Vie (BV) : Statistiques</b>	<b>14</b>
<b>ANNEXE 6 : Profils de dynamiques démographiques</b>	<b>17</b>
<b>ANNEXE 7 : Part des jeunes et des personnes âgées dans les bassins de vie du référentiel rural restreint</b>	<b>24</b>
<b>ANNEXE 8 : Deux cartes concernant le référentiel rural complémentaire</b>	<b>26</b>
<b>ANNEXE 9 : Définitions et tableaux pour l'éducation</b>	<b>28</b>
<b>ANNEXE 10 : Géographie spécifique des migrants domicile-étude Élèves de 7 à 11 ans</b>	<b>33</b>
<b>ANNEXE 11 : Géographie spécifique des migrants domicile-étude Élèves de 12 à 15 ans</b>	<b>34</b>
<b>ANNEXE 12 : Géographie spécifique des migrants domicile-étude Élèves de 16 à 18 ans</b>	<b>35</b>
<b>ANNEXE 13 : Accessibilité, comparaison des migrations d'étude aux migrations d'emploi</b>	<b>36</b>
<b>ANNEXE 14 : Densité médicale des soins de premier recours</b>	<b>37</b>
<b>ANNEXE 15 : Accessibilité</b>	<b>41</b>
<b>ANNEXE 16 : La nomenclature de <i>Corine land cover</i> et les regroupements utilisés</b>	<b>46</b>
<b>ANNEXE 17 : Méthodologie pour déterminer l'orientation agricole des bassins de vie</b>	<b>48</b>

## **I - INTRODUCTION**

### **I.1 La commande**

Dans son volet consacré aux orientations de la politique rurale, le CIADT<sup>1</sup> du 13 décembre 2002 a passé à l'INSEE la commande suivante :

« Le CIADT décide de confier à l'INSEE l'animation d'un groupe de travail composé de l'INRA, du SCEES, de l'IFEN et de la DATAR. Pour mieux qualifier l'espace à dominante rurale, ce groupe aura deux missions essentielles. D'une part, mieux caractériser les pôles qui animent l'espace à dominante rurale, d'autre part identifier des indicateurs en tenant compte du travail en cours sur les indicateurs de suivi du SSCENR, qui rendent compte des dynamiques à l'œuvre (population, emploi, tourisme...) et de l'influence de ces pôles sur l'ensemble de l'espace rural. Ce groupe remettra son rapport à la fin du premier semestre 2003 ».

Le groupe de travail, dont la composition figure au début de ce rapport, s'est attaché au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2003 à remplir ces deux missions en s'appuyant sur des travaux antérieurs et en construisant des « outils » nouveaux qui lui semblent faciliter la compréhension de la structuration du territoire de la France métropolitaine.

L'analyse quantitative proposée, aussi riche soit-elle sur le plan descriptif, n'épuise pas le sujet ; aussi quelques pistes d'analyses complémentaires sont-elles suggérées en fin de rapport.

**Un résumé du rapport figure page 97.**

### **I.2 Une organisation territoriale très hiérarchisée**

La structuration de l'espace rural s'inscrit de façon plus générale dans celle de l'ensemble du territoire national. En effet la France, pays déjà très urbain mais encore largement rural, est organisée, de façon très polarisée autour de bourgs, villes petites, moyennes ou grandes et métropoles, selon une architecture assez complexe qui ressemble assez à ce que le géographe allemand Christaller et l'économiste Lösch ont modélisé pour l'Allemagne des années 1930.

Les habitants, qu'on peut localiser à leur lieu de résidence principale mais qui sont parfois mobiles sur de très grandes distances, ont, dans leur vie quotidienne<sup>2</sup> ou de façon plus épisodique, des occupations qui les conduisent en différents lieux. Ces lieux qui s'étagent du bourg à la métropole dépendent des occupations en question, de leurs choix individuels et, bien sûr, de ce que ces lieux proposent. En règle générale, moins cette occupation est fréquente, plus elle s'effectue dans un lieu situé « haut » dans la hiérarchie urbaine. Pour prendre un exemple, lorsqu'on habite un village de campagne, on fréquente le plus souvent la boulangerie de celui-ci mais on recourt aux équipements hospitaliers de pointe de la métropole la plus proche.

---

<sup>1</sup> Une liste des sigles figure en annexe 1

<sup>2</sup> Le terme de vie quotidienne n'est pas à prendre au pied de la lettre ; il faut entendre par là « vie courante » qui concerne une échelle de temps dépassant parfois largement la journée.

### I.3 Accès aux services à la population et à l'emploi

Parmi les occupations des Français, deux sont, par nature, essentielles et partagées par la quasi-totalité des ménages : désignons-les par « accès aux **services à la population** » et « accès à **l'emploi** ».

Malgré les formes très diverses que peut prendre **l'emploi** (multi-activité, temps partiel,...), l'information recueillie lors des recensements de la population sur le lieu de travail permet de bien quantifier l'accès des habitants à l'emploi.

Parmi les **services à la population**, seuls ont été retenus ceux qui ne sont :

- ni purement quotidiens (dits services de proximité) ;
- ni peu fréquentés par une grande partie de la population parce qu'elle ne peut les trouver dans son environnement proche, surtout en milieu rural (par exemple : université, opéra, palais des congrès, salle de spectacle de grande taille, ...). Ceux-ci sont dits « services supérieurs ».

Plus précisément, on ne s'intéressera essentiellement qu'aux « services intermédiaires » tels qu'ils ont déjà été définis dans la carte « Territoires vécus »<sup>3</sup>, à quelques services supérieurs et à très peu de services de proximité : ceux qui sont simultanément à la frange des services intermédiaires et fondamentaux pour l'organisation du territoire. Ces services, pour la commodité de l'analyse et celle de la présentation, sont regroupés en quatre catégories :

- services concurrentiels (commerces, services bancaires, etc.) ;
- services non concurrentiels (services publics ou assimilés, hors éducation et santé) ;
- services de santé ;
- services d'éducation.

### I.4 Quantifier l'organisation territoriale des services et de l'emploi

L'accès à ces quatre catégories de services et à l'emploi, qui structurent encore davantage le monde rural qu'ils ne le font en milieu urbain très dense, ont permis de définir des **bassins de vie** selon une méthode qui sera décrite dans le **deuxième chapitre**.

Il a fallu en effet, pour dresser dans ce rapport un état des lieux quantitatif de l'offre par l'espace rural tant en services qu'en emplois, définir des territoires où cette quantification prenait du sens. Ce « zonage » d'étude et d'observation a permis de donner de la signification à des informations essentielles qui n'en auraient que peu ou pas eu à d'autres échelles territoriales.

**Cette détermination de bassins de vie, qui constitue une avancée sensible**, était le point de passage obligé pour établir ce rapport.

---

<sup>3</sup> La carte « Territoires vécus » (édition 2002), sous-titrée « organisation territoriale de l'emploi et des services », représente notamment les attractions communales en ce qui concerne ces « services intermédiaires ».

Deux questions essentielles se posent aux habitants de l'espace rural :

1. Le territoire que j'habite est-il suffisamment équipé (en services de toute nature) et offre-t-il assez d'emplois ? Ce rapport ne peut répondre à cette question que dans la mesure où la gamme de services considérée est « intermédiaire » ou partiellement « supérieure » et où l'emploi offert ne répond pas forcément aux qualifications présentes.
2. Si je ne dispose pas de telle ou telle catégorie d'équipement (ou de leur combinaison) sur ma commune, combien de kilomètres dois-je parcourir pour y accéder (ou combien de temps me faut-il par la route pour y accéder ?). C'est la question de l'accessibilité aux équipements ou à l'emploi (les deux termes **services** et **équipements** seront le plus souvent employés indifféremment).

Derrière cette question, s'en pose une autre, cette fois à la politique d'aménagement du territoire : celle de l'équité territoriale et de l'acceptation ou non de « zones très peu denses ». En effet, si, sur un territoire assez vaste, la population ne trouve pas un niveau minimum d'équipement (du niveau considéré dans ce rapport), elle finit par le quitter. La tradition culturelle française est favorable aux territoires habités et s'est plutôt refusée jusqu'ici à l'idée d'espaces désertés comme il en existe dans d'autres pays industrialisés assez peu denses comme la France : Etats-Unis d'Amérique, Espagne, Australie, ...

Les réponses à ces questions sont traitées dans le chapitre IV.

## I.5 Quel espace rural ?

Comme beaucoup de termes repris du langage courant par la géographie, le terme « rural » n'a pas de définition précise. Les définitions proposées par les dictionnaires, outre les renvois interminables, ne sont pas plus opérationnelles<sup>4</sup>, surtout pour les quantitativistes.

Ces derniers, et notamment ceux de l'INSEE, ont établi des nomenclatures spatiales pour chercher à mesurer les phénomènes économiques et sociaux sur des territoires où la « campagne » était prédominante. Parmi celles-ci deux nomenclatures ont été ou sont plus particulièrement utilisées :

- Celle, datant des années 1950, qui oppose les « communes urbaines » aux « communes rurales », fondée sur des normes en terme de bâti.
- Celle, élaborée à l'INSEE en 1997, dénommée Zonage en Aires Urbaines (ZAU), qui tout en étant fondée sur la première, intègre des niveaux d'emploi et de taux d'attraction par l'emploi. Avec l'aide de l'INRA, cette nomenclature a été complétée en 2002 pour sa partie rurale, l'ensemble étant désigné par Zonage en Aires Urbaines et aires d'Emploi de l'espace Rural (ZAUER). Cette dernière nomenclature étant souvent utilisée dans le rapport, elle est décrite en annexe 3.

---

<sup>4</sup> Par exemple, Petit-Robert : Rural, e • 1350; lat. tardif *ruralis*, de *rus, ruris* « campagne » : Qui concerne la vie dans les campagnes, qui concerne les paysans.

Sans remettre en cause les approches par les nomenclatures précitées, il a semblé nécessaire de dépasser la traditionnelle dichotomie urbain/rural pour plusieurs raisons :

1. Dans les deux nomenclatures précitées le rural est défini de façon « négative », en creux par rapport à l'urbain.
2. Les espaces périurbains (couronnes périurbaines et communes multipolarisées) sont encore fortement dédiés à l'agriculture puisque 55,4 % de leur superficie sont de la surface agricole utilisée (SAU). Parallèlement, ces espaces périurbains accueillent 35% des exploitations agricoles et 36 % de la SAU de France métropolitaine. Leur densité de peuplement relativement faible et leurs paysages encore largement marqués par les activités agricoles et forestières amènent leurs habitants à se déclarer fréquemment « vivre à la campagne ». D'un point de vue sociologique, le caractère rural des espaces périurbains est d'autant plus marqué qu'aujourd'hui les modes de vie urbains et ruraux sont proches : le poids du paysage devient donc déterminant dans la différenciation spatiale.
3. L'influence des petits pôles urbains, surtout là où le maillage urbain est lâche, dépasse souvent largement le cadre de l'aire urbaine en matière d'accessibilité aux services. L'exclusion des petites aires urbaines de l'analyse aurait conduit à en exclure de nombreuses communes, pourtant particulièrement rurales et dépendantes de ces petites villes pour la vie de tous les jours.

## Deux référentiels pour le rural

Comme cela sera précisé dans le chapitre suivant, pour s'affranchir de la césure trop brutale entre « espace à dominante urbaine » et « espace à dominante rurale », le parti a été pris d'appuyer les études conduisant à ce rapport sur un espace rural vaste, par précaution.

Cet espace rural se déclinera en deux parties complémentaires : l'une constituée uniquement de bassins de vie, homogène au sens où le pôle appartient à l'unité d'étude (le bassin de vie), l'autre constituée de la seule périphérie des plus grandes villes (unités urbaines de plus de 30 000 habitants).

Le premier espace sera dit « **référentiel rural restreint** » ; avec l'adjonction de la deuxième partie, complémentaire, on parlera de « **référentiel rural élargi** ».

## I.6 Plan du rapport

Une fois le cadre posé, c'est-à-dire les bassins de vie et les référentiels ruraux définis, un *troisième chapitre* décrit, au travers de quarante ans de dynamique démographique, la France rurale d'aujourd'hui. Souvent mal perçus par les politiques, car ils y voient une mesure d'efficacité de leur action, les éléments de dynamique démographique apportent pourtant un éclairage nécessaire à toute politique de développement qu'elle soit locale, régionale ou nationale. Pourtant une baisse de population n'est pas toujours le fruit d'une mauvaise politique : dans certains cas la baisse est plus contenue que ce qu'elle aurait pu être en l'absence de toute intervention. A contrario une augmentation de population, même si elle est souvent la conséquence d'un développement souhaité, peut être soit mal maîtrisée (par exemple, un développement périurbain excessif), soit insuffisante au regard de l'argent public investi.

Les aspects traditionnels de la démographie (jeunes/aînés, mouvement naturel/migratoire) seront également évoqués.

Les scores, fondés sur les services et l'emploi présents dans le bassin, ne servent pas seulement, bien sûr, à définir ces bassins de vie mais également à les caractériser, à en préciser les forces et les faiblesses. C'est l'objet du *quatrième chapitre*. Les scores permettent de définir un degré d'autonomie des bassins de vie. Les régularités territoriales seront mises en évidence ainsi que les liens entre scores et position des pôles des bassins dans la hiérarchie urbaine. La liaison, paradoxale en première lecture seulement, entre les scores des bassins de vie et leur dynamisme démographique révèle une fois de plus la nécessité d'allier analyses macro-géographiques et analyses locales.

Deux zooms sur des secteurs clés pour la vie des citoyens, la santé et l'éducation, complètent l'analyse des scores. Les scores sont construits à la fois sur des niveaux absolus d'équipements et d'emploi et sur des indicateurs relatifs : en général, pour les équipements, il a été tenu compte des niveaux attendus en fonction de la population résidente des bassins ; pour l'emploi c'est un indicateur d'attractivité qui a été retenu. En fonction de la pertinence, ce sont soit les scores, soit les seuls niveaux d'équipement ou d'emploi qui sont utilisés.

La deuxième partie du chapitre 4 s'attache à mesurer, pour chacune des 5 catégories (équipements et emploi) et pour l'ensemble, des niveaux d'accessibilité pour chaque bassin de vie. Par le biais d'un exemple, il met en évidence qu'il ne faut pas s'en tenir là : la variabilité de l'accessibilité peut être grande entre communes d'un même bassin et l'aménagement du territoire doit en tenir compte.

Le *cinquième chapitre* traite de l'orientation économique des bassins de vie. Une première typologie, à vocation pédagogique, utilise une répartition sectorielle de l'emploi en trois secteurs : économie résidentielle, sphère agri-alimentaire, industrie au sens large. Elle est ensuite affinée pour tenir compte des activités touristiques, de la nécessaire différenciation entre activités agricoles et activités agroalimentaires qui font penser à une organisation de la nature d'un district et enfin du degré de spécialisation des activités industrielles. Cette deuxième typologie permet de classer les 1 745 bassins de vie du référentiel rural restreint et d'étudier le lien entre l'orientation économique et la position du bassin - ou plutôt de son pôle - dans le ZAUER.

Lorsqu'on parle de « rural », la grande majorité des gens pensent à l'agriculture et à une utilisation non artificialisée des sols. Il n'aurait pas été concevable de traiter du rural sans aborder ce qui donne à cet espace à la fois son aspect et une partie de sa vitalité économique, assez spécifique à la France : l'agriculture - et à travers elle l'analyse de l'orientation agricole des bassins de vie - et la couverture des terres telle que la révèle Corine land cover sont analysées dans le *sixième chapitre*.

Enfin un résumé est proposé dans un dernier chapitre ainsi qu'une ébauche de conclusion.

## **II - CHAMP DE L'ÉTUDE**

### **II.1 En France métropolitaine**

Le champ territorial de ce rapport est la France métropolitaine. En effet, les quatre Départements d'outre-mer (DOM) n'en font pas partie pour deux raisons :

1. La nomenclature spatiale (ZAUER, cf. annexe 3) qui a permis la définition du champ de l'étude n'est pas disponible pour les DOM et il n'était pas envisageable de la construire dans le temps imparti. Il n'est d'ailleurs pas évident, du fait de la très vaste taille des communes domiennes, de leur petit nombre et de la spécificité des économies locales, que la définition de bassins de vie dans ces départements ait un sens.

2. Indépendamment de la commande du CIADT, l'INSEE avait programmé d'améliorer sa connaissance de la structuration de l'espace rural au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2003. C'est pour cette raison - les moyens étaient dégagés pour une étude de cette ampleur - que la commande a pu être honorée dans les temps. La programmation de l'INSEE ne prévoyait pas d'inclure les DOM : la demande pressante des services régionaux domiens en matière de structuration du territoire porte plus sur l'urbain et concerne notamment la définition d'aires urbaines (qui justement aurait été nécessaire pour traiter du rural). L'urgence des travaux « métropolitains » sur l'espace rural a conduit à retarder le traitement de l'urbain dans les DOM. Les services régionaux domiens voudront bien nous en excuser.

### **II.2 Les bassins de services intermédiaires, une étape ... intermédiaire**

Les travaux, menés à l'INSEE, qui ont conduit à la publication de la carte « Territoires vécus Edition 2002 » permettent, moyennant quelques aménagements<sup>5</sup>, de définir 2 812 « bassins de services intermédiaires » (BSI) (Cf. annexe 2). Ces BSI ont été validés par les Directions régionales de l'INSEE bien que celles-ci les aient parfois jugés trop petits pour permettre une analyse tout à fait pertinente.

### **II.3 Les territoires d'analyse : Référentiel rural restreint et Référentiel rural élargi**

Pour les raisons évoquées en introduction, l'étude sur la structuration de l'espace rural est menée sur un territoire qui déborde largement sur l'espace à dominante urbaine.

L'espace rural a été compris comme un territoire, assez peu dense, dont l'utilisation du sol est très fortement consacrée à des espaces agricoles (très forte proportion de SAU) ou à des espaces naturels. Parallèlement, l'organisation du territoire en BSI<sup>6</sup> et celle que met en évidence le ZAUER devaient être respectées. Ces contraintes ont conduit à définir **deux référentiels pour l'espace rural** :

---

<sup>5</sup> Les unités urbaines ont été considérées d'un seul bloc (des équipements importants sont souvent situés dans une commune voisine de la commune centre ; c'est la globalité des équipements de l'unité urbaine qui a alors du sens). Les bassins ont été rendus connexes au cas par cas en remontant à la source d'origine (inventaire communal de 1998). Enfin, les bassins disposant de moins de 7 équipements intermédiaires sur les 16 de la gamme ont été rattachés au bassin le plus attirant (cf. carte territoires vécus, annexe 2).

<sup>6</sup> BSI (bassins de services intermédiaires) dans un premier temps ; mais il y aura un léger aménagement des deux référentiels lorsque les BV (bassins de vie) auront été définis : cf. plus loin.

- Un référentiel rural restreint comprenant les 2 641 BSI appuyés sur une commune ou une unité urbaine de moins de 30 000 habitants en 1999.
- Un référentiel rural élargi qui y ajoute la périphérie des 171<sup>7</sup> autres BSI : ces BSI sont donc privés de leur pôle qui est un pôle urbain comptant plus de 30 000 habitants.

Le seuil de 30 000 habitants est apparu pertinent à l'examen : à la fois assez élevé pour prendre en compte des bassins qui débordaient largement du pôle urbain voire de l'aire urbaine et assez faible pour ne pas intégrer des bassins dont l'essentiel des communes (et de leur superficie) serait de nature très urbaine.

Ces deux référentiels seront très légèrement amendés (dans leur contour, non dans leur principe) dès que les bassins de vie auront été définis (cf. II.4).

## **II.4 Des scores d'équipement qui permettent de caractériser les BSI et de déterminer des Bassins de Vie (BV)**

### **Les scores**

Pour quantifier la présence de services et d'emplois dans les BSI du référentiel rural restreint et conforter leur pertinence, des scores partiels, compris entre 0 et 4, ont été calculés sur les 5 postes évoqués en introduction :

- services concurrentiels (commerces, services bancaires, etc.),
- services non concurrentiels (services publics ou assimilés),
- services de santé,
- services d'éducation,
- emploi.

Le détail de la méthode de détermination des cinq scores partiels figure en annexe 4. De façon générale, ces scores tiennent compte, d'une part d'un niveau absolu et, d'autre part d'un niveau relatif à la population concernée ou d'un indicateur d'attraction vis-à-vis d'autres bassins.

Un consensus s'est progressivement dégagé dans le groupe (au vu de la composition des différents postes) pour attribuer le même poids aux quatre services ci-dessus et pour affecter l'emploi, qui organise fortement la vie d'un grand nombre d'habitants, d'un poids compris entre le tiers et la moitié de l'ensemble.

La pondération la plus simple qui satisfasse ces exigences est 3-3-3-3 et 8 (de somme égale à 20).

### **Le rattachement de bassins de services intermédiaires**

Les BSI du référentiel rural restreint de moins de 5 000 habitants ayant un score global strictement inférieur à 8 sur 20 ont été rattachés, sur la base des attractions concernant les 5 mêmes postes, à un autre BSI (n'appartenant pas éventuellement au référentiel restreint). En effet ces bassins sont apparus comme très dépendants et l'information produite sur eux, très

---

<sup>7</sup> En fait 169 car Istres (13) et Arcachon (33) n'ont pas de couronne.

fragile à cause de l'effectif - voir chapitre V, aurait pu être considérée comme un artefact (cf. encadré 1 et figure II.1).

## ENCADRE 1

### Des Bassins de Services Intermédiaires (BSI) aux Bassins de Vie (BV)

La maille territoriale de base pour les analyses du groupe de travail aurait pu être le bassin de services intermédiaires (BSI). Ces 2 812 bassins constituent une partition du territoire de la France métropolitaine. Cependant, de nombreux bassins de services intermédiaires, souvent de petite taille, se révèlent relativement dépendants d'autres bassins du fait de leur « sous-équipement » au regard de leur population ou de leur carence en emplois.

Les bassins de services intermédiaires de moins de 5 000 habitants ayant un score strictement inférieur à 8 sont donc rattachés à d'autres bassins. Ce rattachement s'effectue au moyen des données bilocalisées disponibles sur les 5 catégories composant le score (Cf. Annexe 4).

- Pour les catégories concernant les équipements concurrentiels, non concurrentiels et de santé, elles sont fondées sur les attractions déclarées à l'inventaire communal de 1998, à l'exception des hôpitaux. Ne disposant pas de l'information sur la destination hospitalière des malades, les communes ont été rattachées à l'hôpital le plus proche par la route (source : DREES, SAE 2001).

- Pour la catégorie regroupant les équipements d'éducation, le lien est fourni par la destination des enfants de 12 à 18 ans scolarisés (soit la classe d'âge correspondant aux collégiens et aux lycéens). Elle a été jugée préférable à celle des 7 à 18 ans utilisée pour le calcul des niveaux car on souhaite ici s'intéresser aux liens avec les équipements scolaires les plus discriminants (collège, lycée).

- Le lien utilisé pour l'emploi repose sur les migrations alternantes des actifs résidant dans le bassin et donc sur la destination des actifs sortant du bassin.

Pour chaque commune d'un bassin de services intermédiaires, on dispose ainsi de liens vers les autres bassins. Pour une catégorie d'équipements, le lien, unissant un bassin à un autre, résulte des liens précédents, pondérés par la population en 1999 de chaque commune.

Des liens globaux entre bassins sont calculés en pondérant les cinq liens précédents en retenant le même système de pondération que pour le calcul des scores, soit  $\frac{3}{20}$  pour les équipements concurrentiels, non concurrentiels, de santé et d'éducation et  $\frac{8}{20}$  pour l'emploi.

Chaque bassin de services intermédiaires devant être rattaché<sup>8</sup> l'est au bassin contigu avec lequel il a le lien le plus fort. Ce peut être un bassin de services intermédiaires de même nature que lui, un bassin de services intermédiaires du référentiel rural restreint ayant un score au moins égal à 8 ou encore un bassin de services intermédiaires n'appartenant pas au référentiel rural restreint. Dans ce dernier cas, c'est-à-dire si le bassin de rattachement est centré sur une unité urbaine de plus de 30 000 habitants, deux cas sont distingués en fonction du deuxième lien le plus fort :

<sup>8</sup> Il a à la fois moins de 5 000 habitants et un score inférieur à 8.

1. soit ce deuxième lien est inférieur de moins d'un tiers au premier et correspond à un bassin du référentiel rural restreint ; le bassin est alors rattaché à ce dernier.

2. soit ce n'est pas le cas et il n'y a aucune raison de le distinguer de la couronne périurbaine qu'il jouxte ou dont il fait partie, et, dans les deux cas, dont il dépend. Il sort alors du référentiel rural restreint pour intégrer le référentiel rural élargi.

Cette distinction vise à « récupérer » des bassins de services intermédiaires périurbains qui sont quand même assez fortement attirés par des bassins périphériques à l'aire urbaine et ainsi ne pas « grossir » exagérément les bassins centrés sur de « gros » pôles urbains (unités urbaines de plus de 30 000 habitants).

Cette opération a abouti à 896 rattachements de bassins de services intermédiaires. On obtient ainsi une partition du territoire métropolitain en **1 916** zones qualifiées de **bassins de vie**. Le référentiel rural restreint comporte finalement 1 745 bassins de vie (Cf. annexe 5) englobant plus de 28 000 communes.

**Ces bassins de vie constituent dès lors la maille territoriale d'analyse pour l'ensemble de ce rapport.**

A l'issue de cette étape, **les référentiels ruraux restreint et élargi ont donc été réajustés (cf. figure II.2 et carte II.1)**. Ce réajustement est d'ampleur très limitée (cf. annexe 5).

**L'ensemble des BSI ainsi regroupés ont été qualifiés de « Bassins de vie »<sup>9</sup>** puisqu'ils constituent des territoires où s'organise l'essentiel de la vie de leurs résidents avec l'accès aux services et à l'emploi. Les différents scores ont été recalculés sur ces 1 916 bassins de vie (BV).

Le **bassin de vie** est le plus petit territoire sur lequel ses habitants ont un accès aux principaux services et à l'emploi.

**La plus grande partie des résultats présentés dans ce rapport est fondée sur le référentiel rural restreint** dans la mesure où **la maille territoriale - le bassin de vie - est homogène**. Des éclairages sont cependant donnés sur le référentiel rural élargi, notamment pour l'orientation agricole, l'occupation du sol et l'accessibilité aux équipements.

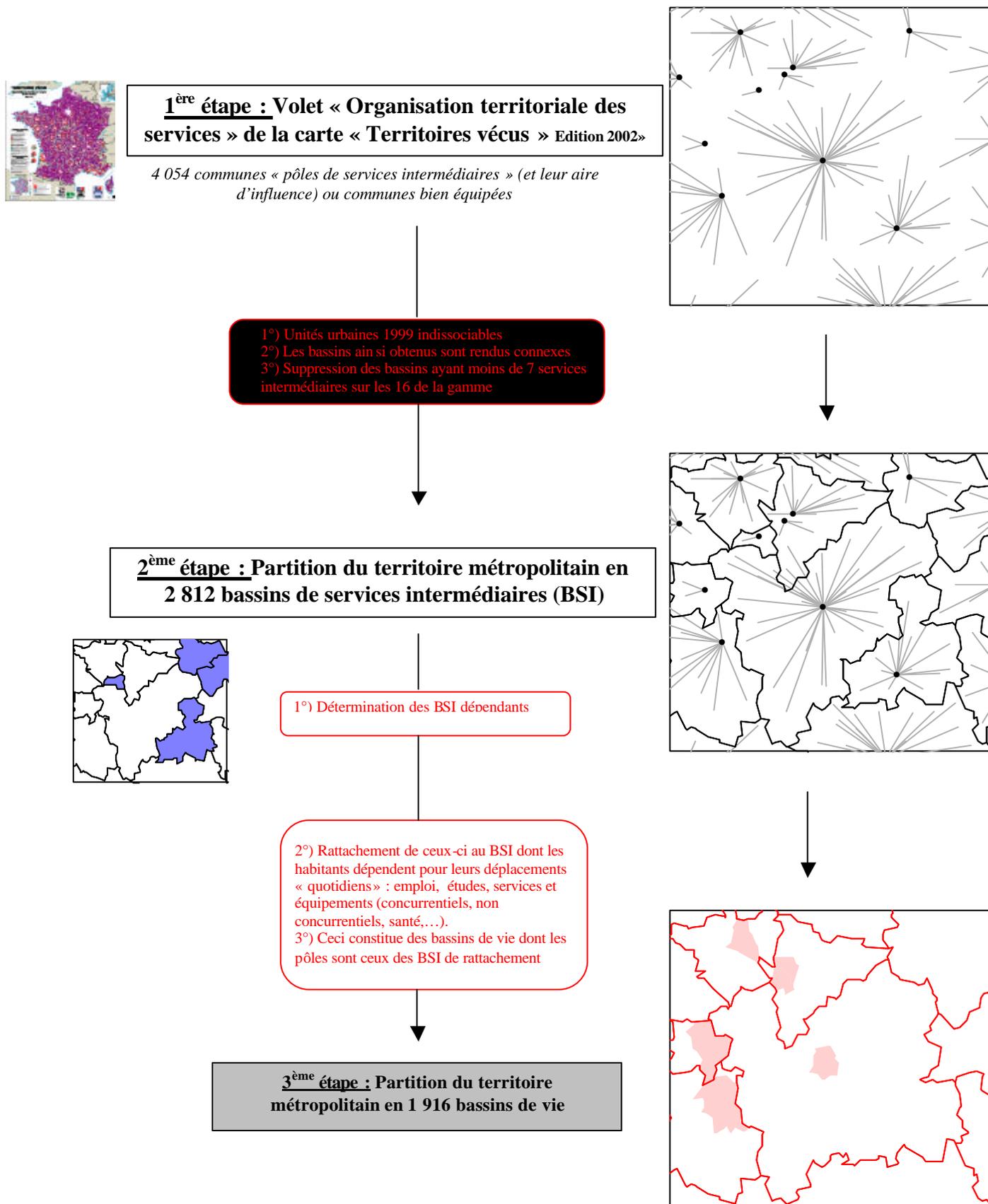
### **Référentiel rural restreint et ZAUER**

Les 1745 bassins de vie du référentiel rural restreint sont représentés sur la **carte II.2** en fonction de la catégorie de leur pôle dans le ZAUER (pour la définition des catégories du ZAUER - celles de la carte « territoires vécus » - se reporter à l'annexe 2 et 3).

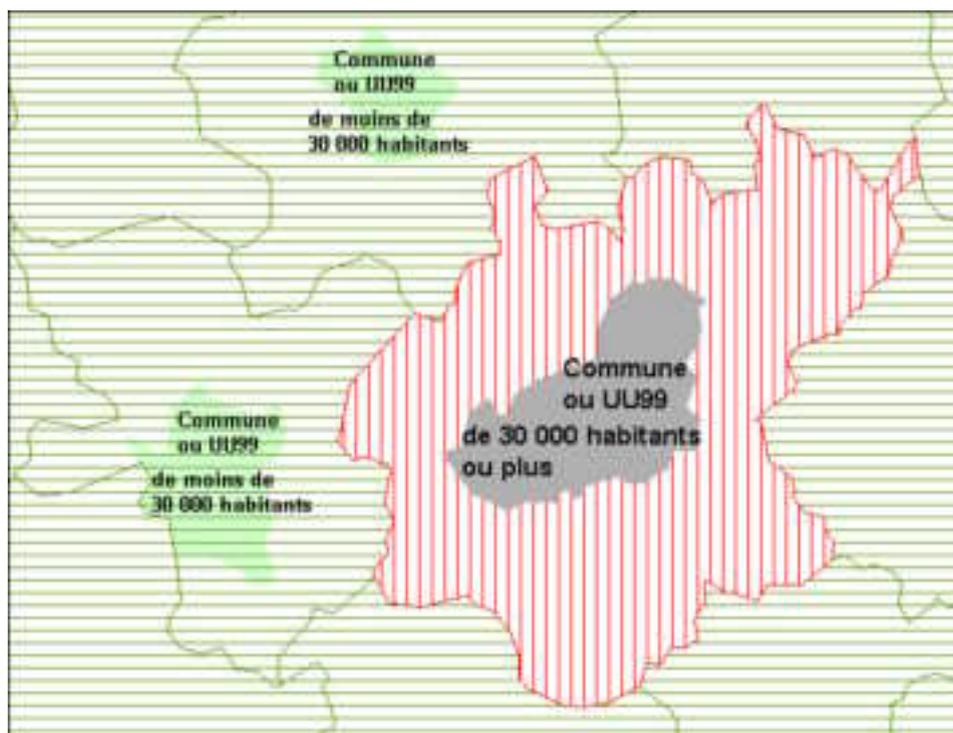
La carte II.2 donne une vision du rural différente de celle de la carte « territoires vécus ». En effet pas moins de 227 bassins de services intermédiaires localisés dans le rural représenté en vert sur la carte « territoires vécus » ont été « absorbés » par des bassins de vie animés par un pôle d'emploi de l'espace rural (bleu sur les deux cartes). Cette absorption révèle essentiellement le caractère très structurant des pôles d'emploi de l'espace rural.

<sup>9</sup> Ces bassins de vie constituent dès lors la maille territoriale d'analyse pour l'ensemble de ce rapport.

Figure II.1 : Méthode de détermination des Bassins de Vie (BV)



**Figure II.2 : Détermination des référentiels ruraux**



Rapport de l'INSEE (avec la participation de IFEN, INRA, SCEES) pour la DATAR - Juillet 2003

**Référentiel rural élargi**

**Référentiel rural restreint**  
 Bassins de vie (1 745) dont le pôle est une commune ou une unité urbaine en 1999 de moins de 30 000 habitants

**Référentiel rural complémentaire**  
 Périphérie des bassins de vie (171\*) dont le pôle est une commune ou une unité urbaine en 1999 de 30 000 habitants ou plus

**Hors référentiel rural**  
 Unités urbaines en 1999 (ou communes) de 30 000 habitants ou plus qui sont pôles de bassins de vie (171)

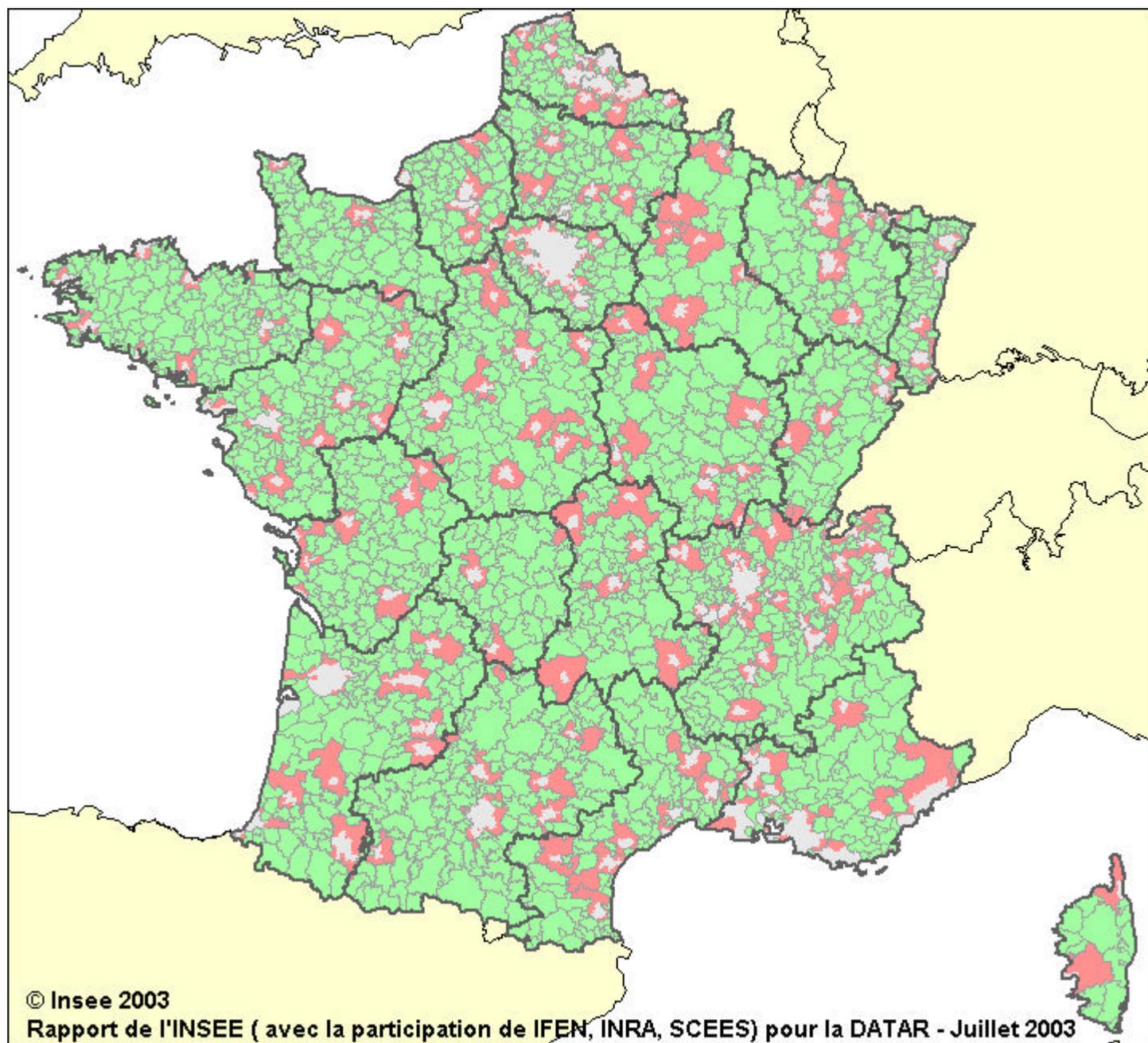
\*En fait, 169 car les bassins de vie d'Istres et d'Arcachon n'ont pas de périphérie.

**Tableau II.1 : Quelques données de cadrage sur les référentiels ruraux**

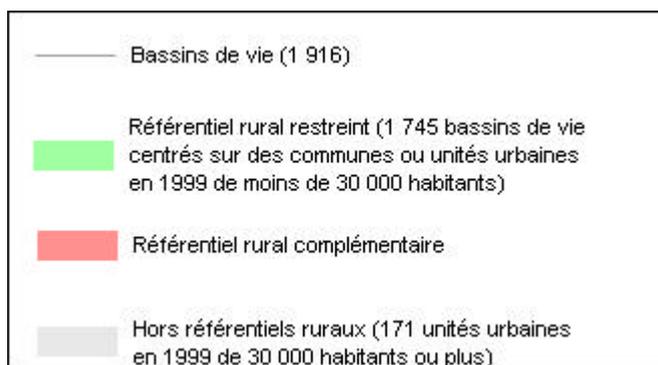
	Communes		Superficie		Population 1999		Population 1962		Hab/km <sup>2</sup> en 1999
	nombre	%	km <sup>2</sup>	%	habitants	%	habitants	%	
<b>Référentiel rural restreint</b>	28 017	77	429	79	21 219 590	36	18 523 869	40	49
<b>Référentiel rural complémentaire</b>	6 043	17	82	15	4 545 628	8	2 974 759	6	55
<b>Référentiel rural élargi</b>	34 060	93	511	94	25 765 218	44	21 498 628	46	50
<b>Hors référentiels ruraux</b>	2 505	7	33	6	32 753 177	56	24 926 766	54	988
<b>France métropolitaine</b>	36 565	100	544	100	58 518 395	100	46 425 394	100	108

Rapport de l'INSEE (avec la participation de IFEN, INRA, SCEES) pour la DATAR - Juillet 2003  
 Source : Insee, recensement de la population 1999

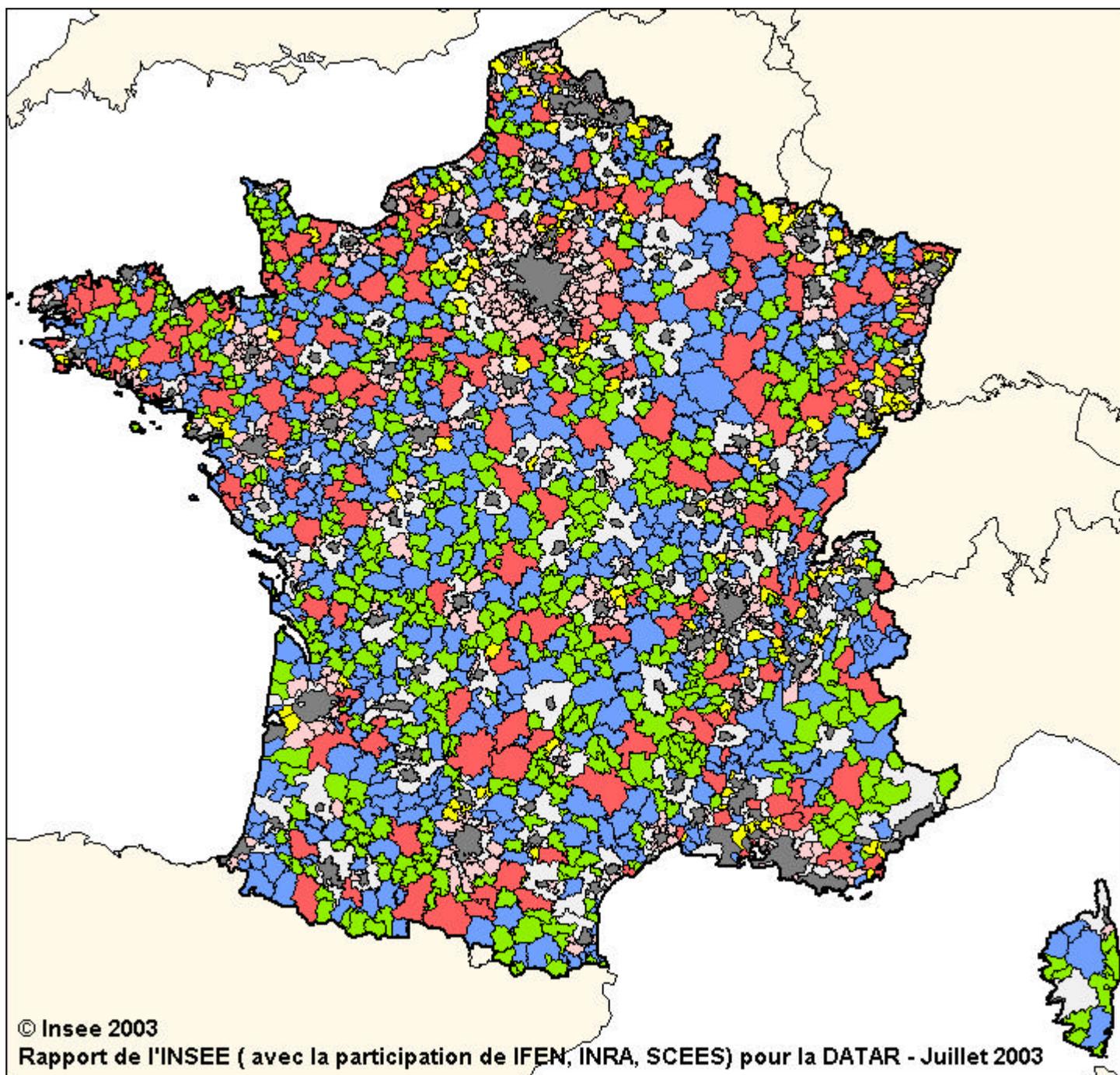
## Carte II.1 : Référentiel rural restreint et référentiel rural élargi



Référentiel rural élargi



**Carte II.2 : Bassins de vie du référentiel rural restreint selon l'appartenance de leur pôle au Zonage en Aires Urbaines et en aires d'Emploi de l'espace Rural (ZAUER)**



**Pôle du bassin de vie selon sa catégorie dans le ZAUER**

<span style="color: red;">■</span> Pôle urbain	(188)
<span style="color: pink;">■</span> Couronne périurbaine	(351)
<span style="color: yellow;">■</span> Commune multipolarisée	(156)
<span style="color: blue;">■</span> Pôle d'emploi de l'espace rural	(504)
<span style="color: green;">■</span> Autre commune de l'espace rural (hors aire d'emploi de l'espace rural)	(546)
<span style="background-color: grey;">■</span> Unité urbaine 1999 de 30 000 habitants ou plus - Hors référentiel rural	
<span style="background-color: lightgrey;">■</span> Référentiel rural complémentaire*	

\* Le référentiel rural complémentaire est le territoire qu'il faut ajouter au référentiel rural restreint pour obtenir le référentiel rural élargi. Il correspond aussi à la périphérie des bassins de vie centrés sur des unités urbaines en 1999 de 30 000 habitants ou plus.

### **III - DONNÉES DE CADRAGE DÉMOGRAPHIQUE**

*Avec un peu plus du tiers de la population française, le référentiel rural restreint occupe 79 % du territoire de la France métropolitaine. Sur ce vaste territoire il est donc normal que s'expriment des tendances démographiques diverses.*

*Permettant de mieux les mettre en évidence, les bassins de vie sont classés en fonction de leurs profils démographiques déterminés sur 4 périodes intercensitaires. Une France intérieure au déclin démographique lent mais confirmé s'oppose à une France dynamique, périphérique si l'on excepte les frontières belges et espagnoles. Quelques rares métropoles intérieures transmettent également ce dynamisme à leur environnement rural : Paris, Toulouse et Rennes. C'est également le cas de Clermont-Ferrand, Dijon et des villes du val de Loire (Tours, Angers, Blois, Orléans).*

*Les flux migratoires et leur incidence sur l'âge et, partant, sur les évolutions naturelles (naissances et décès) font apparaître également des plaques territoriales et une opposition entre la France du nord caractérisée par un excédent naturel et un déficit migratoire et la France du sud, quasiment symétrique. La combinaison de ces éléments migratoire et naturel permet d'établir une typologie des bassins qui éclaire les dynamiques démographiques générales.*

Le dynamisme démographique est, dans les pays industrialisés, un assez bon indicateur de la vitalité d'un territoire. L'analyse est aujourd'hui facilitée par la disponibilité d'un matériau d'étude de démo-géographie améliorant largement l'existant :

- Des chiffres de population homogènes (population sans double compte) aux dates des six derniers recensements et donc de cinq évolutions démographiques intercensitaires avec leur composante, migratoire ou « naturelle ».
- Une partition fine du territoire - les **bassins de vie** - qui, s'affranchissant des limites administratives et en se calant au plus près des territoires vécus par les habitants, permet des analyses plus pertinentes en termes de structuration et de dynamique économique et sociale.

Nous n'avons analysé que le référentiel rural restreint, homogène car composé de bassins de vie entiers, mais par ailleurs très divers. Deux cartes relatives au référentiel rural complémentaire figurent cependant en annexe 8.

#### **III.1 1962-1999 : une période assez longue pour dégager des tendances lourdes.**

Les cinq périodes intercensitaires permettent d'établir des « profils de dynamique démographique » des bassins de vie qui livrent plus d'information que ne le feraient les chiffres classiques d'évolution sur moyenne période comme un taux d'évolution de population entre 1962 et 1999.

Les deux premières périodes intercensitaires ont été regroupées pour deux raisons (Cf. Annexe 6) :

- Les évolutions individuelles des bassins entre 1962 et 1968 puis entre 1968 et 1975 se ressemblent beaucoup, contrairement à la période suivante, connue pour être celle de la « périurbanisation ».
- Se fonder sur quatre périodes au lieu de cinq ramène le nombre de profils possibles de 243 (=  $3^5$ ) à 81 (=  $3^4$ ). La perte en finesse d'informations est largement compensée par la simplification et la robustesse de l'analyse<sup>10</sup>.

**Tableau III.1 : Taux de variation annuel sur les 4 périodes intercensitaires retenues**

	Taux de variation annuel (%)				
	du référentiel rural			Hors référentiel	France métropolitaine
	restreint	complémentaire	élargi		
<b>1990-1999</b>	+ 0.37	+ 0.84	+ 0.45	+ 0.30	+ 0.37
<b>1982-1990</b>	+ 0.45	+ 1.48	+ 0.62	+ 0.43	+ 0.51
<b>1975-1982</b>	+ 0.54	+ 2.05	+ 0.77	+ 0.24	+ 0.46
<b>1962-1975</b>	+ 0.22	+ 0.68	+ 0.29	+ 1.51	+ 0.97

Rapport de l'INSEE (avec la participation de IFEN, INRA, SCEES) pour la DATAR - Juillet 2003

Source : Insee, RP1999

Pour chaque période (1962-1975, 1975-1982, 1982-1990, 1990-1999) trois classes, très simples, de variation démographique ont été calculées (Cf. tableau III.1) :

- « - » : baisse de population.
- « = » : taux annuel de variation compris entre 0 et la moyenne sur le référentiel rural restreint.
- « + » : taux annuel de variation supérieur à cette moyenne.

Ceci permet d'établir  $3^4 = 81$  profils de dynamique démographique pour les 1 745 bassins de vie du référentiel rural restreint et d'en chercher les éventuels déterminants (cette dernière recherche ne pourra qu'être ébauchée).

Par exemple, le profil « ++=- », caractérisant 12 bassins, signifie que pour ces bassins :

- De 1962 à 1975 et de 1975 à 1982, la croissance démographique a été supérieure à celle du référentiel rural restreint.
- De 1982 à 1990, tout en étant positif, le rythme de croissance a été inférieur à celui du référentiel rural restreint.
- De 1990 à 1999, la population a diminué.

Le regroupement des 80 profils existants (sur 81 possibles) en six classes a été effectué en considérant la tendance, et lorsque cela a été nécessaire, en donnant plus de poids aux dernières périodes.

<sup>10</sup> Le nombre de profils incertains aurait fortement augmenté.

Les six classes, décrites en annexe 6 et pour lesquelles on désigne un profil type, ont été, sans doute de façon imparfaite, nommées :

Classe	Profil type	Dénomination	Nombre de bassins
1	++++	Dynamique assez forte et régulière	642
2	===== ou -+=	Dynamique irrégulière ou modérée	146
3	--++	Croissance plus ou moins récente	189
4	----	Déclin confirmé	618
5	+++-	Déclin récent	60
9	=-+-	Dynamique incertaine	90

La carte III.1 ne représente que les 1 745 bassins de vie du référentiel rural restreint. Les 171 autres bassins de vie y sont neutralisés en gris foncé (pôle) et gris clair (couronne) : leur profil est toutefois représenté en annexe 8, en distinguant l'évolution du pôle (unité urbaine de plus de 30 000 habitants) de celle de sa couronne, qui appartient au référentiel élargi.

Avec 21,2 millions d'habitants, le rural du référentiel restreint représente aujourd'hui 36,3 % de la population de la France métropolitaine (39,9 % en 1962). Au sein de ce rural, les territoires à la dynamique assez forte et régulière, dont on va montrer qu'ils obéissent à une « logique territoriale », pèsent 41 % en termes de population : les mêmes territoires n'en représentaient que 30 % quarante ans plus tôt (Tableau III.2). Les proportions suivent exactement le chemin inverse pour les territoires au déclin confirmé (42 % en 1962, 32 % seulement aujourd'hui).

Ce mouvement «de ciseaux » prouve, s'il en était encore besoin, que le rural est très divers : trop souvent en est donnée une version monolithique. Car derrière ces évolutions démographiques contrastées se cachent nécessairement des forces et faiblesses différentes sur lesquelles ce rapport donne quelques éclairages.

**Tableau III.2 : Profil de dynamique démographique et population**

	Bassins de vie		Population 1999		Population 1990	Population 1962	
	Nombre	%	Nombre	%		Nombre	%
<b>Dynamique assez forte et régulière</b>	642	37	8 695 799	41	7 943 018	5 482 626	30
<b>Dynamique irrégulière ou modérée</b>	146	8	2 152 112	10	2 115 968	1 933 064	10
<b>Croissance plus ou moins récente</b>	189	11	1 670 339	8	1 566 506	1 554 870	8
<b>Déclin confirmé</b>	618	35	6 735 087	32	6 932 906	7 770 535	42
<b>Déclin récent</b>	60	3	922 734	4	938 333	791 057	4
<b>Incertain</b>	90	5	1 043 519	5	1 031 593	991 717	5

<b>Référentiel rural restreint</b>	<b>1745</b>	<b>100</b>	<b>21 219 590</b>	<b>100</b>	<b>20 528 324</b>	<b>18 523 869</b>	<b>100</b>
------------------------------------	-------------	------------	-------------------	------------	-------------------	-------------------	------------

Rapport de l'INSEE (avec la participation de IFEN, INRA, SCEES) pour la DATAR - Juillet 2003

Source : Insee, recensements de la population

**Tableau III.3 : Profil de dynamique démographique et taux de variation annuels**

	Taux de variation annuel				Taux de variation annuel dû au			
	90-99	82-90	75-82	62-75	solde naturel	Solde migratoire		
	90-99	82-90	75-82	62-75	90-99	82-90	90-99	82-90
<b>Dynamique assez forte et régulière</b>	1.01	1.44	1.68	1.08	0.30	0.32	0.71	1.12
<b>Dynamique irrégulière ou modérée</b>	0.19	0.32	0.56	0.20	0.10	0.20	0.09	0.12
<b>Croissance plus ou moins récente</b>	0.71	0.31	0.01	-0.14	-0.02	-0.07	0.73	0.38
<b>Déclin confirmé</b>	-0.32	-0.44	-0.38	-0.40	-0.24	-0.17	-0.08	-0.27
<b>Déclin récent</b>	-0.19	0.26	0.72	0.77	0.09	0.26	-0.27	0.01
<b>Incertain</b>	0.13	0.10	0.23	0.12	0.01	0.06	0.12	0.04
<b>Référentiel rural restreint</b>	<b>0.37</b>	<b>0.45</b>	<b>0.54</b>	<b>0.22</b>	<b>0.05</b>	<b>0.09</b>	<b>0.32</b>	<b>0.36</b>

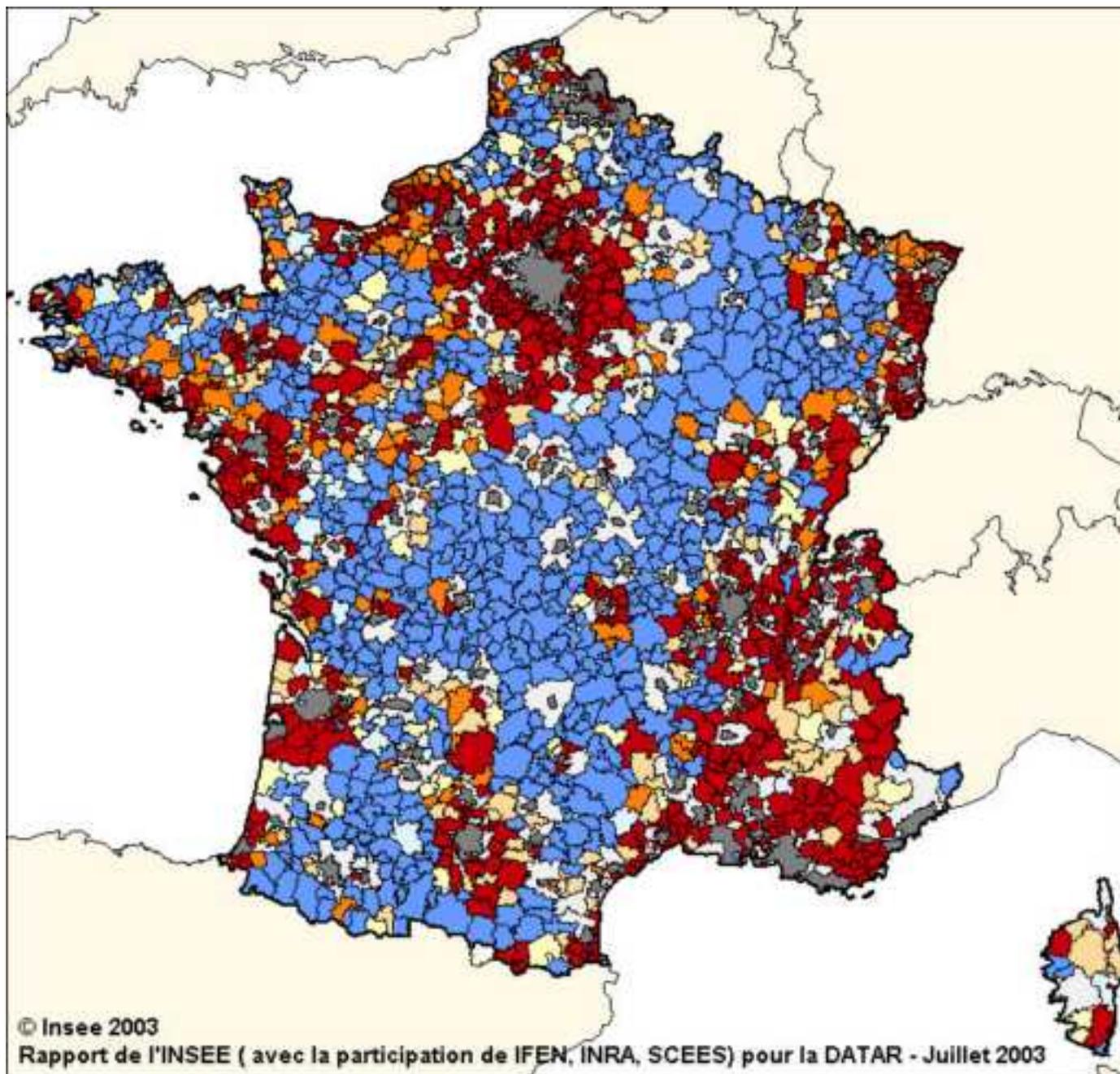
Rapport de l'INSEE (avec la participation de IFEN, INRA, SCEES) pour la DATAR - Juillet 2003

Source : Insee, recensements de la population

N.B. Il convient de garder à l'esprit que la référence est le taux d'évolution démographique du référentiel rural restreint. Depuis 1975 ce taux est très voisin de celui de la France métropolitaine mais lui est très inférieur pour la période 1962-1975 : + 0,22 % contre + 0,97 % en taux annuel (cf. tableau III.1). Pour cette période (1962-1975), un « + » traduit un taux qui est assez souvent en deçà du taux national.

Regrouper les trois premières classes permet de désigner des *bassins à la dynamique démographique positive*. De même, un regroupement des deux suivantes permet de désigner des *bassins à la dynamique démographique négative*. L'indicateur qui s'appuie sur la proportion de bassins d'un territoire (région ou département) dans une classe - ou dans un regroupement de classes comme indiqué dans la phrase précédente - permet de donner une vision simplifiée du territoire national. Pour simplifier, seules les proportions supérieures à 50 % ont été retenues (cf. annexe 6 pour un tableau détaillé).

**Carte III.1 : Profil démographique sur les 4 périodes intercensitaires des bassins de vie du référentiel rural restreint**



**Profil de dynamique démographique**

<span style="color: red;">■</span>	Dynamique assez forte et régulière	(642)
<span style="color: orange;">■</span>	Dynamique irrégulière ou modérée	(146)
<span style="color: yellow;">■</span>	Croissance plus ou moins récente	(189)
<span style="color: blue;">■</span>	Déclin confirmé	(618)
<span style="color: lightblue;">■</span>	Déclin récent	(60)
<span style="color: grey;">■</span>	Incertain	(90)
<span style="background-color: darkgrey; width: 15px; height: 10px; display: inline-block;"></span>	Unité urbaine 1999 de 30 000 habitants ou plus - Hors référentiel rural	
<span style="background-color: white; border: 1px solid black; width: 15px; height: 10px; display: inline-block;"></span>	Référentiel rural complémentaire*	

\* Le référentiel rural complémentaire est le territoire qu'il faut ajouter au référentiel rural restreint pour obtenir le référentiel rural élargi. Il correspond aussi à la périphérie des bassins de vie centrés sur des unités urbaines en 1999 de 30 000 habitants ou plus.

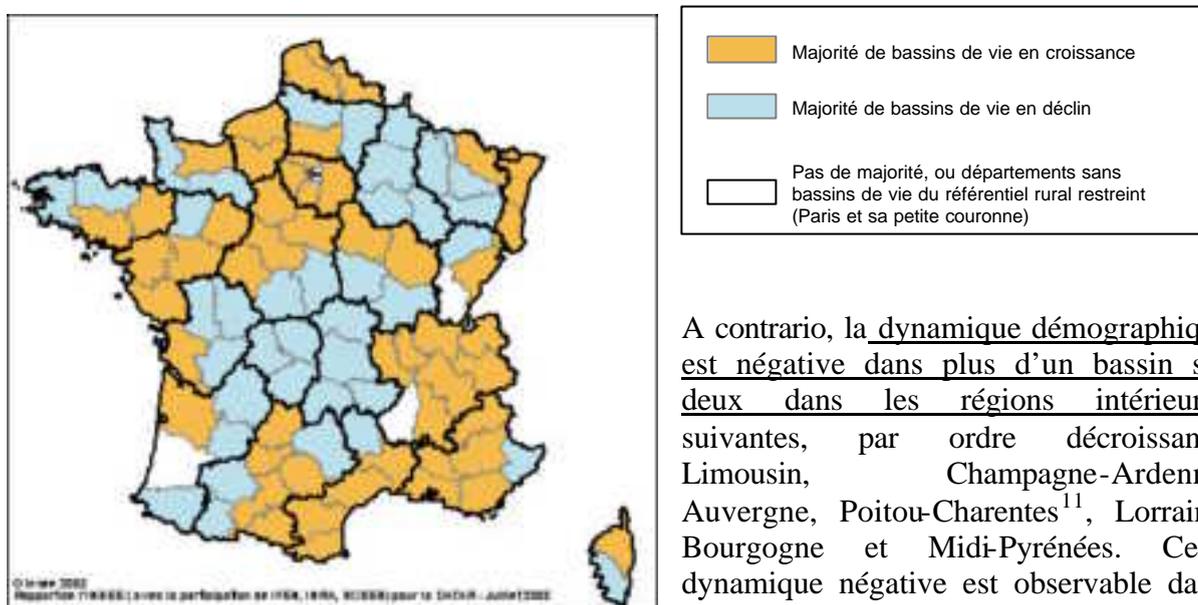
Source : RP 1999

## Une dynamique démographique dans les régions périphériques et en Île-de-France

La dynamique démographique est positive dans plus d'un bassin sur deux dans les régions périphériques (frontalières ou littorales) à l'exception de la *Basse-Normandie* - du fait de la Manche et de l'Orne, département intérieur, de *Poitou-Charentes* - du fait de la Charente, des Deux-Sèvres et de la Vienne, départements intérieurs, *d'Aquitaine* - du fait de la Dordogne, du Lot-et-Garonne, des Landes et des Pyrénées-Atlantiques : dans ces départements ce sont également les bassins de vie intérieurs qui ne présentent pas cette caractéristique.

A ces régions périphériques il faut rajouter la région Centre et surtout l'Île-de-France dont seuls 7 % des bassins n'ont pas une *dynamique assez forte et régulière*. Seules d'ailleurs PACA, Rhône-Alpes, l'Alsace, Languedoc-Roussillon et, de façon moins connue, la Haute-Normandie présentent avec la région capitale plus d'un bassin sur deux bénéficiant de cette *dynamique assez forte et régulière*.

### Carte III.2 : Départements ayant une majorité de bassins de vie du référentiel restreint en déclin ou en croissance



A contrario, la dynamique démographique est négative dans plus d'un bassin sur deux dans les régions intérieures suivantes, par ordre décroissant : Limousin, Champagne-Ardenne, Auvergne, Poitou-Charentes<sup>11</sup>, Lorraine, Bourgogne et Midi-Pyrénées. Cette dynamique négative est observable dans tous les départements qui les constituent,

aux exceptions notables suivantes, qui s'expliquent par d'entraînantes dynamiques urbaines voisines :

Côte-d'Or (environs de Dijon) ; Yonne (influence de Paris) ; Moselle (dynamique messine) ; Charente-Maritime<sup>12</sup> ; Haute-Garonne, Tarn et Tarn-et-Garonne (environnement toulousain), Lot (croissance particulière due à l'exceptionnel développement touristique et à l'installation de nombreux ressortissants d'Europe du Nord).

En sens contraire, même si la région connaît majoritairement une dynamique positive, la dynamique peut être localement négative, essentiellement dans les départements intérieurs, limitrophes des régions intérieures : Aisne ; Somme ; Cher ; Indre ; Manche, Côtes d'Armor et Finistère (pourtant littoraux) ; Orne ; Haute-Saône ; Mayenne ; Dordogne ; Lot-et-Garonne ; Pyrénées-Atlantiques (pourtant littoral) ; Lozère ; Alpes-Maritimes (bassins non urbains peu nombreux et montagneux) et Corse-du-Sud.

<sup>11</sup> Poitou-Charentes n'est pas à proprement parler une région intérieure mais seule sa façade maritime (Charente-Maritime) n'est pas dans ce cas.

<sup>12</sup> Cf. note précédente

## **Profil de dynamique démographique et situation dans le ZAUER**

Sur les 1 745 pôles des bassins de vie du référentiel rural restreint, 188 (soit 11 %) sont des pôles urbains (de moins de 30 000 habitants). L'immense majorité se répartit en trois parts sensiblement égales : pôles dans le périurbain (couronne périurbaine, i.e. commune monopolarisée, ou commune multipolarisée), pôles d'emploi de l'espace rural et enfin communes - ou unités urbaines - du reste de l'espace à dominante rurale (cf. annexe 6).

Comme cela était attendu, l'essentiel des bassins « périurbains » a connu une *dynamique assez forte et régulière* : 80 % des bassins appuyés sur une commune monopolarisée, 56 % de ceux appuyés sur une commune multipolarisée. A ce niveau la localisation macro-géographique - France intérieure ou périphérique - est peu déterminante.

Les bassins de vie appuyés sur des pôles urbains ont encore en grande partie connu cette *dynamique assez forte et régulière* (43 %) mais ils sont déjà nombreux à être sujets à un *déclin confirmé* (30 %). La segmentation spatiale est ici cependant très forte : les premiers concernent essentiellement la France périphérique (ou le pourtour de l'aire urbaine de Paris) tandis que les seconds se retrouvent dans la France de l'intérieur.

Les bassins de vie appuyés sur des pôles d'emploi de l'espace rural connaissent une situation analogue mais inversée : 46 % en *déclin confirmé* et 25 % en *dynamique assez forte et régulière*. La même situation macro-géographique est déterminante : lorsque le pôle d'emploi est dans la France périphérique, la dynamique est majoritairement *assez forte et régulière* ; lorsqu'il est situé dans la France intérieure, le *déclin confirmé* est la règle générale.

Ces dernières observations sont encore plus marquées pour les bassins appuyés sur une commune du reste de l'espace rural. Après le *déclin confirmé* (55 % des cas), le profil le plus fréquent n'est plus ici la *dynamique assez forte et régulière* (seulement 12 % des cas) mais la *croissance plus ou moins récente* (18 %).

### **III.2 La distinction selon l'origine, migratoire ou naturelle, de la croissance ou du déclin démographique de la période récente (1990-1999) affine le diagnostic.**

Dans les études démographiques il est traditionnel de diagnostiquer l'origine - migratoire ou naturel - de l'évolution de population sur un territoire. Ceci doit être manipulé avec prudence car l'on s'approche souvent du « problème de la poule et de l'œuf » : qui a engendré l'autre ? En effet, à titre d'exemple, le solde migratoire négatif de l'agglomération parisienne, qui fait les « choux gras » de la presse, n'est que la différence de deux chiffres :

- des entrées, surtout de jeunes adultes qui y font des enfants et qui accroissent donc le solde naturel
- des sorties, surtout de personnes plus âgées qui n'y reviendront pas décéder et qui accroissent donc le solde naturel.

Cette limite intégrée, le clivage traditionnel apparaît sur la carte III.4 (période 1990-1999) entre

- une France du Nord qui doit ici son accroissement démographique essentiellement à l'excédent des naissances sur les décès, et là, son déclin aux départs plus nombreux que les arrivées.
- une France du Sud (y compris de l'ensemble du littoral atlantique) qui doit ici son accroissement démographique à des arrivées plus massives que les départs, et là, son déclin à l'excédent des décès sur les naissances.

Bien sûr, comme cela a déjà été montré dès les premiers résultats du recensement de 1999, les dynamiques migratoires et naturelles positives se conjuguent autour de l'agglomération parisienne, du flanc Est du pays et du Val de Loire. De même les dynamiques migratoires et naturelles négatives se conjuguent, elles aussi, dans certaines parties du Massif central.

**Tableau III.4 : Contribution du solde naturel (SN) et du solde migratoire (SM) à la dynamique démographique 1990-1999**

	BV		Population 1999		Variation 1990-1999			Taux de variation annuel 1990-1999		
	Nbre	%	Nombre	%		SN	SM		SN	SM
Accroissement par excédent naturel et migratoire	598	34	7 932 195	37	+ 663 957	+ 225 766	+ 438 191	+ 0.97	+ 0.33	+ 0.64
Accroissement par excédent naturel	141	8	2 321 816	11	+ 49 884	+ 87 192	- 37 308	+ 0.24	+ 0.42	- 0.18
Accroissement par excédent migratoire	402	23	4 083 822	19	+ 204 019	- 84 861	+ 288 880	+ 0.57	- 0.24	+ 0.81
Déclin par déficit naturel et migratoire	201	12	2 094 188	10	- 106 066	- 55 584	- 50 482	- 0.55	- 0.29	- 0.26
Déclin par déficit naturel	254	15	2 436 083	11	- 64 414	- 119 171	+ 54 757	- 0.29	- 0.54	+ 0.25
Déclin par déficit migratoire	149	9	2 351 486	11	- 56 114	+ 46 218	- 102 332	- 0.26	+ 0.22	- 0.48
<b>Référentiel rural restreint</b>	<b>1 745</b>	<b>100</b>	<b>21 219 590</b>	<b>100</b>	<b>+ 691 266</b>	<b>+ 99 560</b>	<b>+ 591 706</b>	<b>+ 0.37</b>	<b>+ 0.05</b>	<b>+ 0.32</b>

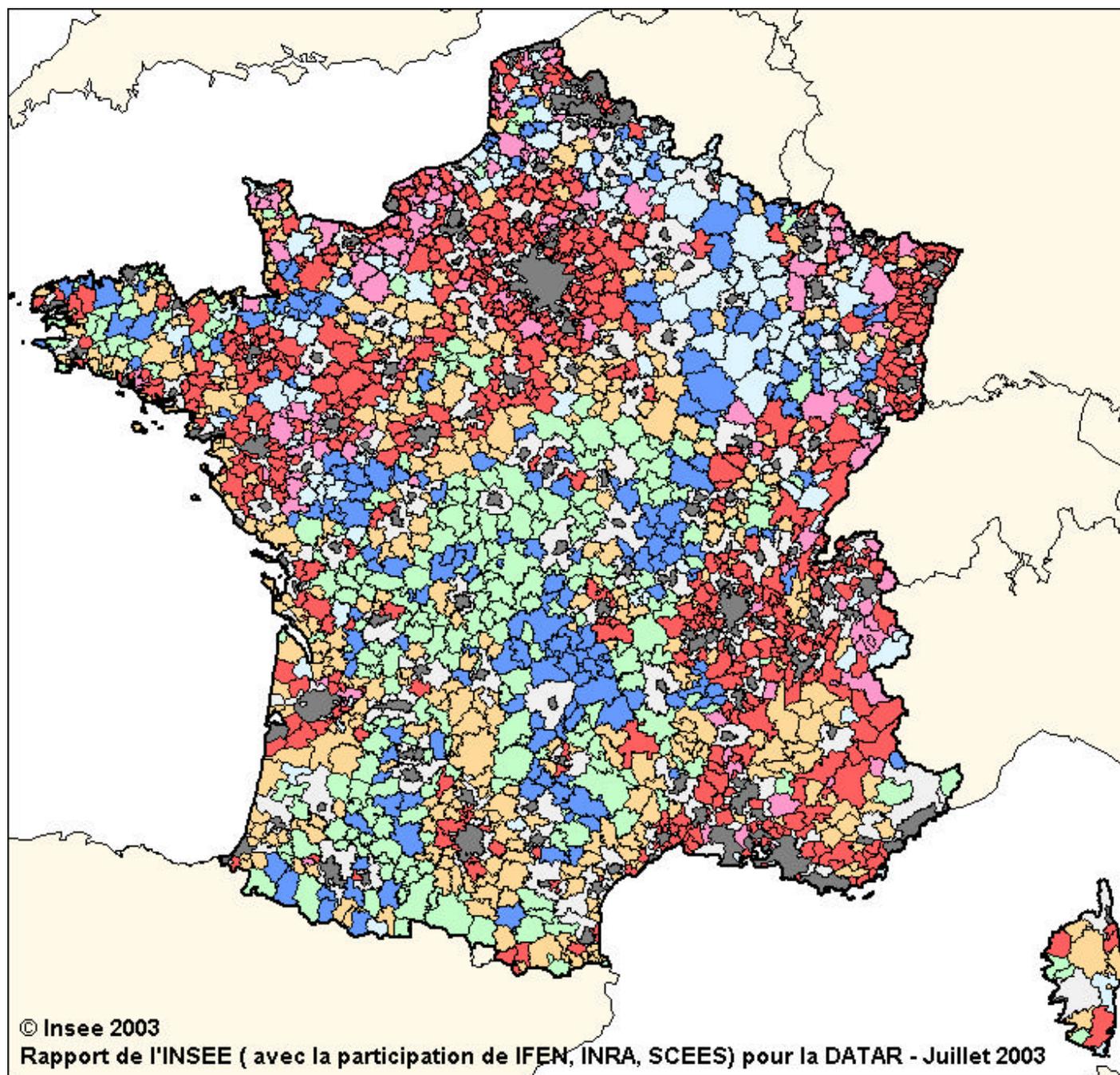
### III.3 Sans surprise : les jeunes autour des villes et les personnes âgées dans le rural éloigné.

Le lecteur trouvera, en annexe 7, les cartes représentant la part des jeunes (moins de 20 ans), en trois tranches de même effectif, et la part des aînés (60 ans et plus), également en trois tranches de même effectif.

Ces cartes reflètent de façon massive que les jeunes sont plus nombreux dans les bassins de vie du nord de la France et autour des métropoles du sud (Bordeaux, Toulouse, Marseille, Lyon). Les aînés sont, eux, très fortement représentés du Massif central aux Pyrénées ainsi qu'en Bretagne intérieure et dans les Alpes du Sud. La carte des « plus de 60 ans » est quasiment identique, en creux, à celle des « moins de 20 ans ». Seule une analyse plus fine permettrait d'en dire plus mais ce n'est pas le propos de ce chapitre qui vise seulement à fournir quelques données de cadrage.

C'est ici l'occasion de souligner de nouveau un des avantages des cartes de France par bassins de vie : les phénomènes - ici démographiques - y sont lissés de façon « plus naturelle », sans calcul ni affectation arbitraire de valeurs. Le format des cartes présentées ici interdit naturellement de viser à donner une information locale. Le recours à des zooms, voire à des analyses plus détaillées, peut être nécessaire.

**Carte III.3 : Contributions du solde naturel et du solde migratoire à l'évolution démographique récente (1990-1999) des bassins de vie du référentiel rural restreint**



**Typologie démographique 1998-1999**

<span style="color: red;">■</span>	Accroissement par excédent naturel et migratoire	(598)
<span style="color: orange;">■</span>	Accroissement par excédent migratoire	(402)
<span style="color: pink;">■</span>	Accroissement par excédent naturel	(141)
<span style="color: blue;">■</span>	Déclin par déficit naturel et migratoire	(201)
<span style="color: green;">■</span>	Déclin par déficit naturel	(254)
<span style="color: lightblue;">■</span>	Déclin par déficit migratoire	(149)
<span style="background-color: grey;">■</span>	Unité urbaine 1999 de 30 000 habitants ou plus - Hors référentiel rural	
<span style="background-color: lightgrey;">■</span>	Référentiel rural complémentaire*	

*\* Le référentiel rural complémentaire est le territoire qu'il faut ajouter au référentiel rural restreint pour obtenir le référentiel rural élargi. Il correspond aussi à la périphérie des bassins de vie centrés sur des unités urbaines en 1999 de 30 000 habitants ou plus.*

Source : RP 1999

## **IV - QUALIFICATION DES BASSINS DE VIE**

*La qualification des bassins de vie par la présence d'équipements et d'emplois, en tenant compte de leur taille, permet de mesurer leur potentiel attractif : l'accès aux services et à l'emploi sont les deux préoccupations majeures des habitants. Trois sortes de bassins de vie sont définis, des « dépendants » aux « autonomes », ces derniers offrant une gamme de services et d'emplois en nombre et qualité permettant aux populations résidentes un « approvisionnement » très majoritairement local.*

*Cette échelle de mesure permet de confirmer la structure très fortement hiérarchisée de l'espace : les bassins de vie animés par les unités urbaines de moins de 30 000 habitants ou par les pôles d'emploi de l'espace rural sont particulièrement bien dotés.*

*Mais elle permet aussi de souligner un paradoxe apparent : les bassins de vie dont le pôle est une commune périurbaine paraissent, à l'aune des scores, moins bien dotés que les bassins de vie les plus ruraux, mais l'examen des niveaux d'équipements conduit à la conclusion inverse.*

*Dit autrement, du fait de la faiblesse de leur population, les bassins les plus ruraux sont relativement bien équipés, mais les contreparties sont de deux ordres : une moindre variété, et des distances plus longues à parcourir. En effet, les bassins de vie qualifiés d'autonomes sont de superficie vaste, notamment dans les espaces les plus ruraux. Les bassins de vie périurbains, relativement moins équipés, sont des bassins beaucoup moins étendus, situés à proximité des grands pôles urbains où les habitants peuvent trouver facilement les services qu'ils ne trouvent pas sur place.*

*Autre paradoxe, moins un bassin de vie apparaît doté, plus il est dynamique. Près de 70 % des bassins de vie peu autonomes sont en effet des bassins périurbains, en croissance de population. Au contraire, le bon équipement rime plutôt avec une certaine atonie démographique.*

*Les deux zooms, sur l'éducation et la santé, viennent illustrer ces grands résultats. L'implantation des établissements scolaires est un élément majeur de la structuration du territoire. La fréquentation des établissements du primaire au secondaire par les élèves dessine différents espaces géographiques. Ainsi l'école primaire et le collège restent du domaine de la proximité, même si nombreux sont les jeunes qui doivent changer de commune pour aller au collège, tout en restant dans leur bassin de vie. Le collège reste ainsi un équipement phare des bassins de vie. Au contraire, le lycée, équipement moins répandu, suit de près les hiérarchies mises en avant par les scores et révèle la faiblesse des potentiels démographiques dans les bassins de vie où il fait défaut. Malgré tout, l'équité semble assurée, au prix certes de la mobilité de ces jeunes, puisque, des bassins de vie les plus ruraux aux bassins de vie les plus urbains, la même proportion de jeunes de 16 à 18 ans est scolarisée.*

*L'offre de santé de premier recours dans les bassins de vie permet de mettre en évidence les fortes disparités territoriales qui traverse la France métropolitaine, entre grosso modo le sud bien doté et le nord encore pauvre. L'histoire de la démographie médicale se conjugue*

*à l'ampleur des besoins (population âgée par exemple) pour expliquer ces différences. Certaines professions sont mieux représentées dans les bassins de vie les plus dépendants et/ou les plus ruraux, notamment les infirmiers. Ceci permet de souligner encore une fois l'organisation territoriale du pays, les professions les plus « spécialisées » comme les dentistes se concentrant dans les zones les plus urbaines retenues pour l'étude.*

*Malgré ces régularités, il convient de souligner la singularité des bassins de vie. Ça et là, les lignes qui suivent l'indiquent. Ces éléments plaident pour des analyses locales.*

## **IV.1 Structuration des bassins de vie par les services et l'emploi**

### **IV.1.1 Scores**

Afin de qualifier le potentiel des bassins de vie lié à la fois à la présence d'équipements et d'emplois, chaque bassin s'est vu attribuer un **score**. Celui-ci est établi en tenant compte du **niveau** d'équipements (respectivement, d'emplois) et de **l'écart entre le niveau observé et le niveau attendu** au regard du poids démographique du bassin. En effet, le nombre et la variété des équipements étant liés à la population (tout comme le sont les emplois, même si le lien entre population et emplois est d'une nature différente), un bassin très peuplé devrait être mieux pourvu qu'un bassin qui compte moins d'habitants. L'écart entre le niveau observé et le niveau attendu, en corrigeant l'effet de taille démographique, permet de dire si un bassin est plutôt moins bien ou mieux doté en équipements (respectivement, en emplois) eu égard à sa population.

Afin d'élargir l'échelle de mesure retenue pour élaborer les scores des bassins et faire plus nettement ressortir la hiérarchie des services, quelques équipements peu fréquents ont été introduits. Compte tenu des données disponibles – celles de l'inventaire communal et de fichiers administratifs pour la santé et l'éducation<sup>13</sup> – ces informations concernent essentiellement des équipements qui peuvent être qualifiés de non concurrentiels, pour ne pas dire publics ou pour le moins administrés.

Dans la sphère concurrentielle, les contraintes de disponibilité et de temps n'ont pas permis d'identifier spécifiquement des commerces et des services d'une certaine taille et relativement rares comme les concessionnaires automobiles ou les magasins spécialisés à grande enseigne, lesquels ont d'ailleurs le plus souvent une implantation typiquement urbaine. Les équipements non concurrentiels et plutôt rares retenus sont les suivants : l'ANPE, la piscine couverte et le cinéma ; dans la sphère de la santé, les services de court, moyen ou long séjour, l'urgence et la maternité, ces deux derniers étant encore moins répandus. Parmi les équipements scolaires, les lycées sont de fréquence équivalente à celle des premiers cités. Ces équipements sont suffisamment rares pour, bien entendu, ne pas être présents dans tous les pôles des 1745 bassins de vie. De ce fait, ils permettent de mettre en relief une hiérarchisation des pôles mais ils conduisent aussi à comparer un bouquet d'équipements relativement fréquents (ceux de la sphère concurrentielle) et donc homogènes, à un bouquet d'équipements plus variés.

En complément et parce qu'un bassin de vie n'assure pas uniquement une fonction de services auprès des populations, mais joue également un rôle économique en offrant du travail à la population, l'emploi a été introduit comme contribuant au potentiel des bassins (pour le détail, voir annexe 4).

---

<sup>13</sup> Nous tenons à remercier les différentes directions qui ont fourni les informations utilisées ici.

Le score obtenu permet de classer les bassins de vie en trois groupes : ceux qui sont dépendants (score strictement inférieur à 8), c'est-à-dire ceux dont le niveau d'équipement et d'emploi interne est trop faible pour répondre aux besoins des populations locales, ceux qui sont faiblement autonomes (score compris entre 8 et 12), et ceux qui sont autonomes (score supérieur ou égal à 12, tableau IV.1), c'est-à-dire ceux qui, en offrant une gamme de services et des emplois en nombre et en qualité suffisants, permettent aux populations résidentes un « approvisionnement » très majoritairement local.

**Tableau IV.1 – La valeur du score détermine le degré d'autonomie des bassins de vie**

Valeur du score (sur 20)	bassins de vie	Nombre de bassins de vie
Inférieure à 8	dépendants	430
Supérieure ou égale à 8 mais inférieure à 12	faiblement autonomes	574
Supérieure ou égale à 12	autonomes	741
<b>Ensemble</b>		<b>1 745</b>

Rapport de l'INSEE (avec la participation de l'IFEN, l'INRA, le SCEES) pour la DATAR – Juillet 2003

Source : ICO, 1998

### **Autonomie des bassins de vie et position dans la hiérarchie urbaine sont liées**

En rendant compte de la distribution des équipements et des emplois, les scores des bassins de vie renvoient à l'organisation territoriale du pays. Comme on pouvait s'y attendre, l'autonomie des bassins de vie apparaît fortement liée aux catégories d'espaces du zonage en aires urbaines<sup>14</sup>, mettant en lumière le rôle structurant des pôles urbains et des pôles ruraux (tableau IV.2). La quasi-totalité (97 %) des bassins de vie dont le pôle est centré sur un petit pôle urbain (moins de 30 000 habitants) sont autonomes, leur score moyen est alors de 17,8 points sur 20 (tableau IV.3). De même, 77 % des bassins de vie assis sur un pôle d'emploi de l'espace rural sont dans cette situation (score moyen de 16,5).

Les bassins de vie dont le pôle de services est centré sur la catégorie d'espace la plus rurale sont dans une situation intermédiaire entre les bassins animés par un pôle d'emploi et ceux du périurbain. Ils sont faiblement autonomes dans 60 % des cas et dépendants dans 21% des cas, ces proportions s'élèvent respectivement à 30 % et 60 % pour les bassins du périurbain. Les bassins du rural, à l'écart des pôles d'emploi, et les bassins périurbains sont donc plus hétérogènes quant à leur degré d'autonomie que ceux centrés sur un pôle urbain ou un pôle d'emploi rural.

### **Une hiérarchie urbaine moins marquée pour les équipements parmi les bassins autonomes**

Les 741 bassins autonomes disposent des meilleurs scores partiels quelle que soit la catégorie d'équipement et quel que soit le type du pôle du bassin. La hiérarchie que souligne le zonage en aires urbaines demeure, tout en étant moins marquée. Les bassins de vie des pôles urbains arrivent en tête pour tous les scores partiels à l'exception de celui des équipements concurrentiels pour lequel ils sont précédés par les bassins de vie de l'espace à dominante

<sup>14</sup> Le Zonage en aires urbaines et en aires d'emploi de l'espace rural est en effet un zonage fonctionnel du territoire, fondé à la fois sur la concentration des emplois et sur l'attraction que ces emplois exercent au-delà des limites morphologique de la ville (unité urbaine) auprès des actifs (qui se déplacent). Il offre ainsi une lecture de l'armature urbaine française, des plus grandes métropoles aux pôles ruraux, et, au-delà, du fait urbain.

rurale. Parmi ces derniers, les bassins centrés sur les pôles ruraux ne devancent les bassins les plus ruraux qu'en ce qui concerne l'emploi et l'éducation. Les bassins périurbains occupent toujours la dernière place sauf s'agissant des services éducatifs pour lesquels ils font jeu égal avec les bassins centrés sur des pôles ruraux et devancent les autres bassins de l'espace à dominante rurale.

Dans ces derniers bassins, l'analyse plus détaillée des équipements scolaires montre que les bassins dépourvus des équipements de type collège et/ou lycée sont ceux qui ne disposent pas d'un nombre suffisamment important de jeunes (Cf. chapitre IV.2).

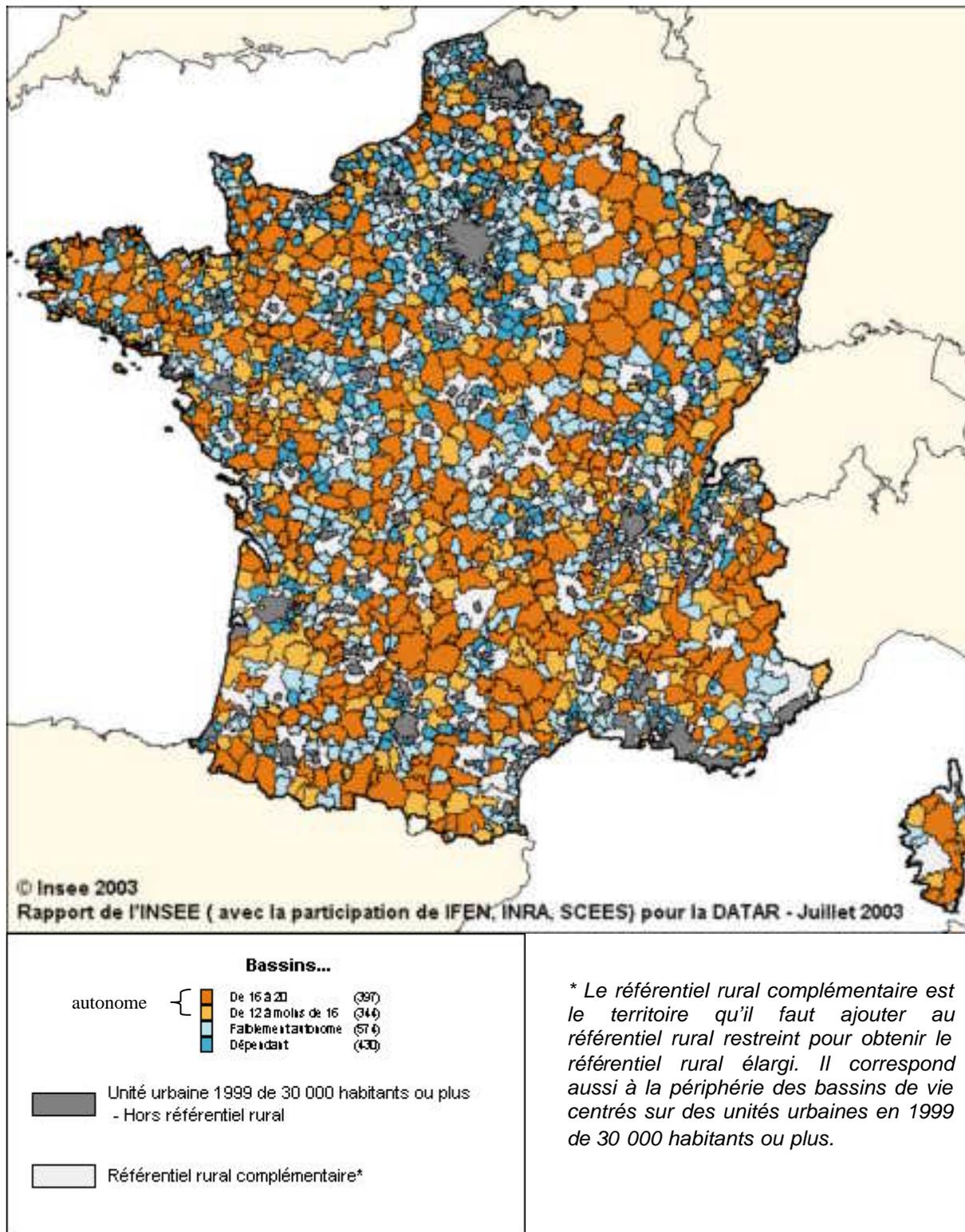
**Tableau IV.2 – L'autonomie des bassins de vie du référentiel rural restreint selon la catégorie du ZAUER de leur pôle**

Catégorie du ZAUER du pôle du bassin de vie	Types de bassins de vie	Nombre de bassins de vie	En %	Evolution de population entre 1990 et 1999 en % (taux annuel)	Densité en 1999 en km <sup>2</sup>	Popula- tion	Super- ficie en km <sup>2</sup>	Taux d'emploi
						moyenne		
Pôles urbains	Faiblement autonomes	5	2,7	+ <b>1,24</b>	<b>246,7</b>	26 776	109	0,69
	Autonomes	183	<b>97,3</b>	+ 0,21	61,3	<b>32 836</b>	<b>536</b>	0,98
	<i>Ensemble</i>	188	100,0	+ 0,23	62,3	32 675	525	0,97
Périurbain	Dépendants	300	<b>59,2</b>	+ <b>0,95</b>	85,6	7 935	93	0,54
	Faiblement autonomes	151	29,8	+ <b>1,02</b>	100,9	13 907	138	0,62
	Autonomes	56	11,0	+ <b>1,03</b>	103,5	<b>16 512</b>	<b>160</b>	0,84
	<i>Ensemble</i>	507	100,0	+ 0,99	93,9	10 661	114	0,62
Pôles d'emplois de l'espace rural	Dépendants	16	3,2	+ <b>0,64</b>	52,9	7 895	149	0,80
	Faiblement autonomes	102	20,2	+ 0,41	55,1	10 405	189	0,81
	Autonomes	386	<b>76,6</b>	+ 0,09	39,1	<b>13 870</b>	<b>355</b>	0,94
	<i>Ensemble</i>	504	100,0	+ 0,15	41,3	12 979	315	0,91
Autre espace rural	Dépendants	114	20,9	+ 0,41	38,9	6 614	170	0,69
	Faiblement autonomes	316	<b>57,9</b>	- 0,03	27,0	4 999	185	0,85
	Autonomes	116	21,2	- 0,07	22,0	6 866	<b>312</b>	0,93
	<i>Ensemble</i>	546	100,0	+ 0,06	27,4	5 732	209	0,83

Rapport de l'INSEE (avec la participation de l'IFEN, l'INRA, le SCEES) pour la DATAR – Juillet 2003

Source : ICO, 1998, RP, 1999

**Carte II.1 : Bassins de vie du référentiel rural restreint dépendants, faiblement autonomes et autonomes**



\* Le référentiel rural complémentaire est le territoire qu'il faut ajouter au référentiel rural restreint pour obtenir le référentiel rural élargi. Il correspond aussi à la périphérie des bassins de vie centrés sur des unités urbaines en 1999 de 30 000 habitants ou plus.

**Tableau IV.3 – Score selon l'autonomie des bassins de vie et la catégorie du ZAUER de leur pôle**

Catégorie du ZAUER du pôle du bassin de vie	Types de bassins de vie	Nombre de bassins de vie	score20	score partiel emploi	score16 (1) équipements	Scores partiels (décomposition du score16)			
						Concurrentiel	Non Concurrentiel	santé	Educa-tion
Pôles urbains	Faiblement autonomes	5	11,2	1,4	11,2	2,2	3,0	2,4	3,6
	Autonomes	183	17,8	3,5	14,3	3,4	3,6	3,6	3,8
<i>Ensemble</i>		<b>188</b>	<b>17,6</b>	<b>3,5</b>	<b>14,3</b>	<b>3,4</b>	<b>3,6</b>	<b>3,5</b>	<b>3,8</b>
Périurbain	Dépendants	300	4,7	0,2	5,7	1,2	1,2	1,6	1,7
	Faiblement autonomes	151	9,8	1,2	9,9	2,3	2,5	2,7	2,4
	<i>Autonomes</i>	<b>56</b>	<b>13,9</b>	<b>2,4</b>	<b>12,1</b>	<b>3,0</b>	<b>2,9</b>	<b>3,1</b>	<b>3,0</b>
<i>Ensemble</i>		<b>507</b>	<b>7,3</b>	<b>0,8</b>	<b>7,7</b>	<b>1,7</b>	<b>1,8</b>	<b>2,1</b>	<b>2,1</b>
Pôles d'emplois de l'espace rural	Dépendants	16	6,6	1,2	5,6	1,8	0,9	1,2	1,7
	Faiblement autonomes	102	10,2	1,8	8,9	2,5	2,1	2,4	2,0
	Autonomes	386	16,5	3,3	13,2	3,5	3,3	3,3	3,0
	<i>Ensemble</i>	<b>504</b>	<b>14,9</b>	<b>2,9</b>	<b>12,1</b>	<b>3,2</b>	<b>3,0</b>	<b>3,1</b>	<b>2,8</b>
Autre espace rural	Dépendants	114	5,4	0,4	6,1	1,6	1,4	1,4	1,7
	Faiblement autonomes	316	9,6	1,2	9,7	2,6	2,5	2,4	2,1
	<i>Autonomes</i>	<b>116</b>	<b>14,3</b>	<b>2,4</b>	<b>12,8</b>	<b>3,5</b>	<b>3,5</b>	<b>3,4</b>	<b>2,4</b>
<i>Ensemble</i>		<b>546</b>	<b>9,7</b>	<b>1,3</b>	<b>9,6</b>	<b>2,6</b>	<b>2,5</b>	<b>2,4</b>	<b>2,1</b>

Rapport de l'INSEE (avec la participation de l'IFEN, l'INRA, le SCEES) pour la DATAR – Juillet 2003

Source : ICO, 1998

(1) Score16 est le score calculé sur les seuls équipements ou services (c'est la somme des 4 scores partiels, chacun sur 4 des colonnes de droite)

L'examen des **niveaux** d'équipements, non corrigés des effets de taille (tableau IV.4), modifie quelque peu l'image donnée par les **scores**. Quelle que soit la catégorie de services considérée, les bassins centrés sur les pôles urbains sont ceux qui, de très loin, bénéficient du niveau d'équipement le plus élevé. Les bassins animés par un pôle d'emploi rural occupent toujours la seconde position. Mais les bassins des couronnes périurbaines devancent, pour tous les types de services, les bassins ruraux qui ne sont pas centrés sur un pôle d'emploi rural. Les premiers bénéficient d'une offre de services plus fournie et, sans doute aussi davantage diversifiée, que les seconds parce qu'ils sont beaucoup plus fortement et densément peuplés (plus de 16 000 habitants en moyenne avec une densité de 104 habitants au km<sup>2</sup> contre à peine 7000 habitants et une densité de 22 habitants au km<sup>2</sup>). Mais, quand on ramène l'offre à la demande, ce que les scores contribuent à faire, la situation respective de ces deux catégories d'espace s'inverse.

Les populations peuvent dans les deux cas avoir le sentiment de vivre dans des bassins mal équipés. Les périurbains<sup>15</sup>, parce que les équipements sont peut-être parfois "congestionnés" bien que relativement nombreux, les ruraux, pour la raison inverse.

**Tableau IV.4 – Niveau d'équipement selon l'autonomie des bassins de vie et la catégorie du ZAUER de leur pôle**

Catégorie du ZAUER du pôle du bassin de vie	Types de bassins de vie	Nombre de bassins de vie	Niveau d'équipement					
			Concurrentiel	Non Concurrentiel	Santé proximité	Santé « supérieure »	Santé ensemble	Education
Pôles urbains	Faiblement autonomes	5	116,9	176,1	66,2	36,5	102,7	67,0
	Autonomes	183	210,0	273,2	107,4	200,5	307,9	100,2
	<i>Ensemble</i>	<b>188</b>	207,5	270,6	106,3	196,1	302,4	99,4
Périurbain	Dépendants	300	48,0	55,8	30,2	4,2	34,4	9,1
	Faiblement autonomes	151	83,1	103,8	50,1	21,3	71,5	23,0
	<i>Autonomes</i>	<b>56</b>	<b>112,9</b>	<b>134,4</b>	<b>58,5</b>	<b>33,1</b>	<b>91,7</b>	<b>40,0</b>
	<i>Ensemble</i>	<b>507</b>	65,6	78,8	39,3	12,5	51,8	16,7
Pôles d'emplois de l'espace rural	Dépendants	16	55,8	56,2	26,8	6,2	33,0	7,7
	Faiblement autonomes	102	78,5	83,9	39,8	16,0	55,8	16,9
	Autonomes	386	122,0	146,7	59,4	59,7	119,1	42,1
	<i>Ensemble</i>	<b>504</b>	111,1	131,1	54,4	49,2	103,6	35,9
Autre espace rural	Dépendants	114	50,2	58,0	27,1	4,9	32,0	8,9
	Faiblement autonomes	316	56,6	65,8	28,5	8,5	37,0	11,0
	<i>Autonomes</i>	<b>116</b>	<b>84,8</b>	<b>106,0</b>	<b>42,0</b>	<b>20,1</b>	<b>62,0</b>	<b>18,2</b>
	<i>Ensemble</i>	<b>546</b>	61,2	72,7	31,1	10,2	41,3	12,1

Rapport de l'INSEE (avec la participation de l'IFEN, l'INRA, le SCEES) pour la DATAR – Juillet 2003

Source : ICO, 1998

### Les bassins de vie dépendants : l'« indispensable » (santé et éducation) est plutôt au rendez-vous

Les 430 bassins de vie dépendants se caractérisent par un score faible, 5 sur 20 en moyenne. Ils sont dans leur grande majorité (70%) situés dans les couronnes périurbaines et, dans ce cas, le plus souvent à proximité des plus grandes agglomérations. Les scores moyens selon les catégories du ZAUER révèlent toujours la même hiérarchie<sup>16</sup> : les bassins centrés sur un pôle d'emploi rural obtiennent les meilleures performances et ceux localisés dans les couronnes périurbaines, les plus médiocres résultats. C'est d'ailleurs le score obtenu pour l'emploi qui explique en bonne partie la dépendance de tous ces bassins (tableau IV.5). Les taux d'emploi

<sup>15</sup> Quand bien même ils ne s'en plaignent pas puisqu'ils ont choisi ce lieu de résidence et que surtout, mobiles par définition, ils peuvent trouver là où ils travaillent les équipements et services absents chez eux, ou ne répondant pas aux exigences qui sont les leurs (choix, qualité...).

<sup>16</sup> Rappelons qu'aucun des bassins centrés sur un pôle urbain n'est dépendant.

qui les caractérisent sont très faibles : en moyenne moins de 60 emplois pour 100 actifs résidents (tableau IV.6). La population de ces bassins, son taux de croissance entre 1990 et 1999 (de l'ordre de + 0,8 % par an) et leur superficie dépendent très peu de leur potentiel d'équipement et d'emploi mesuré par les scores.

Hormis les 199 bassins pour lesquels le potentiel d'équipement est très faible, les autres bassins de vie dépendants se caractérisent par des niveaux d'équipement dont le score (sur 16) est supérieur à 6. Dans ces 231 bassins, les meilleurs scores partiels sont obtenus pour les services de santé et d'éducation. Leur déficit de potentiel est davantage imputable aux deux autres catégories d'équipements (concurrentiel et non concurrentiel). Ces équipements, ne présentant pas le même caractère « d'urgence » ou de « nécessité », sont en effet accessibles dans les pôles urbains dont ces bassins de vie dépendants sont dans leur grande majorité proches.

**Tableau IV.5 – Score des bassins de vie dépendants**

Score	Nombre de bassins de vie	Score20	Score partiel emploi	Somme des scores partiels (sur 16)	Score partiel			
					Concurrentiel	Non Concurrentiel	santé	Educa-tion
« bon »	50	7,0	0,5	7,9	2,1	1,8	2,3	1,7
« moyen »	181	5,6	0,3	6,7	1,5	1,5	1,8	2,0
« faible »	199	3,9	0,3	4,5	1,0	0,9	1,1	1,4
ensemble	430	5,0	0,3	5,8	1,3	1,3	1,5	1,7

Rapport de l'INSEE (avec la participation de l'IFEN, l'INRA, le SCEES) pour la DATAR – Juillet 2003

Source : ICO, 1998

**Tableau IV.6 – Des bassins vie dépendants, plutôt homogènes**

Potentiel d'équipement et d'emploi	Nombre de bassins de vie	Population en 1999	Variation de population entre 1990 et 1999		Densité en 1999	Popula-tion moy.	Superfi-cie moy.	Taux emploi Moy.	<i>Part des bassins péri-urbains</i>
			En effectif	En % (an. Moyen)					
« bon »	50	414 847	30 973	0,86	60,6	8 297	137	0,62	<b>70,0</b>
« moyen »	181	1 407 279	95 983	0,79	68,3	7 775	114	0,57	<b>69,6</b>
« faible »	199	1 438 648	101 429	0,81	65,0	7 229	111	0,58	<b>69,8</b>
ensemble	430	3 260 774	228 385	0,81	65,8	7 583	115	0,58	<b>69,8</b>

Rapport de l'INSEE (avec la participation de l'IFEN, l'INRA, le SCEES) pour la DATAR – Juillet 2003

Source : ICO, 1998, RP, 1999

**Tableau IV.7 – Niveau d'équipement des bassins de vie dépendants**

Potentiel d'équipement et d'emploi	Nombre de bassins de vie	Niveau d'équipement					
		Concurrentiel	Non Concurrentiel	Santé proximité	Santé niveau supérieur	Santé	Education
« bon »	50	62,5	70,1	35,8	2,8	38,7	8,9
« moyen »	181	51,1	62,1	31,0	5,7	36,7	12,3
« faible »	199	43,4	47,8	26,0	3,8	29,8	6,1
ensemble	430	48,9	56,4	29,3	4,5	33,7	9,0

Rapport de l'INSEE (avec la participation de l'IFEN, l'INRA, le SCEES) pour la DATAR – Juillet 2003

Source : ICO, 1998

**Tableau IV.8 – Bassins de vie dépendants – données de cadrage**

Catégorie du ZAUER du pôle du bassin de vie	Nombre de bassins de vie	Score20	Score emploi	Somme des scores partiels (sur 12)	Population moy.	Densité en 1999	Superficie moy. (en km <sup>2</sup> )	Taux d'emploi
Périurbain	300	4,7	0,2	5,7	8 297	85,6	93	0,54
Pôles d'emplois de l'espace rural	16	<b>6,6</b>	<b>1,2</b>	5,6	7 775	52,9	149	0,80
Autre espace rural	114	5,4	0,4	<b>6,1</b>	7 229	38,9	170	0,69
ensemble	430	5,0	0,3	5,8	7 583	65,8	115	0,58

Rapport de l'INSEE (avec la participation de l'IFEN, l'INRA, le SCEES) pour la DATAR – Juillet 2003

Source : ICO, 1998, RP, 1999

### Autonomie rime aussi avec superficie...

Les bassins de vie autonomes, quel que soit le type de leur pôle, ont toujours une superficie plus grande que les autres types de bassins (tableau IV.2). Ainsi avec près de 400 km<sup>2</sup>, les bassins autonomes sont plus de trois fois plus grands que les bassins dépendants (tableau IV.9).

Dans l'espace à dominante urbaine et dans les aires d'emploi de l'espace à dominante rurale, cette plus grande superficie va de pair avec une population plus nombreuse. Le bon niveau d'équipement des bassins autonomes dans ces types d'espace est sans doute dû au nombre élevé d'usagers et de clients à desservir. Il n'en va pas de même pour le reste de l'espace à dominante rurale. Dans ce cas, les bassins autonomes sont toujours beaucoup plus étendus mais pas davantage peuplés que les bassins dépendants. Un lien apparaît ici entre le score d'équipement d'un bassin et son aire de chalandise. Plus un bassin de vie est étendu, plus la distance moyenne qui sépare ses habitants des bassins de vie voisins est grande et plus il est important pour eux de trouver au sein même de leur bassin de vie les services et les équipements dont ils ont besoin. Plusieurs y verront la marque d'une politique continue en faveur du monde rural, notamment concernant les services non concurrentiels. Cet effort n'est d'ailleurs pas dépourvu de logique économique puisque le maintien des équipements est aussi le garant d'un minimum de développement. Néanmoins, dans ces bassins autonomes localisés dans des espaces à faible densité, la distance moyenne que doivent parcourir les habitants pour se rendre au pôle du bassin, où sont implantés la plupart des services et des commerces, est plus grande qu'ailleurs. Le bon niveau d'équipement de ces bassins de vie n'implique donc pas nécessairement que tous les habitants aient un accès aisé aux services qu'ils procurent.

**...mais pas avec dynamisme démographique**

Une autre caractéristique des bassins de vie autonomes est leur manque de dynamisme démographique, avec en moyenne une évolution de population de 0,20 % par an entre 1990 et 1999. Au contraire, les bassins de vie dépendants sont les plus dynamiques (0,81% par an en moyenne). A l'exception des bassins de vie périurbains, pour les autres catégories de bassins de vie, les évolutions de population sont d'autant plus faibles que le bassin dispose d'un score élevé (tableau IV.2). Ce résultat n'est donc pas dû à un effet de structure (lié au type d'espace du pôle), par contre il recouvre certainement des oppositions géographiques qu'il faut souligner. De nombreux bassins de vie autonomes et de vaste superficie sont localisés dans les parties du territoire identifiées comme peu dynamiques (Cf carte IV.1). Ceci souligne le paradoxe de ces bassins bien scorés (au regard de leur population donc) dont le niveau d'équipements est cependant variable, et qui demeurent à l'écart d'un certain dynamisme. Cette corrélation négative entre degré d'autonomie et dynamisme démographique rappelle aussi qu'il y a une certaine inertie, à la hausse et à la baisse, du niveau d'équipements. Un déclin de la population n'entraînera la disparition de certains équipements qu'au bout d'un certain temps. A l'inverse, leur création pour répondre à une croissance de la population ne sera pas immédiate.

**Tableau IV.9 – Quelques caractéristiques des bassins de vie du référentiel rural restreint selon leur autonomie**

Type de bassins de vie	Nombre de bassins de vie	Population en 1999	Superficie (en km <sup>2</sup> )	Variation de population entre 1990 et 1999	Evolution de population entre 1990 et 1999 en % annuel	Densité en 1999	Population moyenne	Superficie moy. (en km <sup>2</sup> )	Taux d'emploi
Dépendants	430	3 260 774	49 590	228 385	+ 0,81	65,8	7 583	115	0.58
Faiblement autonomes	574	4 874 863	99 156	230 417	+ 0,54	49,2	8 493	173	0.73
Autonomes	741	13 083 953	280 093	232 464	+ 0,20	46,7	17 657	378	0.95
<b>Ensemble</b>	<b>1 745</b>	<b>21 219 590</b>	<b>428 839</b>	<b>691 266</b>	<b>+ 0.37</b>	<b>49.5</b>	<b>12 160</b>	<b>246</b>	<b>0.84</b>

Rapport de l'INSEE (avec la participation de l'IFEN, l'INRA, le SCEES) pour la DATAR – Juillet 2003

Source : ICO, 1998, RP, 1999

#### IV.1.2 Zoom sur l'éducation

*Par l'importance des mouvements quotidiens qu'elle induit, l'implantation des établissements scolaires est un élément majeur de la structuration du territoire. Du primaire au secondaire l'élève est confronté à différents espaces géographiques. Si l'école primaire reste du domaine de la proximité, il n'en est pas de même du collège et surtout du lycée. La prise en compte de ces mobilités quotidiennes et des spécificités qui leur sont liées est un élément important de la cohésion des bassins de vie.*

En 1999, environ neuf millions d'enfants de 7 à 18 ans habitaient et étaient scolarisés en France métropolitaine. 36% d'entre eux résidaient dans un bassin de vie du référentiel rural restreint (tableau IV.10), soit une proportion identique à celle de l'ensemble de la population. L'ensemble du référentiel rural restreint présente une forte cohésion interne puisque le nombre d'élèves qui y sont scolarisés est quasiment identique au nombre de ceux qui y habitent. Cet équilibre entre enfants domiciliés et enfants scolarisés est corrélé au degré d'autonomie des bassins de vie. Pour les 741 bassins autonomes<sup>17</sup> qui regroupent 60 % des élèves de 7 à 18 ans du référentiel, le nombre d'enfants scolarisés équilibre parfaitement le nombre d'enfants résidents. En revanche, pour les bassins de vie faiblement autonomes et dépendants, le nombre d'élèves est inférieur respectivement de 15 % et 23 % au nombre d'enfants qui y habitent.

**Tableau IV.10 : Elèves domiciliés et élèves scolarisés suivant la catégorie d'espace**

Catégorie d'espace	Nombre d'élèves de 7 à 18 ans domiciliés		Nombre d'élèves de 7 à 18 ans scolarisés		Part des élèves scolarisés à l'extérieur de leur commune de résidence (%)	Rapport du nombre d'élèves scolarisés au nombre d'élèves domiciliés
	effectif	%	effectif	%		
France métropolitaine	9 033 513	100	9 023 892	100	25,1	1,00
Hors référentiel	5 722 433	64	5 937 591	66	12,1	1,03
<b>Référentiel rural restreint</b>	<b>3 311 080</b>	<b>36</b>	<b>3 086 301</b>	<b>34</b>	<b>47,5</b>	<b>0,93</b>
<i>Bassin de vie autonome</i>	1 993 858	22	1 999 868	22	44,7	1,00
<i>Bassin de vie faiblement autonome</i>	771 271	8	662 964	7	50,2	0,86
<i>Bassin de vie dépendant</i>	545 951	6	423 469	5	54,1	0,77

**Rapport de l'INSEE (avec la participation de l'IFEN, l'INRA, le SCEES) pour la DATAR – Juillet 2003**

Source : INSEE Recensement de la population 1999

Les mobilités d'élèves entre les différentes catégories spatiales sont cependant loin d'être négligeables. Ainsi, entre 7 et 18 ans, près d'un enfant sur quatre habitant dans le référentiel rural restreint n'y est pas scolarisé. Inversement, parmi les enfants qui y sont scolarisés, un sur quatre n'y réside pas. Pour une part, ces mobilités sont dues à l'existence de la carte scolaire qui impose la fréquentation de certains établissements, mais aussi, au choix possible entre les secteurs public et privé ainsi qu'à l'existence de certaines filières particulières. Elles restent néanmoins fortement liées à l'âge de l'enfant et donc à son cursus de scolarisation.

A l'âge de l'école primaire, entre 7 et 11 ans, le nombre d'enfants scolarisés dans les bassins de vie du référentiel rural restreint est quasiment identique au nombre de ceux qui y résident,

<sup>17</sup> Les bassins autonomes sont ceux dont le score, tel qu'il a été défini antérieurement dans le rapport, est supérieur ou égal à 12. Les bassins dépendants ont un score inférieur à 8, les autres bassins étant qualifiés de peu autonomes.

et il ne dépend pas du degré d'autonomie des bassins de vie. Il en est de même entre 12 et 15 ans lorsque les enfants fréquentent le collège.

En revanche, entre 16 et 18 ans, à l'âge du lycée, alors que la part des jeunes qui poursuivent des études est équivalente dans toutes les catégories d'espace, on comptabilise 834 700 élèves habitant un bassin de vie du référentiel rural restreint pour seulement 630 200 adolescents qui y sont scolarisés. Globalement, dans cette catégorie d'âge, seuls les bassins de vie autonomes, où habitent 60 % des 16-18 ans du référentiel, connaissent un équilibre entre effectif domicilié et effectif scolarisé. En revanche, dans les bassins de vie faiblement autonomes, l'effectif des lycéens est inférieur de plus de la moitié à celui des 16-18 ans qui y habitent. Dans les bassins de vie dépendants, le nombre de lycéens qui y poursuivent leurs études représente seulement le quart de ceux qui y résident.

**Tableau IV.11 : Rapport du nombre d'élèves scolarisés au nombre d'élèves domiciliés par tranche d'âge**

Catégorie d'espace	Rapport du nombre d'élèves scolarisés au nombre d'élèves domiciliés			Rapport du nombre d'élèves domiciliés au nombre total de jeunes domiciliés (%)
	7-11 ans	12-15 ans	16-18 ans	16-18 ans
Hors référentiel	1,00	1,00	1,14	96,4
<b>Référentiel rural restreint</b>	<b>0,98</b>	<b>1,00</b>	<b>0,75</b>	<b>96,2</b>
<i>Bassin de vie autonome</i>	1,00	1,01	1,00	96,2
<i>Bassin de vie faiblement autonome</i>	0,98	1,00	0,46	96,2
<i>Bassin de vie dépendant</i>	0,95	0,93	0,26	96,4

Rapport de l'INSEE (avec la participation de l'IFEN, l'INRA, le SCEES) pour la DATAR – Juillet 2003

Source : INSEE Recensement de la population 1999

### **Dans le référentiel rural restreint les enfants doivent plus souvent qu'ailleurs changer de commune pour aller à l'école.**

Pour accéder à leur école, les enfants habitant le référentiel rural restreint doivent plus souvent changer de commune que leurs camarades résidant dans les zones sous l'influence directe des grandes agglomérations. Ainsi entre 7 et 11 ans, en moyenne, 42 % des enfants sont scolarisés sur leur commune de résidence dans le référentiel rural restreint contre un peu plus de la moitié dans le référentiel élargi et 80 % pour les enfants qui habitent une agglomération de 30 000 habitants ou plus.

Au sein du référentiel rural restreint, les mobilités liées à la fréquentation de l'école révèle des disparités territoriales (cf. définition en annexe 9 du « différentiel de mobilité » et en annexe 10 la carte de ces poids pour les enfants de 7 à 11 ans). Dans plus de la moitié des 1 745 bassins de vie, la proportion des enfants scolarisés en dehors de leur commune de résidence est supérieure à la moyenne observée sur l'ensemble du référentiel rural restreint. C'est en Picardie, Normandie, Poitou-Charentes et dans le Massif pyrénéen que cet écart est le plus fort. En revanche dans la vallée du Rhône, en Alsace ainsi que le long des façades méditerranéenne et atlantique, la fréquence de ces mobilités est inférieure à la moyenne. Dans le référentiel rural restreint, les enfants trouvent leur école dans un rayon de 2,1 kilomètres (cf. définition en annexe 9) autour de leur commune de résidence. Cette distance moyenne équivalente à celle constatée dans le référentiel élargi est supérieure de plus d'un kilomètre à celle parcourue par les enfants habitant les agglomérations de 30 000 habitants ou plus. Dans le Massif central, la Dordogne ainsi que dans les Alpes-de-Haute-Provence, les enfants qui

changent de commune doivent faire en moyenne plus de trois kilomètres pour aller à l'école, soit un de plus que la moyenne du référentiel rural restreint. En revanche, les enfants habitant un bassin de vie en périphérie des grandes agglomérations de Rennes, Nantes, Lyon, Strasbourg et Grenoble ont, eux, moins d'un kilomètre à parcourir.

Ces mobilités entre la commune de résidence et celle de l'école sont très généralement confinées à l'intérieur d'un même bassin de vie. En effet, en moyenne, entre 7 et 11 ans, seulement 8 % en moyenne des enfants scolarisés dans un bassin de vie n'y résident pas. A l'inverse, neuf enfants sur dix sont scolarisés dans une commune de leur bassin de vie (ce rapport définit un taux de stabilité). Ce taux dépasse même 95 % dans plus du quart des bassins de vie du référentiel rural restreint. Les flux de sortie sont donc faibles. De plus ils sont fortement polarisés : plus de la moitié de ces sorties se fait en direction d'un seul autre bassin. Accéder à son école reste donc pour les enfants dans la sphère de proximité immédiate.

### **Le collège : un équipement phare des bassins de vie entraînant une forte polarisation**

Un peu plus de 1 100 000 élèves de 12 à 15 ans<sup>18</sup> suivent leurs études dans une commune du référentiel rural restreint. Avec 2957 collèges, celui-ci regroupe 44 % des infrastructures et 37 % des élèves de cette classe d'âge. Le référentiel rural restreint apparaît ainsi en moyenne mieux équipé que le reste du territoire métropolitain. Sur les 1 745 bassins de vie de ce référentiel, seuls 101 n'ont pas de collèges (cf. tableaux en annexe 9). Treize d'entre eux disposent toutefois d'un lycée professionnel ou d'enseignement général. Ainsi, seulement 88 bassins sont dépourvus de tout établissement du secondaire. Pour 948 bassins de vie (54 %), le collège est le seul équipement du niveau secondaire, les 696 autres cumulent collège et lycée.

Dans son cursus scolaire, l'entrée en sixième constitue un cap dans la vie d'un enfant. Pour les 12-15 ans habitant le référentiel rural restreint, elle entraîne aussi la fréquentation du pôle d'un bassin de vie, puisque huit collèges sur dix sont situés dans un pôle de bassin de vie. Les mobilités quotidiennes domicile-collège induisent donc une forte polarisation des bassins de vie.

Ces mobilités contribuent aussi souvent à conforter la cohésion des bassins de vie équipés d'un collège. Dans ces derniers, on recense en moyenne 670 enfants de 12 à 15 ans dont 81 % sont scolarisés dans le bassin où ils résident. Le nombre moyen d'élèves par collège est de 380. Ces valeurs moyennes varient sensiblement suivant la catégorie d'espace dans laquelle est implanté le pôle du bassin de vie. Elles atteignent leurs valeurs maximales dans les bassins de vie centrés sur un pôle urbain. Dans ce type de bassin le nombre d'enfants en âge de fréquenter le collège est en moyenne beaucoup plus élevé (1740), et la proportion de ceux qui sont scolarisés dans leur bassin de résidence est également plus forte (87 %), de même que l'effectif moyen d'élèves par collège (430). Ces bassins de vie sont donc ceux qui présentent la plus forte cohésion interne du point de vue de la fourniture des services éducatifs pour cette tranche d'âge. On observe une cohésion presque aussi marquée dans les bassins centrés sur un pôle d'emploi de l'espace rural. Plus de huit collégiens sur dix restent sur leur bassin pour étudier. Mais le potentiel démographique y est plus faible : un peu moins de 700 enfants par bassin et 370 enfants par collège. Dans les autres bassins de vie de l'espace à dominante rurale le nombre d'enfants avoisine 250 par collège. Le quart de ces bassins dispose d'un

---

<sup>18</sup> On assimilera par la suite les élèves de cette classe d'âge à des « collégiens »

potentiel inférieur à 170 élèves par collège. L'existence de la carte scolaire qui s'appuie sur une logique plus « administrative » entraîne une cohérence interne moins nette dans ce type d'espace. Les entrées équilibrent les sorties mais plus d'un collégien sur quatre étudie hors de son bassin. Ce constat est identique dans les bassins situés en périphérie urbaine. Dans ce type d'espace toutefois, le nombre d'enfants est supérieur et on y dénombre en moyenne plus de 450 élèves par collège.

### **L'accès au collège révèle des disparités territoriales**

Lorsqu'ils habitent un bassin de vie dépourvu de collège, 68 % des jeunes se dirigent vers un seul autre bassin. Le deuxième bassin le plus fréquenté attire, quant à lui, 15 % de ces élèves.

Près de la moitié des 101 bassins de vie dépourvus de collèges sont situés dans une couronne périurbaine. Avec, en moyenne, 370 jeunes de 12 à 15 ans, ils disposent d'un potentiel démographique inférieur à ceux des autres bassins périurbains mais qui reste équivalent à celui constaté dans les bassins centrés sur un pôle d'emploi de l'espace rural et équipés d'un collège. Les élèves parcourent en moyenne 10 kilomètres pour accéder à leur collège, soit 4 de plus que leurs camarades habitant un bassin de vie équipé.

Par contre, pour la quarantaine de bassins de vie de l'espace à dominante rurale également dépourvus, le potentiel démographique apparaît insuffisant : la moitié d'entre eux compte moins de 150 enfants de 12 à 15 ans. Avec plus de 12 kilomètres à parcourir tous les matins, ces 7 000 élèves font partie de ceux qui sont le plus éloignés de leur collège.

Globalement, c'est dans le Massif central, les Alpes, les Pyrénées, le Morvan et les Ardennes que les distances à parcourir pour accéder au collège fréquenté, plus de huit kilomètres, sont les plus importantes (cf. annexe 11). Le collège reste cependant un équipement de relative proximité. L'accessibilité à l'école primaire et au collège (cf. partie accessibilité), c'est-à-dire le temps de trajet pour accéder à ces deux types d'établissements scolaires, est de 10 minutes en moyenne. Seul 25 % des bassins ont des enfants de 7 à 15 ans situés à plus de 11 minutes de leur école ou collège.

### **Des polarisations différentes suivant les types de lycées présents sur le bassin de vie**

Si 94 % des bassins de vie du référentiel rural restreint disposent d'un collège, seulement 40% sont équipés d'un lycée. De plus, du fait de la coexistence des deux grandes filières générale et professionnelle, le choix du lieu d'étude par les lycéens dépend en partie du choix de la filière de formation. La fréquentation du lycée révèle donc un mode d'organisation territoriale différente de celle du collège.

37 % des adolescents de 16 à 18 ans inscrits dans un établissement scolaire résident dans une commune du référentiel rural restreint, soit une proportion équivalente à celle des collégiens et de la population totale, mais seulement 28 % y font leurs études. Ce référentiel regroupe 28 % des lycées d'enseignement général et technologique et 35 % des lycées d'enseignement professionnel. Seuls 308 de ses bassins de vie (18 %) disposent des deux types de lycées, 203 uniquement d'un lycée d'enseignement général et 198 d'un lycée d'enseignement professionnel. Ces lycées neuf fois sur dix sont situés dans un pôle de bassin de vie et la présence du lycée dans un pôle a une grande incidence sur le degré d'autonomie du bassin de vie. Alors que 70 % des bassins de vie autonomes ont au moins un lycée, seuls 10 % des 430 bassins de vie dépendants et 25 % des 574 bassins faiblement autonomes en sont pourvus.

Inversement, sur les 308 bassins de vie disposant des deux types de lycée, 90 % sont autonomes.

La cohésion des bassins de vie du référentiel rural restreint mesurée à l'aune de la fréquentation lycéenne est moins forte que celle observée à partir de la fréquentation des collèges. Ainsi en moyenne, 53 % des lycéens habitant un bassin équipé y poursuivent leurs études et dans la moitié de ces bassins ce taux est inférieur à 46 %. Mais il atteint les deux tiers lorsque le bassin de vie dispose des deux types de lycées, et dans ce cas culmine même à 70% quand le bassin est centré sur un pôle urbain.

Dans le référentiel rural restreint, disposer des deux types de lycées est l'apanage des pôles urbains. Ainsi les trois quarts des 188 bassins de vie centrés sur un pôle urbain cumulent un lycée d'enseignement professionnel et un lycée d'enseignement général et environ la moitié des bassins disposant des deux types de lycée sont centrés sur un pôle urbain. Le nombre moyen d'adolescents de 16 à 18 ans scolarisés par lycée atteint alors 435.

Il n'est plus que de 300 dans l'autre moitié des bassins de vie équipés des deux types de lycée (essentiellement constituée par 123 bassins centrés sur un pôle d'emploi de l'espace rural). Dans ce cas, la proportion des jeunes poursuivant leurs études dans le bassin où ils résident n'est plus que de 53 %.

Dans les 203 bassins de vie du référentiel rural restreint ne disposant que d'un lycée d'enseignement général, la cohésion interne est en moyenne beaucoup plus faible. Moins de la moitié des lycéens sont scolarisés dans leur bassin de résidence. Toutefois le nombre de lycéens de 16 à 18 ans venant étudier dans le bassin équilibre le nombre de ceux qui en sortent. Ce n'est pas le cas des bassins équipés uniquement de lycée d'enseignement professionnel. Dans ce cas de figure, en moyenne seul un lycéen sur cinq étudie sur son bassin. Le nombre des entrées représente plus de la moitié des lycéens scolarisés dans le bassin mais il reste toujours inférieur au nombre des lycéens qui poursuivent leurs études à l'extérieur.

### **Un potentiel démographique insuffisant dans les bassins de vie non équipés**

En moyenne 300 élèves de 16 à 18 ans résident dans les 1 036 bassins de vie dépourvus de lycée. Le potentiel d'élèves de ces bassins, inférieur de moitié à celui des bassins équipés se révèle insuffisant. Il se rapproche du seuil des 600 élèves de 16 à 18 ans dans les six bassins de vie non équipés et centrés sur un pôle urbain (Fos-sur-Mer, Livron-sur-Drôme, Bourg-Saint-Maurice, Notre-Dame-de-Gravanchon, Sainte-Maxime, Saint-Gilles-Croix-de-Vie). A l'opposé, dans les 449 bassins de vie centrés sur une commune de l'espace à dominante rurale hors pôle d'emploi, le potentiel d'élèves résidents est inférieur à 200. En moyenne, 50 % de ces élèves se dirigent vers un seul autre bassin, le deuxième bassin le plus attractif attire, quant à lui, 16 % des migrants.

Les distances d'accès aux lycées fréquentés s'allongent pour ces 312 000 élèves de 16 à 18 ans résidant dans les bassins non équipés. Ils représentent un tiers des lycéens du référentiel rural restreint, et habitent en moyenne à plus de 22 kilomètres de leur lycée. Cette distance à parcourir est supérieure d'un kilomètre à celle parcourue par les lycéens habitant un bassin uniquement équipé d'un lycée professionnel. Si le bassin dispose d'un lycée d'enseignement général, la distance moyenne parcourue par les lycéens est de 18 kilomètres.

Lorsqu'ils sont éloignés de leur collège, les enfants le sont encore plus de leur lycée. La carte des distances moyennes au lycée reprend, en les accentuant, les spécificités de la carte des distances au collège (Cf. annexe 12). Par ailleurs, l'allongement des temps d'accès dû aux lycéens augmente nettement l'accessibilité générale aux équipements scolaires du primaire et du secondaire. Ainsi en tenant compte du lycée, l'accessibilité moyenne aux équipements scolaires est de 26 minutes, soit 16 de plus que celle calculée pour aller à l'école et au collège. Le quart des bassins de vie les plus éloignés sont à plus de 30 minutes des établissements scolaires fréquentés.

Le temps mis par les jeunes âgés de 7 à 18 ans pour se rendre à leur établissement scolaire est en moyenne nettement plus élevé que celui mis par les actifs pour se rendre à leur lieu de travail. Ce dernier n'est en effet en moyenne que de 17 minutes.

### **IV.1.3 Zoom sur la santé : L'offre de santé de premier recours dans les bassins de vie**

En France métropolitaine, les professions libérales de la Santé comptent au 1<sup>er</sup> janvier 2002 près de 68 000 généralistes<sup>19</sup>, 58 600 infirmiers, 37 600 dentistes et 33 200 pharmaciens. Ces quatre professions répondent aux besoins de santé de premier recours, indispensables aux habitants dans leur vie quotidienne.

#### **Une offre inégale entre le nord et le sud de la France métropolitaine**

Les densités médicales sont fortes dans les régions du sud de la France, et ceci pour chacune des quatre professions médicales retenues (Cf. figures de l'annexe 14).

Figurent toujours en tête les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Aquitaine, mais aussi Limousin. Dans le cas des dentistes libéraux, l'Île-de-France vient modifier cet ordre, en s'intercalant.

La densité plus ou moins forte de ces quatre professions et les écarts observés d'une région à l'autre tiennent à de nombreux facteurs : ampleur des besoins dus à la forte présence d'une population âgée par exemple, complémentarité entre services offerts par la médecine de proximité et les établissements de santé des villes, héritages dus à l'histoire de l'organisation locale de la Santé, et enfin préférences d'installation des professionnels de la santé de proximité.

Au delà de ces grandes caractéristiques régionales, la localisation de chacune des quatre professions suit globalement celle de la population.

#### **Les généralistes, et surtout les dentistes, exercent plus souvent en ville**

Globalement les généralistes sont très présents dans les villes qui concentrent la majorité de leurs patients et une clientèle très variée : familles avec enfants, personnes âgées... Ainsi, 63 % d'entre eux exercent dans des pôles urbains de plus de 30 000 habitants. La concentration des dentistes dans ces pôles est encore plus nette : 68 % y travaillent, et donc seulement 32 % exercent dans le référentiel rural élargi. Ainsi les densités (par rapport à la population) de généralistes et dentistes y sont élevées, respectivement 129,2 et 78,4 pour 100 000 habitants, bien supérieures à celles observées dans le référentiel rural restreint ou élargi (tableau IV.12).

---

<sup>19</sup> Il s'agit des omnipraticiens libéraux.

**Tableau IV.12 - Professions de santé de premier recours en France métropolitaine (Métropole)**

Profession de Santé	Pôles urbains de 30 000 habitants ou plus			Référentiel rural élargi			dont référentiel rural restreint			Ensemble		
	Effectifs	%	Densité*	Effectifs	%	Densité*	Effectifs	%	Densité*	Effectifs	%	Densité*
Généralistes	42 324	63	<b>129,2</b>	25 346	37	<b>98,4</b>	21 471	32	<b>101,2</b>	67 670	100	<b>115,6</b>
Dentistes	25 692	68	<b>78,4</b>	11 945	32	<b>46,4</b>	10 524	28	<b>49,6</b>	37 637	100	<b>64,3</b>
Infirmiers	31 610	54	<b>96,5</b>	26 980	46	<b>104,7</b>	22 202	38	<b>104,6</b>	58 590	100	<b>100,1</b>
Pharmaciens**	17 014	59	<b>51,9</b>	11 683	41	<b>45,3</b>	10 086	35	<b>47,5</b>	28 697	100	<b>49,0</b>

\*pour 100 000 habitants \*\*en officine Sources: INSEE-RP1999 et DREES-Répertoire Adeli 1er janvier 2002

Rapport de l'INSEE (avec la participation de IFEN, INRA, SCEES) pour la DATAR - Juillet 2003

Dans le référentiel rural restreint (tableau IV.13), la part des généralistes libéraux est également la plus forte en milieu urbain (54 %). Cependant si les généralistes apparaissent plus concentrés dans les pôles urbains et les Pôles d'emploi de l'espace rural, ils sont également sur-représentés dans les bassins de vie dont le pôle est une autre commune de l'espace à dominante rurale. Ces bassins de vie affichent même une densité médicale de généralistes (104,9 pour 100 000 habitants) supérieure à celle des bassins de vie constitués autour des pôles urbains (103,9) et des aires d'emplois de l'espace rural (101,4).

La densité des dentistes est faible dans le référentiel rural restreint (49,6), tout particulièrement dans les bassins de vie les plus ruraux (44,6).

**Tableau IV.13 - Les services de premier recours dans les bassins de vie du référentiel rural restreint, selon la position de leur pôle dans le ZAUER (Métropole)**

Position du pôle du bassin de vie dans le ZAUER		Pôles urbains	Périurbain	Pôles d'emplois de l'espace rural	Autre espace rural	Total
<b>Professions libérales de santé</b>						
Population 1999 (%)		28,9	25,5	30,8	14,8	100
Médecins généralistes	Effectifs (%)	29,7	24,1	30,9	15,3	100
	Densités médicales*	<b>103,9</b>	<b>95,7</b>	<b>101,4</b>	<b>104,9</b>	<b>101,2</b>
Dentistes	Effectifs (%)	31,0	25,3	30,4	13,3	100
	Densités médicales	<b>53,2</b>	<b>49,3</b>	<b>48,9</b>	<b>44,6</b>	<b>49,6</b>
Infirmiers	Effectifs (%)	27,5	22,8	32,5	17,2	100
	Densités médicales	<b>99,6</b>	<b>93,8</b>	<b>110,1</b>	<b>121,7</b>	<b>104,6</b>
Pharmaciens	Effectifs (%)	29,0	21,5	32,5	17,0	100
	Densités médicales	<b>47,5</b>	<b>40,2</b>	<b>50,1</b>	<b>54,9</b>	<b>47,5</b>

\*pour 100 000 habitants

Rapport de l'INSEE (avec la participation de IFEN, INRA, SCEES) pour la DATAR - Juillet 2003

Sources: INSEE-RP1999 et DREES-Répertoire Adeli 1er janvier 2002

## **La présence des infirmiers et des pharmaciens est plus marquée dans les campagnes**

Les infirmiers et les pharmaciens développent plus fréquemment leur activité dans les campagnes. Respectivement 46 % et 41 % d'entre eux travaillent dans le référentiel rural élargi. La plus forte présence de ces deux professions en milieu rural s'explique en partie par le rôle qu'elles jouent dans les services de santé.

Les infirmiers se rendent quotidiennement auprès de patients à mobilité réduite, en particulier les personnes âgées qui habitent parfois loin des villes. Cela se traduit par une densité médicale d'infirmiers dans le référentiel rural élargi bien supérieure (104,7) à la densité moyenne mesurée en métropole (100,1).

Soumises à autorisation lors de leur création, les officines de pharmacie sont relativement fréquentes dans le rural bien qu'affichant un effectif par habitant (densité médicale de 45,3 dans le référentiel rural élargi) moindre que dans l'ensemble du territoire métropolitain (49,0).

Dans le référentiel rural restreint, les effectifs de ces professions se partagent quasi-équitablement entre les bassins de vie vivant à l'heure urbaine et ceux centrés sur une commune de l'espace à dominante rurale.

## **Les choix de localisation sont guidés par les réalités économiques**

Dans les bassins centrés sur les pôles urbains ou pôles d'emploi du rural, les professions libérales trouvent les emplois et les équipements qui peuvent favoriser leur propre vie de famille, comme l'insertion professionnelle de leur conjoint et la scolarisation des enfants. Les densités médicales augmentent avec l'autonomie des bassins de vie. Elles sont en effet bien plus élevées dans les bassins présentant un potentiel d'équipements important (tableau IV.14). Les densités médicales sont maximales dans les bassins de vie autonomes et qui sont animés par une commune de l'espace à dominante rurale (hors pôle d'emploi), 116 médecins et 132 infirmiers pour 100 000 habitants. A contrario, elles sont minimales dans les bassins de vie dépendants animés par d'autres pôles du rural, et largement en dessous des moyennes nationales, y compris pour les infirmiers, pourtant très présents dans les campagnes. Les professions médicales contribuent à l'établissement du score des bassins et donc à la mesure de leur autonomie ; il est donc normal d'observer un tel lien. Ce résultat permet toutefois d'insister sur l'importance de la co-attractivité des équipements et des services, à la fois vis-à-vis des populations à la recherche des services, mais aussi à l'égard des acteurs même de ces services qui sont eux-mêmes dépendants de l'offre locale pour la commodité de leur vie de tous les jours.

Dans les bassins de vie dont le pôle est une commune périurbaine, surtout lorsque ceux-ci sont dépendants, les densités médicales, notamment celles des médecins et infirmiers, sont particulièrement élevées, et en tout cas supérieures aux densités qui caractérisent les bassins de vie périurbains faiblement autonomes. Cette caractéristique, déjà notée, semble ici marquer une certaine convergence entre les logiques d'implantation de ces professions et les forts besoins des communes de ces bassins, parmi les plus dynamiques des 1 745 bassins de vie, un peu comme si ces nouveaux besoins s'exerçaient d'abord sur les professions médicales – celles-ci contribuent en effet assez fortement à la valeur du score. Ces densités restent malgré tout plus faibles que celles qui caractérisent, par exemple, les bassins de vie autonomes du monde rural. En effet la proximité des pôles urbains bien équipés et la présence de grands axes de communication sur ces espaces permettent aux patients d'accéder plus facilement aux services de santé des villes. Au demeurant les densités médicales ne varient que modérément en fonction du degré d'autonomie des bassins dans l'espace périurbain, contrairement aux

campagnes où ces densités sont nettement plus heurtées d'un type de bassin de vie à l'autre. Dans certains de ces bassins les plus ruraux, il est probable que la faiblesse des équipements est un frein à l'installation des professionnels de la santé.

**Tableau IV.14 - Les densités médicales en services de premier recours en fonction du type de bassins de vie et de la position de son pôle dans le ZAUER**

*Champ : Référentiel rural restreint*

Type de bassin de vie	Catégorie du ZAUER du pôle de bassin de vie	Nombre de bassins de vie	Densités médicales (pour 100 000 habitants)			
			Généralistes	Dentistes	Infirmiers	Pharmaciens
Dépendants	Pôles urbains	0				
	Périurbains	300	<b>97,5</b>	<b>46,9</b>	<b>100,7</b>	38,7
	Pôles d'emploi de l'espace rural	16	80,0	42,8	88,7	38,8
	Autre rural	114	80,0	36,7	89,9	<b>43,6</b>
	<i>Ensemble</i>	<i>430</i>	<i>92,8</i>	<i>44,4</i>	<i>97,7</i>	<i>39,9</i>
Faiblement autonomes	Pôles urbains	5	97,9	<b>51,5</b>	<b>109,1</b>	41,8
	Périurbains	151	93,3	<b>48,7</b>	83,5	40,6
	Pôles d'emploi de l'espace rural	102	97,8	47,3	102,3	45,2
	Autre rural	316	<b>111,0</b>	44,9	<b>131,6</b>	<b>56,0</b>
	<i>Ensemble</i>	<i>574</i>	<i>100,1</i>	<i>47,2</i>	<i>103,9</i>	<i>46,6</i>
Autonomes	Pôles urbains	183	<b>104,0</b>	53,2	99,4	47,7
	Périurbains	56	96,4	56,8	99,4	43,1
	Pôles d'emploi de l'espace rural	386	102,7	49,4	<b>112,2</b>	<b>51,3</b>
	Autre rural	116	<b>116,4</b>	51,4	<b>132,0</b>	<b>63,3</b>
	<i>Ensemble</i>	<i>741</i>	<i>103,7</i>	<i>51,8</i>	<i>106,6</i>	<i>49,8</i>

Rapport de l'INSEE (avec la participation de IFEN, INRA, SCEES) pour la DATAR - Juillet 2003

Sources: INSEE-RP1999 et DREES-Répertoire Adeli 1er janvier 2002

### Un tissu médical plus ou moins fragile

La géographie des densités médicales à une échelle aussi fine que celle des bassins de vie met en relief les disparités de l'offre de santé de proximité au sein d'ensembles plus vastes que sont les régions (Cf. cartes de l'annexe 14). Le bassin de vie, cohérent par construction en terme d'accès aux services et aux emplois, est en effet une échelle adaptée pour mettre en regard l'offre locale en matière de services de santé et la population résidente. Dans les zones qui apparaissent déjà les plus démunies et dont l'accessibilité à d'autres zones mieux pourvues est faible, pourrait se poser, à l'avenir, la question du maintien d'un service minimum de santé de proximité. L'acuité de cette question dépend des réalités du terrain (vieillesse de la population et hausse des besoins, démographie médicale en baisse, etc.). La réponse ne peut se trouver que dans une analyse spatiale détaillée des densités médicales

au niveau régional et local, mise en rapport avec les situations démographiques et économiques des bassins de vie concernés. Notamment parce que la dispersion des densités médicales au sein des bassins de vie du référentiel rural restreint est grande (tableau IV.15). Les disparités sont fortes, particulièrement pour les bassins de vie centrés sur une commune n'appartenant pas à un pôle d'emploi de l'espace rural, surtout pour les infirmiers.

**Tableau IV.15 - Caractéristiques statistiques des densités médicales en services de premier recours en fonction de la position du pôle du bassin de vie dans le ZAUER**  
*Champ : Référentiel rural restreint*

		Caractéristiques des densités médicales						
		Moyenne	Ecart-type	Coefficient de variation	Q1	Médiane	Q3	Intervalle inter-quartiles
Pôles urbains	Généralistes	104,6	21,5	20,5	88,1	99,2	120,8	32,7
	Dentistes	54,2	19,4	35,8	40,6	51,2	64,7	24,1
	Infirmiers	100,7	47,6	47,2	64,3	86,1	129,7	65,4
	Pharmaciens	47,7	11,0	23,0	41,4	46,8	52,2	10,8
Périurbain	Généralistes	97,7	28,0	28,7	77,9	92,9	113,3	35,4
	Dentistes	48,9	22,5	46,1	33,7	46,9	61,4	27,7
	Infirmiers	98,4	61,4	62,4	53,2	84,0	128,2	75,0
	Pharmaciens	40,8	16,3	37,6	30,6	39,4	49,3	18,7
Pôles d'emploi de l'espace rural	Généralistes	104,4	46,9	45,0	82,3	95,9	114,7	32,4
	Dentistes	49,7	19,2	38,6	36,0	46,7	59,4	23,4
	Infirmiers	109,3	59,6	54,5	68,9	94,1	140,2	71,3
	Pharmaciens	51,2	21,1	41,1	38,5	48,4	60,4	21,9
Autre espace rural	Généralistes	112,8	55,4	49,1	81,9	101,1	128,6	46,7
	Dentistes	45,7	26,2	57,4	30,4	42,8	59,1	28,7
	Infirmiers	130,8	90,7	69,3	73,2	109,2	172,2	99,0
	Pharmaciens	60,1	40,0	66,6	41,5	53,9	70,6	29,1

Rapport de l'INSEE (avec la participation de IFEN, INRA, SCEES) pour la DATAR - Juillet 2003

Sources: INSEE-RP1999 et DREES-Répertoire Adeli 1er janvier 2002

## IV.2 Accessibilité aux équipements et aux emplois

*La population des bassins de vie se situe en moyenne à 16 minutes de l'ensemble constitué des équipements et de l'emploi. Si on tient compte des équipements les plus rares parmi ceux retenus (i.e. piscine couverte, agence ANPE, cinéma), les temps d'accès sont plus favorables au secteur concurrentiel qu'au secteur non concurrentiel. La moitié des bassins sont à moins de 20 minutes des équipements de santé et si on restreint le champ aux seuls services médicaux de proximité, la population en est éloignée de 5 minutes. Les scolaires parcourent une distance plus importante pour se rendre à leur lieu d'étude que les actifs pour rejoindre leur lieu de travail.*

*La géographie de l'accessibilité dessine des trames qui se superposent et qui définissent quatre ensembles territoriaux fortement individualisés. Cependant les situations locales restent diversifiées. Le relief, l'organisation territoriale de l'emploi et la distance aux centres administratifs supérieurs font également partie des déterminants de l'accessibilité.*

La population a recours, plus ou moins fréquemment, à plusieurs catégories de ressources : travail, éducation, équipements commerciaux, services, lieux de loisirs, etc. L'accès, ou **l'accessibilité**, à une ressource est conditionnée, d'une part, par l'intérêt qu'elle représente pour tel ou tel individu (**attractivité**) et, d'autre part, par la **distance** qui sépare un individu du lieu où se localise la ressource.

La notion d'attractivité permet de distinguer plusieurs types de population. Par exemple, la fréquentation des équipements d'éducation est propre aux scolaires alors que celle des lieux de travail concerne uniquement les actifs ayant un emploi. Pour les autres services et équipements, faute de sources distinguant le type de clientèle ou d'utilisateurs, on considère qu'ils répondent aux besoins de l'ensemble de la population.

La distance, seconde composante de l'accessibilité, correspond au temps de trajet nécessaire pour atteindre un lieu de travail ou d'étude, un commerce ou un service. Elle est calculée, selon les sources statistiques, soit d'après les couples de communes domicile-travail ou domicile-étude, soit d'après les lieux « de fréquentation » de l'inventaire communal, soit encore, par manque d'information, en considérant que la population se rend au lieu le plus proche (cf. annexe 15).

Les accessibilités résument donc les potentialités offertes dans chaque bassin de vie en tenant compte des types de population et de la fluidité de circulation. Elles permettent de mesurer l'éloignement moyen des habitants aux lieux d'étude et d'emploi ainsi qu'aux équipements, classés en catégories : « concurrentiel », « non concurrentiel », « santé ».

### IV.2.1. La France à 16 minutes

La population résidant dans les communes du référentiel rural restreint est située en moyenne à 16 minutes des ressources retenues dans la présente étude (commerces, services, éducation, emploi). Seulement un quart des bassins de vie, parmi les 1 745, ont une population située à plus de 21 minutes (tableau IV.16). Parmi les bassins les plus éloignés, 32 sont à plus de 30 minutes (164 000 habitants) et 3 à plus de 40 minutes (10 800 habitants), le plus éloigné étant celui de Saint-Etienne-de-Tinée dans les Alpes-Maritimes (46 minutes).

*Équipements concurrentiels et non concurrentiels : une hiérarchie des accessibilités mitigée*

La plus ou moins grande fréquence d'implantation des ressources sur le territoire est conditionnée par une logique économique et par une logique d'équité territoriale.

La logique économique se traduit par l'adéquation entre les niveaux de la demande et de l'offre et par la concentration spatiale des équipements spécialisés. C'est ce mécanisme qui explique, par exemple, l'implantation des équipements concurrentiels et de certains équipements publics comme les services hospitaliers à plateau technique lourd ou les établissements d'enseignement supérieur.

La logique d'équité territoriale veille, autant que faire se peut, à ce que l'ensemble de la population puisse bénéficier des meilleures conditions de desserte.

Ces deux logiques dessinent une hiérarchie mitigée des accessibilités. La population des bassins de vie est plus proche des commerces et services concurrentiels que des équipements non concurrentiels hors éducation et santé : 9 minutes de temps de trajet pour les premiers, 14 minutes pour les seconds (les valeurs médianes sont voisines, tableau IV.16). La différence observée entre les catégories des équipements concurrentiels<sup>20</sup> et non concurrentiels s'explique par l'éloignement à trois équipements de type « services publics », peu fréquents sur le territoire, et qui sont classés dans cette catégorie : la piscine couverte, l'agence ANPE et le cinéma. En en faisant abstraction<sup>21</sup>, le temps de trajet pour les équipements non concurrentiel passe de 14 à 6 minutes, 75 % des bassins étant situés au plus à 7 minutes (le bassin de Cargèse en Corse culminant avec 30 minutes).

**Tableau IV.16 – Accessibilités aux équipements des bassins du référentiel rural restreint**

Ressources	Temps d'accès en minutes							
	Moyenne communale du référentiel rural restreint	Bassins de vie du référentiel rural restreint						
		moyen	minimum	maximum	écart-type	25 %	50 %	75 %
des bassins les mieux desservis								
<b>Accessibilités aux équipements</b>								
concurrentiels	9	10	0	76	5	7	9	12
non concurrentiels	14	16	0	69	7	11	15	20
dont de proximité	6	6	0	30	3	4	6	7
de santé	19	22	2	93	10	16	21	27
dont de proximité	5	5	0	47	3	3	5	6
Equipements scolaires	14	17	0	94	9	11	15	20
<b>Accessibilités d'après les déplacements</b>								
domicile - étude des 7-18 ans	23	26	7	84	9	20	24	30
dont des 7-15 ans	9	10	1	61	4	7	9	11
domicile - travail (actifs)	17	17	1	44	5	14	17	20
<b>Accessibilité générale</b>	<b>16</b>	<b>18</b>	<b>7</b>	<b>46</b>	<b>5</b>	<b>15</b>	<b>18</b>	<b>21</b>

**Rapport de l'INSEE (avec la participation de l'IFEN, l'INRA, le SCEES) pour la DATAR – Juillet 2003**

Source : INRA (temps d'accès) d'après Route120 (IGN), RP1999 et ICO1998

*La moitié des bassins sont à moins de 20 minutes des équipements de santé et à moins de 5 minutes des services médicaux de proximité.*

Si les habitants des bassins sont plus éloignés de l'ensemble des équipements de santé (19 minutes) que des commerces et services précédents, ils ne sont qu'à 5 minutes des services de

<sup>20</sup> Vétérinaire, hyper ou supermarché, banque, magasin de chaussure, droguerie, magasin d'électroménager, librairie papeterie, magasin de meuble, magasin de vêtement, grande surface non spécialisée, marche de détail

<sup>21</sup> Gendarmerie, perception, bureau de poste, crèche, école de musique, maison de retraite, installation sportive couverte, notaire.

santé hors services hospitaliers<sup>22</sup> (légèrement inférieur au temps d'accès aux services publics les plus fréquents). Les trois quarts des bassins les mieux desservis sont au plus à 6 minutes des services de santé de proximité ; 15 bassins ont un temps d'accès supérieur à 15 minutes (maximum de 47 minutes pour les habitants de l'Île-d'Yeu).

En tenant compte des services hospitaliers<sup>23</sup>, l'accessibilité aux équipements de santé ne dépasse pas 27 minutes dans trois bassins sur quatre du référentiel rural restreint. Parmi les bassins les plus éloignés, 52 - représentant 283 000 habitants - sont à plus de 45 minutes d'un service de santé, et 10 à plus d'une heure (40 000 habitants), le maximum étant de 93 minutes pour le bassin de vie de l'Île-d'Yeu suivi de ceux de Calvi et du Palais (87 et 77 minutes).

*Les scolaires sont plus éloignés de leur lieu d'étude que les actifs de leur lieu de travail*

Les accessibilités aux lieux de travail et aux lieux d'étude, mesurées par les navettes de migrants alternants et de scolaires, sont respectivement de 17 et 23 minutes (moyennes comme médianes). Dans le quart des bassins de vie, pour lesquels les distances parcourues par les actifs et les scolaires sont les plus courtes, ces derniers ont un temps de trajet moyen supérieur de 6 minutes. En élargissant aux trois quarts des bassins où l'accessibilité est la meilleure, les temps de déplacements sont de 30 minutes pour les scolaires et 20 minutes pour les actifs.

Le cadre de la carte scolaire, qui impose une sectorisation et provoque parfois des stratégies de contournements, et la diversité des options et filières de formations expliquent en grande partie ces écarts. Par ailleurs, la localisation des emplois est plus atomisée que celle des établissements scolaires. Le temps moyen d'accès à l'équipement éducatif le plus proche du domicile du scolaire est de 14 minutes, soit 9 minutes de moins que ce que révèlent les flux domicile-étude et légèrement inférieur au temps de déplacement des actifs.

Par ailleurs, l'allongement des durées de migrations des scolaires est surtout le fait de la tranche d'âge 16-18 ans, celle des lycéens. La diversité et la spécialisation des filières du second cycle du secondaire expliquent la hausse des temps de trajet, ceux-ci n'étant pas obligatoirement quotidiens du fait de l'accueil des élèves en internat. Si on ne tient pas compte de cette classe d'âge, le temps d'accès moyen tombe à 9 minutes, avec une durée de trajet de 11 minutes pour les trois quarts des bassins où les élèves sont les plus proches des équipements éducatifs.

#### **IV.2.2. La géographie de l'accessibilité aux commerces et services**

*Les trames de l'accessibilité se superposent...*

Un lieu donné peut être plus ou moins proche des commerces et des services. Le niveau d'accessibilité permet de délimiter des espaces bien desservis et des espaces enclavés. Bien que l'implantation spatiale des services non concurrentiels soit la plus régulière, les niveaux d'accessibilité des bassins de vie sont relativement corrélés (cartes IV.2a, IV.2b, IV.2c, IV.2d). En revanche, la concentration urbaine des emplois (carte IV.2e) génère une distribution spatiale spécifique<sup>24</sup>.

*... et dessinent quatre ensembles territoriaux...*

Afin de dégager les ensembles territoriaux sous-jacents, les régions françaises ont été classées

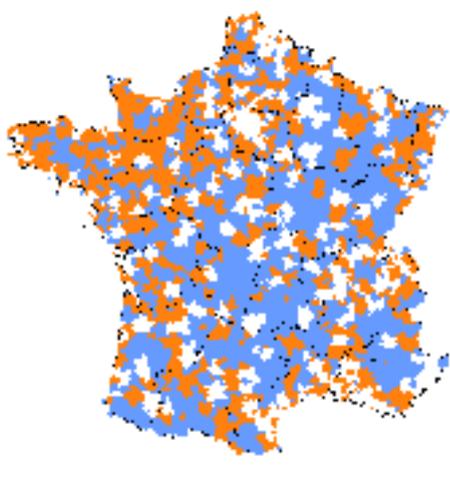
---

<sup>22</sup> Ambulance, médecin, dentiste, masseur kinésithérapeute, infirmier(e), pharmacie

<sup>23</sup> Etablissement hospitalier de court séjour, maternité, service d'urgence, établissement hospitalier de moyen ou long séjour

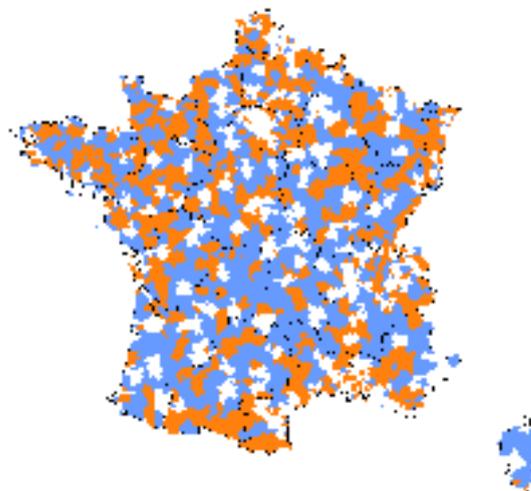
<sup>24</sup> Cette spécificité sera présentée dans le troisième paragraphe

**Carte IV.2a – Accessibilité aux équipements concurrentiels**  
(moyenne = 9 minutes)



© INRA-INSEE, 2003

**Carte IV.2b-Accessibilité aux équipements non concurrentiels**  
(moyenne = 14 minutes)



© INRA-INSEE, 2003

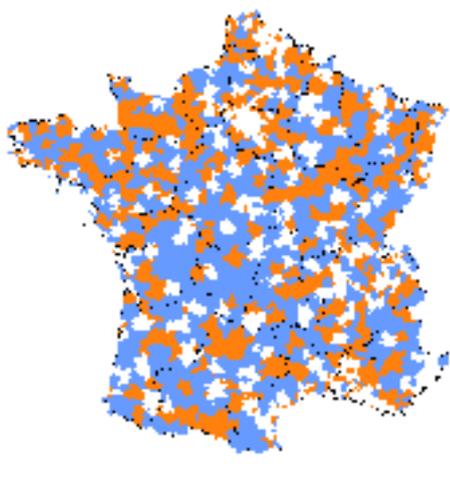
Bassins de vie dont le temps d'accès est

- inférieur à la moyenne
- supérieur à la moyenne
- Hors référentiel du rural restreint

Rapport de l'INSEE (avec la participation de l'IFEN, l'INRA, le SCEES) pour la DATAR – Juillet 2003

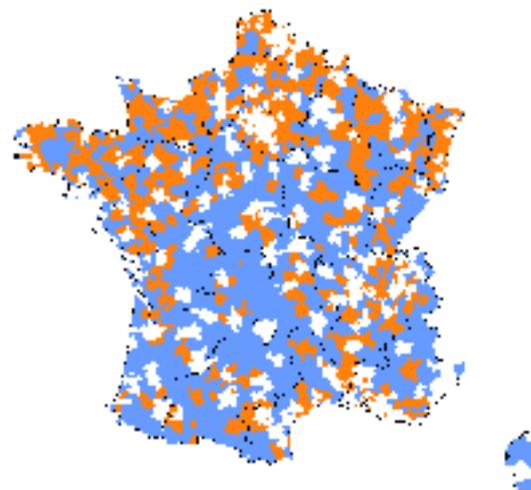
Source : INRA (temps d'accès) d'après Route120 (IGN), RP1999 et ICO1998

**Carte IV.2c – Accessibilité aux équipements de santé**  
(moyenne = 19 minutes)



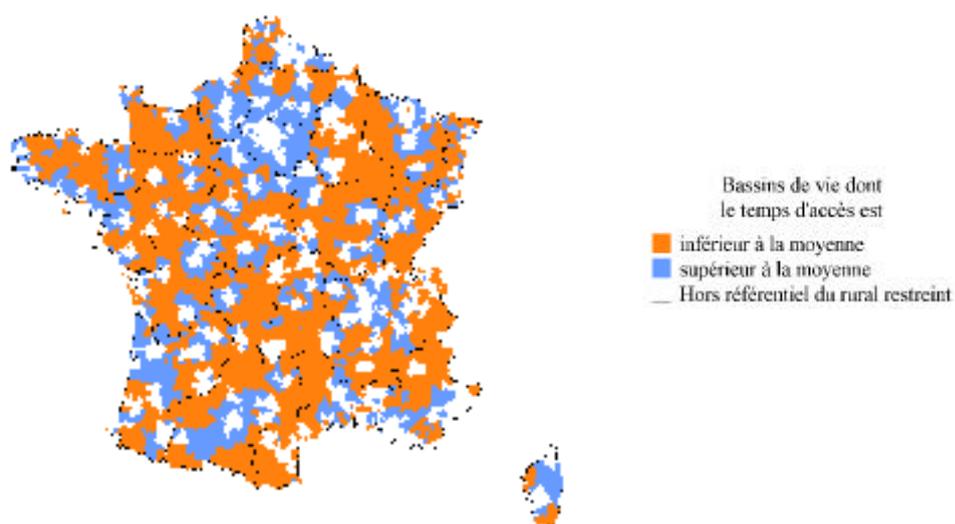
© INRA-INSEE, 2003

**Carte IV.2d - Accessibilité au lieu d'étude (scolaires)**  
(moyenne = 23 minutes)



© INRA-INSEE, 2003

**Carte IV.2e - Accessibilité des actifs au lieu d'emploi**  
(moyenne = 17 minutes)



© INRA-INSEE, 2003

**Rapport de l'INSEE (avec la participation de l'IFEN, l'INRA, le SCEES) pour la DATAR – Juillet 2003**  
Source : INRA (temps d'accès) d'après Route120 (IGN), RP1999 et ICO1998

selon la proportion de bassins dont le temps d'accès, pour chaque catégorie d'équipements est supérieur à la moyenne nationale (tableau IV.17).

Quatre ensembles territoriaux découpent la France en trois bandes orientées nord-est sud-ouest :

- au Nord et à l'Ouest, des Pays de la Loire à la Picardie, en incluant la Bretagne et les deux Normandie, le poids des bassins de vie ayant des accessibilités supérieures à la moyenne nationale est compris entre un tiers et deux tiers. A cet ensemble, on peut adjoindre l'Île-de-France et le Nord-Pas-de-Calais où, à l'exception des équipements non concurrentiels des bassins franciliens<sup>25</sup>, la grande majorité des bassins de vie ont une bonne accessibilité.

- au Nord-Est, la Lorraine, à laquelle peut être adjointe l'Alsace qui présente un profil semblable à l'Île-de-France et au Nord-Pas-de-Calais, a des caractéristiques similaires aux régions du Nord et de l'Ouest.

- Enfin, dans le Sud-Est, Rhône-Alpes et les deux régions méditerranéennes connaissent une situation analogue à ces deux premiers ensembles avec toutefois un léger déficit quant à la desserte des scolaires.

- Entre ces trois ensembles, se dessine une large bande incluant Champagne-Ardenne, Bourgogne, Franche-Comté, Centre, Auvergne, Poitou-Charentes, Limousin, Aquitaine, Midi-Pyrénées et Corse. Ici généralement, plus des deux tiers des bassins de vie enregistrent des temps d'accès aux quatre catégories d'équipements supérieurs à la moyenne nationale.

Ce découpage en quatre ensembles territoriaux ne doit pas faire oublier que les accessibilités conservent de fortes disparités selon les catégories d'équipements. Par exemple, plus de la moitié des bassins des Pays de la Loire, de Bretagne et de Lorraine ont un déficit d'accessibilité dans les catégories d'équipements non concurrentiels, de santé et d'éducation.

<sup>25</sup> du fait des difficultés de circulation liées à la congestion

Il en est de même en Rhône-Alpes avec un déficit qui se généralise aussi aux commerces et services concurrentiels. Dans la bande centrale, et plus particulièrement en Corse et dans le Limousin, les quatre cinquièmes des bassins enregistrent des temps d'accès supérieurs aux moyennes nationales pour toutes les catégories d'équipements.

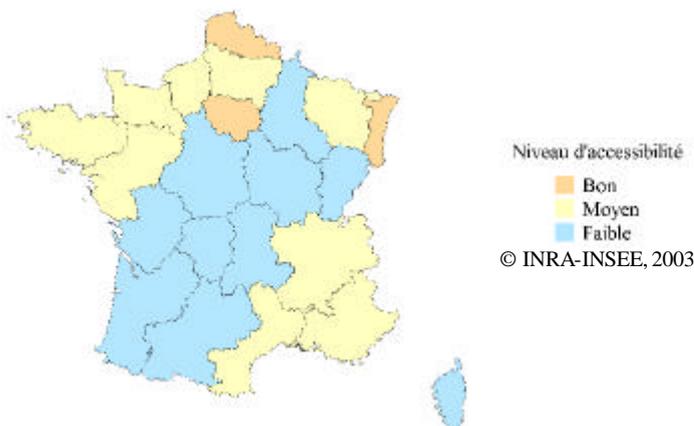
**Tableau IV.17 – Disparités régionales de l'accessibilité**

Régions	Nombre de bassins	Parts des bassins de vie (%) dont le temps d'accès			
		concurrentiels est supérieur à 9 minutes	aux équipements non concurrentiels est supérieur à 14 minutes	de santé est supérieur à 19 minutes	des trajets domicile-étude est supérieur à 23 minutes
PICARDIE	82	58,5	54,9	50,0	36,6
HAUTE-NORMANDIE	57	45,6	59,6	57,9	36,8
BASSE-NORMANDIE	74	36,5	58,1	43,2	52,7
PAYS DE LA LOIRE	128	46,1	55,5	64,8	54,7
BRETAGNE	134	31,3	60,4	56,7	51,5
-----	-----	-----	-----	-----	-----
ÎLE-DE-FRANCE	61	34,4	41,0	32,8	21,3
NORD-PAS-DE-CALAIS	60	33,3	30,0	28,3	13,3
-----	-----	-----	-----	-----	-----
ALSACE	54	42,6	31,5	37,0	20,4
LORRAINE	70	50,0	64,3	60,0	44,3
-----	-----	-----	-----	-----	-----
RHONE-ALPES	159	52,2	61,0	57,9	61,0
LANGUEDOC-ROUSSILLON	92	43,5	35,9	65,2	55,4
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	75	40,0	45,3	46,7	60,0
CHAMPAGNE-ARDENNE	42	66,7	64,3	73,8	59,5
CENTRE	101	59,4	75,2	76,2	82,2
BOURGOGNE	74	70,3	75,7	63,5	77,0
FRANCHE-COMTE	45	66,7	71,1	75,6	73,3
POITOU-CHARENTES	82	61,0	56,1	69,5	81,7
AQUITAINE	107	57,0	70,1	69,2	77,6
MIDI-PYRENEES	123	67,5	69,1	74,0	80,5
LIMOUSIN	43	79,1	83,7	88,4	88,4
AUVERGNE	68	75,0	75,0	72,1	69,1
CORSE	14	92,9	85,7	85,7	92,9
France	1745	52,5	59,5	60,8	59,0

Rapport de l'INSEE (avec la participation de l'IFEN, l'INRA, le SCEES) pour la DATAR – Juillet 2003

Source : INRA (temps d'accès) d'après Route120 (IGN), RP1999 et ICO1998

**Carte IV.3 – Quatre ensembles territoriaux**

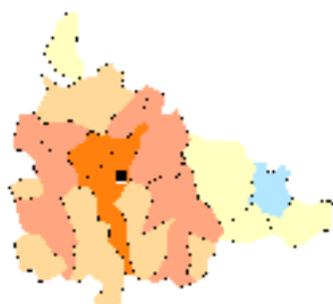


Rapport de l'INSEE (avec la participation de l'IFEN, l'INRA, le SCEES) pour la DATAR – Juillet 2003

Source : INRA (temps d'accès) d'après Route120 (IGN), RP1999 et ICO1998

### Cartes IV.4 – Exemple de quelques accessibilités communales

Carte IV.4a. Bassin de Fère-en-Tardenois\* (02305)



Accessibilité communale aux équipements concurrentiels

Temps d'accès en minutes



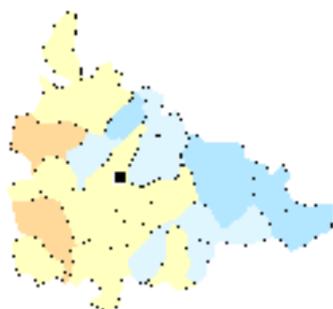
■ Nœud de service ou bassin

© INRA-INSEE, 2003

Carte IV.4b. Bassin de Estagel\* (66071)



Carte IV.4c. Bassin de Fère-en-Tardenois\* (02305)



Accessibilité communale aux équipements non concurrentiels

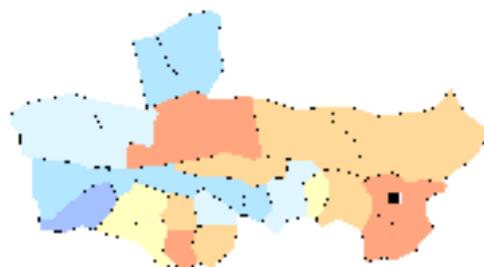
Temps d'accès en minutes



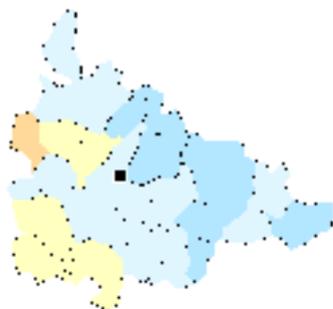
■ Nœud de service ou bassin

© INRA-INSEE, 2003

Carte IV.4d. Bassin de Estagel\* (66071)



Carte IV.4e. Bassin de Fère-en-Tardenois\* (02305)



Accessibilité communale aux équipements de santé

Temps d'accès en minutes



■ Nœud de service ou bassin

© INRA-INSEE, 2003

Carte IV.4f. Bassin de Estagel\* (66071)



\* Les deux bassins sont représentés à la même échelle

Rapport de l'INSEE (avec la participation de l'IFEN, l'INRA et le SCEES) pour la DATAR – Juillet 2003

Source : INRA (temps d'accès) d'après Route120 (IGN), RP1999 et ICO1998

*...avec cependant une grande variété de situations locales*

Par ailleurs, l'accessibilité qui est un résumé de la situation à laquelle font face les habitants au sein de chaque bassin de vie, peut également refléter de fortes disparités internes. Les deux bassins de vie de Fère-en-Tardenois (02305) et Estagel (66071) sont pris en exemple (cartes IV.3). Localisés tous les deux dans des zones à faible densité de population (respectivement 31 et 21 hab./km<sup>2</sup>), le premier est situé dans un quadrilatère dont les sommets sont Soissons, Reims, Epernay et Château-Thierry et le second dans les Pyrénées-Orientales, à l'ouest de Perpignan, dans le Fenouillèdes, entre les Corbières méridionales et le Conflent. Ils regroupent chacun 25 communes, avec des populations respectives de 9 191 et 8 692 habitants pour des superficies de 297 et 412 km<sup>2</sup>. Les accessibilités communales au sein des ces bassins pour les trois catégories d'équipements concurrentiels, non concurrentiels et de santé soulignent les contraintes physiques de circulation (zone de plateau pour le premier et de montagne pour le second) et la position spatiale relative des bassins par rapport à la maille urbaine qui offre des fonctions de commerces et services de niveau supérieur comme les équipements hospitaliers. Cette analyse, qui permet de nuancer le caractère structurant des pôles de services en montrant la variabilité interne de l'accessibilité au sein des bassins, mériterait d'être prolongée.

#### **IV.2.3. Le rôle du relief, de l'organisation territoriale de l'emploi et de la maille urbaine supérieure**

##### *Le relief conditionne fortement les accessibilités aux équipements*

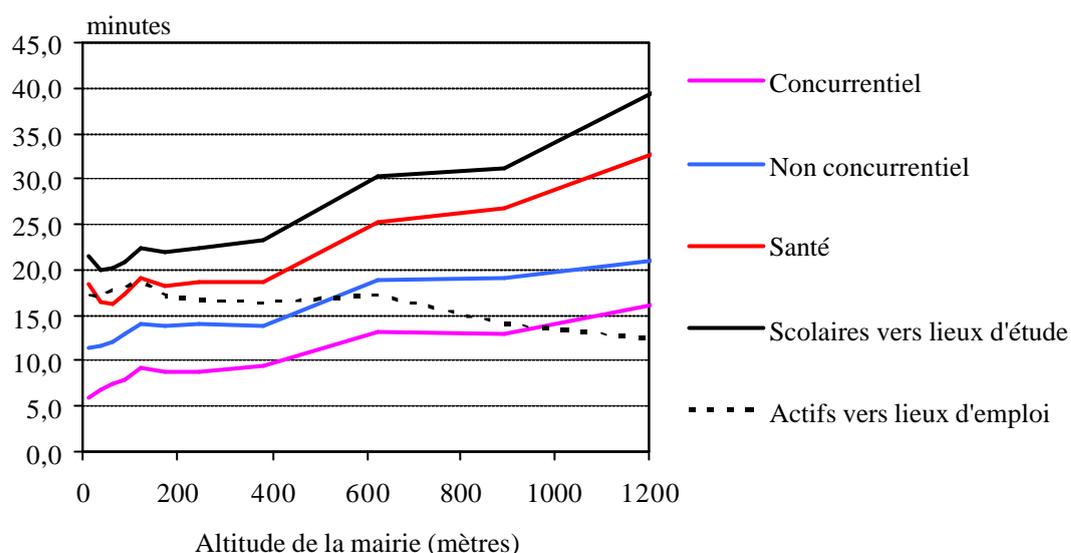
La durée des trajets pour se rendre à son travail et le temps d'accès aux équipements depuis son domicile contribuent à qualifier le lieu de résidence (dépendant ou autonome, bien desservi ou enclavé). L'amélioration des infrastructures de transport peut permettre de modifier les choses en rendant le lointain accessible plus rapidement. Cependant, la capillarité du réseau routier et les conditions de circulation<sup>26</sup>, lesquelles, au-delà des phénomènes de congestion propres aux villes, sont surtout déterminées par la sinuosité et la déclivité dues au relief, conditionnent fortement l'accessibilité (cartes IV.5). Ainsi, le temps d'accès augmente avec l'altitude de la commune pour toutes les catégories d'équipements (cf figure IV.1). En revanche, la durée des trajets des migrations domicile-travail est stable en deçà de 600 mètres ; elle décroît, ensuite, avec l'altitude. Sur le plan de la variabilité régionale, la carte 4d, qui présente les vitesses horaires moyennes de circulation pour atteindre tous les points du territoire depuis un seul lieu de départ<sup>27</sup>, résume assez bien les conditions de circulation sur l'ensemble de l'espace métropolitain. On retrouve les quatre ensembles territoriaux de l'accessibilité aux équipements concurrentiels, non concurrentiels, de santé et d'éducation (carte IV.3).

---

<sup>26</sup> Se reporter à l'annexe méthodologique de l'accessibilité pour plus de précision

<sup>27</sup> Ici Dijon. Les vitesses horaires de circulation changeraient assez peu si on considérait un autre point de départ. Seul le halo bleu serait modifié.

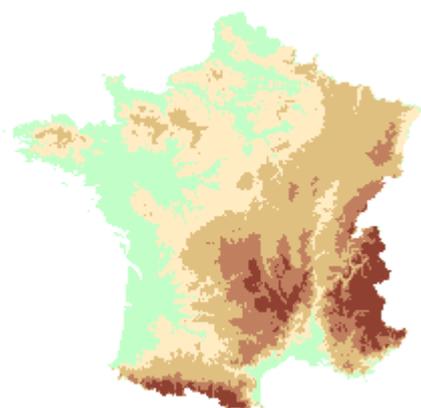
**Figure IV.1 – Effet de l'altitude sur l'accessibilité aux équipements et aux emplois**



Rapport de l'INSEE (avec la participation de l'IFEN, l'INRA et le SCEES) pour la DATAR – Juillet 2003  
 Source : INRA (temps d'accès) d'après Route120 (IGN), RP1999 et ICO1998

**Cartes IV.5a, b, c, d – Effets des conditions de circulation sur le temps d'accès**

Carte IV.5a – Relief

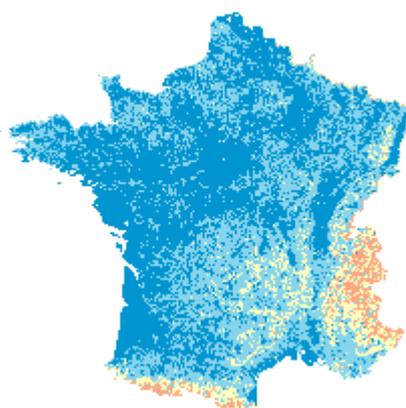


Altitudes (mètres)

- > 1 000
- 500 - 1 000
- 200 - 500
- 100 - 200
- < 100

© INRA-INSEE, 2003

Carte IV.5.b – Déclivité



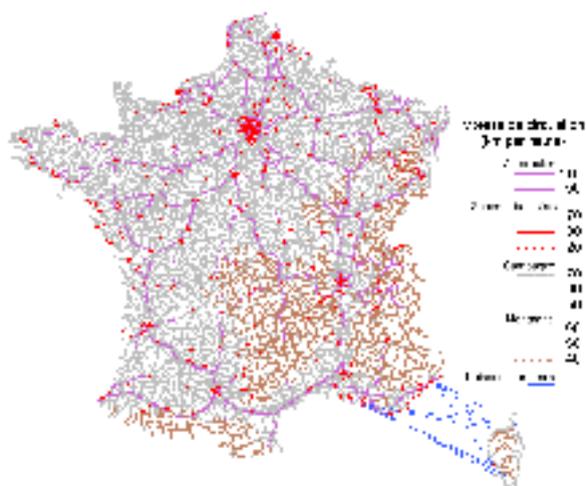
Pentes (degrés)

- .
- 1 - ?
- > 1:
- .. ?

© INRA-INSEE, 2003

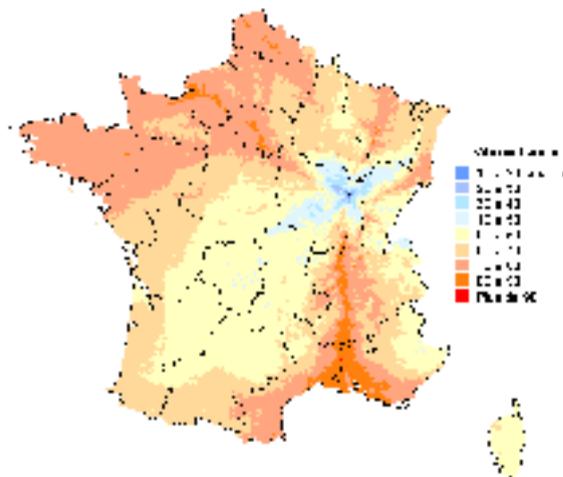
Rapport de l'INSEE (avec la participation de l'IFEN, l'INRA, le SCEES) pour la DATAR – Juillet 2003  
 Source : INRA d'après Global Gazetteer (FALLING RAIN GENOMICS)

Carte IV.5c - Réseau routier et vitesse de circulation



© INRA-INSEE-IGN, 2003

Carte IV.5d - Vitesse horaire moyenne de trajet par la route (exemple depuis Dijon)



© INRA-INSEE, 2003

Rapport de l'INSEE (avec la participation de l'IFEN, l'INRA, le SCEES) pour la DATAR – Juillet 2003

Source : INRA d'après Global Gazetteer (FALLING RAIN GENOMICS), Route120 (IGN)

### *Accessibilité aux emplois et migrations domicile-travail*

Pour l'ensemble de la France métropolitaine, la part des actifs ayant un emploi et travaillant hors de leur commune de résidence passe de 45 % en 1975 à 61 % en 1999, soit un gain de 16 points en 25 ans (tableau IV.18). Au sein du référentiel rural restreint, l'augmentation, supérieure à 28 points, est encore plus importante. Les migrations alternantes<sup>28</sup>, qui caractérisaient traditionnellement les banlieues des grandes agglomérations et les couronnes périurbaines, se sont aujourd'hui généralisées à l'ensemble des catégories d'espace. Les bassins de vie périurbains conservent les taux les plus élevés. Le nombre de migrants alternants - exprimés en points - progresse de façon identique dans toutes les catégories de l'espace à dominante rurale, les bassins de la catégorie la plus rurale connaissant même un doublement de la proportion des navetteurs entre 1975 et 1999, tout en enregistrant un léger recul du nombre des actifs. Aujourd'hui, même si la spécificité des bassins périurbains demeure, tous les bassins, qu'ils soient centrés sur un petit pôle urbain, un pôle d'emploi du rural ou une autre commune de l'espace à dominante rurale, ont une part de migrants alternants qui avoisine 57 %.

<sup>28</sup> On emploie indifféremment, comme cela est traditionnel, les expressions : « migrations alternantes », « migrations domicile-travail », « navettes » d'une part, et « migrants alternants », « migrants domicile-travail », « navetteurs »

**Tableau IV.18 – Proportion des migrants domicile-travail selon la catégorie d'espace**

	1975		1999	
	Actifs	Migrants alternants %	Actifs	Migrants alternants %
France métropolitaine	20 829 693	44,6	23 055 202	60,9
Hors référentiel rural restreint	12 478 277	50,4	12 935 659	57,7
<b>Bassins du référentiel rural restreint</b>	<b>7 147 600</b>	<b>33,7</b>	<b>8 204 834</b>	<b>62,0</b>
centrés sur un pôle urbain de moins de 30 000 habitants	2 187 279	31,6	2 384 437	57,5
centrés sur une commune d'une couronne monopolaire	1 006 615	49,5	1 632 881	76,6
centrés sur une commune multipolarisée	458 550	46,7	602 359	73,2
centrés sur un pôle d'emploi de l'espace rural	2 350 881	29,3	2 451 700	56,7
centrés sur une autre commune de l'espace rural	1 144 275	27,3	1 133 457	56,0

Rapport de l'INSEE (avec la participation de l'IFEN, l'INRA et le SCEES) pour la DATAR – Juillet 2003

Source : RP1975, RP1999 (INSEE)

Le jeu combiné de la concentration spatiale des emplois et de l'attraction exercée par les grands pôles urbains conditionnent la distribution spatiale de l'accessibilité aux emplois. Si, pour 45 % des bassins de vie, le temps d'accès au lieu de travail est supérieur à la moyenne du référentiel rural restreint prise comme étalon, ce sont 80 % des bassins qui sont dans ce cas lorsqu'ils sont animés par un pôle situé dans une couronne périurbaine (et 72 % dans le multipolaire ; tableau IV.19). La durée des navettes est de 24 minutes (couronnes) et 22 minutes (multipolarisé).

En revanche, lorsque les bassins sont centrés sur un petit pôle urbain ou un pôle d'emploi de l'espace rural, la migration alternante concerne encore plus d'un actif sur deux, et le temps d'accès aux emplois ne dépasse la moyenne nationale que dans une faible proportion d'entre eux : respectivement 21 et 23 % des bassins, avec un temps de trajet moyen de 20 minutes.

Sur les 546 autres bassins, dont le pôle de services est localisé dans une autre commune de l'espace à dominante rurale, 236 enregistrent des temps d'accès supérieurs à la moyenne, avec une durée de migrations alternantes égale à celle des actifs des petits pôles urbains ou des pôles d'emploi du rural.

**Tableau IV.19 – Accessibilité aux emplois par catégories d'espace**

	Ensemble des bassins		Bassins ayant un temps d'accès supérieur à la moyenne nationale	
	Effectifs	Temps d'accès aux emplois (minutes)	Part (%)	Temps d'accès aux emplois (minutes)
<b>Bassins du référentiel rural restreint</b>	<b>1 745</b>	<b>17</b>	<b>45,0</b>	<b>22</b>
centrés sur un pôle urbain de moins de 30 000 habitants	188	15	21,3	20
centrés sur une commune d'une couronne monopolaire	351	22	80,1	24
<i>dont le pôle urbain a moins de 30 000 habitants</i>	5	19	60,0	21
centrés sur une commune multipolarisée	156	20	71,8	22
centrés sur un pôle d'emploi de l'espace rural	504	15	23,0	20
centrés sur une autre commune du rural	546	17	43,2	20

Rapport de l'INSEE (avec la participation de l'IFEN, l'INRA et le SCEES) pour la DATAR – Juillet 2003

Source : RP1975, RP1999 (INSEE)

### *Le rôle des centres administratifs et des pôles d'emploi*

Le relief et la proximité des pôles urbains conditionnent les accessibilités, respectivement, aux équipements et aux emplois. Cependant, au-delà du contexte spatial orographique et fonctionnel, d'autres proximités peuvent intervenir et modifier, en l'améliorant, l'accessibilité aux ressources spécialisées.

Ainsi, la population du référentiel rural restreint est située en moyenne à 22 minutes d'un pôle d'emploi du rural, 30 minutes d'un pôle urbain, 49 minutes du chef-lieu de département de rattachement et 84 minutes de la préfecture de région (tableau IV.20). Les écarts entre ces durées de déplacements, favorables aux pôles d'emploi, reflètent la plus grande fréquence de ces derniers (respectivement 354 pôles urbains et 525 pôles d'emploi de l'espace rural) et le nombre plus restreint des centres administratifs (22 régions et 96 départements métropolitains).

**Tableau IV.20 – Durée du trajet, en minutes, pour atteindre les centres administratifs de rattachement ou les pôles d'emploi les plus proches**

	Moyenne communale du référentiel rural restreint	Statistiques des bassins de vie du référentiel rural restreint						
		moyenne	minimum	maximum	écart-type	25 %	50 %	75 %
<b>Temps d'accès en minutes...</b>								
à la préfecture de Région	81	84	12	234	41	52	77	111
à la préfecture du Département	48	49	6	151	21	33	46	61
à un pôle urbain	26	30	0	126	16	20	27	37
à un pôle d'emploi du rural	22	22	0	132	16	9	19	30

**Rapport de l'INSEE (avec la participation de l'IFEN, l'INRA, le SCEES) pour la DATAR – Juillet 2003**

Source : INRA (temps d'accès) d'après Route120 (IGN), RP1999 et ICO1998

## **V - ANALYSE DE L'ORIENTATION ÉCONOMIQUE DES BASSINS DE VIE**

*Dans plus de la moitié des 1745 bassins de vie du référentiel rural restreint, les emplois sont en majorité affectés à des activités visant à satisfaire les besoins des populations locales. Ces bassins dits "à économie résidentielle" couvrent près de la moitié du territoire métropolitain et accueillent un cinquième de la population métropolitaine. Ils sont proportionnellement plus nombreux dans l'espace à dominante urbaine que dans l'espace à dominante rurale. Dans ce dernier cas, l'économie résidentielle s'appuie alors plus fréquemment sur une activité touristique.*

*Par ailleurs, les bassins où les emplois agricoles et agroalimentaires représentent une part significative de l'emploi local (plus du sixième) et sont supérieurs, en nombre, aux emplois industriels, constituent une proportion relativement faible des bassins de vie : seulement, un sur cinq. Très majoritairement localisés dans l'espace à dominante rurale, ils couvrent à peine plus de 15 % du territoire métropolitain et regroupent environ 5 % de la population et 4% des emplois métropolitains.*

*Si, finalement, les secteurs agricoles et agroalimentaires jouent assez rarement un rôle très structurant dans l'économie des bassins de vie, cela n'est pas seulement imputable à l'importance de l'économie résidentielle, mais reflète également le poids des secteurs industriels, lesquels fournissent plus du tiers des emplois locaux dans 37 % des bassins de vie. Ces derniers, qui sont plus densément peuplés que les autres bassins de vie étudiés ici, couvrent le quart du territoire et regroupent près de 15 % de la population métropolitaine. Ils sont sur-représentés dans les franges multipolarisées de l'espace à dominante urbaine et sont en proportion aussi nombreux dans les aires d'emploi rurales que dans les couronnes périurbaines.*

Ce chapitre a vocation à analyser l'orientation économique des bassins de vie définis dans le cadre de cette étude. Pour ce faire, une démarche en deux temps a été adoptée.

Dans un premier temps, une typologie des bassins a été établie à partir du poids relatif de trois grandes catégories d'emplois : ceux relevant d'une économie résidentielle dont le poids est aujourd'hui extrêmement important dans tous les espaces ; ceux rattachés à la sphère agricole et agroalimentaire traditionnellement considérés comme représentatifs du fait rural ; et ceux relevant des activités industrielles, définies au sens large<sup>29</sup>, dont le poids relatif s'est accru dans les espaces ruraux au cours des dernières décennies.

Dans un second temps, cette première approche est affinée en tenant compte de trois éléments complémentaires : une tentative de repérage de l'orientation touristique des bassins résidentiels ; la prise en compte du poids de l'agroalimentaire au sein de la sphère agroalimentaire locale ; le caractère monospécialisé ou non de l'industrie locale. La prise en compte de ces trois éléments complémentaires débouche sur une typologie affinée des bassins de vie selon leur orientation économique. La géographie de cette seconde typologie ainsi que ses liens avec le ZAUER seront alors examinés.

---

<sup>29</sup> En y incluant notamment les services aux entreprises.

## V.1 Une première approche de l'orientation économique des bassins de vie par la répartition sectorielle des emplois

L'économie des bassins de vie est structurée par deux grands types d'activités : celles essentiellement destinées à satisfaire les besoins des populations locales (qu'elles soient permanentes ou temporaires) et celles produisant ou contribuant à produire des biens et services destinés à un marché plus vaste que le seul marché local, que celui-là soit régional, national ou international. Les premières sont beaucoup moins exposées que les secondes à la concurrence d'entreprises situées à l'extérieur de leur bassin de vie et leur dynamique est davantage affectée par l'évolution démographique du bassin. Parmi les secondes, il convient tout d'abord d'isoler celles qui relèvent de la production agricole et de sa transformation, lesquelles ont longtemps été considérées comme l'élément structurant de l'économie des espaces ruraux. A celles-ci, s'ajoutent néanmoins les activités de la sphère industrielle dont le poids dans les activités rurales n'a jamais été négligeable, même s'il a été souvent passé sous silence.

En vue de repérer ces différents types d'activités, les secteurs économiques ont été regroupés en trois grandes catégories : ceux relevant de l'économie résidentielle, ceux relevant de l'économie agri-alimentaire et ceux relevant de l'économie industrielle, prise au sens large (voir encadré V.1).

### Encadré V.1 - Trois grandes catégories d'emploi

Les emplois locaux, repérés ici par les actifs du recensement de population de 1999 comptés à leur lieu de travail, ont été répartis en trois grandes catégories à partir des regroupements suivants, effectués en utilisant principalement la NES 36 mais en recourant parfois à la NES 114 :

- ✓ **Secteurs de l'économie résidentielle (notés  $E_R$ )** : Commerce et réparation automobile (J1) ; Commerce de détail, réparations (J3) ; Bâtiment (H01) ; Transports ferroviaires (K01) ; Transports routiers de voyageurs (K02) ; Agences de voyages (K08) ; Activités financières (EL) ; Activités immobilières (EM) ; Services aux particuliers (EP) ; Education, santé, action sociale (EQ) ; Administration (ER).
- ✓ **Secteurs de la sphère agri-alimentaire (notés  $E_A$ )** : Agriculture, sylviculture et pêche (EA) ; Industries agricoles et alimentaires (EB).
- ✓ **Secteurs de l'industrie au sens large (notés  $E_I$ )** : tous les autres secteurs, c'est-à-dire Industrie de biens de consommation (EC) ; Industrie automobile (ED) ; Industries de biens d'équipement (EE) ; Industrie des biens intermédiaires (EF) ; Energie (EG) ; Commerce de gros et intermédiaires (J2) ; Travaux publics (H02) ; Autres transports (Transport routier de marchandise, K03 ; Transports par eau, K04 ; Transports aériens, K05 ; Transport spatial, K06) ; Manutention, entreposage, gestion d'infrastructures (K07) ; Organisation du transport de fret (K09) ; Services aux entreprises (EN).

Sur l'ensemble du référentiel rural restreint, l'économie résidentielle concentre un peu plus de la moitié de l'emploi total (52,3 %), l'agri-alimentaire un peu moins du sixième (14,9 %) et l'industrie le tiers (32,9 %). Les moyennes des parts sectorielles, calculées sur les 1745 bassins du référentiel restreint, apparaissent très proches de ces parts sectorielles moyennes (tableau V.1).

L'économie résidentielle occupe une place importante dans la plupart des bassins : elle regroupe plus de 44 % des emplois dans trois bassins de vie sur quatre et son poids n'est

jamais négligeable. Ce dernier ne tombe en dessous de 25 % des emplois locaux que dans 10 bassins (soit 0,6 % des bassins du référentiel rural restreint). On pourrait presque en déduire qu'il y a un seuil quasiment incompressible d'un quart des actifs qui doivent être occupés à satisfaire les besoins de la population résidente.

**Tableau V.1 - Analyse structurelle de l'emploi des bassins de vie selon les 3 secteurs : résidentiels, industriels et agri-alimentaires (en %)**

	Moyenne des bassins	Ecart-type	Q1	Médiane	Q3
<b>Part des emplois résidentiels (= E<sub>R</sub>)</b>					
Référentiel rural restreint	52,4	12,5	44,0	51,6	60,0
Référentiel rural restreint, bassins de vie de plus de 5 000 habitants <sup>30</sup>	52,1	11,4	44,3	51,6	59,4
<b>Part des emplois industriels, y c. Services aux entreprises mais hors IAA (= E<sub>I</sub>)</b>					
Référentiel rural restreint	30,7	13,4	20,9	28,9	38,2
Référentiel rural restreint, bassins de vie de plus de 5 000 habitants	31,7	12,6	22,1	29,8	39,1
<b>Part des emplois agri-alimentaires (= E<sub>A</sub>)</b>					
Référentiel rural restreint	16,9	10,2	9,0	15,3	22,8
Référentiel rural restreint, bassins de vie de plus de 5 000 habitants	16,2	9,5	8,7	14,9	21,8

Rapport de l'INSEE (avec la participation de IFEN, INRA, SCEES) pour la DATAR - Juillet 2003

Source : RP 1999

A l'inverse, les activités agricoles et agroalimentaires ont souvent un poids faible dans l'économie des bassins : les emplois de la sphère agri-alimentaire pèsent rarement plus du quart des emplois locaux (valeur du troisième quartile). Et leur poids peut même parfois être très faible puisque, dans plus du quart des bassins, ils représentent moins de 9 % de l'emploi local. La sphère agri-alimentaire a donc perdu son rôle d'élément structurant des économies locales, celui-ci étant aujourd'hui moins important que celui des secteurs industriels. Ainsi, en termes d'emplois, ces derniers secteurs pèsent en moyenne deux fois plus que ceux relevant de la sphère agri-alimentaire, la moyenne et la médiane de la part des emplois rattachés à l'industrie (au sens large) avoisinant les 30 % des emplois totaux et le premier quartile est supérieur à 20 %. L'emploi industriel peut même peser lourd dans l'économie locale puisque, dans un quart des bassins, ce secteur regroupe plus de 40 % de l'emploi total.

La répartition de l'emploi local selon ces 3 grands secteurs varie sensiblement d'un bassin à l'autre. Si les écarts-types tournent autour des 10 % de l'emploi, les écarts qu'ils représentent par rapport aux moyennes montrent que la variabilité la plus forte concerne le secteur agri-alimentaire (coefficient de variation de 60 %), suivi par l'industrie (44 %), la variabilité la plus faible étant observée pour l'emploi résidentiel (coefficient de variation de 24 %).

<sup>30</sup> Le recours systématique aux données du RP au 1/4 incite à la prudence quant à la fiabilité des résultats obtenus pour les bassins de petite taille. C'est pourquoi on confrontera souvent les résultats obtenus sur le référentiel rural restreint avec ceux obtenus avec les seuls bassins regroupant plus de 5 000 habitants, seuil habituellement retenu pour obtenir des données fiables avec le RP au 1/4.

### V.1.1 Une première typologie des orientations économiques en 9 postes

*NB - Pour une lecture plus rapide, le lecteur pourra se rendre directement au chapitre V.5. Les développements intermédiaires, à visée pédagogique, détaillent en effet la démarche de l'analyse.*

Les poids relatifs de ces grandes catégories d'emploi et leur variabilité invitent à construire une typologie des orientations économiques des bassins s'appuyant sur cette distinction. Pour chacun des 9 types, les définitions des différentes catégories d'emploi retenues sont indiquées ainsi que le nombre de bassins du référentiel rural restreint concernés et les moyennes des parts de chacun des trois grands ensembles de secteurs dans l'emploi local (tableau V.2).

**Tableau V.2 – Bassins de vie selon le poids des emplois résidentiels, industriels et agro-alimentaires (Typologie 1)**

Typologie d'orientation	Règles de classification	Nombre de BV du référentiel rural restreint	Moyenne de la part des emplois dans les secteurs (en %)		
			résidentiels	industriels	agro-alimentaires
RR = bassins très fortement résidentiels	$E_R > 3/4$	85	82	12	6
II = bassins fortement industriels	$E_I > 1/2$	168	35	59	6
AA = bassins fortement agro-alimentaires	$E_A > 1/2$	11	30	17	53
R+I = bassins fortement résidentiels et industriels	$1/2 < E_R < 3/4 ; E_I > E_A ; E_I > 1/3$	174	54	37	9
R+A = bassins fortement résidentiels et agro-alimentaires	$1/2 < E_R < 3/4 ; E_A \geq I ; E_A > 1/6$	217	57	18	25
R = bassins fortement résidentiels, peu industriels et peu agro-alimentaires	Autres cas où $1/2 < E_R \leq 3/4$	501	61	26	13
I = bassins plutôt industriels	$E_I > E_A ; 1/3 < E_I \leq 1/2 ; E_R \leq 1/2$	320	44	42	14
A = bassins plutôt agro-alimentaires	$E_A \geq E_I ; 1/6 < E_A \leq 1/2 ; E_R \leq 1/2$	177	43	22	35
Div = bassins "diversifiés"	Autres cas où $E_R \leq 1/2$	92	46	31	23
<b>Ensemble</b>		<b>1745</b>	<b>52</b>	<b>33</b>	<b>15</b>

Rapport de l'INSEE (avec la participation de IFEN, INRA, SCEES) pour la DATAR - Juillet 2003

Source : RP 1999

Il paraît tout d'abord légitime d'isoler les bassins de vie très fortement structurés par un seul de ces 3 secteurs. On a considéré que tel était le cas lorsque les secteurs de l'industrie, au sens large, ou ceux de l'agro-alimentaire occupaient plus de 50 % de la main-d'œuvre locale. Cette proportion a été fixée à 75 % pour les emplois dans l'économie résidentielle, afin de tenir compte du seuil "incompressible" de 25 % des emplois dans l'économie résidentielle. Si les premiers, les "bassins fortement industriels", apparaissent nombreux (168 des 1745 bassins du référentiel rural restreint sont dans ce cas), les seconds sont extrêmement rares (11 bassins

seulement peuvent être considérés comme "*fortement agri-alimentaires*") et les troisièmes, les "*très fortement résidentiels*", bien qu'un peu plus nombreux (85) ne sont pas légion.

Dans un second temps, sont repérés, parmi les 1481 bassins restants, ceux où l'économie résidentielle joue un rôle dominant dans la structuration de l'emploi local, c'est-à-dire lorsqu'elle occupe plus de la moitié des actifs ayant un emploi (sans dépasser trois quarts de l'emploi total). Au sein de cet ensemble de bassins, qualifiés de "*fortement résidentiels*", sont distingués ceux dont la part de l'emploi industriel (au sens large) et/ou celle de l'agri-alimentaire sont supérieures à la moyenne (respectivement 32,9 % et 14,9 %). Il s'agit alors de qualifier la spécialisation secondaire de ces bassins à économie fortement résidentielle. Les seuils proposés conduisent à identifier quatre catégories dont une est pratiquement vide (il s'agit de celle où l'emploi industriel et l'emploi agricole sont tous deux supérieurs à la moyenne, catégorie qui ne comporte que 6 bassins).

Pour éviter d'alourdir inutilement cette typologie, ces seuils sont légèrement modifiés et respectivement fixés à 1/3 et 1/6 de l'emploi total. Afin d'éviter de possibles confusions, une condition relative au poids relatif des emplois industriels et agri-alimentaires est en outre introduite : les premiers doivent être supérieurs aux seconds pour que le bassin soit considéré comme industriel et les seconds supérieurs ou égaux aux premiers pour que le bassin soit considéré comme agri-alimentaire. On identifie ainsi trois types de bassins résidentiels : les "*bassins fortement résidentiels et industriels*" (au nombre de 174), les "*bassins fortement résidentiels et agri-alimentaires*" (217), et les plus nombreux (501), les "*bassins fortement résidentiels peu industriels et peu agri-alimentaires*".

Enfin, restent 589 bassins où l'économie résidentielle occupe moins de la moitié de la main-d'œuvre locale, c'est-à-dire ceux où l'économie résidentielle ne joue pas un rôle essentiel dans la structuration de l'économie locale. En analysant le poids relatif des emplois industriels ou agri-alimentaires, au sein de cet ensemble, on distingue trois nouvelles catégories :

- les "*bassins plutôt industriels*" (au nombre de 320) correspondent à ceux dont les emplois rattachés à la sphère industrielle représentent plus du 1/3 des emplois locaux (sans en dépasser la moitié) et sont plus nombreux que les emplois agri-alimentaires ;
- les "*bassins plutôt agri-alimentaires*" (au nombre de 177) sont ceux où les emplois agri-alimentaires sont plus nombreux que les emplois industriels et représentent donc au moins 25 % de l'emploi local, puisque plus de la moitié de ce dernier est, par construction, concentrée dans ces deux ensembles de secteurs<sup>31</sup>.
- les bassins qui ne satisfont à aucune des conditions précédentes ont été qualifiés de "*bassins diversifiés*". Peu fréquente (seulement 92 bassins sont dans ce cas), cette dernière catégorie est cependant la plus homogène car, par construction, les parts de chacun des trois grands secteurs dans l'emploi local y sont bornées à la fois supérieurement et inférieurement<sup>32</sup>.

Au total, 56 % des bassins du référentiel rural restreint, soit 977, peuvent être considérés comme "*très fortement résidentiels ou résidentiels*". Si les bassins que cette classification fait ressortir comme "*fortement industriels ou plutôt industriels*" ne représentent que 28 % de l'ensemble (488 bassins), le nombre de bassins où l'industrie joue un rôle structurant est cependant plus élevé car les bassins "*résidentiels et industriels*" sont presque aussi industriels

---

<sup>31</sup> Le seuil de 1/6 d'emplois rattachés à la sphère agri-alimentaire est alors inutile car toujours vérifié.

<sup>32</sup> Les contraintes imposées entraînent que la part de l'emploi résidentiel est comprise entre le tiers et la moitié de l'emploi local, celle de l'emploi industriel entre le quart et le tiers et celle de l'emploi agri-alimentaire entre le sixième et le tiers.

que les bassins *plutôt industriels*". Enfin, moins de 11 % des bassins (188 bassins) sont *"fortement ou plutôt agri-alimentaires"*, les *"bassins fortement agri-alimentaires"* n'étant que 11. En outre, la part des emplois agri-alimentaires dans l'emploi local est nettement plus élevée dans les *"bassins plutôt agri-alimentaires"* (35 %) que dans les *"bassins résidentiels et agri-alimentaires"* (25 %).

### V.1.2 Une géographie conforme à ce qui était attendu

Comme on pouvait s'y attendre, l'orientation agri-alimentaire caractérise principalement les bassins de vie du Massif central, de l'Ouest et du Sud-Ouest (carte V.1 et tableau V.3). Plus d'un bassin sur cinq est de cette nature en Midi-Pyrénées, en Bretagne et en Poitou-Charentes. Ils sont également fréquents en Aquitaine, Pays de la Loire, Basse-Normandie, Auvergne et Limousin.

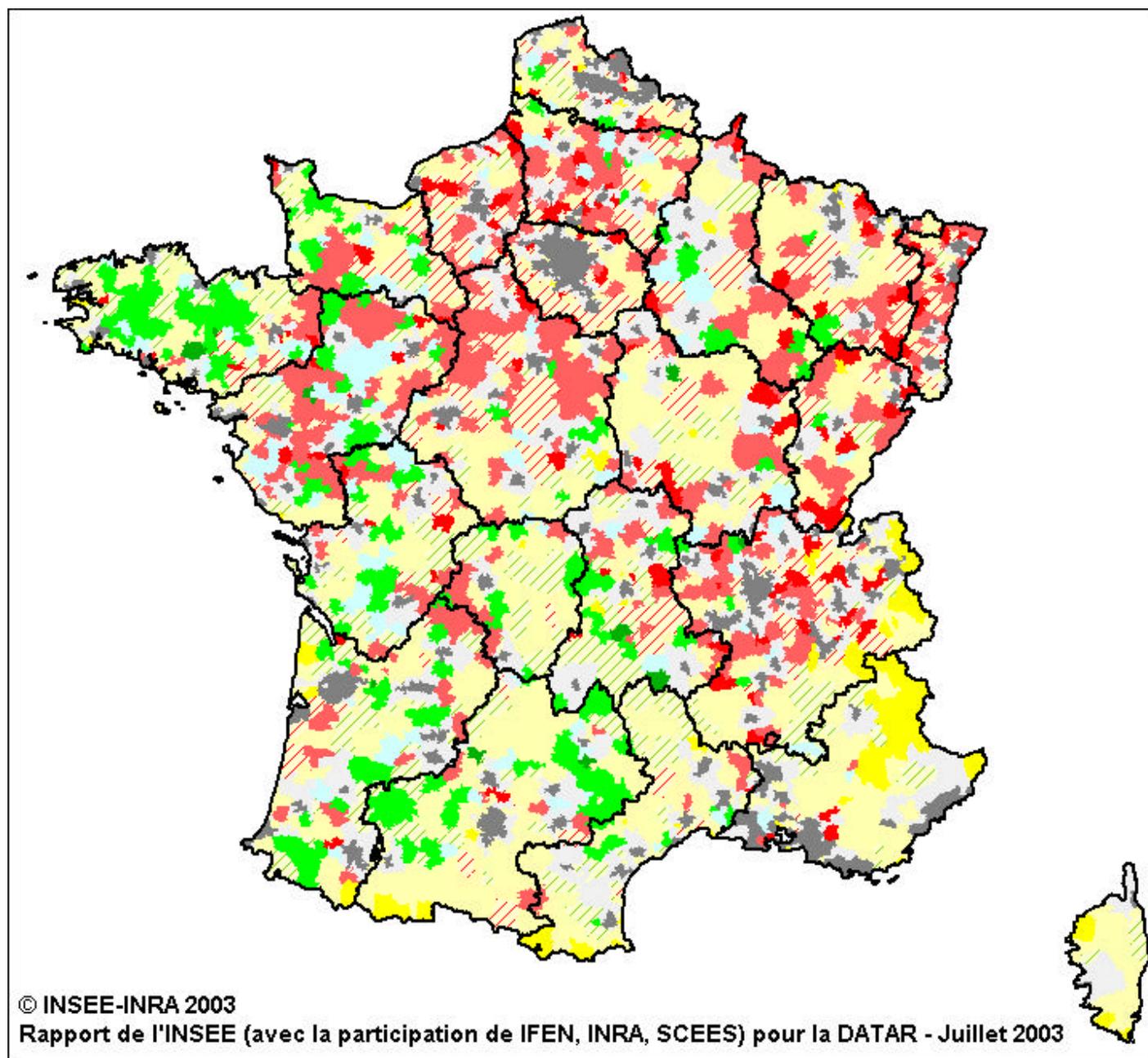
Les bassins à vocation *"plutôt industrielle"* dessinent une large courbe partant des Pays de la Loire, se poursuivant le long de la Loire (région Centre), puis contournant l'Île-de-France par l'ouest, rejoignant l'est et se prolongeant jusqu'en Rhône-Alpes. Cet espace concentre également des bassins *"fortement industriels"* implantés essentiellement au nord de l'Île-de-France, dans l'Est et en Rhône-Alpes. Ainsi, la moitié des bassins de Picardie et de Franche-Comté et pratiquement les deux tiers des bassins alsaciens affichent une orientation *"plutôt ou fortement industrielle"*.

**Tableau V.3 – Bassins de vie du référentiel rural restreint selon la typologie 1 et la région d'appartenance de leur pôle (en %)**

Région	Type de bassins		AA	A	II	I	RR	R	RA	RI	Div	Total	Nbre de BV
Ile-de-France	0	0	15	15	3	33	0	34	0	100	61		
Champagne-Ardenne	2	14	14	29	2	22	2	5	10	100	42		
Picardie	0	6	18	33	3	16	6	12	6	100	82		
Haute-Normandie	0	0	18	23	0	19	12	23	5	100	57		
Centre	0	6	7	34	1	22	8	16	6	100	101		
Basse-Normandie	0	19	5	14	4	30	12	8	8	100	74		
Bourgogne	1	1	11	19	1	39	14	8	6	100	74		
Nord-Pas-de-Calais	0	3	12	12	5	40	8	17	3	100	60		
Lorraine	0	4	17	19	4	27	4	25	0	100	70		
Alsace	0	0	28	35	0	16	4	17	0	100	54		
Franche-Comté	0	2	24	27	2	27	7	9	2	100	45		
Pays de la Loire	1	13	6	32	2	18	10	5	13	100	128		
Bretagne	2	23	5	8	3	25	25	2	7	100	134		
Poitou-Charentes	0	22	5	16	0	21	19	6	11	100	82		
Aquitaine	1	18	3	13	3	32	19	6	5	100	107		
Midi-Pyrénées	1	23	1	5	3	40	15	5	7	100	123		
Limousin	0	14	0	19	2	33	28	2	2	100	43		
Rhône-Alpes	1	2	17	24	11	25	4	13	3	100	159		
Auvergne	3	15	13	16	7	13	22	7	3	100	68		
Languedoc-Roussillon	0	7	1	3	15	46	21	5	2	100	92		
Provence-Alpes-Côte d'Azur	0	0	4	5	19	56	10	3	3	100	75		
Corse	0	0	0	0	22	57	21	0	0	100	14		
France entière	1	10	10	18	5	29	12	10	5	100	1745		

Rapport de l'INSEE (avec la participation de IFEN, INRA, SCEES) pour la DATAR - Juillet 2003

Carte V.1 – Bassins de vie du référentiel rural restreint selon la typologie 1



*\* Le référentiel rural complémentaire est le territoire qu'il faut ajouter au référentiel rural restreint pour obtenir le référentiel rural élargi. Il correspond aussi à la périphérie des bassins de vie centrés sur des unités urbaines en 1999 de 30 000 habitants ou plus.*

Les bassins "*fortement résidentiels*" sans autre dominante sont caractéristiques du littoral méditerranéen (environ la moitié des bassins). Ils sont également très nombreux dans le Sud-Ouest, le Limousin et le sud de la région Centre, en Bourgogne ainsi qu'en Île-de-France et Nord-Pas-de-Calais. Certaines régions comptant de nombreux bassins à orientation "*plutôt agri-alimentaire*" comptent également de nombreux bassins à vocation résidentielle accompagnée d'une dominante agri-alimentaire. C'est le cas de la Bretagne, de Poitou-Charentes et de l'Aquitaine. Ces bassins mêlant vocation résidentielle et agricole sont aussi très présents en Corse et en Languedoc-Roussillon ainsi que dans le Massif central. Les bassins à orientation "*résidentielle et industrielle*", souvent situés dans l'Est, le Nord et la Haute-Normandie caractérisent aussi l'Île-de-France (un bassin de vie sur trois). Les bassins à orientation "*très fortement résidentielle*" sont essentiellement localisés dans les zones de montagne.

\*                    \*  
                                 \*  
                                 \*

Si ce premier niveau d'analyse permet de caractériser l'orientation économique des bassins de vie en fonction de la nature des emplois qui y sont implantés, il mérite cependant d'être affiné.

- En effet, la vocation "résidentielle" d'un bassin de vie peut être liée à la présence d'une forte activité touristique ou uniquement due à la seule présence des résidents permanents.
- Parallèlement, la prise en compte d'une économie agri-alimentaire englobant en un même bloc l'activité agricole et les industries agroalimentaires empêche le repérage du poids respectif de la seule agriculture et des industries qui lui sont liées.
- Enfin, le caractère mono-spécialisé ou non des activités industrielles présentes dans les bassins à dominante industrielle, s'il peut révéler la présence de bassins s'apparentant à des "districts industriels", peut également être le signe d'une fragilité potentielle de l'activité économique des bassins concernés.

Une seconde typologie plus complète est alors construite à partir de cette première typologie en tenant compte des caractéristiques plus précises de l'économie résidentielle, de l'économie industrielle et de l'économie agri-alimentaire.

## **V.2 Le repérage d'une orientation touristique parmi les bassins à économie résidentielle**

Dans un premier temps, sont repérés les bassins structurés par une économie résidentielle reposant sur une forte fréquentation touristique (mesurée par la capacité d'accueil touristique, à l'inventaire communal de 1998). Le nombre de "lits d'accueil touristique" (*i.e.* capacité d'hébergement en hôtels, sur terrains de campings et en résidences secondaires<sup>33</sup>) est rapporté à la population résidente 1999. Un tel indicateur permet notamment d'appréhender l'écart de population entre ce qu'elle peut être en saison touristique et ce qu'elle est hors saison touristique (tableaux V.4a et V.4b).

Sur les seuls bassins résidentiels du référentiel rural restreint, le nombre de lits d'accueil touristique par résident permanent est de 1,26 en moyenne ; mais, il est surtout très variable

---

<sup>33</sup> La capacité d'accueil d'une résidence secondaire est estimée à 5 lits.

selon les bassins (le coefficient de variation étant proche de 200 %). En outre, la distribution est loin d'être symétrique (la médiane étant très faible au regard de la moyenne) : un nombre important de bassins à économie résidentielle ont en effet une capacité d'accueil touristique faible, voire nulle.

**Tableau V.4a - Nombre de lits d'accueil touristique par bassin de vie, rapporté à leur population résidente**

	Nbre de BV	Moyenne	Ecart-type	Q1	Médiane	Q3
Tous bassins du référentiel rural restreint	1745	0,86	1,91	0,16	0,31	0,67
Bassins résidentiels (RR, R, R+A, R+I)	977	1,26	2,46	0,18	0,39	1,05
Bassins résidentiels à pop > 5000 hab.	846	0,87	1,51	0,16	0,34	0,78

Rapport de l'INSEE (avec la participation de IFEN, INRA, SCEES) pour la DATAR - Juillet 2003

Source : ICO, 1998

**Tableau V.4b - Bassins de vie du référentiel rural restreint selon le rapport : nombre de lits d'accueil touristique/population résidente**

	< 0,1	de 0,1 à 0,5	de 0,5 à 1	de 1 à 1,5	de 1,5 à 2	de 2 à 2,5	> 2,5	Ens.
Référentiel rural restreint	274	890	284	88	40	36	133	1745
dont bassins RR	9	9	5	5	3	3	51	85
dont bassins R	66	231	99	31	14	10	50	501
dont bassins R+I	46	99	15	2	3	3	6	174
dont bassins R+A	12	87	48	20	10	14	26	217
<b>Référentiel rural restreint &gt;5 000 habitants.</b>	<b>263</b>	<b>822</b>	<b>238</b>	<b>66</b>	<b>19</b>	<b>27</b>	<b>77</b>	<b>1512</b>
dont bassins RR	10	6	5	5	2	3	20	51
dont bassins R	64	226	91	28	9	10	32	460
dont bassins R+I	46	95	13	2	2	3	6	167
dont bassins R+A	12	73	36	15	5	9	18	168

Rapport de l'INSEE (avec la participation de IFEN, INRA, SCEES) pour la DATAR - Juillet 2003

Source : ICO, 1998

A partir de quelle capacité d'accueil touristique, peut-on considérer que le tourisme joue un rôle important dans une économie résidentielle ? Les périodes de l'année où les hébergements touristiques sont saturés ou presque sont courtes et ne dépassent pas trois mois dans la majorité des cas. Par ailleurs, la fréquentation touristique est généralement faible pendant la moitié de l'année. Cela incite à choisir un seuil relativement élevé pour l'indicateur retenu. En le fixant à 1,5 lit touristique par résident permanent, on "isole" environ 20 % des bassins "résidentiels" ou "très fortement résidentiels" (192 des 977 bassins) et on est proche du seuil à partir duquel la courbe de distribution des bassins selon ce ratio s'aplatit.

De façon logique, ce seuil n'est atteint ou dépassé que pour 7 % des bassins "résidentiels et industriels" (12 des 174 bassins concernés). Il est franchi pour 23 % des bassins "résidentiels et agri-alimentaires" (50 bassins) et dans seulement 15 % des bassins "résidentiels sans dominance industrielle ou agri-alimentaire" (74 bassins). En revanche, 56 des 85 bassins "très fortement résidentiels" offrent plus de 1,5 lit d'accueil touristique par résident permanent : le tourisme y est moteur. En outre la majorité de ces bassins sont de petite taille : 31 ont moins de 5 000 habitants. Afin de ne pas trop multiplier les catégories de la typologie et de ne pas faire apparaître de catégories principalement constituées de très petits bassins, on

ne distinguera plus, dans la suite, les bassins très fortement résidentiels des bassins résidentiels.

### V.3 Le poids de l'agroalimentaire dans les emplois agri-alimentaires

Il est apparu intéressant de distinguer les bassins strictement agricoles des bassins où la coexistence des deux secteurs d'activités peut engendrer des synergies de type "district agri-industriel".

Dans la plupart des bassins du référentiel rural restreint, les emplois agri-alimentaires sont massivement des emplois agricoles : ils pèsent, en moyenne, 71 % des emplois agri-alimentaires (tableaux V.5a et V.5b). Les emplois agricoles représentent environ 90 % des emplois agri-alimentaires dans près d'un quart de ces bassins, mais aussi la moitié dans près de trois bassins sur quatre. Autrement dit, dans un peu plus d'un bassin sur quatre, l'emploi dans les industries agroalimentaires dépasse l'emploi agricole. On peut soupçonner là la présence de configurations productives particulières associant fortement productions agricoles et secteurs industriels de la transformation de ces produits.

**Tableau V.5a – Part (en %) de l'agriculture dans les emplois agri-alimentaires**

	Nbre de BV	Moyenne	Ecart-type	Q1	Médiane	Q3
Tous bassins du référentiel rural restreint	1745	70,6	18,7	60,0	75,0	84,5
Bassins agri-alimentaires (AA, A)	188	68,2	23,4	46,3	75,9	89,3
Bassins agri-alimentaires à pop > 5000 hab	142	65,9	24,1	41,8	73,0	88,8

Rapport de l'INSEE (avec la participation de IFEN, INRA, SCEES) pour la DATAR - Juillet 2003

Source : RP, 1999

**Tableau V.5b – Bassins de vie du référentiel rural restreint selon la part de l'agriculture dans les emplois agri-alimentaires (en %)**

	<= 50	de 50 à 60	de 60 à 70	de 70 à 80	de 80 à 90	> 90	Ens.
<b>Référentiel rural restreint</b>	<b>266</b>	<b>176</b>	<b>267</b>	<b>360</b>	<b>470</b>	<b>206</b>	<b>1745</b>
dont bassins AA	2	1	-	1	1	6	11
dont bassins A	49	17	13	23	39	36	177
<b>Référentiel rural restreint &gt; 5000 hab.</b>	<b>232</b>	<b>165</b>	<b>245</b>	<b>325</b>	<b>397</b>	<b>148</b>	<b>1512</b>
dont bassins AA	1	-	-	-	-	1	2
dont bassins A	42	14	12	16	29	27	140

Rapport de l'INSEE (avec la participation de IFEN, INRA, SCEES) pour la DATAR - Juillet 2003

Source : RP, 1999

Les bassins à économie agri-alimentaire ont été scindés en deux groupes, selon que l'agriculture ou l'industrie agroalimentaire fournissaient la majorité des emplois de la sphère agri-alimentaire. En revanche, le repérage de bassins fortement agri-alimentaires ne faisant apparaître qu'un très faible nombre, la distinction entre des bassins fortement agri-alimentaires et des bassins plutôt agri-alimentaires est inutile.

## V.4 La prise en compte de la monospécialisation des emplois industriels

Jusqu'ici, l'orientation industrielle des bassins de vie a été définie à partir du poids des emplois industriels (pris au sens large) en fixant un seuil minimal de 1/3 des emplois locaux. Mais le caractère monospécialisé ou non des activités industrielles présentes dans les bassins à dominante industrielle est aussi important à déceler. En effet, la concentration de l'activité économique locale autour d'un seul secteur industriel peut tout d'abord être révélatrice d'un mode de fonctionnement proche de celui de "district industriel" où la monospécialisation se traduit par une recherche d'économies d'échelle et d'externalités de diverses formes. La mono-spécialisation peut également être le signe d'une fragilité économique des bassins concernés, l'apparition de difficultés économiques dans le secteur et/ou la firme en question pouvant remettre profondément en cause l'économie locale.

Afin de saisir ce phénomène, parmi les bassins structurés par l'économie industrielle, ont été distingués ceux qui étaient fortement spécialisés dans un seul secteur sur la base du poids du secteur industriel le plus important parmi les emplois industriels locaux. Les emplois industriels sont considérés au sens étroit de leur définition et repérés au niveau de la NES 36, hors IAA. Ne sont ainsi pris en compte que les secteurs industriels appartenant aux industries de biens intermédiaires, de biens de consommation et de biens d'équipement ainsi qu'à l'industrie automobile et à l'énergie.

**Tableau V.6a – Poids (en %) du secteur industriel le plus important dans les emplois industriels (hors IAA) des bassins de vie**

	Nbre de BV	Moyenne	Ecart-type	Q1	Médiane	Q3
Tous bassins du référentiel rural restreint	1745	43,5	17,7	29,6	40,1	53,4
Bassins industriels (II, I)	488	48,8	18,3	34,6	45,4	60,3
Bassins industriels à pop > 5000 hab	445	47,8	17,7	34,1	45,0	59,6

Rapport de l'INSEE (avec la participation de IFEN, INRA, SCEES) pour la DATAR - Juillet 2003

Source : RP, 1999

**Tableau V.6b – Bassins de vie du référentiel rural restreint selon le poids du secteur manufacturier le plus important parmi l'ensemble des emplois manufacturiers (en %)**

	< 30	de 30 à 40	de 40 à 50	de 50 à 60	de 60 à 70	de 70 à 80	> 80	Ens.
<b>Référentiel rural restreint</b>	<b>462</b>	<b>408</b>	<b>361</b>	<b>219</b>	<b>123</b>	<b>89</b>	<b>83</b>	<b>1745</b>
dont bassins I	59	75	70	51	23	25	17	320
dont bassins II	24	25	29	32	25	15	18	168
<b>Référentiel rural restreint &gt;5000 habitants</b>	<b>439</b>	<b>360</b>	<b>303</b>	<b>186</b>	<b>102</b>	<b>77</b>	<b>45</b>	<b>1512</b>
dont bassins I	57	71	62	51	22	22	15	300
dont bassins II	23	23	26	26	23	13	11	145

Rapport de l'INSEE (avec la participation de IFEN, INRA, SCEES) pour la DATAR - Juillet 2003

Source : RP, 1999

Le poids du secteur industriel le plus important parmi l'ensemble des emplois industriels met en relief la forte tendance à la spécialisation de l'activité industrielle lorsque celle-ci est examinée à un niveau aussi fin que celui des bassins de vie. En effet, le secteur industriel le plus important emploie, en moyenne sur l'ensemble des bassins du référentiel rural restreint, près de 44 % des actifs occupés dans l'industrie locale. Cette tendance à la spécialisation est

d'ailleurs renforcée dans les bassins "*fortement industriels*" ou "*plutôt industriels*" (types II et I) : la part du secteur industriel dominant y est en moyenne de 49 % des actifs industriels et dépasse 60 % dans le quart d'entre eux.

Finalement, lorsqu'un bassin structuré par l'économie industrielle compte la moitié de ses actifs industriels occupés dans un seul secteur industriel de la NES 36 (hors IAA), son industrie est considérée comme monospécialisée. Plus du tiers des bassins "*plutôt industriels*" (I) et surtout plus de la moitié des bassins "*fortement industriels*" (II) sont dans ce cas.

## V.5 Une seconde typologie des bassins de vie selon leur orientation économique

Les analyses précédentes permettent d'affiner la première typologie. En combinant les définitions de la première typologie avec les critères concernant l'activité résidentielle touristique, l'orientation plus ou moins agricole de l'économie agri-alimentaire locale et la monospécialisation sectorielle de l'économie industrielle, une seconde typologie des bassins de vie en onze catégories est définie (tableau V.7).

Dans cette seconde typologie, on isole tout d'abord 192 "*bassins fortement résidentiels touristiques*", c'est-à-dire ceux où l'économie résidentielle fournit plus de la moitié des emplois et où le nombre de lits d'accueil touristique rapporté au nombre de résidents permanents atteint ou dépasse le seuil de 1,5. Ces bassins sont susceptibles de voir leur population s'accroître de 150 % en période d'activité touristique. Les 785 autres bassins résidentiels sont répartis en 3 catégories selon les mêmes critères que ceux employés dans la première typologie : on distingue ainsi 154 "*bassins fortement résidentiels et industriels*", 167 "*bassins fortement résidentiels et agri-alimentaires*" et 464 "*bassins fortement résidentiels, peu industriels et peu agri-alimentaires*", dont on sait maintenant qu'ils sont peu ou pas marqués par l'activité touristique. Parmi les bassins "*très industriels*" ou "*plutôt industriels*", on isole ceux où un seul secteur industriel de la NES 36 fournit plus de la moitié des emplois industriels, séparant ainsi en deux les deux catégories concernées de la première typologie. La monospécialisation sectorielle concerne alors plus de la moitié des bassins "*très industriels*" (90 "*bassins très industriels monospécialisés*" contre 78 "*bassins très industriels non monospécialisés*") et le tiers des bassins "*plutôt industriels*" (118 "*bassins plutôt industriels et monospécialisés*" contre 202 "*bassins plutôt industriels et non monospécialisés*"). Ces bassins peuvent, du fait de cette forte spécialisation sectorielle, pâtir des conséquences des crises sectorielles ; en revanche et pour cette même raison, les entreprises du secteur dominant peuvent peut-être trouver sur le marché local du travail une main-d'œuvre mieux adaptée à leurs besoins.

Enfin, après avoir abandonné la distinction entre des bassins "*plutôt agri-alimentaires*" et des bassins "*fortement agri-alimentaires*" (ces derniers étant très peu nombreux), la distinction en fonction du poids que représentent les emplois agricoles et agroalimentaires dans l'économie agri-alimentaire permet de scinder la catégorie en deux. L'agriculture occupe ainsi plus d'actifs que l'industrie agroalimentaire dans la très grande majorité des bassins agri-alimentaires (73 % des cas, c'est-à-dire 137 "*bassins agri-alimentaires à tendance agricole*" et 51 "*bassins agri-alimentaires à tendance alimentaire*").

Reste finalement un nombre limité de bassins (92 dans le référentiel rural restreint) que l'on considérera comme "*bassins diversifiés*".

**Tableau V.7 – Bassins selon leur orientation économique (typologie 2)**

Type d'orientation économique	Règles de classification	Nombre de bassins de vie du référentiel rural restreint	
			> 5 000 habitants
<i>R T = bassins fortement résidentiels et touristiques</i>	$E_R > 1/2 ; T \geq 1,5$	192	119
<i>R+I = bassins fortement résidentiels et industriels</i>	$E_R > 1/2 ; T < 1,5 ; E_I > E_A ; E_I > 1/3$	154	149
<i>R+A = bassins fortement résidentiels et agri-alimentaires</i>	$E_R > 1/2 ; T < 1,5 ; E_A \geq E_I ; E_A > 1/6$	167	136
<i>R = bassins fortement résidentiels et sans dominance industrielle ou agri-alimentaire</i>	Autres cas où $E_R > 1/2$ & $T < 1,5$	464	442
<i>Aag = bassins agri-alimentaires à tendance agricole</i>	$E_R \leq 1/2 ; E_A \geq E_I ; E_A > 1/6 ;$ $Agri/AA > 1/2$	137	99
<i>Aal = bassins agri-alimentaires à tendance alimentaire</i>	$E_R \leq 1/2 ; E_A \geq E_I ; E_A > 1/6 ;$ $Agri/AA < 1/2$	51	43
<i>Iisp = bassins très industriels monospécialisés</i>	$E_I \geq 1/2 ; Pid \geq 1/2$	90	73
<i>Iinsp = bassins très industriels non monospécialisés</i>	$E_I \geq 1/2 ; Pid < 1/2$	78	72
<i>Isp = bassins plutôt industriels et monospécialisés</i>	$E_R \leq 1/2 ; E_I > E_A ; 1/3 \leq E_I < 1/2 ;$ $Pid \geq 1/2$	118	111
<i>Iinsp = bassins plutôt industriels et non monospécialisés</i>	$E_R \leq 1/2 ; E_I > E_A ; 1/3 \leq E_I < 1/2 ;$ $Pid < 1/2$	202	189
<i>Div = bassins "diversifiés"</i>	Autres cas où $E_R \leq 1/2$	92	79
<b>Ensemble</b>		<b>1 745</b>	<b>1 512</b>

Rapport de l'INSEE (avec la participation de IFEN, INRA, SCEES) pour la DATAR - Juillet 2003

**Nota Bene :**  $E_R$  correspond à la part des emplois résidentiels dans les emplois du bassin (*RP 1999*) ;

$E_A$  correspond à la part des emplois agri-alimentaires (*RP 1999*) ;

$E_I$  correspond à la part des emplois industriels, au sens large (*RP 1999*) ;

$T$  est le ratio de la capacité d'accueil touristique (*IC 1998*) rapporté à la taille de la population résidente (*RP 1999*) ;

$Agri/AA$  correspond à la part des emplois agricoles dans les emplois agri-alimentaires (*RP 1999*) ;

$Pid$  correspond au poids du secteur industriel le plus important parmi les secteurs industriels (au sens strict et hors IAA) de la NES 36 (*RP 1999*).

Couvrant les trois quarts du territoire métropolitain, les bassins de vie du référentiel rural restreint regroupent seulement un tiers de la population et moins du tiers des emplois métropolitains. Les bassins à orientation "résidentielle" occupent pratiquement la moitié du territoire, regroupent 22 % de la population et un peu plus de 17 % des emplois (tableau V.8).

De leur côté, les bassins "*très industriels ou plutôt industriels*" occupent 18 % du territoire métropolitain, abritent 10 % de la population, tout en fournissant 9 % des emplois métropolitains. Ces proportions s'élèvent respectivement à 25 %, 15 % et 13 % si l'on prend aussi en compte les bassins qui combinent cette activité industrielle à une économie résidentielle dominante (*i.e.* les bassins R + I). Enfin, les bassins "*agri-alimentaires*" couvrent 8 % du territoire, et accueillent moins de 3 % de la population et à peine plus de 2 % des emplois. Les bassins associant "*activité résidentielle dominante et activité agri-alimentaire*" (R + A) pèsent pratiquement autant que les bassins agri-alimentaires, quel que soit le critère.

**Tableau V.8 – Superficies, populations et emplois dans la France métropolitaine selon l'orientation économique des bassins de vie**

Orientation économique	Nombre de bassins de vie	Superficie totale	% de surface de métropole	Population 1999 (milliers)	% de population de métropole	Emplois 1999 (milliers)	% d'emploi de métropole
<i>RT</i>	192	50 794	9,3	1 565	2,7	535	2,3
<i>R</i>	464	131 102	24,1	6 963	11,9	2127	9,3
<i>R + I</i>	154	40 722	7,5	2 761	4,7	881	3,9
<i>R + A</i>	167	42 356	7,8	1 517	2,6	432	1,9
<i>Aag</i>	137	32 992	6,1	1 032	1,8	334	1,5
<i>Aal</i>	51	11 275	2,0	4 87	0,8	178	0,8
<i>Iln</i>	78	8 771	1,6	8 73	1,5	313	1,4
<i>Ils</i>	90	10 834	2,0	8 40	1,4	350	1,5
<i>Ins</i>	202	52 486	9,6	3 012	5,1	1047	4,6
<i>Isp</i>	118	24 874	4,6	1 198	2,1	389	1,7
<i>Div</i>	92	22 635	4,2	973	1,7	326	1,4
<b>Total</b>	<b>1745</b>	<b>428 839</b>	<b>78,8</b>	<b>21 220</b>	<b>36,3</b>	<b>6911</b>	<b>30,3</b>
<i>Résidentiels (RT, R+I, R+A, R)</i>	977	264 973	48,7	12 805	21,9	3974	17,4
<i>Agri-alimentaires (Aag, Aal)</i>	188	44 266	8,1	1 519	2,6	512	2,3
<i>Plutôt et très industriels (Iln, Ils, Ins, Isp)</i>	488	96 965	17,8	5 923	10,1	2099	9,2

Rapport de l'INSEE (avec la participation de IFEN, INRA, SCEES) pour la DATAR - Juillet 2003

Source : RP 1999

**Tableau V.9 – Caractéristiques moyennes des bassins de vie selon leur principale orientation économique**

	Nbre BV	Superficie moyenne	Population moyenne (milliers)	Densité moyenne (hab/km <sup>2</sup> )	Nombre moyen d'emplois (milliers)	Part des résidences secondaires (%)	Part des logements vacants (%)
<i>Résidentiels</i>	977	271	13,1	48,3	4,1	6,3	21,5
<i>Agri-alimentaires</i>	188	235	8,1	34,3	2,7	8,0	12,8
<i>Industriels</i>	488	199	12,1	61,1	4,3	6,3	8,4
<i>Diversifiés</i>	92	246	10,6	43,0	3,5	7,0	9,9
<b>Total</b>	<b>1745</b>	<b>246</b>	<b>12,2</b>	<b>49,5</b>	<b>4,0</b>	<b>6,4</b>	<b>17,2</b>

Rapport de l'INSEE (avec la participation de IFEN, INRA, SCEES) pour la DATAR - Juillet 2003

Source : RP 1999

En moyenne, ce sont les bassins à vocation "*résidentielle*" qui disposent de la superficie la plus vaste et qui sont les plus peuplés (tableau V.9). Les bassins à vocation "*industrielle*" apparaissent comme étant plus petits en superficie mais tout aussi dotés en population et en

emplois. Ce sont eux qui sont donc les plus densément peuplés. Plus grands en superficie, mais n'atteignant pas la taille des bassins résidentiels, les bassins à orientation "agri-alimentaire" sont naturellement moins peuplés, n'offrant que peu d'emplois et affichant la densité la plus faible.

## V.6 Géographie économique des bassins de vie

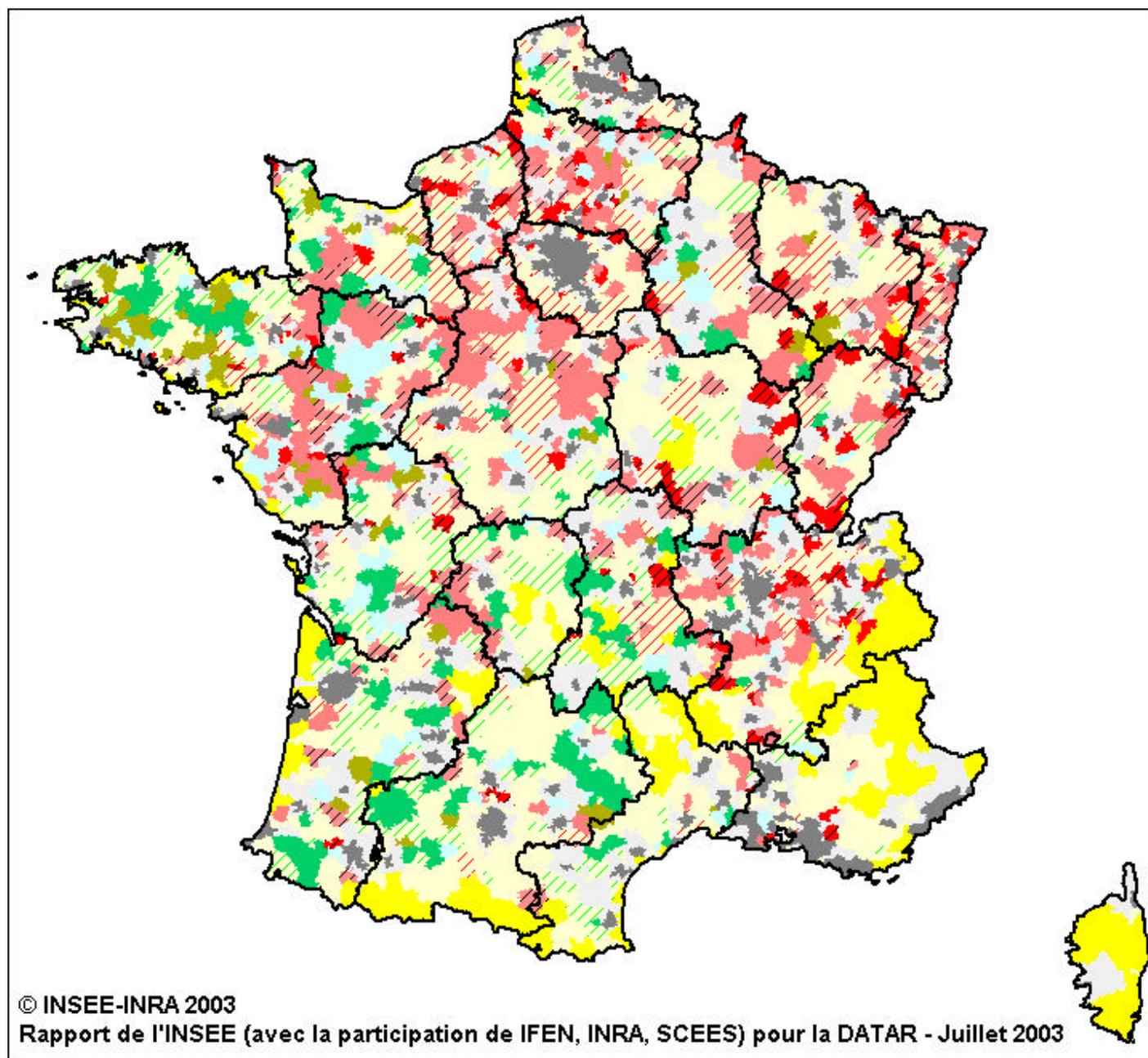
L'orientation agricole des bassins selon que les emplois sont en majorité dans l'agriculture ou les IAA permet de distinguer deux types de zones (carte V.2 et les tableaux V.10a et V.10b). D'une part, le Sud-Ouest et le Massif central comptent essentiellement des bassins orientés vers l'agriculture, alors qu'au Nord, l'orientation agri-alimentaire des bassins s'appuie certes sur l'agriculture mais aussi sur les industries agroalimentaires. C'est le cas des bassins de Basse-Normandie, de Champagne-Ardenne et surtout, de Bretagne : première région par le nombre des bassins à dominante alimentaire (17), elle en compte davantage que de bassins à vocation strictement agricole.

**Tableau V.10a – Bassins de vie du référentiel rural restreint selon leur orientation économique (typologie 2) et la région d'appartenance de leur pôle (en %)**

Orientation économique typologie 2 Région	Orientation économique typologie 2					Orientation économique typologie 2						Div	Tot	Nbre BV
	R	T	R	R+I	R+A	Aag	Aal	IInsp	IIs	Isp	Isp			
Ile-de-France	0	41	29	0	0	0	0	8	7	15	0	0	100	61
Champagne-Ardenne	2	21	5	2	12	5	2	12	12	12	17	10	100	42
Picardie	1	18	12	5	2	4	12	6	20	14	6	100	82	
Haute-Normandie	0	19	23	12	0	0	7	11	14	9	5	100	57	
Centre	0	23	16	8	4	2	3	4	26	8	6	100	101	
Basse-Normandie	9	30	7	8	12	7	4	1	7	7	8	100	74	
Bourgogne	5	37	8	12	1	1	4	7	12	7	6	100	74	
Nord-Pas-de-Calais	5	40	17	8	3	0	3	9	5	7	3	100	60	
Lorraine	2	34	20	4	0	4	11	6	9	10	0	100	70	
Alsace	0	17	17	4	0	0	20	7	20	15	0	100	54	
Franche-Comté	2	29	7	7	2	0	16	9	13	13	2	100	45	
Pays de la Loire	8	16	5	6	11	3	2	4	20	12	13	100	128	
Bretagne	14	21	2	20	11	13	2	2	5	3	7	100	134	
Poitou-Charentes	6	18	6	16	16	6	0	5	7	9	11	100	82	
Aquitaine	15	23	4	18	17	3	0	3	5	7	5	100	107	
Midi-Pyrénées	10	36	4	13	21	3	0	2	3	2	6	100	123	
Limousin	10	33	0	23	14	0	0	0	9	9	2	100	43	
Rhône-Alpes	20	21	10	1	3	0	8	10	21	3	3	100	159	
Auvergne	15	13	8	15	16	1	3	10	7	9	3	100	68	
Languedoc-Roussillon	31	39	3	14	5	1	0	1	4	0	2	100	92	
Provence-Alpes-Côte d'Azur	34	48	3	3	0	0	1	3	4	1	3	100	75	
Corse	86	14	0	0	0	0	0	0	0	0	0	100	14	
<b>France métropolitaine</b>	<b>11</b>	<b>26</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>8</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>12</b>	<b>7</b>	<b>5</b>	<b>100</b>	<b>1745</b>	

Rapport de l'INSEE (avec la participation de IFEN, INRA, SCEES) pour la DATAR - Juillet 2003

Carte V.2 – Bassins de vie du référentiel rural restreint selon leur orientation économique (typologie 2)



\* Le référentiel rural complémentaire est le territoire qu'il faut ajouter au référentiel rural restreint pour obtenir le référentiel rural élargi. Il correspond aussi à la périphérie des bassins de vie centrés sur des unités urbaines en 1999 de 30 000 habitants ou plus.

Tableau V.10b – Indices de spécificité régionale \*

Orientation économique typologie 2 Région	R	T	R	R+I	R+A	A		I		Isp		Div	Nbre BV
						Aag	Aal	IInsp	Isp	Insp	Isp		
Ile-de-France	0,0	1,5	3,3	0,0	0,0	0,0	0,0	1,8	1,3	1,3	0,0	0,0	61
Champagne-Ardenne	0,2	0,8	0,5	0,2	1,5	1,6	0,5	2,3	1,0	2,5	1,8	1,8	42
Picardie	0,1	0,7	1,4	0,5	0,3	1,3	2,7	1,2	1,7	2,0	1,2	1,2	82
Haute-Normandie	0,0	0,7	2,6	1,3	0,0	0,0	1,6	2,0	1,2	1,3	1,0	1,0	57
Centre	0,0	0,9	1,8	0,8	0,5	0,7	0,7	0,8	2,3	1,2	1,1	1,1	101
Basse-Normandie	0,9	1,1	0,8	0,8	1,5	2,3	0,9	0,3	0,6	1,0	1,5	1,5	74
Bourgogne	0,5	1,4	0,9	1,3	0,2	0,5	0,9	1,3	1,1	1,0	1,0	1,0	74
Nord-Pas-de-Calais	0,5	1,5	1,9	0,9	0,4	0,0	0,7	1,6	0,4	1,0	0,6	0,6	60
Lorraine	0,1	1,3	2,3	0,4	0,0	1,5	2,6	1,1	0,7	1,5	0,0	0,0	70
Alsace	0,0	0,6	1,9	0,4	0,0	0,0	4,6	1,4	1,8	2,2	0,0	0,0	54
Franche-Comté	0,2	1,1	0,8	0,7	0,3	0,0	3,5	1,7	1,2	2,0	0,4	0,4	45
Pays de la Loire	0,7	0,6	0,5	0,7	1,4	1,1	0,5	0,8	1,8	1,7	2,5	2,5	128
Bretagne	1,3	0,8	0,2	2,0	1,4	4,3	0,5	0,4	0,5	0,4	1,4	1,4	134
Poitou-Charentes	0,6	0,7	0,7	1,7	2,0	2,1	0,0	0,9	0,6	1,3	2,1	2,1	82
Aquitaine	1,4	0,9	0,4	1,9	2,1	1,0	0,0	0,5	0,5	1,1	0,9	0,9	107
Midi-Pyrénées	0,9	1,3	0,5	1,4	2,7	1,1	0,0	0,3	0,3	0,2	1,2	1,2	123
Limousin	0,8	1,2	0,0	2,4	1,8	0,0	0,0	0,0	0,8	1,4	0,4	0,4	43
Rhône-Alpes	1,8	0,8	1,1	0,1	0,4	0,0	1,7	2,0	1,8	0,5	0,6	0,6	159
Auvergne	1,3	0,5	0,8	1,5	2,1	0,5	0,7	2,0	0,6	1,3	0,6	0,6	68
Languedoc-Roussillon	2,8	1,5	0,4	1,5	0,7	0,4	0,0	0,2	0,3	0,0	0,4	0,4	92
Provence-Alpes-Côte d'Azur	3,2	1,8	0,3	0,3	0,0	0,0	0,3	0,5	0,3	0,2	0,5	0,5	75
Corse	7,8	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	14

\* Tableau identique au V.10a, mais rapporté à l'ensemble de la France métropolitaine.

Rapport de l'INSEE (avec la participation de IFEN, INRA, SCEES) pour la DATAR - Juillet 2003

La distinction, selon leur degré de spécialisation sectorielle, des bassins "*très industriels*" souligne la distinction entre certaines régions de l'Est où les bassins très industriels sont généralement faiblement spécialisés et les régions Rhône-Alpes, Haute-Normandie, Auvergne et Champagne-Ardenne où l'activité très industrielle est le plus souvent spécialisée. Au contraire, les bassins "*plutôt industriels*" des régions Centre, Pays de la Loire et Rhône-Alpes se caractérisent par une prédominance marquée de la non-spécialisation de leur industrie (tableau V.10b). Néanmoins, l'Alsace, Champagne-Ardenne et la Picardie comptent deux fois plus de bassins "*plutôt industriels monospécialisés*" que la moyenne du territoire métropolitain.

C'est à l'ouest de la diagonale Cherbourg/Marseille que les bassins à orientation "*résidentielle et agri-alimentaire*" sont les plus nombreux. Pratiquement, un bassin limousin sur quatre relève de cette catégorie. Les bassins à orientation "*résidentielle et industrielle*" sont surtout localisés à l'est de cette diagonale, excepté dans sa partie sud (Provence-Alpes-Côte d'Azur). Les bassins "*fortement résidentiels et sans autre dominance*" sont caractéristiques du littoral méditerranéen et du Sud-Ouest. Ils sont également très présents en Bourgogne, Île-de-France et Nord-Pas-de-Calais.

Les bassins à orientation "*fortement résidentielle et touristique*" découlent, quant à eux, d'une logique géographique très précise : ils sont essentiellement localisés dans les zones de montagne, le littoral, en Corse ainsi que dans quelques autres poches touristiques bien connues comme le Morvan, le Massif central ou le Périgord.

## V.7 L'orientation économique des bassins de vie n'est pas indépendante de la position de leur pôle dans le ZAUER

Les communes d'un même bassin peuvent appartenir à des catégories différentes du ZAUER. Le parti a donc été pris d'affecter chaque bassin à la catégorie spatiale de son pôle. La taille des bassins varie considérablement d'une catégorie spatiale à l'autre (tableau V.11). Elle est nettement plus élevée dans les bassins centrés sur les petits pôles urbains et sur les aires d'emploi rurales. Les autres bassins de l'espace à dominante rurale ont en moyenne plus de deux fois moins d'habitants que ceux des aires d'emplois rurales et plus de cinq fois moins que ceux des petits pôles urbains. Les différences sont encore plus marquées quand on prend comme critère de taille le nombre d'emplois.

**Tableau V.11 – Caractéristiques moyennes des bassins de vie du référentiel rural restreint selon la position de leur pôle dans le ZAUER**

Catégorie du ZAUER du pôle du bassin de vie	Nombre de bassins de vie	Population moyenne (en milliers)	Nombre moyen d'emplois (en milliers)
Pôles urbains < 30 000 hab	188	32,7	12,3
Couronnes périurbaines	351	11,1	2,8
Communes multipolarisées	156	9,7	2,5
Aires d'emploi de l'espace rural	504	13,0	4,4
Autres communes de l'EDR	546	5,7	1,7
<b>Total</b>	<b>1745</b>	<b>12,2</b>	<b>3,9</b>

Rapport de l'INSEE (avec la participation de IFEN, INRA, SCEES) pour la DATAR - Juillet 2003

Source : RP 1999

Les bassins de vie fortement résidentiels regroupent largement plus de la moitié (56 %) des bassins de vie du référentiel rural restreint (tableau V.12). Ils sont cependant sur-représentés dans l'espace à dominante urbaine (EDU). Ainsi, près de 70 % des bassins centrés sur un pôle urbain de moins de 30 000 habitants, 65 % des bassins des couronnes périurbaines et 61 % des bassins des espaces urbains multipolarisés sont à dominante résidentielle. Ces proportions tombent respectivement à 48 % et 52 % dans les bassins centrés sur un pôle d'emploi de l'espace rural et dans les autres bassins de l'espace à dominante rurale.

Toutefois, dans le détail des orientations économiques à dominante résidentielle, l'image est plus complexe.

Les bassins dont l'activité résidentielle est entraînée par le tourisme sont sur-représentés dans l'espace à dominante rurale (EDR), particulièrement dans les zones situées en dehors des aires d'emploi rurales, soit 108 bassins sur 546. Ces zones sont également celles où l'association d'une activité résidentielle dominante avec une activité agri-alimentaire complémentaire est la plus fréquente (15 % de ces bassins). Ce type de combinaison productive concerne à peu près la même proportion de bassins dans les aires d'emploi rurales que dans les couronnes urbaines ou les espaces urbains multipolarisés. L'association d'une activité résidentielle dominante avec des activités industrielles complémentaires est, à l'inverse, clairement une caractéristique urbaine. Cette configuration ne se rencontre qu'exceptionnellement dans les bassins ruraux qui ne sont pas centrés sur un pôle d'emploi de l'EDR et sont rares parmi les bassins centrés sur ce type de pôles. C'est également dans l'espace à dominante urbaine que la proportion des bassins "fortement résidentiels sans dominance industrielle ou agri-alimentaire" (qui regroupent plus du quart des bassins de vie du référentiel rural restreint) est la plus forte. Elle

atteint près de 40 % dans les aires urbaines et tombe respectivement à 23 % et 15 % dans les aires d'emploi rurales et dans le reste de l'espace à dominante rurale.

**Tableau V.12 - Bassins de vie du référentiel rural restreint selon leur orientation économique et la position de leur pôle dans le ZAUER**

	Pôle urbains < 30 000 hab.	Mono- polaire	Multi- polaire	Aire d'emploi rurale	Autre com- mune EDR	Total	Pôle urbain < 30 000 hab.	Mono- polaire	Multi- polaire	Aire d'emploi rural	Autre com- mune EDR	Total
							En %					
<i>RT</i>	14	9	5	56	108	<b>192</b>	7,4	2,6	3,2	11,1	19,8	<b>11,0</b>
<i>R</i>	75	140	50	116	83	<b>464</b>	39,9	39,9	32,1	23,0	15,2	<b>26,6</b>
<i>R+I</i>	36	51	26	30	11	<b>154</b>	19,1	14,5	16,7	6,0	2,0	<b>8,8</b>
<i>R+A</i>	4	28	14	39	82	<b>167</b>	2,1	8,0	9,0	7,7	15,0	<b>9,6</b>
<i>Aag</i>	2	9	1	33	92	<b>137</b>	1,1	2,6	0,6	6,5	16,9	<b>7,9</b>
<i>Aal</i>	2	3	3	28	15	<b>51</b>	1,1	0,8	1,9	5,6	2,7	<b>2,9</b>
<i>Iln</i>	7	24	14	23	10	<b>78</b>	3,7	6,8	9,0	4,5	1,8	<b>4,5</b>
<i>Ils</i>	6	23	12	31	18	<b>90</b>	3,2	6,6	7,7	6,2	3,3	<b>5,2</b>
<i>Ins</i>	30	32	16	77	47	<b>202</b>	16,0	9,1	10,2	15,3	8,6	<b>11,5</b>
<i>Isp</i>	4	20	9	49	36	<b>118</b>	2,1	5,7	5,8	9,7	6,6	<b>6,8</b>
<i>Div</i>	8	12	6	22	44	<b>92</b>	4,3	3,4	3,8	4,4	8,1	<b>5,2</b>
<b>Total</b>	<b>188</b>	<b>351</b>	<b>156</b>	<b>504</b>	<b>546</b>	<b>1745</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<i>Fortement résidentiels</i>	129	228	95	241	284	<b>977</b>	68,5	65,0	61,0	47,8	52,0	<b>56,0</b>
<i>Agri- alimentaires</i>	4	12	4	61	107	<b>188</b>	2,2	3,4	2,5	12,1	19,6	<b>10,8</b>
<i>Très et plutôt industriels</i>	47	99	51	180	111	<b>488</b>	25,0	28,2	32,7	35,7	20,3	<b>28,0</b>

Rapport de l'INSEE (avec la participation de IFEN, INRA, SCEES) pour la DATAR - Juillet 2003

La fréquence des bassins "agri-alimentaires" est beaucoup plus faible dans l'espace à dominante urbaine que dans l'espace à dominante rurale. Au sein de ce dernier, la répartition des bassins agri-alimentaires selon leur dominante est nettement différenciée spatialement : dans les aires d'emploi rurales, la proportion des bassins "agri-alimentaires à dominante alimentaire" est plus élevée (5,6 %) ; dans le reste de l'espace à dominante rurale, celle des bassins "agri-alimentaires à tendance agricole" est plus forte (16,8 %). En prenant en compte l'ensemble des bassins dont l'économie dépend d'une manière significative des activités agri-alimentaires, soit les bassins "agri-alimentaires" mais aussi les bassins "résidentiels et agri-alimentaires", 81 % des bassins ainsi structurés sont localisés dans l'espace à dominante rurale. Ils représentent 20 % des bassins des aires d'emploi rurales et 35 % des autres bassins de l'EDR.

Les aires d'emploi rurales et les zones multipolarisées de l'EDU sont les deux catégories spatiales où la proportion des bassins industriels est la plus forte. Près de 10 % des bassins du référentiel rural restreint sont très industriels. Cette orientation économique est sur-représentée dans les zones périurbaines de l'espace à dominante urbaine : elle caractérise 13 % des bassins des couronnes périurbaines, cette proportion s'élevant même à près de 17 % dans les franges multipolarisées de l'EDU. Avec environ 11 %, les aires d'emploi rurales se situent légèrement au-dessus de la moyenne nationale. Cette configuration de l'économie locale est rare dans le reste de l'espace à dominante rurale et dans les petits pôles urbains. Ces

résultats reflètent probablement la tendance au déplacement des concentrations industrielles des centres urbains vers leur périphérie et l'existence de petits centres industriels ruraux.

L'industrie fournit entre le tiers et la moitié de l'emploi local dans les bassins "*plutôt industriels*" et les bassins "*fortement résidentiels et industriels*". C'est dans les bassins centrés autour des petits pôles urbains que ce type de structure économique, où l'industrie joue un rôle structurant bien que non dominant, est la mieux représentée : elle y concerne plus du tiers des bassins (37,2 %). C'est dans le rural à l'écart des aires d'emplois rurales que sa fréquence est la plus faible (17,2 %). Elle est supérieure à la moyenne nationale (27,2 %) dans les bassins de vie centrés sur des aires d'emplois rurales (31 %) ainsi que dans les zones multipolarisées (32,8 %) et les couronnes périurbaines (29,3 %). Dans les aires d'emploi rurales, l'activité industrielle est beaucoup moins souvent associée à une activité résidentielle dominante que dans les bassins de vie de l'espace à dominante urbaine.

Par ailleurs, dans l'espace à dominante rurale, l'activité industrielle est plus fréquemment spécialisée sectoriellement que dans les zones périurbaines et beaucoup plus que dans les petits pôles urbains. Parmi les bassins "*très industriels ou plutôt industriels*", la proportion de ceux où un seul secteur représente plus de la moitié de l'emploi industriel atteint 44 % dans les aires d'emplois rurales et culmine à 49 % dans le reste de l'espace à dominante rurale contre respectivement 41 %, 43 % et 21 % dans les zones multipolarisées, les couronnes périurbaines et les pôles urbains de moins de 30 000 habitants. D'une part, les bassins "*très industriels ou plutôt industriels*" ont d'autant plus de chances d'être spécialisés qu'ils sont de petite taille et d'autre part, cette taille est en moyenne plus faible dans l'EDR que dans l'EDU. De surcroît, plus un bassin est industriel, plus il tend à être spécialisé. Sur l'ensemble du référentiel rural restreint, 54 % des bassins "*très industriels*" sont spécialisés contre seulement 37 % des bassins "*plutôt industriels*". Cet écart important du taux de spécialisation industrielle selon le taux d'industrialisation des bassins se retrouve dans toutes les catégories d'espace. Si on considère, en première approximation, que les bassins "*très industriels monospécialisés*" s'apparentent à des districts industriels, ce type de configuration apparaît comme plutôt rare en France : seulement 90 bassins du référentiel rural restreint (soit à peine plus de 5 % de l'ensemble). La majorité d'entre eux (54 %) sont localisés dans l'espace à dominante rurale.

\* \*  
\*

Au total, la répartition des bassins de vie selon leur orientation économique varie très sensiblement selon les catégories du ZAUER. Une première distinction permet d'opposer l'EDR à l'EDU. Dans le premier, les bassins où l'activité résidentielle est dominante et alimentée par le tourisme sont largement sur-représentés (16 % dans l'ensemble de l'EDR contre seulement 4 % dans l'EDU). Il en va de même des bassins peu ou prou structurés par l'activité agri-alimentaire : 27,5 % contre 9,5 % dans l'EDU. A l'inverse, les bassins à dominante résidentielle mais non touristique sont beaucoup plus fréquents dans l'EDU (61 %) que dans l'EDR (34 %). Les bassins où l'industrie procure plus du tiers des emplois sont également, quoique dans une moindre mesure, sur-représentés dans l'EDU (45 % contre 33 %).

Au sein de chacune de ces deux grandes catégories, des différences apparaissent. Elles sont toutefois moins marquées dans l'espace à dominante urbaine. La fréquence des bassins à dominante résidentielle diminue légèrement quand on s'éloigne des petits pôles urbains vers les couronnes périurbaines et les franges multipolarisées. A l'inverse, les activités

industrielles fournissent plus du tiers des emplois locaux dans la moitié des bassins de vie des zones multipolarisées, proportion qui tombe respectivement à 44 % et 43 % dans ceux centrés sur un petit pôle urbain et ceux des couronnes périurbaines. De même, les bassins où les activités agri-alimentaires jouent un certain rôle (ceux qui sont classés R+ A, Aag et Aal), rares dans les petits pôles urbains (4 % des cas), représentent 11,5 % des bassins des couronnes périurbaines et des zones multipolarisées. Enfin, dans les bassins centrés sur de petits pôles urbains, la proportion de bassins "*résidentiels touristiques*" n'est pas négligeable, sans pour autant atteindre l'importance qu'ils ont dans l'espace rural (7 % contre environ 3 % dans les deux autres catégories de l'EDU).

Au sein de l'EDR, les aires d'emploi rurales se distinguent nettement du reste : la proportion des bassins "*résidentiels touristiques*" y est nettement plus faible, mais celle des bassins résidentiels non touristiques y est plus forte. L'ensemble des bassins "*agri-alimentaires*" représente une part nettement plus réduite des bassins des aires d'emploi rurales que de ceux du reste de l'EDR, mais le constat s'inverse s'agissant de la fréquence des bassins agri-alimentaires à tendance alimentaire. Enfin, les orientations économiques "*très industrielles*" et "*plutôt industrielles*" sont beaucoup plus fréquentes dans les aires d'emploi rurales que dans les autres bassins de l'EDR.

## **VI - AGRICULTURE ET MODE D'UTILISATION DES SOLS**

### **VI.1 Bassins de vie et couverture des terres**

*L'analyse de la couverture des terres des bassins de vie à l'aide de Corine land cover réserve quelques surprises. D'abord, les bassins périurbains, et même les grands pôles urbains, ont leur part d'agriculture, de forêts, de milieux semi-naturels ou de zones humides. Évidemment, ils ont davantage de sols artificialisés, mais il reste de la place pour d'autres milieux. S'il est vrai que les bassins ruraux les plus artificialisés sont plus dynamiques sur le plan démographique, la présence de forêts, de milieux naturels ou de zones humides ne constitue pas forcément un handicap. En revanche, la catégorie « agriculture hétérogène et prairies » est souvent associée aux difficultés de développement. Enfin, la croissance de population à proximité des milieux naturels et des zones humides peut être forte et menacer ces écosystèmes fragiles.*

Corine land cover est un programme européen d'observation de la couverture des sols dans une optique environnementale dont la partie française a été réalisée par l'Institut français de l'environnement (Ifen). A partir d'images satellites, des géo-interprètes ont identifié les couvertures du sol en référence à une nomenclature et constitué une base géographique qui décrit la totalité du territoire métropolitain. Pour chaque forêt, par exemple, ils en ont dessiné le contour et noté le type (feuillus, conifères ou mixte). De même pour tous les éléments couvrant le territoire. Toutefois les ensembles homogènes de moins de 25 hectares, difficiles à discerner, ne sont pas isolés.

La première description du territoire français par cette méthode a été réalisée à partir d'images faites autour de l'année 1990 (tout le territoire n'a pas été couvert à la même date). Une mise à jour est en cours de réalisation à l'Ifen sur la base d'images 1999-2001.

En superposant la couche décrivant la couverture du territoire avec les limites des bassins de vie, on peut caractériser le type de paysage que l'on rencontre. Le regroupement de la nomenclature de Corine land cover utilisé ici et déjà présenté par l'Ifen<sup>34</sup>, distingue les postes du tableau VI.1 ci-dessous.

**Tableau VI.1 : nomenclature d'occupation des terres utilisée**

<b>Type de couverture des terres</b>	<b>Superficie (milliers de km<sup>2</sup>)</b>	<b>En %</b>
Territoires artificialisés	20,9	3,8
Grandes cultures	156,1	28,4
Terres agricoles hétérogènes et prairies	186,3	33,9
Forêts	139,0	25,3
Milieux semi-naturels	42,1	7,7
Zones humides et surfaces en eau non maritimes	4,9	0,9
<b>Ensemble</b>	<b>549,3</b>	<b>100,0</b>

Rapport de l'INSEE ( avec la participation de IFEN, INRA, SCEES) pour la DATAR - Juillet 2003

Source : UE-Ifen, Corine land cover V1, 1996

<sup>34</sup>Les Données de l'environnement, numéros 31 et 51.

Le détail de la composition de ces postes figure en annexe 16. Les superficies maritimes et les estuaires décrits par *Corine land cover* ont été exclues.

### **Le rural, c'est là où il y a peu d'urbain**

Le référentiel rural restreint représente 79 % du territoire, mais seulement 47 % des territoires artificialisés, peu présents.

Si les grandes cultures ne sont que légèrement sous-représentées (77 %), les milieux semi-naturels, les forêts et les terres agricoles hétérogènes et prairies sont légèrement sur-représentés (respectivement 80 %, 81 % et 83 %). Cependant l'agriculture « riche » (si l'on qualifie ainsi celle des grandes cultures – qui inclut les cultures permanentes) est un peu moins fréquente en milieu rural qu'aux abords des pôles, c'est-à-dire dans le référentiel rural complémentaire.

Les zones humides et surfaces en eau, quant à elles, sont proportionnellement moins présentes, avec 63 % dans le référentiel rural restreint. Mais les surfaces concernées sont de faible importance (0,7 % du référentiel restreint).

A un niveau plus détaillé de la nomenclature, apparaît surtout la sur-représentation dans le référentiel rural restreint des espaces ouverts, sans ou avec peu de végétation (87 %), et des prairies (85 %). En revanche, 68 % seulement des cultures permanentes (vignobles, vergers) se trouvent dans ces bassins.

En définitive, cet espace rural se caractérise surtout par sa relative absence de vocation urbaine.

Le référentiel rural complémentaire comprend les communes attirées par les agglomérations de plus de 30 000 habitants. Elles représentent 15 % à la fois du territoire des composantes suivantes : territoires agricoles, forêts et milieux semi-naturels.

Elles sont par contre plus riches en zones humides et en surfaces en eau (20 %).

Et elles ne concentrent que 10 % des territoires artificialisés. L'artificialisation y est à peine supérieure (2,6 %) à celle du référentiel rural restreint (2,3 %).

L'espace hors référentiel, constitué des agglomérations de plus de 30 000 habitants, occupe 6 % de la superficie métropolitaine, mais concentre 43 % des territoires artificialisés. Cela ne signifie pas pour autant qu'agriculture et forêts en sont absentes, puisque 4,5 % de leurs surfaces sont situées dans ces agglomérations. Les zones humides, quant à elles, sont étonnamment présentes, puisque, avec 18 % de leur superficie dans ces pôles urbains, elles le sont trois fois plus que sur la moyenne du territoire. Ce résultat rappelle que les villes se sont en général développées dans les vallées ou sur le littoral et, de préférence, à proximité de zones aux potentialités agricoles avérées, aujourd'hui intégrées dans les agglomérations..

Tous les types d'occupation des terres, comme agriculture, forêts ou milieux naturels, sont donc présents jusque dans les unités urbaines.

**Tableau VI.2 : Grands types de couverture des terres selon le type de référentiel**

	Superficie totale (milliers km <sup>2</sup> )	Référentiel rural restreint	Référentiel rural complémentaire	Hors référentiel rural
		en %		
<b>Territoires artificialisés</b>	20,9	47	10	43
<b>Grandes cultures</b>	156,1	77	18	5
<b>Terres agricoles hétérogènes et prairies</b>	186,3	83	13	4
<b>Forêts</b>	139,0	81	15	4
<b>Milieus semi-naturels</b>	42,1	80	15	5
<b>Zones humides et surfaces en eau non maritimes</b>	4,9	63	20	18
<b>Ensemble</b>	549,3	79	15	6

Rapport de l'INSEE ( avec la participation de IFEN, INRA, SCEES) pour la DATAR - Juillet 2003

Source : UE-Ifen, Corine land cover V1, 1996

### Le dynamisme démographique des bassins de vie les plus artificialisés

La proportion d'artificiel semble bien le critère majeur de différenciation des territoires.

Les bassins de vie du référentiel rural restreint sont répartis ici en quatre classes selon qu'ils sont plus ou moins artificialisés.

Les résultats globaux font apparaître de grandes régularités :

- le premier quartile, constitué des 436 bassins de vie les plus artificialisés, est celui qui compte la plus forte proportion de grandes cultures, mais la plus faible de surface agricole hétérogène et prairies. Il compte peu de forêts et de milieux semi-naturels, mais une proportion non négligeable de zones humides, signe de son établissement dans les vallées. Il est le plus dense, ce qui n'est pas étonnant puisqu'il compte beaucoup de territoire urbanisé, mais il est surtout celui qui est en croissance démographique (+ 6,9 % entre 1990 et 1999) ;
- A l'inverse, le dernier quartile est très peu urbanisé (0,7 % du territoire est artificialisé). Il compte peu de grandes cultures, beaucoup de forêts, et surtout il concentre à lui seul les trois quarts des milieux semi-naturels non forestiers de métropole. Ce groupe est aussi celui dont le dynamisme démographique est le plus faible, avec une stagnation de la population depuis 1982.

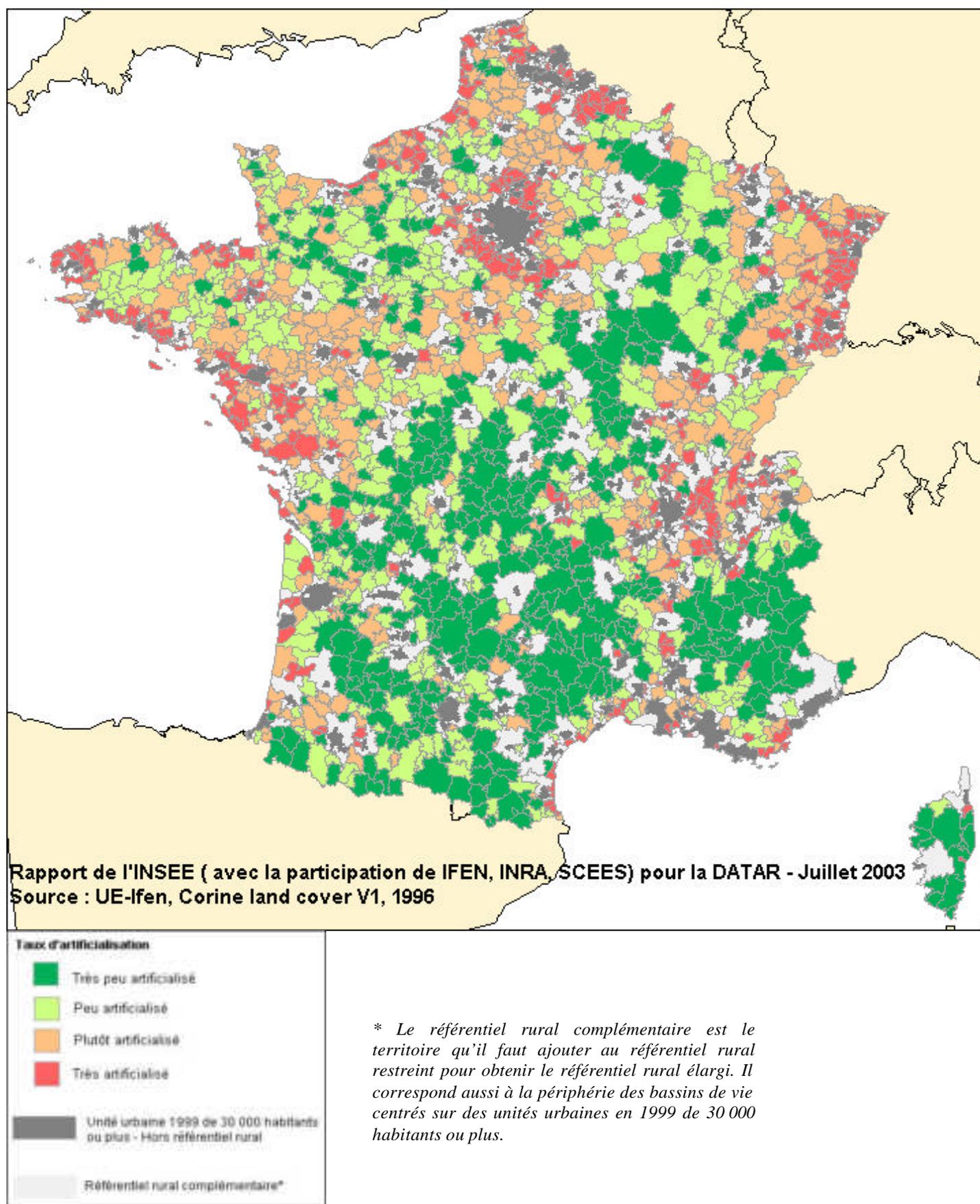
**Tableau VI.3 : Répartition des terres dans les bassins de vie du référentiel restreint classés selon leur taux d'artificialisation (en %)**

Quartile	Artificiel	Grandes cultures	Agriculture hétérogène et prairies	Forêt	Milieux semi-naturels	Zones humides	Variation de population (%)	
							1990-1999	1982-1990
<b>Q1 - Très artificialisé</b>	7,4	34,2	31,5	21,9	3,1	1,9	+ 6,9	+ 8,5
<b>Q2 - Plutôt artificialisé</b>	3,1	33,0	38,2	22,6	2,3	0,8	+ 3,3	+ 3,8
<b>Q3 - Peu artificialisé</b>	1,7	31,0	37,5	25,3	4,0	0,6	+ 2,0	+ 1,9
<b>Q4 - Très peu artificialisé</b>	0,7	20,0	34,0	29,5	15,4	0,4	+ 0,1	- 0,8
<b>Ensemble</b>	<b>2,3</b>	<b>27,6</b>	<b>35,7</b>	<b>25,9</b>	<b>7,8</b>	<b>0,7</b>	<b>+ 3,4</b>	<b>+ 3,7</b>

Rapport de l'INSEE ( avec la participation de IFEN, INRA, SCEES) pour la DATAR - Juillet 2003

Source : UE-Ifen, Corine land cover V1, 1996

### Carte VI.1 : Bassins de vie du référentiel rural restreint selon leur taux d'artificialisation



Ces résultats semblent montrer surtout l'effet cumulatif : à l'intérieur du monde rural, ce sont les bassins de vie les plus artificialisés qui gagnent le plus de population.

Ces bassins sont très concentrés d'un point de vue spatial (Carte 4) : Île-de-France, Nord, Alsace, région lyonnaise et bandes littorales en regroupent la très grande majorité.

Inversement, la « diagonale » des Pyrénées aux Ardennes, à laquelle il faut ajouter les Alpes, rassemble la plupart des bassins très peu artificialisés. Ce constat selon lequel les bassins les moins artificialisés contiennent beaucoup de milieux semi-naturels et stagnent sur le plan démographique indique-t-il que le type de couverture des terres des bassins constitue des « prédispositions » au développement ?

### Une croissance démographique assez forte à proximité des zones à enjeux environnementaux

Dans la suite sont retenus, pour chaque poste de la nomenclature agrégée, les 436 bassins de vie du référentiel rural restreint (soit 25 % du total) qui en contiennent le plus, proportionnellement à leur surface.

Voici comment se caractérisent ces premiers quartiles respectifs (un même bassin peut participer à plusieurs de ces ensembles).

**Tableau VI.4 : Couverture des terres et évolution de la population dans les bassins de vie les plus typés (en %)**

	Artificiel	Grandes cultures	Agriculture hétérogène et prairies	Forêt	Milieux semi-naturels	Zones humides	Variation de population (%)	
							1990-1999	1982-1990
Les 436 bassins où la proportion de grandes cultures est la plus élevée								
	2,6	68,3	15,7	12,0	0,7	0,6	+ 4,9	+ 6,4
Les 436 bassins où la proportion d'agriculture hétérogène et prairies est la plus élevée								
	2,2	11,6	70,9	13,4	1,2	0,6	+ 1,8	+ 1,1
Les 436 bassins où la proportion de forêts est la plus élevée								
	1,9	13,1	26,0	49,8	8,6	0,6	+ 2,7	+ 2,8
Les 436 bassins où la proportion de milieux naturels est la plus élevée								
	1,8	11,3	26,1	33,8	26,1	0,9	+ 5,4	+ 5,9
Les 436 bassins où la proportion de zones humides est la plus élevée								
	3,3	24,8	35,3	27,1	6,6	2,8	+ 4,7	+ 5,2
<b>Ensemble des 1 745 bassins de vie du référentiel restreint</b>								
	<b>2,3</b>	<b>27,6</b>	<b>35,7</b>	<b>25,9</b>	<b>7,8</b>	<b>0,7</b>	<b>+ 3,4</b>	<b>+ 3,7</b>

Rapport de l'INSEE ( avec la participation de IFEN, INRA, SCEES) pour la DATAR - Juillet 2003

Source : UE-Ifen, Corine land cover V1, 1996

Les grandes cultures sont assez exclusives : là où elles sont fortes, elles occupent presque tout l'espace. La forêt, l'agriculture hétérogène et les prairies sont deux fois moins présentes que la moyenne, et les milieux semi-naturels sont complètement absents. La proportion artificialisée est un peu supérieure à la moyenne, et l'évolution démographique nettement

positive, malgré une sensible décélération entre les périodes 1982-1990 et 1990-1999. Ce type d'agriculture est dominant du grand bassin parisien au Sud-Ouest, en passant par la Charente.

L'agriculture hétérogène et les prairies sont dominantes principalement dans le Massif central, l'Ouest - Bretagne et régions limitrophes –, le Jura et les Vosges. Ce sont en général des paysages de bocage, avec peu de forêts proprement dites et pratiquement pas de milieux semi-naturels. Le dynamisme démographique est particulièrement faible dans les bassins où ce paysage est le plus représenté (croissance de + 1,8 % entre 1990 et 1999).

Les bassins de vie les plus « forestiers » sont assez peu urbanisés. Pour autant, leur dynamisme démographique n'est que légèrement inférieur à la moyenne (+ 2,7 % contre + 3,4 %). La forêt cohabite surtout avec l'agriculture hétérogène et les prairies. Les milieux semi-naturels sont à peine plus présents que sur l'ensemble du référentiel rural restreint.

S'il est vrai que les bassins de vie peu artificialisés comptent beaucoup de milieux naturels et sont en stagnation démographique, le caractère naturel d'un bassin de vie ne nuit pas systématiquement à sa croissance. Le quartile des bassins où la proportion de semi-naturel (non forestier) est la plus élevée a connu une croissance de population de 5,4 % entre 1990 et 1999, sensiblement supérieure à la moyenne. Pourtant, ce sont des bassins avec peu d'espaces urbanisés (1,8 % seulement de sols artificialisés), sans l'effet d'entraînement lié à la présence d'une ville importante. Ils sont le plus souvent en zone de montagne ou de littoral et tirent de leurs milieux naturels des atouts touristiques indéniables. La croissance de la population résidente, à laquelle s'ajoute la pression d'infrastructures et résidences touristiques, peut mettre en péril le patrimoine naturel, qui est un élément essentiel du capital attractif de ces bassins.

Il arrive aussi que certains d'entre eux, dans le Massif central notamment, ne réussissent à maintenir les fonctions attractives de leur pôle que grâce à l'éloignement des pôles concurrents. Le risque pour la population est alors de ne disposer que d'une gamme restreinte de services, avec une qualité dégradée faute d'une chalandise suffisante.

Les zones humides identifiées par *Corine land cover* ne représentent qu'exceptionnellement une part importante des bassins de vie. Pour l'ensemble des 436 bassins où elles sont le plus concentrées, qui regroupent 80 % de la surface en zones humides, elles n'occupent que 2,8 % de la surface totale. Elles cohabitent avec tous les types de couverture des sols, et notamment les sols artificialisés. La densité de population et l'évolution démographique dans leur voisinage sont supérieures à la moyenne, ce qui dénote une pression potentielle non négligeable sur ces écosystèmes fragiles.

En définitive, les corrélations entre l'évolution de la population et la répartition des terres se font d'abord avec les taux d'artificialisation et de zones humides. Les autres proportions interviennent moins : la part d'agriculture hétérogène et prairies joue négativement ; le lien avec les grandes cultures est positif mais faible, ainsi que celui avec les milieux naturels. Quant aux forêts, la corrélation est nulle.

Pour autant, la couverture des terres n'explique que 14 % de la variance, et ne saurait être présentée comme un facteur déterminant l'évolution de la population. Il est en tout cas certain que les relations entre ces variables est beaucoup plus complexe qu'il n'y paraît et mérite d'être approfondi.

## VI.2 Agriculture

*Les bassins de vie donnent une image plus fidèle de l'activité agricole que les autres nomenclatures spatiales : ils couvrent, suivant le référentiel rural retenu, entre 80 et 97 % des surfaces agricoles métropolitaines. L'agriculture est mono-orientée dans les deux tiers d'entre eux avec un poids important de l'élevage herbivore et des grandes cultures. La proximité urbaine et l'orientation agricole conditionnent les évolutions avec une forte baisse du nombre d'exploitations et des superficies dans les bassins centrés sur les pôles urbains, le périurbain résistant beaucoup mieux pour les surfaces. Elles déterminent également l'importance du salariat non familial et du temps partiel familial : le recours aux salariés agricoles et la pluriactivité des actifs familiaux sont plus fréquents dans l'espace à dominante urbaine.*

### VI.2.1 Une image fidèle de l'activité agricole

*Les bassins de vie couvrent la quasi-totalité de l'activité agricole*

Les bassins de vie du référentiel rural restreint rassemblent 78 % des exploitations agricoles et 81 % de la superficie agricole utilisée en métropole. Si on leur adjoint les bassins centrés sur les unités urbaines de plus de 30 000 habitants<sup>35</sup>, ces proportions atteignent respectivement 94 et 97 %. Cette couverture est supérieure à celles obtenues en ne retenant que les seules communes rurales (moins de 2 000 habitants agglomérés) ou les deux catégories *périurbain* et *espace à dominante rurale* du zonage en aires urbaines (tableau VI.5).

**Tableau VI.5 - Part des exploitations et de la superficie agricole selon les différentes nomenclatures spatiales**

Nomenclatures spatiales		en %	
		Part des exploitations agricoles	Part de la superficie agricole utilisée (1)
<b>Urbain / Rural</b>	Communes rurales	79,4	85,8
	<i>Périurbain et espace à dominante rurale</i>	91,4	94,8
<b>Zonage en aire urbaine</b>	<i>dont périurbain</i>	34,9	36,0
	<i>dont EDR</i>	56,5	58,8
<b>Bassins de vie</b>	du référentiel rural restreint	77,9	81,1
	du référentiel rural élargi	93,6	96,5
France métropolitaine		100,0	100,0

(1) superficie des parcelles situées sur les communes concernées, indépendamment de la localisation du siège. Le résultat est équivalent pour la superficie totale des exploitations dont le siège est sur ces communes.

**Rapport de l'INSEE (avec la participation de l'IFEN, de l'INRA et du SCEES) pour la DATAR – Juillet 2003**

Source : Recensement agricole 2000 - Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales

Dans 25 bassins de vie, le nombre d'exploitations est supérieur à 1 500 parmi lesquels les bassins de Reims, Epernay et Pau en ont plus de 3 000. En moyenne on compte 325

<sup>35</sup> Il s'agit des bassins de vie privés de ces pôles (cf. définition des référentiels ruraux restreint et élargi). Ces bassins ne sont pas tout à fait homogènes à ceux du référentiel restreint qui, eux, comprennent naturellement les pôles. Ce chapitre porte sur le référentiel rural élargi.

exploitations par bassin ; 20 % des bassins en ont moins de 100 (représentant 3,4 % des exploitations du référentiel rural élargi) et 5 % en ont plus de 950 (20 % des exploitations).

**Tableau VI.6 - Les exploitations selon leur orientation**

en % du nombre d'exploitations de chaque orientation

Orientations principales	Hors bassins de vie	Bassins de vie du référentiel rural	
		restreint	élargi
Grandes cultures	6,4	74,9	93,6
Horticulture, maraîchage	43,1	45,2	56,9
Vignes, vergers	8,4	69,1	91,6
Herbivores	3,4	84,5	96,6
Granivores	2,7	86,9	97,3
Sans dominante	6,1	79,2	93,9

**Rapport de l'INSEE (avec la participation de l'IFEN, de l'INRA et du SCEES) pour la DATAR – Juillet 2003**

Source : Recensement agricole 2000 - Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales

Les exploitations traditionnellement proches des villes sont hors référentiel : 43 % des exploitations pratiquant l'horticulture ou le maraîchage sont dans ce cas. Elles se situent dans les « ceintures agricoles » qui entourent le bâti de certains pôles urbains de plus de 30 000 habitants. Par ailleurs, la répartition spatiale des grandes cultures (très présentes dans le Bassin parisien) ou du vignoble et des vergers (localisés à proximité de grandes aires urbaines) explique l'absence de, respectivement, 6 et 8 % des exploitations dont l'orientation principale concerne ces productions (tableau VI.6).

*L'agriculture est mono-orientée dans les deux tiers des bassins de vie*

La classification des bassins de vie selon leur spécialisation agricole est établie à partir des orientations technico-économiques des exploitations agricoles (otex). L'otex d'une exploitation est déterminée par la contribution relative de ses différentes « spéculations » à la marge brute standard totale (cf. annexe 17). La typologie, qui s'appuie sur cinq postes de produits agricoles, permet de repérer 1 291 bassins mono-orientés et 501 bassins bi-orientés auxquels s'ajoutent 115 bassins ayant des productions spécifiques (tableau VI.7).

L'élevage d'herbivores (bovins, ovins, caprins et équidés) domine dans plus de 30 % des bassins. Il est suivi des grandes cultures et des cultures permanentes (vignes et vergers) qui caractérisent, respectivement, 25 et 11 % des bassins. A côté de ces orientations, l'association herbivores et grandes cultures, avec 19 % des bassins, est également fréquente. Parmi les autres bassins, 115 ont une orientation spécifique avec une présence importante de l'horticulture et du maraîchage ou de l'élevage de granivores.

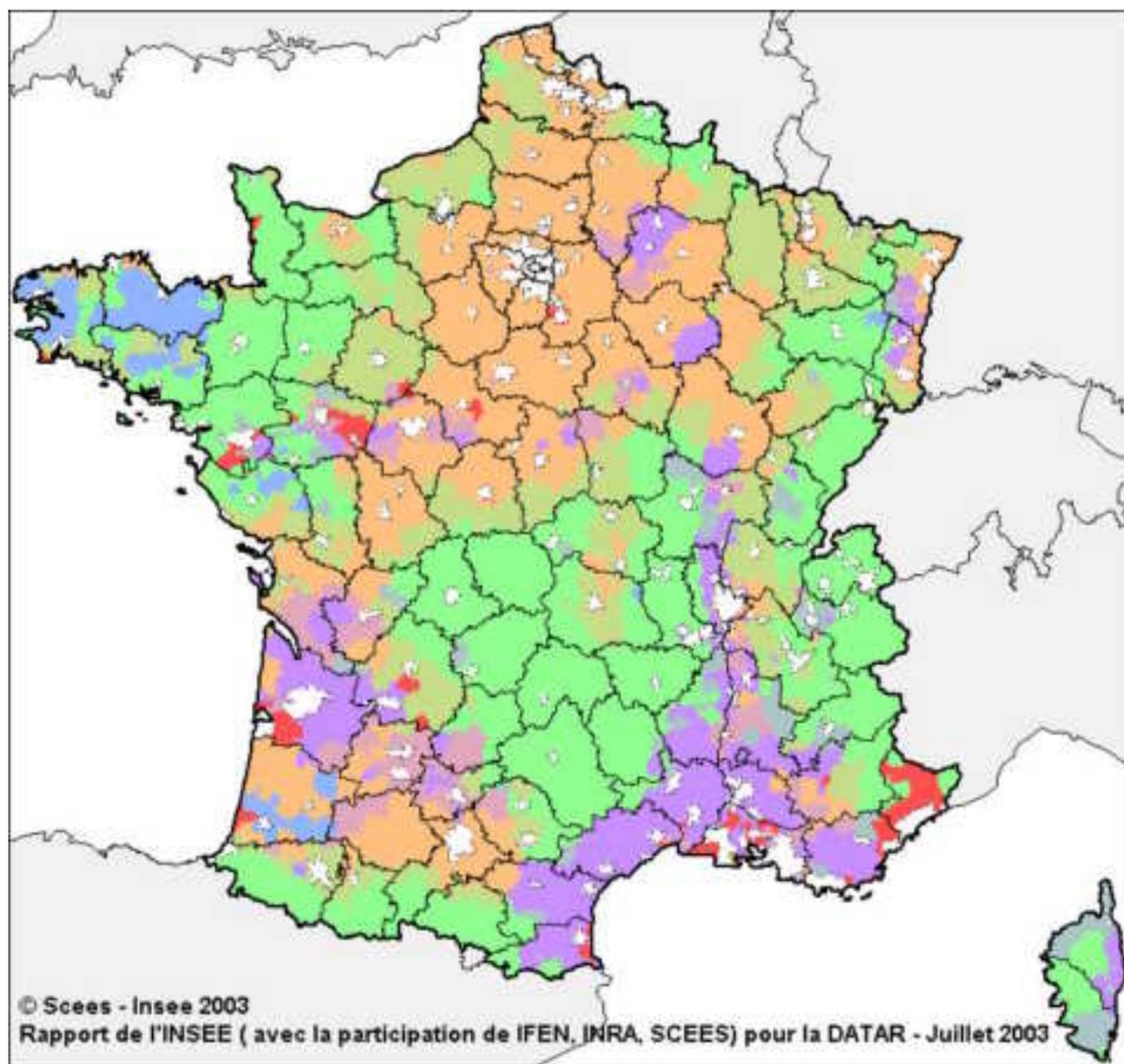
**Tableau VI.7 - Typologie de l'orientation agricole des bassins de vie**

Orientations agricoles des bassins de vie	Nombre de bassins	Part en %
<b>Bassins mono-orientés</b>	<b>1 291</b>	<b>67,5</b>
grandes cultures	488	25,5
cultures permanentes (vignes, vergers)	220	11,5
herbivores (bovins, ovins, caprins, équidés)	583	30,5
<b>Bassins bi-orientés</b>	<b>501</b>	<b>26,2</b>
grandes cultures et cultures permanentes	82	4,3
grandes cultures et herbivores	367	19,2
cultures permanentes et herbivores	52	2,7
<b>Bassins spécifiques</b>	<b>115</b>	<b>6,0</b>
horticulture, maraîchage	51	2,7
granivores (porcins, lapins, volailles)	64	3,3
Bassins non classés (moins de 3 exploitations)	9	0,4
<b>Total</b>	<b>1 916</b>	<b>100,0</b>

Rapport de l'INSEE (avec la participation de l'IFEN, de l'INRA et du SCEES) pour la DATAR – Juillet 2003

Les systèmes de production agricole dessinent un patchwork de spécialisations régionales (carte VI.2). Les systèmes très localisés comme l'horticulture et le maraîchage se développent aux abords des villes notamment sur l'axe ligérien, en Aquitaine, en Provence-Alpes-Côte d'Azur et en Île-de-France. Il en est de même du vignoble qui, en dehors de la vallée du Rhône et du midi méditerranéen, concerne localement les aires d'appellation d'origine contrôlée. Les autres orientations s'étendent sur de larges zones et résultent d'un compromis entre le milieu naturel et l'environnement économique. La céréaliculture est présente dans le Bassin parisien et ses marges, mais également dans le Sud-Ouest. Les systèmes d'élevage couvrent plusieurs zones. Les bassins du grand Ouest breton, très spécialisés et performants, se caractérisent aussi par une présence importante des granivores. L'Est lorrain et plus localement le Nord-Ouest ont des orientations plus hétérogènes. Les bassins auvergnats, rhône-alpins et franc-comtois, spécialisés dans l'élevage laitier, produisent des fromages de qualité. Le système bovin-viande, bien qu'il ait eu tendance à se développer dans de nombreuses régions, caractérise les berceaux limousin et charolais. Enfin, toutes les régions où les conditions naturelles sont peu favorables, comme les Causses, les Pyrénées, les Préalpes du Sud et la montagne corse, ont des bassins où domine l'élevage ovin et caprin.

Carte VI.2 : Orientation agricole des bassins de vie en 2000



Source : Recensements agricoles 1988/2000 - Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales

## VI.2.2. Des évolutions liées à l'orientation des bassins et à la proximité urbaine

*La baisse du nombre d'exploitations engendre une redistribution des terres agricoles*

Entre 1988 et 2000, le nombre d'exploitations agricoles recensées a diminué de 35 %. Cette baisse affecte l'ensemble des bassins<sup>36</sup>. Dans le même temps la superficie agricole utilisée des exploitations (SAU) n'a diminué que de 2,5 %, ce qui indique une redistribution des terres agricoles entre les exploitations restantes. Ainsi, dans 29 % des bassins, malgré la diminution du nombre d'exploitations, la SAU est en hausse (tableau VI.8). Les exploitations qui demeurent ont pu augmenter leurs surfaces en puisant dans la SAU libérée, au sein de leur propre bassin ou dans des bassins voisins.

**Tableau VI.8 - Bassins selon l'évolution 1988-2000 du nombre d'exploitations et de leur superficie**

Baisse du nombre d'exploitation du bassin	Variation de la superficie agricole des exploitations du bassin			
	en baisse de plus de 10 %	en baisse de moins de 10 %	en hausse	total
moins de 30 %	49	235	209	493
de 30 à 40 %	87	384	200	671
plus de 40 %	237	243	96	576
total	373	862	505	1 740

% nombre de bassins

Rapport de l'INSEE (avec la participation de l'IFEN, de l'INRA et du SCEES) pour la DATAR – Juillet 2003

Source : Recensements agricoles 1988/2000 - Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales

En revanche, dans 21 % des bassins de vie, la chute du nombre d'exploitations s'accompagne d'une perte de plus de 10 % de la superficie agricole. Cette superficie, située sur le territoire du bassin ou à l'extérieur, est utilisée par les exploitations des bassins voisins ou est consommée par d'autres usages.

Les variations du nombre d'exploitations et de la SAU se différencient fortement selon l'orientation agricole des bassins de vie (tableau VI.9). Globalement, la baisse massive du nombre d'exploitations agricoles affecte moins de bassins de grandes cultures ou de cultures permanentes alors que plus de 75 % des bassins classés dans les autres orientations connaissent une baisse supérieure à 30 %. L'évolution des surfaces est également liée à la nature des spécialisations agricoles. Dans plus de 80 % des bassins spécialisés en grandes cultures, herbivores et granivores, les surfaces diminuent très peu, voire augmentent. En revanche, plus d'un quart des bassins d'horticulture-maraîchage et de cultures permanentes, seules ou associées à d'autres productions, enregistrent des baisses de surfaces supérieures à 10 %.

<sup>36</sup> Seuls les bassins du référentiel rural élargi qui ont plus de 50 exploitations agricoles sont pris en compte dans la suite de l'analyse (1 740 des 1 916 bassins).

**Tableau VI.9 – Evolution 1988-2000 du nombre d'exploitations et de la superficie agricole selon l'orientation agricole des bassins**

% des bassins de chaque orientation

Orientation agricole des bassins ayant plus de 50 exploitations	Baisse du nombre d'exploitations		Variation des surfaces agricoles (SAU)		
	supérieure à 30 %	inférieure à 30 %	baisse		hausse
			supérieure à 10 %	inférieure à 10 %	
<b>Bassins mono-orientés</b>					
grandes cultures	66	34	14	50	36
cultures permanentes (vignes, vergers)	55	45	38	36	26
herbivores (bovins, ovins, caprins, équidés)	75	25	19	54	27
<b>Bassins bi-orientés</b>					
grandes cultures et cultures permanentes	72	28	27	49	24
grandes cultures et herbivores	81	19	21	53	26
cultures permanentes et herbivores	75	25	29	44	27
<b>Bassins spécifiques</b>					
horticulture, maraîchage	76	24	41	29	29
granivores (porcins, lapins, volailles)	84	16	8	55	37

<b>Ensemble des bassins ayant plus de 50 exploitations</b>	<b>72</b>	<b>28</b>	<b>21</b>	<b>50</b>	<b>29</b>
------------------------------------------------------------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------

Rapport de l'INSEE (avec la participation de l'IFEN, de l'INRA et du SCEES) pour la DATAR – Juillet 2003

Source : Recensements agricoles 1988/2000 - Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales

*Les bassins de vie centrés sur les pôles urbains subissent une forte pression, le périurbain résiste mieux*

La mise en perspective de ces évolutions avec la position dans le ZAUER montre que 84 % des bassins de vie centrés sur les pôles urbains enregistrent une baisse du nombre d'exploitants agricoles supérieure à 30 % (tableau VI.10). La chute de l'activité agricole se traduit également dans la diminution des surfaces puisque 44 % de ces mêmes bassins perdent plus de 10 % de leur SAU. Ces résultats sont à rapprocher de ceux des bassins tournés vers l'horticulture et le maraîchage ou les cultures permanentes (vignes et vergers) pour lesquels la baisse des surfaces est proportionnellement plus importante qu'ailleurs.

L'agriculture des bassins centrés sur une commune périurbaine résiste un peu mieux. Elle perd plus fréquemment des exploitations qu'ailleurs mais maintient, voire accroît ses surfaces agricoles.

**Tableau VI.10 – Evolution 1988-2000 du nombre d'exploitations et de la superficie agricole selon les catégories du ZAUER**

% des bassins de chaque catégorie d'espace

Bassins de plus de 50 exploitations centrés sur	Baisse du nombre d'exploitations		Variation des surfaces agricoles (SAU)		
	supérieure à 30 %	inférieure à 30 %	baisse		hausse
			supérieure à 10 %	inférieure à 10 %	
<b>un pôle urbain</b>	84	16	44	39	17
<b>une commune des couronnes périurbaines</b>	71	29	19	48	32
<b>une commune multipolarisée</b>	67	33	16	42	42
<b>un pôle d'emploi du rural</b>	67	33	17	53	30
<b>une autre commune du rural</b>	69	31	13	56	31
<b>Ensemble des bassins ayant plus de 50 exploitations</b>	<b>72</b>	<b>28</b>	<b>21</b>	<b>50</b>	<b>29</b>

Rapport de l'INSEE (avec la participation de l'IFEN, de l'INRA et du SCEES) pour la DATAR – Juillet 2003

Source : Recensements agricoles 1988/2000 - Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales

### **VI.2.3. La proximité urbaine et l'orientation agricole conditionnent l'importance du salariat non familial et du temps partiel familial**

Le collectif de travail peut être plus ou moins diversifié selon qu'il se compose uniquement d'une main-d'œuvre familiale ou qu'il fait appel à une main-d'œuvre extérieure au cercle familial (salariés permanents ou saisonniers, travail à façon). Dans le total du travail réalisé sur les exploitations, un quart est effectué par des actifs salariés ou assimilés non familiaux, cette part ayant tendance à augmenter. En volume, l'apport de la main-d'œuvre extérieure est stable alors que celui de l'ensemble de la main-d'œuvre familiale est en baisse de 40 % entre 1988 et 2000. Par ailleurs les actifs agricoles familiaux ne travaillent pas nécessairement à temps plein sur l'exploitation agricole. Ils peuvent exercer une activité professionnelle complémentaire hors de l'exploitation. C'est le cas pour 45 % des chefs d'exploitations et 57 % des autres actifs familiaux.

Au niveau des bassins de vie, le recours à une main-d'œuvre extérieure et le temps partiel sont très variables. Leur importance est conditionnée par la proximité urbaine et l'orientation de l'activité agricole.

*Le recours aux salariés agricoles est plus fréquent dans l'espace à dominante urbaine...*

La part du travail effectué par des salariés ou assimilés est supérieure à 28 %, surtout dans les bassins centrés sur un pôle de services localisé dans l'espace à dominante urbaine (tableau VI.11), les bassins périurbains étant plus souvent concernés. A l'inverse, les bassins les moins concernés par le salariat sont les plus ruraux. Cette situation s'explique par l'orientation productive des bassins (tableau VI.12). Le recours à une main-d'œuvre non familiale concerne fortement les bassins horticoles et maraîchers, mais également ceux dont l'activité repose, exclusivement ou en association, sur les cultures permanentes (vignes et vergers). Le salariat est moins important dans les autres orientations, mais concerne quand même un tiers des bassins dominés par les grandes cultures.

**Tableau VI.11 – Part du travail non familial selon les catégories du ZAUER**

% des bassins de chaque catégorie d'espace

Bassins de plus de 50 exploitations centrés sur	Part du travail non familial	
	inférieure à 28 %	supérieure à 28 %
<b>un pôle urbain</b>	73	<b>27</b>
<b>une commune des couronnes périurbaines</b>	65	<b>35</b>
<b>une commune multipolarisée</b>	70	<b>30</b>
<b>un pôle d'emploi du rural</b>	<b>76</b>	24
<b>une autre commune du rural</b>	<b>84</b>	16

<b>Ensemble des bassins ayant plus de 50 exploitations</b>	76	25
------------------------------------------------------------	----	----

Rapport de l'INSEE (avec la participation de l'IFEN, de l'INRA et du SCEES) pour la DATAR – Juillet 2003

Source : Recensement agricole 2000 - Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales

**Tableau VI.12 – Part du travail non familial selon l'orientation agricole des bassins**

% des bassins de chaque orientation

Orientation agricole des bassins ayant plus de 50 exploitations	Part du travail non familial	
	inférieure à 28 %	supérieure à 28 %
<b>Bassins mono-orientés</b>		
grandes cultures	67	<b>33</b>
cultures permanentes (vignes, vergers)	25	<b>75</b>
herbivores (bovins, ovins, caprins, équidés)	<b>98</b>	2
<b>Bassins bi-orientés</b>		
grandes cultures et cultures permanentes	41	<b>59</b>
grandes cultures et herbivores	<b>93</b>	7
cultures permanentes et herbivores	73	<b>27</b>
<b>Bassins spécifiques</b>		
horticulture, maraîchage	15	<b>85</b>
granivores (porcins, lapins, volailles)	<b>87</b>	13

<b>Ensemble des bassins ayant plus de 50 exploitations</b>	76	25
------------------------------------------------------------	----	----

Rapport de l'INSEE (avec la participation de l'IFEN, de l'INRA et du SCEES) pour la DATAR – Juillet 2003

Source : Recensement agricole 2000 - Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales

*...de même que la pluriactivité des actifs familiaux*

Distingués par l'importance du salariat, les bassins centrés sur un pôle situé dans l'espace à dominante urbaine affiche, plus qu'ailleurs, une plus grande proportion de pluriactifs. Pour les actifs familiaux, le travail sur l'exploitation se double d'un travail à l'extérieur que la proximité des pôles urbains favorise. La pluriactivité est la plus fréquente dans les bassins centrés sur les communes multipolarisées (tableau VI.13).

La prise en compte de l'orientation agricole des bassins de vie permet de préciser le lien entre la pluriactivité et l'influence urbaine. Les bassins, plutôt urbains ou périurbains, orientés vers les cultures permanentes, l'horticulture et le maraîchage ont une proportion d'actifs familiaux travaillant à l'extérieur supérieure à la moyenne. En outre, le poids de la pluriactivité est important dans près de 30 % des bassins orientés herbivores. Si ces derniers concernent à l'échelle nationale surtout les catégories les plus rurales du zonage en aires urbaines, ils caractérisent la quasi-totalité des bassins à l'échelle de certaines régions marquées par la multipolarité urbaine (Rhône-Alpes, Bourgogne, Franche-Comté, Lorraine).

**Tableau VI.13 – Part des actifs agricoles familiaux ayant une activité extérieure selon les catégories du zonage en aires urbaines**

% des bassins de chaque catégorie d'espace

Bassins de plus de 50 exploitations centrés sur	Part des actifs agricoles familiaux ayant une activité professionnelle hors de l'exploitation	
	inférieure à 23 %	supérieure à 23 %
<b>un pôle urbain</b>	71	<b>29</b>
<b>une commune des couronnes périurbaines</b>	70	<b>30</b>
<b>une commune multipolarisée</b>	60	<b>40</b>
<b>un pôle d'emploi du rural</b>	<b>77</b>	23
<b>une autre commune du rural</b>	<b>79</b>	21
<b>Ensemble des bassins ayant plus de 50 exploitations</b>	74	26

Rapport de l'INSEE (avec la participation de l'IFEN, de l'INRA et du SCEES) pour la DATAR – Juillet 2003  
 Source : Recensement agricole 2000 - Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales

**Tableau VI.14 – Part des actifs agricoles familiaux ayant une activité extérieure selon l'orientation agricole des bassins**

% des bassins de chaque orientation

Orientations agricoles des bassins ayant plus de 50 exploitations	Part des actifs agricoles familiaux ayant une activité professionnelle hors de l'exploitation	
	inférieure à 23 %	supérieure à 23 %
<b>Bassins mono-orientés</b>		
grandes cultures	<b>82</b>	18
cultures permanentes (vignes, vergers)	64	<b>36</b>
herbivores (bovins, ovins, caprins, équidés)	71	<b>29</b>
<b>Bassins bi-orientés</b>		
grandes cultures et cultures permanentes	<b>77</b>	23
grandes cultures et herbivores	<b>74</b>	26
cultures permanentes et herbivores	56	<b>44</b>
<b>Bassins spécifiques</b>		
horticulture, maraîchage	71	<b>29</b>
granivores (porcins, lapins, volailles)	<b>94</b>	6
<b>Ensemble des bassins ayant plus de 50 exploitations</b>	74	26

Rapport de l'INSEE (avec la participation de l'IFEN, de l'INRA et du SCEES) pour la DATAR – Juillet 2003

Source : Recensement agricole 2000 - Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales

## **VII - SYNTHÈSE**

### **VII.1 Résumé**

#### **VII.1.1 Introduction**

Ce travail résulte d'une commande de la DATAR faisant écho à une décision d'investissement de l'INSEE afin de caractériser les pôles animant l'espace à dominante rurale et de définir des indicateurs à cette fin. Il a été réalisé en collaboration entre la DATAR, l'IFEN, l'INRA, le SCEES et l'INSEE. Ce rapport mériterait toutefois certains prolongements locaux qui pourront être pris en charge notamment par les Directions régionales de l'INSEE.

#### **La structure très hiérarchisée de l'espace**

L'espace rural français, encore important au regard d'autres pays, ne peut s'appréhender que par rapport à l'ensemble du territoire et de ses différentes catégories de villes, des petits bourgs aux grandes métropoles. Les habitants de l'espace rural sont souvent localisés à leur lieu de résidence mais ils sont aussi mobiles en réponse à leurs principales occupations qu'ils exercent en proximité immédiate pour les plus fréquentes ou à des distances parfois importantes pour recourir à certains services de pointe des grandes métropoles. Cette hiérarchie a structuré progressivement l'ensemble de l'espace.

#### **L'accès aux services à la population et à l'emploi**

Deux occupations essentielles ont été retenues pour l'étude : « l'accès aux **services à la population** » et « l'accès à **l'emploi** ».

Parmi les services à la population, ont été retenus ceux qui ne sont ni quotidiens (les services de proximité), ni très rares parce que trop éloignés pour la majeure partie de la population rurale (opéra par exemple). Il s'agit donc pour l'essentiel des services dits intermédiaires de la carte « Territoires vécus », de quelques services dits « supérieurs » ainsi que de très peu de services de proximité situés à la frange des services intermédiaires.

L'ensemble des services retenus a été classé en quatre catégories : services concurrentiels, non concurrentiels (services publics ou assimilés hors éducation et santé), de santé et enfin d'éducation.

L'analyse de l'emploi se fait au travers de l'information recueillie lors du recensement de population de 1999.

#### **La quantification de l'organisation territoriale des services et de l'emploi**

Pour dresser un état des lieux quantitatif de l'état d'équipement de l'espace rural tant en services qu'en offre d'emploi, un nouveau zonage définissant des « bassins de vie » a été créé (cf. chapitre II).

## VII.1.2 - Le champ de l'étude

Le Zonage en Aires Urbaines (ZAU) a été complété en 2002 pour sa partie rurale par le Zonage en Aires Urbaines et aires d'Emploi de l'espace Rural (ZAUER). Cette dernière nomenclature a été largement utilisée dans cette étude.

Toutefois, et sans remettre en cause les nomenclatures précitées, le groupe a souhaité dépasser la traditionnelle dichotomie urbain/rural et ne pas se limiter à la définition « en creux » de l'espace rural. Pour cela, les communes de la périphérie des unités urbaines de plus de 30 000 habitants ont été placées dans le champ de l'étude ce qui a conduit à répartir les 2 812 « bassins de services intermédiaires » (BSI) issus de la carte « Territoires vécus » en :

- 2 641 BSI appuyés sur une commune ou une unité urbaine de moins de 30 000 habitants en 1999 et qui constituent le référentiel rural restreint.
- 171 autres BSI, privés de leur pôle (unité urbaine de plus de 30 000 habitants), qui par complément permettent de définir le référentiel rural élargi.

L'absence de ZAUER dans les DOM a conduit à ne pas étudier ces départements.

### La détermination des bassins de vie par le « scoring » des BSI

Pour quantifier la présence de services et d'emplois dans les BSI du référentiel rural restreint, des scores ont été calculés sur les 5 postes évoqués ci-dessus (services concurrentiels, non concurrentiels...). Chaque catégorie de services a été affectée d'un poids de 3 et l'emploi d'un poids de 8. Chaque BSI a ainsi été noté sur 20 (3 x 4 + 8).

Les BSI du référentiel rural restreint de moins de 5 000 habitants ayant un score global strictement inférieur à 8 sur 20 ont été rattachés, sur la base des attractions concernant les 5 mêmes postes, à un autre BSI. Puis les référentiels ruraux restreint et élargi ont été réajustés à la marge.

Ces regroupements ont défini 1 916 bassins de vie (BV) dont 1 745 appartiennent au référentiel rural restreint. Les scores de ces derniers ont été recalculés.

## VII.1.3 – La prise en compte des données démographiques sur les bassins de vie

L'analyse de périodes intercensitaires, a permis d'établir des « profils de dynamique démographique » des bassins de vie (1962 à 1975, 1975 à 1982, 1982 à 1990 et 1990 à 1999). Chaque période a été qualifiée (-, = ou +), en fonction du taux d'évolution démographique et en tenant compte du taux d'évolution moyen du référentiel rural. Les 81 profils d'évolution de 1962 à 1999 ont été regroupés en 6 classes qui répartissent les bassins de vie du référentiel restreint comme suit :

Classe	Profil type	Dénomination	Nombre de bassins de vie
1	++++	Dynamique assez forte et régulière	642
2	==== ou -+=	Dynamique irrégulière ou modérée	146
3	--++	Croissance plus ou moins récente	189
4	----	Déclin confirmé	618
5	+++-	Déclin récent	60
9	=-+-	Dynamique incertaine	90

**Taux de variation annuel sur les 4 périodes intercensitaires retenues**

	Taux de variation annuel (%)				
	restreint	du référentiel rural		Hors référentiel	France métropolitaine
		complémentaire	élargi		
<b>1990-1999</b>	+ 0.37	+ 0.84	+ 0.45	+ 0.30	+ 0.37
<b>1982-1990</b>	+ 0.45	+ 1.48	+ 0.62	+ 0.43	+ 0.51
<b>1975-1982</b>	+ 0.54	+ 2.05	+ 0.77	+ 0.24	+ 0.46
<b>1962-1975</b>	+ 0.22	+ 0.68	+ 0.29	+ 1.51	+ 0.97

Rapport de l'INSEE (avec la participation de IFEN, INRA, SCEES) pour la DATAR - Juillet 2003

Source : Insee, RP1999

**Une dynamique démographique dans les régions périphériques et en Île-de-France**

La dynamique démographique est positive dans plus d'un bassin sur deux dans les régions périphériques, frontalières ou littorales (sauf *Basse-Normandie*, *Poitou-Charentes*, et *Aquitaine*), dans la région Centre et surtout l'Île-de-France.

La dynamique démographique est négative dans plus d'un bassin sur deux dans les régions intérieures suivantes, par ordre décroissant : Limousin, Champagne-Ardenne, Auvergne, Poitou-Charentes (sauf Charente-Maritime seul département littoral), Lorraine (sauf Moselle), Bourgogne (sauf Côte-d'Or et Yonne) et Midi-Pyrénées (sauf Haute-Garonne, Lot, Tarn et Tarn-et-Garonne).

Enfin, les autres régions ont une dynamique positive mais avec des départements à dynamique négative (Aisne, Somme, Cher, Indre, Manche, Côtes-d'Armor et Finistère pourtant littoraux, Orne, Haute-Saône, Mayenne, Dordogne, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques pourtant littoral, Lozère, Alpes-Maritimes et Corse-du-Sud).

**Profil de dynamique démographique et situation dans le ZAUER**

Sur les 1 745 pôles des bassins de vie du référentiel rural restreint dont 188 seulement sont pôles urbains :

- l'essentiel des bassins « périurbains » a connu une *dynamique assez forte et régulière*,
- les bassins de vie appuyés sur des pôles urbains ont de même en grande partie connu cette *dynamique assez forte et régulière* (43%, plutôt dans la France périphérique et autour de Paris) mais 30%, plutôt localisés à l'intérieur du pays, sont sujets à un *déclin confirmé*,
- les bassins de vie appuyés sur des pôles d'emploi de l'espace rural connaissent la même situation mais aux proportions inversées : 46 % en *déclin confirmé* (France intérieure) et 25 % en *dynamique assez forte et régulière* (France périphérique),
- les bassins appuyés sur une commune du reste de l'espace rural sont en déclin confirmé dans 55 % des cas, et en *dynamique assez forte et régulière* dans seulement 12 % des cas.

## Profil de dynamique démographique et population

	Bassins de vie		Population 1999		Population	Population 1962	
	Nombre	%		%	1990		%
<b>Dynamique assez forte et régulière</b>	642	37	8 695 799	41	7 943 018	5 482 626	30
<b>Dynamique irrégulière ou modérée</b>	146	8	2 152 112	10	2 115 968	1 933 064	10
<b>Croissance plus ou moins récente</b>	189	11	1 670 339	8	1 566 506	1 554 870	8
<b>Déclin confirmé</b>	618	35	6 735 087	32	6 932 906	7 770 535	42
<b>Déclin récent</b>	60	3	922 734	4	938 333	791 057	4
<b>Incertain</b>	90	5	1 043 519	5	1 031 593	991 717	5

<b>Référentiel rural restreint</b>	<b>1 745</b>	<b>100</b>	<b>21 219 590</b>	<b>100</b>	<b>20 528 324</b>	<b>18 523 869</b>	<b>100</b>
------------------------------------	--------------	------------	-------------------	------------	-------------------	-------------------	------------

Rapport de l'INSEE (avec la participation de IFEN, INRA, SCEES) pour la DATAR - Juillet 2003

Source : Insee, recensements de la population

### Les jeunes autour des villes et les personnes âgées dans le rural éloigné

Les jeunes sont plus nombreux dans les bassins de vie du nord de la France et autour des métropoles du sud (Bordeaux, Toulouse, Marseille, Lyon). Les seniors sont, eux, très fortement représentés du Massif central aux Pyrénées ainsi qu'en Bretagne intérieure et dans les Alpes du Sud.

## VII.1.4 - Qualification des bassins de vie

### Structuration des bassins de vie par les services et l'emploi

#### a - Les scores

Afin de qualifier le potentiel des bassins de vie lié à la fois à la présence d'équipements et d'emplois, chaque bassin s'est vu attribuer un score, établi en tenant compte du niveau d'équipements et d'emplois et de l'écart entre le niveau observé et le niveau attendu au regard du poids démographique du bassin.

Les bassins de vie ont ainsi été répartis en trois classes :

- 430 bassins dépendants (score inférieur à 8), avec un niveau d'équipement et d'emploi faible, qui comprend 21 % des bassins les plus ruraux,
- 574 bassins faiblement autonomes (score compris entre 8 et 12), qui comprend 60 % des bassins les plus ruraux,
- 741 bassins autonomes (score supérieur ou égal à 12). Les bassins centrés sur un pôle urbain sont dans cette catégorie pour 97 % d'entre eux, ainsi que 77 % des bassins centrés sur un pôle d'emploi de l'espace rural.

#### Une hiérarchie urbaine moins marquée pour les équipements parmi les bassins autonomes

Les 741 bassins autonomes obtiennent les scores partiels les plus élevés par type d'équipement, quelle que soit la catégorie du pôle du bassin dans le ZAUER. Parmi ces 741 bassins, les bassins centrés sur un pôle urbain enregistrent les meilleurs scores partiels sauf pour les équipements concurrentiels : ils sont alors précédés par les bassins de vie de l'espace à dominante rurale. Les bassins périurbains occupent toujours la dernière place sauf pour les services éducatifs.

### **L'indispensable (santé et éducation) au rendez-vous des bassins de vie dépendants**

Les 430 bassins de vie dépendants se caractérisent par un score faible, principalement à cause du faible niveau d'emplois (en moyenne moins de 60 pour 100 actifs résidents). La population de ces bassins, son taux de croissance entre 1990 et 1999 (de l'ordre de + 0,8 % par an) et leur superficie dépendent très peu de leur potentiel d'équipement et d'emploi mesuré par les scores. Hormis les 199 pour lesquels le potentiel d'équipement est le plus faible, les meilleurs scores partiels sont obtenus pour les services de santé et d'éducation.

### **Autonomie rime aussi avec superficie...**

Les bassins de vie autonomes ont toujours une superficie plus grande que les autres. Dans l'espace à dominante urbaine et dans les aires d'emploi de l'espace à dominante rurale, cette plus grande superficie va de pair avec une population plus nombreuse, ce qui n'est pas le cas dans l'espace à dominante rurale.

### **...mais pas avec dynamisme démographique**

Les bassins de vie autonomes se caractérisent par leur manque de dynamisme démographique (+ 0,20 % en moyenne par an entre 1990 et 1999) alors que les bassins de vie dépendants sont les plus dynamiques (+ 0,81 % par an en moyenne). En revanche, dans les bassins de vie périurbains, les évolutions de population sont d'autant plus faibles que le bassin dispose d'un score élevé.

### **b - Zoom sur l'éducation**

La proportion d'enfants de 7 à 18 ans scolarisés dans les bassins du référentiel rural restreint est identique au poids de leur population (36 %). Toutefois, si dans les bassins autonomes le nombre d'enfants scolarisés est sensiblement égal au nombre d'enfants résidents, il est inférieur dans les bassins « faiblement autonomes » ou « dépendants ».

Entre 7 et 18 ans, près d'un enfant sur quatre habitant dans le référentiel rural restreint n'y est pas scolarisé. Inversement, parmi les enfants qui y sont scolarisés, un sur quatre n'y réside pas. Ces mobilités sont liées à l'âge des enfants : entre 16 et 18 ans le nombre d'enfants scolarisés est inférieur de 25 % à celui qui y réside. Ce décalage résulte exclusivement de la situation des bassins faiblement autonomes ou dépendants.

Pour accéder à leur école, les enfants habitant le référentiel rural restreint doivent plus souvent changer de commune (58 %) que leurs camarades résidant dans le rural élargi (environ 50 %) et surtout que ceux des grandes agglomérations (20 %). Ces mobilités se font toutefois le plus souvent au sein du même bassin de vie.

### **Le collège : un équipement phare des bassins de vie entraînant une forte polarisation**

Le référentiel rural restreint apparaît en moyenne mieux équipé en collège que le reste du territoire métropolitain (44 % des infrastructures pour 37 % des élèves). Seulement 111 bassins de vie n'ont pas de collège. Mais pour 948 bassins (54 %), le collège est le seul équipement du niveau secondaire.

Pour les 12-15 ans habitant le référentiel rural restreint, la fréquentation du collège entraîne aussi souvent celle du pôle du bassin de vie (les pôles rassemblent huit collèges sur 10).

Les mobilités quotidiennes domicile-collège induisent donc une forte polarisation des bassins de vie. La fréquentation des collèges conforte la cohésion des bassins de vie puisque plus de 80 % des enfants scolarisés le sont au sein même de leur bassin.

### **L'accès au collège révèle des disparités territoriales**

Lorsqu'ils habitent un bassin de vie dépourvu de collège, 68 % des jeunes se dirigent vers un seul autre bassin. Dans les couronnes périurbaines, ils parcourent en moyenne 10 kilomètres pour accéder à leur collège soit 4 km de plus que leurs camarades habitant un bassin de vie équipé (plus de 12 kilomètres pour les enfants des bassins de l'espace à dominante rurale).

### **Des polarisations différentes suivant les types de lycées présents sur le bassin de vie**

Si 94 % des bassins de vie du référentiel rural restreint disposent d'un collège, seulement 40 % sont équipés d'un lycée, lequel est localisé neuf fois sur dix dans le pôle du bassin. Parmi les 430 bassins dépendants, 10 % seulement disposent d'un lycée.

37 % des adolescents de 16 à 18 ans inscrits dans un établissement scolaire résident dans une commune du référentiel rural restreint, soit une proportion équivalente à celle des collégiens et de la population totale, mais seulement 28 % y font leurs études.

Au sein du référentiel rural restreint équipés d'un lycée, seulement 53 % des lycéens en moyenne fréquentent un établissement de leur bassin de résidence : les lycées participent moins que les collèges à la cohésion des bassins.

### **Un potentiel démographique insuffisant dans les bassins de vie non équipés**

En moyenne, 300 élèves de 16 à 18 ans résident dans les 1 036 bassins de vie dépourvus de lycée. Le potentiel d'élèves de ces bassins, inférieur de moitié à celui des bassins équipés se révèle insuffisant. Dans les 449 bassins de vie centrés sur une commune de l'espace à dominante rurale hors pôle d'emploi, le potentiel d'élèves résidents est inférieur à 200. En moyenne, 50 % de ces élèves se dirigent vers un seul autre bassin. Le deuxième bassin le plus attractif attire, quant à lui, 16 % des migrants.

## **c - Zoom sur la santé**

### **L'offre de santé de premier recours dans les bassins de vie**

En France métropolitaine, les professions libérales de la santé comptent au 1<sup>er</sup> janvier 2002 près de 68 000 généralistes<sup>37</sup>, 58 600 infirmiers, 37 600 dentistes et 33 200 pharmaciens.

### **Une offre inégale entre le nord et le sud de la France métropolitaine**

Les densités des quatre professions médicales retenues sont plus fortes dans les régions du sud de la France et en Limousin mais au-delà des caractéristiques régionales, leur localisation suit plus ou moins celle de la population.

### **Les généralistes, et surtout les dentistes, exercent plus souvent en ville**

Les généralistes sont surtout présents dans les villes (63 % dans les grands pôles urbains, ceux de plus de 30 000 habitants). C'est encore plus net pour les dentistes (68 %) dont 32 % seulement d'entre eux seulement exerce dans le référentiel rural élargi. Les densités (par rapport à la population) de généralistes et dentistes atteignent, dans les grands pôles urbains, respectivement 129,2 et 78,4 pour 100 000 habitants, bien supérieures à celles observées dans le référentiel rural restreint (respectivement 101,2 et 49,6).

Dans le référentiel rural restreint, la part des généralistes libéraux est également la plus forte en milieu urbain (54 %). Quant aux dentistes, leur densité est particulièrement faible dans les bassins de vie animés par une commune de l'espace rural hors pôle d'emploi (44,6).

---

<sup>37</sup> Il s'agit des omnipraticiens libéraux.

### **La présence des infirmiers et des pharmaciens est plus marquée dans les campagnes**

Les infirmiers et les pharmaciens exercent plus fréquemment leur activité dans les campagnes. Respectivement 46 % et 41 % d'entre eux travaillent dans le *référentiel rural élargi* en particulier parce qu'ils offrent un service de réelle proximité. La densité médicale des infirmiers y est ainsi plus importante (104,7) que sur l'ensemble de la métropole (100,1).

### **Les choix de localisation sont guidés par les réalités économiques**

Les densités médicales augmentent avec l'autonomie des bassins de vie.

### **Un tissu médical plus ou moins fragile**

Dans les zones les plus démunies pourrait se poser, à l'avenir, la question du maintien d'un service minimum de santé de proximité. En effet c'est au sein de la catégorie des bassins centrés sur une commune rurale n'appartenant pas à un pôle (urbain ou d'emploi de l'espace rural) que la disparité de l'offre de santé de proximité est la plus forte.

## **Accessibilité aux équipements et aux emplois**

### **La France à 16 minutes**

La population résidant dans les communes du référentiel rural restreint est située en moyenne à 16 minutes par la route des ressources retenues dans la présente étude (commerces, services, éducation, emploi) et 32 bassins seulement sont à plus de 30 minutes (164 000 habitants).

### **Équipements concurrentiels et non concurrentiels**

La population des bassins de vie est plus proche des commerces et services concurrentiels (9 minutes) que des équipements non concurrentiels hors éducation et santé (14 minutes) mais cette différence résulte de la localisation d'équipements plus rares. Le temps d'accès est seulement de 6 minutes en faisant abstraction de ces équipements.

### **La moitié des bassins sont à moins de 20 minutes des équipements de santé et à moins de 5 minutes des services médicaux de proximité**

Les trois quarts des bassins du référentiel rural restreint les mieux desservis sont à moins de 6 minutes des services de santé de proximité ; la même proportion est à moins de 27 minutes des services hospitaliers. Toutefois, 52 bassins (283 000 habitants) sont à plus de 45 minutes d'un service de santé.

### **Les scolaires, plus éloignés de leur lieu d'étude que les actifs de leur lieu de travail**

Les temps moyens d'accès aux lieux de travail et d'étude, sont respectivement de 17 et 23 minutes. La carte scolaire explique en grande partie ces écarts. Ce sont les mobilités des 16-18 ans qui allongent les temps de trajet. En excluant cette tranche d'âge, le temps d'accès moyen tombe à 9 minutes.

### **Le relief conditionne fortement les accessibilités aux équipements**

C'est la capillarité du réseau routier et les conditions de circulation (en dehors des villes) qui déterminent principalement les temps de trajet. En particulier le temps d'accès augmente avec l'altitude de la commune pour toutes les catégories d'équipements. En revanche, la durée des trajets des migrations domicile-travail est stable en deçà de 600 mètres et décroît ensuite.

### **Accessibilité aux emplois et migrations domicile-travail**

Pour l'ensemble de la France métropolitaine, la part des actifs ayant un emploi et travaillant hors de leur commune de résidence passe de 45 % en 1975 à 61 % en 1999, soit une progression de 16 points ; au sein du référentiel rural restreint, l'augmentation est supérieure à 28 points. Les migrations alternantes se sont aujourd'hui généralisées à l'ensemble des catégories d'espace, même si les bassins de vie périurbains conservent les taux les plus élevés. Le nombre de migrants alternants des bassins de la catégorie la plus rurale a doublé entre 1975 et 1999. La proportion de migrants alternants est la même, voisine de 57 %, dans toutes les catégories d'espace du référentiel rural restreint.

### **Le rôle des centres administratifs et des pôles d'emploi**

La population du référentiel rural restreint est située en moyenne à 22 minutes d'un pôle d'emploi du rural, 30 minutes d'un pôle urbain, 49 minutes du chef-lieu de département de rattachement et 84 minutes de la préfecture de région. Ces écarts, favorables aux pôles d'emploi, reflètent la plus grande fréquence de ces derniers (respectivement 354 pôles urbains et 525 pôles d'emploi de l'espace rural) et le nombre plus restreint des centres administratifs (22 régions et 96 départements métropolitains).

## **VII.1.5 - Analyse de l'orientation économique des bassins de vie**

Une typologie des bassins de vie a été opérée en deux temps :

1- répartition des bassins de vie selon le poids sectoriel des emplois : ceux relevant d'une économie résidentielle, ceux rattachés à la sphère agricole et agroalimentaire et, ceux relevant des activités industrielles.

2- repérage de l'orientation touristique des bassins résidentiels, prise en compte du poids de l'agroalimentaire au sein de la sphère agri-alimentaire locale et détermination du caractère monospécialisé ou non de l'industrie locale.

Sur l'ensemble des bassins de vie du référentiel rural restreint, l'économie résidentielle concentre un peu plus de la moitié de l'emploi total (52,3 %) ; elle regroupe plus de 44 % des emplois dans  $\frac{3}{4}$  des bassins de vie et ne représente moins de 25 % des emplois que dans 10 bassins de vie. L'agri-alimentaire représente un peu moins du sixième des emplois et l'industrie environ le tiers.

Les activités agricoles et agroalimentaires ont souvent un poids faible dans l'économie des bassins, pesant rarement plus du quart des emplois : la sphère agri-alimentaire a perdu son rôle d'élément structurant des économies locales. Les emplois industriels pèsent en moyenne deux fois plus que ceux relevant de la sphère agri-alimentaire et, dans un quart des bassins, les secteurs industriels regroupent plus de 40 % de l'emploi total.

## Une première typologie des orientations économiques en 9 postes...

Les poids relatifs de ces grandes catégories d'emploi et leur variabilité ont permis de définir une typologie des orientations économiques des bassins en 9 postes qui répartit les 1 745 bassins de vie du référentiel restreint comme suit :

Intitulé de la classe	Nombre de bassins de vie
RR = <i>bassins très fortement résidentiels</i>	85
II = <i>bassins fortement industriels</i>	168
AA = <i>bassins fortement agri-alimentaires</i>	11
R+I = <i>bassins fortement résidentiels et industriels</i>	174
R+A = <i>bassins fortement résidentiels et agri-alimentaires</i>	217
R = <i>bassins fortement résidentiels, peu industriels et peu agri-alimentaires</i>	501
I = <i>bassins plutôt industriels</i>	320
A = <i>bassins plutôt agri-alimentaires</i>	177
Div = <i>bassins "diversifiés"</i>	92
<b>Ensemble</b>	<b>1 745</b>

Rapport de l'INSEE ( avec la participation de IFEN, INRA, SCEES) pour la DATAR - Juillet 2003

### ... avec une répartition géographique conforme aux attendus

Comme on pouvait s'y attendre, l'orientation agri-alimentaire caractérise principalement les bassins de vie du Massif central, de l'Ouest et du Sud-Ouest ; plus d'un bassin sur cinq est de cette nature en Midi-Pyrénées, Bretagne et Poitou-Charente.

Les bassins à vocation "*plutôt industrielle*" dessinent une large courbe partant des Pays de la Loire, se poursuivant le long de la Loire (région Centre), puis contournant l'Île-de-France par l'ouest, rejoignant l'est et se prolongeant jusqu'en Rhône-Alpes. Cet espace concentre également des bassins "*fortement industriels*" au nord de l'Île-de-France, dans l'Est et en Rhône-Alpes.

Les bassins "*fortement résidentiels*" sont caractéristiques du littoral méditerranéen et sont également nombreux dans le Sud-Ouest, le Limousin et le sud de la région Centre, en Bourgogne ainsi qu'en Île-de-France et Nord-Pas-de-Calais. Certaines régions comptant de nombreux bassins à orientation "*plutôt agri-alimentaire*" comptent également de nombreux bassins à vocation résidentielle accompagnée d'une dominante agri-alimentaire. C'est le cas de la Bretagne, de Poitou-Charentes et de l'Aquitaine mais aussi de la Corse, du Languedoc-Roussillon et du Massif central. Les bassins à orientation "*résidentielle et industrielle*", souvent situés dans l'Est, le Nord et la Haute-Normandie caractérisent aussi l'Île-de-France. Les bassins à orientation "*très fortement résidentielle*" sont essentiellement localisés dans les zones de montagne.

### ... affinée dans un deuxième temps

Cette première approche de l'orientation économique des bassins de vie a ensuite été affinée en prenant en compte les activités touristiques au sein des bassins résidentiels, la différenciation des activités agricoles et agroalimentaires, et, enfin, le degré de spécialisation des activités industrielles.

### Le repérage de l'orientation touristique dans les bassins à économie résidentielle

C'est la capacité d'accueil touristique des bassins à économie résidentielle, rapportée à la population résidente qui a été prise en compte ici. L'orientation touristique a été considérée comme notable lorsque le taux d'accueil dépassait 1,5 lit par habitant, toutes formes d'hébergement confondues (1,26 en moyenne pour les bassins de vie résidentiels du référentiel rural restreint).

Ce seuil n'est atteint ou dépassé que dans 7 % des bassins "*résidentiels et industriels*" (12 des 174 bassins concernés). Il est franchi dans 23 % des bassins "*résidentiels et agri-alimentaires*" (50 bassins) et dans seulement 15 % des bassins "*résidentiels sans dominance industrielle ou agri-alimentaire*" (74 bassins). En revanche, 56 des 85 bassins "*très fortement résidentiels*" offrent plus de 1,5 lit d'accueil touristique par résident permanent (31 ont moins de 5 000 habitants).

### **Le poids de l'agroalimentaire dans les emplois agri-alimentaires**

Les bassins strictement agricoles ont été distingués des bassins où la coexistence des deux secteurs d'activités peut engendrer des synergies de type "district agri-industriel".

Dans la plupart des bassins du référentiel rural restreint, les emplois agri-alimentaires sont massivement des emplois agricoles (71 % de ces emplois en moyenne) avec toutefois de forts écarts (90 % des emplois agri-alimentaires dans un quart des bassins et plus de 50 % dans près de 3 bassins sur 4).

### **Le degré de spécialisation des emplois industriels**

Le secteur industriel le plus important emploie sur le référentiel rural restreint, près de 44 % des actifs occupés dans l'industrie locale. Cette tendance à la spécialisation est renforcée dans les bassins "*fortement industriels*" ou "*plutôt industriels*".

Lorsqu'un bassin structuré par l'économie industrielle compte la moitié de ses actifs industriels occupés dans un seul secteur de la NES 36 (hors IAA), son industrie est considérée comme monospécialisée.

Plus du tiers des bassins "*plutôt industriels*" (I) et surtout plus de la moitié des bassins "*fortement industriels*" (II) sont dans ce cas.

### **Une seconde typologie des bassins de vie selon leur orientation économique**

La prise en compte des trois compléments qui précèdent et le regroupement de certains postes peu discriminants ont conduit à une classification en 11 postes répartissant les 1 745 bassins de vie de la façon suivante (on se reportera au rapport détaillé pour la méthodologie de classification) :

<b>Intitulé de la classe</b>	<b>Nbre de BV</b>
bassins fortement résidentiels et touristiques (RT)	192
bassins fortement résidentiels et industriels (RI)	154
bassins fortement résidentiels et agri-alimentaires (RA)	167
bassins fortement résidentiels et sans dominance industrielle ou agri-alimentaire ( R)	462
bassins agri-alimentaires à tendance agricole (Aag)	137
bassins agri-alimentaires à tendance alimentaire (Aal)	51
bassins très industriels monospécialisés (Lisp)	90
bassins très industriels non monospécialisés (Iinsp)	78
bassins plutôt industriels et monospécialisés (Isp)	118
bassins plutôt industriels et non monospécialisés (Insp)	202
bassins "diversifiés" (Div)	92
<b>Ensemble</b>	<b>1 745</b>

Rapport de l'INSEE ( avec la participation de IFEN, INRA, SCEES) pour la DATAR - Juillet 2003

Couvrant les trois quarts du territoire métropolitain, les bassins de vie du référentiel rural restreint regroupent seulement un tiers de la population et moins du tiers des emplois de la France métropolitaine. En agrégeant les catégories ci-dessus on obtient les poids suivants :

	Nombre de BV	% surface de la France métropolitaine	% population de la France métropolitaine	% emplois de la France métropolitaine
Résidentiels (R T, R+I, R+A, R)	977	48,7	21,9	17,4
Agri-alimentaires (Aag, Aal)	188	8,1	2,6	2,3
Plutôt et très industriels (IIn, IIs, Ins, Isp)	488	17,8	10,1	9,2

Rapport de l'INSEE ( avec la participation de IFEN, INRA, SCEES) pour la DATAR - Juillet 2003

### Orientation économique des bassins de vie et position de leur pôle dans le ZAUER

N.B. Les communes d'un même bassin peuvent appartenir à des catégories différentes du ZAUER.

Catégorie du ZAUER du pôle du bassin de vie	Nombre de bassins de vie	Population moyenne (en milliers)	Nombre moyen d'emplois (en milliers)
Pôles urbains < 30 000 hab	188	32,7	12,3
Couronnes périurbaines	351	11,1	2,8
Communes multipolarisées	156	9,7	2,5
Aires d'emploi de l'espace rural	504	13,0	4,4
Autres communes de l'EDR	546	5,7	1,7
<b>Total</b>	<b>1 745</b>	<b>12,2</b>	<b>3,9</b>

Rapport de l'INSEE ( avec la participation de IFEN, INRA, SCEES) pour la DATAR - Juillet 2003

La répartition des bassins de vie selon leur orientation économique varie très sensiblement selon les catégories du ZAUER. Une première distinction permet d'opposer les espaces à dominante rurale (EDR) et à dominante urbaine (EDU). Dans le premier, les bassins où l'activité résidentielle est dominante et alimentée par le tourisme sont largement sur-représentés (16 % dans l'ensemble de l'EDR contre seulement 4 % dans l'EDU). Il en va de même des bassins structurés par l'activité agri-alimentaire : 27,5 % contre 9,5 % dans l'EDU. A l'inverse, les bassins à dominante résidentielle mais non touristique sont beaucoup plus fréquents dans l'EDU (61 %) que dans l'EDR (34 %). Les bassins où l'industrie procure plus du tiers des emplois sont également, quoique dans une moindre mesure, sur-représentés dans l'EDU (45 % contre 33 %).

Au sein de l'EDR, les aires d'emploi rurales se distinguent nettement du reste : la proportion des bassins "*résidentiels touristiques*" y est nettement plus faible, mais celle des bassins résidentiels non touristiques y est plus forte. L'ensemble des bassins "*agri-alimentaires*" représente une part nettement plus réduite des bassins des aires d'emploi rurales que de ceux du reste de l'EDR, mais le constat s'inverse s'agissant de la fréquence des bassins agri-alimentaires à tendance alimentaire. Enfin, les orientations économiques "*très industrielles*" et "*plutôt industrielles*" sont beaucoup plus fréquentes dans les aires d'emploi rurales que dans les autres bassins de l'EDR.

## VII.1.6 Agriculture et mode d'utilisation des sols

### Bassins de vie et couverture des terres

L'analyse de la couverture des terres des bassins de vie a été réalisée à l'aide de Corine land cover. D'abord, les bassins périurbains, et même les grands pôles urbains, ont leur part d'agriculture, de forêts, de milieux semi-naturels ou de zones humides. Évidemment, ils ont davantage de sols artificialisés, mais il reste de la place pour d'autres milieux. S'il est vrai que les bassins ruraux les plus artificialisés sont plus dynamiques sur le plan démographique, la présence de forêts, de milieux naturels ou de zones humides ne constitue pas forcément un handicap. En revanche, la catégorie « agriculture hétérogène et prairies » est souvent associée aux difficultés de développement. Enfin, la croissance de population à proximité des milieux naturels et des zones humides peut être forte et menacer ces écosystèmes fragiles.

#### Le rural, c'est le territoire où il y a peu d'urbain

Le référentiel rural restreint représente 79 % du territoire, mais seulement 47 % des territoires artificialisés.

Dans le référentiel rural complémentaire, les grandes cultures sont un peu moins fréquentes en milieu rural qu'aux abords des pôles.

Le trait dominant du référentiel rural restreint est la sur-représentation des espaces ouverts, avec peu ou pas de végétation (87 %), et des prairies (85 %). En revanche, 68 % seulement des cultures permanentes (vignobles, vergers) se trouvent dans ces bassins.

Grands types de couverture des terres	Superficie totale (milliers km <sup>2</sup> )	Hors référentiel %	Référentiel complémentaire %	Référentiel restreint %	Total %
Territoires artificialisés	20,9	43	10	47	100
Grandes cultures	156,1	5	18	77	100
Terres agricoles hétérogènes et prairies	186,3	4	13	83	100
Forêts	139,0	4	15	81	100
Milieux semi-naturels	42,1	5	15	80	100
Zones humides et surfaces en eau non maritimes	4,9	18	20	63	100
<b>Ensemble</b>	<b>549,3</b>	<b>6</b>	<b>15</b>	<b>79</b>	<b>100</b>

Rapport de l'INSEE (avec la participation de IFEN, INRA, SCEES) pour la DATAR - Juillet 2003

Source : UE-Ifen, Corine land cover V1, 1996

#### Le dynamisme démographique des bassins de vie les plus artificialisés

La proportion d'artificiel semble bien le critère majeur de différenciation des territoires.

Les bassins de vie du référentiel restreint ont été répartis en 4 classes selon leur degré d'artificialisation. On note particulièrement :

- le premier quartile, 436 bassins de vie les plus artificialisés, compte la plus forte proportion de grandes cultures, mais la plus faible de surface agricole hétérogène et de prairies. Il est le plus dense et c'est celui qui est en croissance démographique (+ 6,9 % entre 1990 et 1999) ;
- A l'inverse, le dernier quartile est très peu urbanisé (0,7 % du territoire est artificialisé), compte peu de grandes cultures mais beaucoup de forêts, et concentre les trois quarts des milieux semi-naturels non forestiers de métropole. Il est en décroissance démographique.

Ce sont donc les bassins les plus artificialisés qui gagnent le plus de population (Île-de-France, Nord, Alsace, région lyonnaise et bandes littorales). Les bassins les moins artificialisés se situent sur une diagonale des Pyrénées aux Ardennes et dans les Alpes.

Les corrélations entre l'évolution de la population et la répartition des terres se font d'abord avec les taux d'artificialisation et de zones humides. Les autres proportions interviennent moins : la part d'agriculture hétérogène et prairies joue négativement ; le lien avec les grandes cultures est positif mais faible, ainsi que celui avec les milieux naturels. Quant aux forêts, la corrélation est nulle.

Pour autant, la couverture des terres n'explique que 14 % de la variance et ne saurait être présentée comme un facteur déterminant de l'évolution de la population.

## **Agriculture**

### **Les bassins de vie couvrent la quasi-totalité de l'activité agricole**

Les bassins de vie du référentiel rural restreint rassemblent 78 % des exploitations agricoles et 81 % de la superficie agricole utilisée en métropole (respectivement 94 et 97 % avec les bassins centrés sur les unités urbaines de plus de 30 000 habitants) et comptent en moyenne 325 exploitations agricoles.

### **L'agriculture est mono-orientée dans les deux tiers des bassins de vie**

La classification des bassins de vie selon leur spécialisation agricole, établie à partir des orientations technico-économiques des exploitations agricoles (otex), fait apparaître 1 291 bassins mono-orientés, 501 bassins bi-orientés et 115 ayant des productions spécifiques. L'élevage d'herbivores domine (plus de 30 % des bassins), suivi des grandes cultures (25 % des bassins) et des cultures permanentes (11 %).

#### **a - Des évolutions liées à l'orientation des bassins et à la proximité urbaine**

##### **La baisse du nombre d'exploitations engendre une redistribution des terres agricoles**

La baisse du nombre d'exploitations agricoles (35 % entre 1988 et 2000) affecte l'ensemble des bassins mais la superficie agricole utilisée (SAU) ne diminue que faiblement : les terres sont redistribuées. Dans 29 % des bassins, la SAU est en hausse malgré la diminution du nombre d'exploitations mais dans 21 % des bassins la SAU a diminué de plus de 10 %. Ce sont les bassins d'horticulture-maraîchage et de cultures permanentes qui sont les plus touchés.

##### **Les bassins de vie centrés sur les pôles urbains subissent une forte pression, le périurbain résiste mieux**

84 % des bassins de vie centrés sur les pôles urbains enregistrent une baisse du nombre d'exploitants agricoles supérieure à 30 % et 44 % de ces bassins perdent plus de 10 % de leur SAU alors que l'agriculture des bassins centrés sur une commune périurbaine résiste un peu mieux.

#### **b - La proximité urbaine et l'orientation agricole conditionnent l'importance du salariat non familial et du temps partiel familial**

Un quart du travail réalisé sur les exploitations est effectué par des actifs salariés ou assimilés non familiaux, cette part ayant tendance à augmenter. L'importance du recours à une main-

d'œuvre extérieure à l'exploitation est conditionnée par la proximité urbaine et l'orientation de l'activité agricole.

**Le recours aux salariés agricoles est plus fréquent dans l'espace à dominante urbaine...**

La part du travail salarié est supérieure à 28 % dans les bassins centrés sur un pôle localisé dans l'espace à dominante urbaine et concerne principalement les bassins horticoles et maraîchers. Elle est la plus faible dans l'espace le plus rural.

**...de même que la pluriactivité des actifs familiaux**

Les bassins centrés sur un pôle situé dans l'espace à dominante urbaine, plutôt orientés vers l'horticulture et le maraîchage, affichent une plus grande proportion de pluriactifs. Les actifs familiaux ont aussi fréquemment un autre travail, à l'extérieur de l'exploitation, que la proximité des pôles urbains favorise.

## VII.2 Deux approches complémentaires du rural

Les deux approches du rural, par le ZAUER et par les référentiels ruraux (restreint et élargi) présentés dans ce rapport, se complètent. Le rural est divers : cette double approche est une façon d'en tenir compte de façon coordonnée. Les tableaux et le schéma qui suivent en montrent l'articulation.

### Population 1999 selon le ZAUER et les référentiels ruraux

	Référentiel rural			hors référentiel rural	France métropolitaine
	restreint	Complémentaire	élargi		
<b>Pôle urbain</b>	3 188 591	1 725	3 190 316	32 517 846	<b>35 708 162</b>
<b>Couronne périurbaine</b>	5 604 922	3 504 486	9 109 408	235 331	<b>9 344 739</b>
<b>Commune multipolarisée</b>	2 388 271	524 096	2 912 367	0	<b>2 912 367</b>
<b>Espace à dominante urbaine</b>	<b>11 181 784</b>	<b>4 030 307</b>	<b>15 212 091</b>	<b>32 753 177</b>	<b>47 965 268</b>
<b>Aire d'emploi de l'espace rural</b>	3 285 206	2 594	3 287 800	0	<b>3 287 800</b>
<b>Autres communes de l'espace rural</b>	6 752 600	512 727	7 265 327	0	<b>7 265 327</b>
<b>Espace à dominante rurale</b>	<b>10 037 806</b>	<b>515 321</b>	<b>10 553 127</b>	<b>0</b>	<b>10 553 127</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>21 219 590</b>	<b>4 545 628</b>	<b>25 765 218</b>	<b>32 753 177</b>	<b>58 518 395</b>

Rapport de l'INSEE ( avec la participation de IFEN, INRA, SCEES) pour la DATAR - Juillet 2003

### Communes selon le ZAUER et les référentiels ruraux

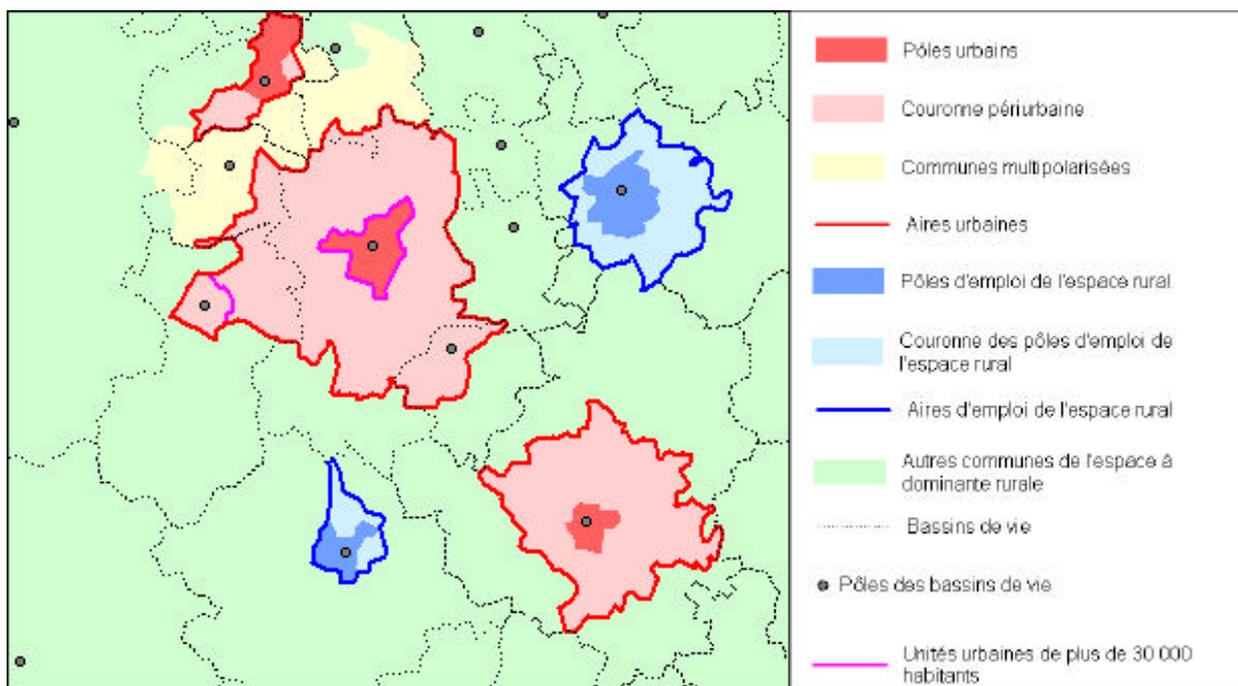
	Référentiel rural			hors référentiel rural	France métropolitaine
	restreint	Complémentaire	élargi		
<b>Pôle urbain</b>	626	1*	627	2 473	<b>3 100</b>
<b>Couronne périurbaine</b>	6 599	4 177	10 776	32	<b>10 808</b>
<b>Commune multipolarisée</b>	3 416	706	4 122	0	<b>4 122</b>
<b>Espace à dominante urbaine</b>	<b>10 641</b>	<b>4 884</b>	<b>15 525</b>	<b>2 505</b>	<b>18 030</b>
<b>Aire d'emploi de l'espace rural</b>	1 803	2**	1 805	0	<b>1 805</b>
<b>Autres communes de l'espace rural</b>	15 573	1 157	16 730	0	<b>16 730</b>
<b>Espace à dominante rurale</b>	<b>17 376</b>	<b>1 159</b>	<b>18 535</b>	<b>0</b>	<b>18 535</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>28 017</b>	<b>6 043</b>	<b>34 060</b>	<b>2 505</b>	<b>36 565</b>

Rapport de l'INSEE ( avec la participation de IFEN, INRA, SCEES) pour la DATAR - Juillet 2003

\* Il s'agit de la partie française, très réduite, du pôle urbain de Dudelange-Volmerange-les-mines.

\*\* L'aire d'emploi de Nogent-sur-Vernisson fait partie de la périphérie du bassin de vie de Montargis (Unité urbaine de plus de 30 000 habitants).

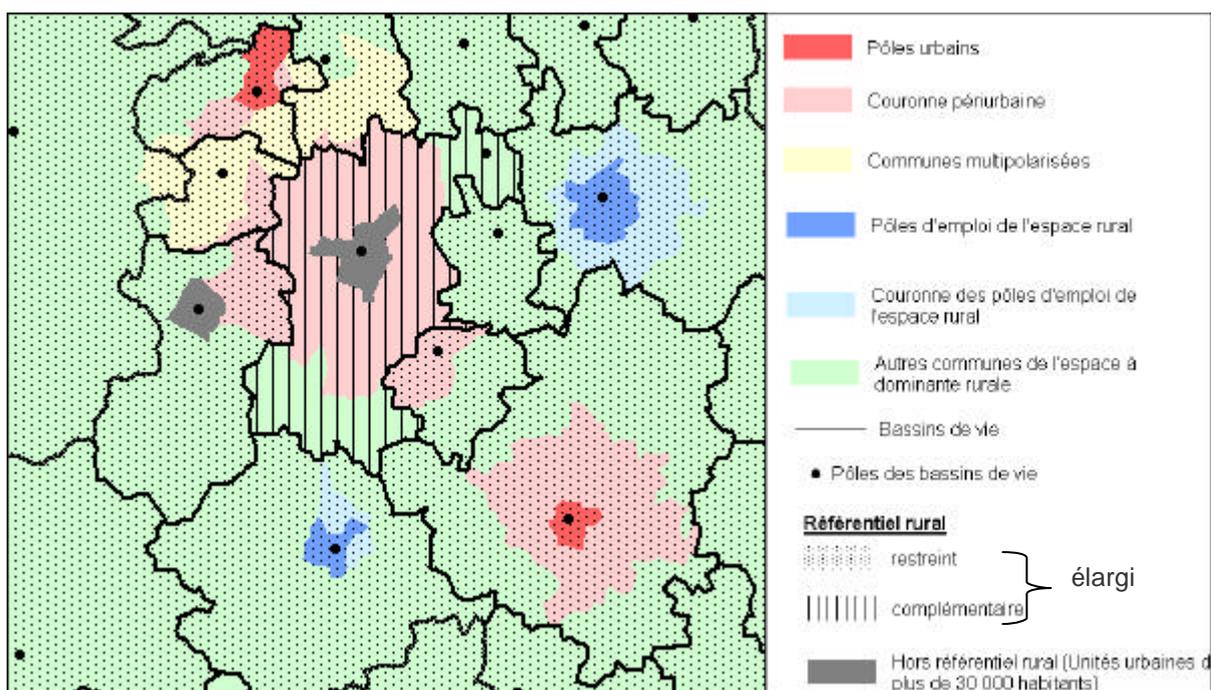
## Deux approches complémentaires du rural



**ZAUER**



**Bassins de vie et référentiels ruraux du rapport**



Rapport de l'INSEE (avec la participation de IFEN, INRA, SCEES) pour la DATAR - Juillet 2003

### VII.3 En guise de conclusion

Le Zonage en Aires Urbaines (ZAU) permet de donner une bonne lecture de la France urbaine et des territoires sous forte influence urbaine. Cette lecture a marqué, à partir de 1996, un progrès pour la compréhension du territoire dès lors que l'outil était utilisé à bon escient.

Le ZAUER (Zonage en Aires Urbaines et en aires d'Emploi de l'espace Rural, 2002), qui le complète, permet de fonder de nombreuses analyses sur le monde rural. Mais il reste insuffisant pour deux raisons majeures :

- Le rural, tel qu'il est perçu par la majorité des habitants (même si cette perception est fluctuante), déborde largement l'espace à dominante rurale du ZAUER. Les couronnes périurbaines et les communes multipolarisées comportent de nombreux paysages que l'observateur avisé décrit souvent comme « rural », « campagnard », parfois même « très peu dense ». Par exemple, plus de la moitié de la superficie de l'espace périurbain est de la « surface agricole utilisée » (SAU) : cette SAU, comme naturellement les exploitations agricoles, est localisée pour plus d'un tiers dans l'espace périurbain. Il faut donc bien admettre qu'une commune puisse être sous forte influence d'une ville pour l'emploi, donc périurbaine au sens du ZAU, et simultanément très « rurale ». Cela a conduit à retenir, pour l'étude, un territoire plus vaste que le seul espace à dominante rurale : le « **référentiel rural élargi** » consiste en l'ensemble du territoire de la France métropolitaine privé de ses unités urbaines<sup>38</sup> comptant plus de 30 000 habitants au dernier recensement.
- L'emploi est assurément le premier élément structurant pour les villes. Un autre élément structure également l'espace rural<sup>39</sup> : on peut le résumer sous le terme de « services à la population » ou d'« équipements ». Ainsi les équipements et l'emploi organisent l'espace rural. La carte, largement diffusée, connue sous le nom de « Territoire vécus » le met visuellement en évidence, mais ne fait que juxtaposer les deux approches : par l'emploi (ZAUER) et par les équipements (pôles de services intermédiaires et leurs aires d'influence). La synthèse n'y est pas faite et quelques améliorations « techniques » devaient y être apportées.

La plus grande avancée de ce rapport est, sans doute, la détermination de « **bassins de vie** ». Le bassin de vie est, en milieu rural, le plus petit territoire sur lequel s'organise la vie des habitants relativement à l'accès à l'emploi et à un certain nombre d'équipements<sup>40</sup> de niveau intermédiaire au sens de la carte « Territoires vécus », ou de niveau légèrement supérieur.

Le bassin de vie est ainsi la maille territoriale sur laquelle repose ce rapport. Les 1 745 bassins de vie entièrement contenus - c'est-à-dire y compris leurs pôles - dans le référentiel rural élargi définissent le « **référentiel rural restreint** ». C'est le champ territorial le plus fréquemment considéré dans le rapport (carte page 16).

<sup>38</sup> agglomérations dans le langage courant.

<sup>39</sup> L'équipement caractérise bien évidemment les villes elles aussi.

<sup>40</sup> Ces équipements ont été classés en quatre catégories pour l'analyse : équipements de santé, d'éducation, autres équipements non concurrentiels et enfin équipements concurrentiels.

Une fois les bassins de vie<sup>41</sup> et le cadre territorial fixés, il devenait possible d'y produire de l'information éclairant sur la structuration de l'espace rural.

De façon coordonnée, tous les membres du groupe ont pris en charge les domaines dont ils étaient spécialistes et pour lesquels ils avaient déjà produit des analyses territoriales. Il s'agissait avant tout de mettre en valeur ces analyses dans les perspectives nouvelles offertes par le champ géographique renouvelé<sup>42</sup> et par les bassins de vie. La passion du territoire, la libre discussion, la complémentarité des compétences et l'amitié qui s'est affirmée au sein du groupe ont fortement contribué à remettre ce rapport dans un temps très bref.

Le résumé qui précède rappelle les différents éléments du rapport dont il ne faut pas négliger les annexes : celles-ci contiennent souvent une information riche, qui y est reportée seulement pour alléger le corps du texte. Des cartes illustrent les propos. Certaines mettent en évidence des corrélations spatiales très fortes. D'autres donnent une impression de « patchwork ». Le territoire est ainsi fait : **l'espace rural est très divers**. Ces cartes ont été ajoutées essentiellement pour suggérer qu'une étude locale, régionale, permettrait d'approfondir la connaissance.

Certains chercheurs du groupe continueront sans doute à travailler sur le thème de la structuration de l'espace rural. Le pôle « analyse territoriale » de l'INSEE aura achevé sa tâche sur le thème de la structuration de l'espace rural lorsqu'il aura mis à disposition du réseau des directions régionales de l'INSEE, en fin d'année 2003, la matière permettant ces études locales ou régionales. Le matériau est riche mais il faut l'organiser et créer les conditions de son appropriation par des chargés d'études. Le groupe de travail, dont la première mission était de produire ce rapport, épaulera le pôle « analyse territoriale » dans cette voie. Il a également pour dernier objectif de produire un dossier dans la revue *Economie et Statistique* dont la parution est envisagée au 1<sup>er</sup> semestre 2004.

---

<sup>41</sup> Les bassins de vie, par construction, constituent déjà un élément d'information sur la structuration de l'espace rural.

<sup>42</sup> référentiel rural restreint et référentiel rural élargi

# **ANNEXES DU RAPPORT**

## **« Structuration de l'espace rural : une approche par les bassins de vie »**

## **Table des matières des ANNEXES**

<b><u>ANNEXE 1 : Sigles</u></b>	<b><u>3</u></b>
<b><u>ANNEXE 2 : Carte « Territoires Vécus » Edition 2002</u></b>	<b><u>4</u></b>
<b><u>ANNEXE 3 : Définition simplifiée du Zonage en Aires Urbaines et en aires d'Emploi de l'espace Rural (ZAUER)</u></b>	<b><u>5</u></b>
<b><u>ANNEXE 4 : Méthode de détermination des scores</u></b>	<b><u>6</u></b>
<b><u>ANNEXE 5 : Des Bassins de Services Intermédiaires (BSI) aux Bassins de Vie (BV) : Statistiques</u></b>	<b><u>14</u></b>
<b><u>ANNEXE 6 : Profils de dynamiques démographiques</u></b>	<b><u>17</u></b>
<b><u>ANNEXE 7 : Part des jeunes et des personnes âgées dans les bassins de vie du référentiel rural restreint</u></b>	<b><u>24</u></b>
<b><u>ANNEXE 8 : Deux cartes concernant le référentiel rural complémentaire</u></b>	<b><u>26</u></b>
<b><u>ANNEXE 9 : Définitions et tableaux pour l'éducation</u></b>	<b><u>28</u></b>
<b><u>ANNEXE 10 : Géographie spécifique des migrants domicile-étude Élèves de 7 à 11 ans</u></b>	<b><u>33</u></b>
<b><u>ANNEXE 11 : Géographie spécifique des migrants domicile-étude Élèves de 12 à 15 ans</u></b>	<b><u>34</u></b>
<b><u>ANNEXE 12 : Géographie spécifique des migrants domicile-étude Élèves de 16 à 18 ans</u></b>	<b><u>35</u></b>
<b><u>ANNEXE 13 : Accessibilité, comparaison des migrations d'étude aux migrations d'emploi</u></b>	<b><u>36</u></b>
<b><u>ANNEXE 14 : Densité médicale des soins de premier recours</u></b>	<b><u>37</u></b>
<b><u>ANNEXE 15 : Accessibilité</u></b>	<b><u>41</u></b>
<b><u>ANNEXE 16 : La nomenclature de <i>Corine land cover</i> et les regroupements utilisés</u></b>	<b><u>46</u></b>
<b><u>ANNEXE 17 : Méthodologie pour déterminer l'orientation agricole des bassins de vie</u></b>	<b><u>48</u></b>

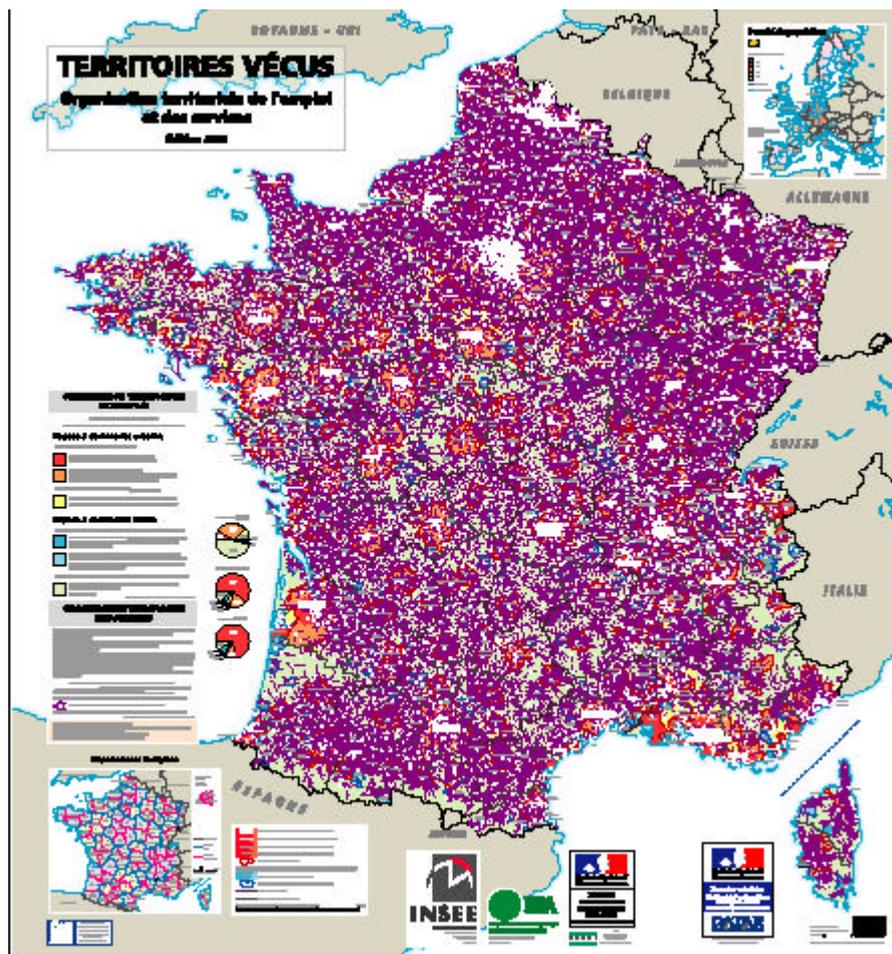
## ANNEXE 1 : Sigles

<b>BSI</b>	Bassin de Services Intermédiaires
<b>BV</b>	Bassin de Vie
<b>CIADT</b>	Comité Interministériel de l'Aménagement et du Développement du Territoire
<b>DATAR</b>	Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale
<b>DEP</b>	Direction de l'Evaluation et de la Prospective au Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche
<b>DREES</b>	Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques au Ministère de la santé, de la famille et des personnes handicapées
<b>EDR</b>	Espace à Dominante Rurale (Cf. annexe 3)
<b>EDU</b>	Espace à Dominante Urbaine (Cf. annexe 3)
<b>ICO</b>	Inventaire COmmunal
<b>IFEN</b>	Institut Français de l'ENvironnement
<b>IGN</b>	Institut Géographique National
<b>INRA</b>	Institut National de la Recherche Agronomique
<b>INSEE</b>	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
<b>RA</b>	Recensement Agricole
<b>RP</b>	Recensement de la Population
<b>SAE</b>	Statistique Annuelle des Etablissements de santé du Ministère de la santé, de la famille et des personnes handicapées
<b>SAU</b>	Surface Agricole Utilisée
<b>SCEES</b>	Service Central des Enquêtes et Etudes Statistiques du Ministère de l'agriculture, de l'alimentation de la pêche et des affaires rurales
<b>SSCENR</b>	Schéma de Services Collectifs des Espaces Naturels et Ruraux
<b>ZAUER</b>	Zonage en Aires Urbaines et en aires d'emploi de l'Espace Rural (Cf. annexe 3)

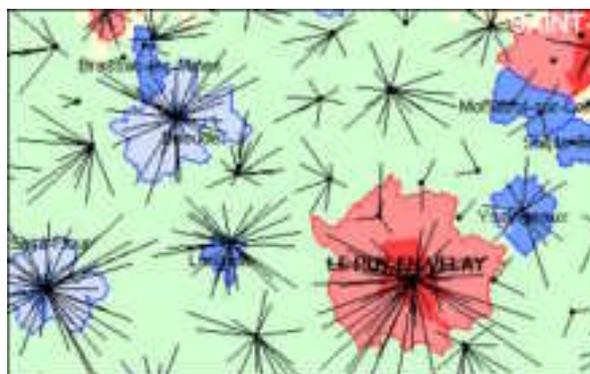
## **ANNEXE 2 : Carte « Territoires Vécus » Edition 2002** **Organisation territoriale de l'emploi et des services**

[http://www.insee.fr/fr/ffc/liste\\_theme.asp?theme\\_id=1](http://www.insee.fr/fr/ffc/liste_theme.asp?theme_id=1)

Cette carte n'est qu'un rappel visuel du poster disponible dans les points d'accueil de l'INSEE depuis novembre 2002 aux formats 68×73 et 108×116.



Extraction de la  
carte « Territoires vécus »  
Edition 2002



## **ANNEXE 3 : Définition simplifiée du Zonage en Aires Urbaines et en aires d'Emploi de l'espace Rural (ZAUER)**

[http://www.insee.fr/fr/nom\\_def\\_met/nomenclatures/zonages\\_etudes/doc/au.htm](http://www.insee.fr/fr/nom_def_met/nomenclatures/zonages_etudes/doc/au.htm)

### **Espace à dominante urbaine**

- **Aires urbaines**

*Pôles urbains* (354 pôles représentant 3 100 communes)

Unités urbaines (agglomérations) comptant 5 000 emplois ou plus

*Couronnes périurbaines* (10 808 communes)

Communes (ou unités urbaines) dont 40 % ou plus des actifs résidents travaillent hors de la commune (ou de l'unité urbaine) mais dans l'aire urbaine

- **Communes multipolarisées** (4 122 communes)

Communes (ou unités urbaines) dont 40 % ou plus des actifs résidents travaillent dans plusieurs aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles

### **Espace à dominante rurale**

- **Aires d'emploi de l'espace rural**

*Pôles d'emploi de l'espace rural* (525 pôles représentant 973 communes)

Communes (ou unités urbaines) n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine comptant 1 500 emplois ou plus

*Couronnes des pôles d'emploi de l'espace rural* (832 communes)

Communes (ou unités urbaines) n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine dont 40 % ou plus des actifs résidents travaillent hors de la commune (ou de l'unité urbaine) mais dans l'aire d'emploi de l'espace rural

- **Autres communes de l'espace à dominante rurale** (16 730 communes)

Communes (ou unités urbaines) n'appartenant ni à l'espace à dominante urbaine ni à une aire d'emploi de l'espace rural

Source : Insee, Recensement de la population 1999

## ANNEXE 4 : Méthode de détermination des scores

Pour à la fois quantifier la présence de services et d'emplois dans les bassins du référentiel rural restreint<sup>1</sup> et établir leur éventuelle « autonomie », des scores ont été calculés sur la base

- des équipements (ou services, termes employés indifféremment dans la suite) et
- de l'emploi des bassins.

Chaque bassin du référentiel rural restreint se voit ainsi attribuer un **score** reflétant un potentiel lié à la présence d'équipements et d'emplois. **Cinq composantes pondérées**, prenant chacune une valeur entre 0 et 4, constituent le score  $\text{Score}^b$  de bassin  $b$  :

- |                                             |                                             |
|---------------------------------------------|---------------------------------------------|
| 1. Score d'équipements concurrentiels :     | $\text{Score}_{\text{concurrentiel}}^b$     |
| 2. Score d'équipements non concurrentiels : | $\text{Score}_{\text{non concurrentiel}}^b$ |
| 3. Score d'équipements d'éducation :        | $\text{Score}_{\text{éducation}}^b$         |
| 4. Score d'équipements de santé :           | $\text{Score}_{\text{santé}}^b$             |
| 5. Score d'offre d'emploi :                 | $\text{Score}_{\text{emploi}}^b$            |

Un consensus s'est dégagé dans le groupe (au vu de la composition des différents postes) pour attribuer le même poids aux quatre services ci-dessus et pour affecter l'emploi, qui organise fortement la vie d'un grand nombre d'habitants, d'un poids compris entre le tiers et la moitié de l'ensemble.

La pondération la plus simple qui satisfasse ces exigences et qui de plus a le mérite de présenter une somme ronde (20) est 3-3-3-3-8.

$$\text{Score}^b = \frac{1}{4} (3 \times \text{Score}_{\text{concurrentiel}}^b + 3 \times \text{Score}_{\text{non concurrentiel}}^b + 3 \times \text{Score}_{\text{éducation}}^b + 3 \times \text{Score}_{\text{santé}}^b + 8 \times \text{Score}_{\text{emploi}}^b)$$

### **Scores concernant les équipements du bassin**

*Remarque :* les équipements retenus pour calculer les scores des bassins sont au nombre de 35. Ils sont listés lors du détail du calcul des scores de chacune des 4 catégories.

Les équipements interviennent dans le calcul des scores des 4 premières catégories sous forme de **niveaux**. Le niveau de chaque bassin  $b$  pour une *catégorie* d'équipements est la somme des niveaux pour cette catégorie d'équipements de chaque commune  $c$  du bassin  $b$  :

$$\text{Niveau}_{\text{catégorie}}^b = \sum_{c \in b} \text{niveau}_{\text{catégorie}}^c$$

<sup>1</sup> Ces scores ont été, dans un premier temps, calculés sur chaque bassin de services intermédiaires du référentiel rural restreint puis dans un second temps sur chaque **bassin de service** du référentiel rural restreint.

$$\text{niveau}_{\text{catégorie}}^c = \sum_{\text{équipement} \in \text{catégorie}} f_{\text{équipement}} \times \sum_{i=0}^{N_{\text{équipement}}^c} P_{\text{équipement},i}$$

avec  $N_{\text{équipement}}^c$  effectif de l'équipement sur la commune  $c$

$$\begin{cases} P_{\text{équipement},0} = 0 \\ P_{\text{équipement},i} = 1 - (i - 1) \times 0.2 \text{ pour } 1 \leq i \leq 5 \\ P_{\text{équipement},i} = 0 \forall i \geq 6 \end{cases}$$

$$f_{\text{équipement}} = \frac{N_{35}^{\max}}{N_{\text{équipement}}}$$

$$N_{\text{équipement}} = \sum_{\text{œ} \in \text{référentiel rural restreint}} N_{\text{équipement}}^c \text{ niveau de l'équipement sur le référentiel rural}$$

restreint et  $N_{35}^{\max}$  niveau maximum d'un équipement parmi les 35 retenus pour les scores ( $N_{35}^{\max} = N_{\text{médecin}}$ )

Le niveau d'un équipement dans une commune résulte donc d'un calcul à pondération dégressive  $P_{\text{équipement},i}$ . Le 1<sup>er</sup> équipement compte pour 1, le 2<sup>ème</sup> pour 0,8, le 3<sup>ème</sup> pour 0,6, le 4<sup>ème</sup> pour 0,4, le 5<sup>ème</sup> pour 0,2 et les suivants pour zéro. Cette pondération vise à prendre en compte le fait que, par exemple, les besoins en équipements, notamment les équipements concurrentiels et non concurrentiels, d'un bassin de 15 000 habitants sont naturellement inférieurs à 10 fois ceux d'un bassin de 1 500 habitants.

Le calcul du niveau d'une catégorie d'équipement se fait en pondérant les équipements de façon inversement proportionnelle à l'intensité de leur présence sur le référentiel rural restreint ( $f_{\text{équipement}}$ ) : un équipement rare est ainsi davantage pondéré qu'un équipement fréquent.

Quelques statistiques sur la distribution des niveaux d'équipements figurent en fin d'annexe.

### 1. Score d'équipements concurrentiels : $\text{Score}_{\text{concurrentiel}}^b$

#### 11 équipements retenus comme concurrentiels et leur pondération ( $f_{\text{équipement}}$ )

	Pondération
Hypermarché et supermarché	4,8
Vétérinaire	4,2
Banque	1,7
Magasin de vêtements	2,2
Magasin de chaussures	5,0
Librairie	3,4
Magasin d'électroménager	3,1
Magasin de meubles	6,9
Droguerie	3,4
Grande surface non alimentaire	5,6
Marché de détail*	4,6

Source : ICO 1998

\* seules l'absence et la présence de cet équipement sont disponibles

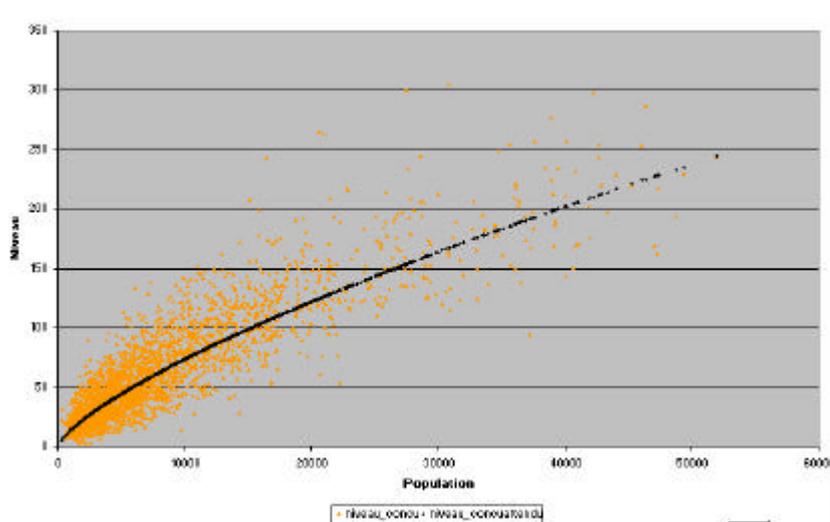
Le score attribué varie de 0 à 4 et dépend à la fois du niveau d'équipements du bassin et de la différence entre le niveau réel et le niveau attendu (cf. infra) :

		Niveau d'équipements concurrentiels		
		1 <sup>er</sup> tiers [0 ; 36.2[	2 <sup>ème</sup> tiers [36.2 ; 71.4[	3 <sup>ème</sup> tiers [71.4 ; +∞[
Différentiel du niveau	1 <sup>er</sup> tiers ]-∞ ; -14.5[	0	1	2
	2 <sup>ème</sup> tiers [-14.5 ; 16.1[	1	2	3
	3 <sup>ème</sup> tiers [16.1 ; +∞[	2	3	4

Les bassins du référentiel rural restreint sont répartis en 3 tranches selon ces 2 critères. Les bornes, qui segmentent les bassins de services intermédiaires en trois tranches d'égale effectif, sont réutilisées pour les bassins de vie.

Le niveau attendu résulte d'un ajustement linéaire entre le logarithme de la population du bassin et le logarithme du niveau d'équipements soit :

$$\text{Score}_{\text{concurrentiels}}^b = 0.08980 \times \text{population}_b^{0.72844}. \text{ L'estimation est de bonne qualité } R^2=0.72.$$



Cette opération permet de repérer les bassins peu équipés ou au contraire bien équipés au regard de leur population à l'aide du différentiel suivant :

$$\text{Différentiel}_{\text{concurrentiel}}^b = 100 \times \frac{\text{Score}_{\text{concurrentiel}}^b - \text{Score}_{\text{concurrentiel attendu}}^b}{\text{Score}_{\text{concurrentiel}}^b}$$

**2. Score d'équipements non concurrentiels :**  $Score_{\text{non concurrentiel}}^b$

La méthode est identique à celle du paragraphe précédent (équipements concurrentiels).

**11 équipements retenus comme non concurrentiels et leur pondération ( $f_{\text{équipement}}$ )**

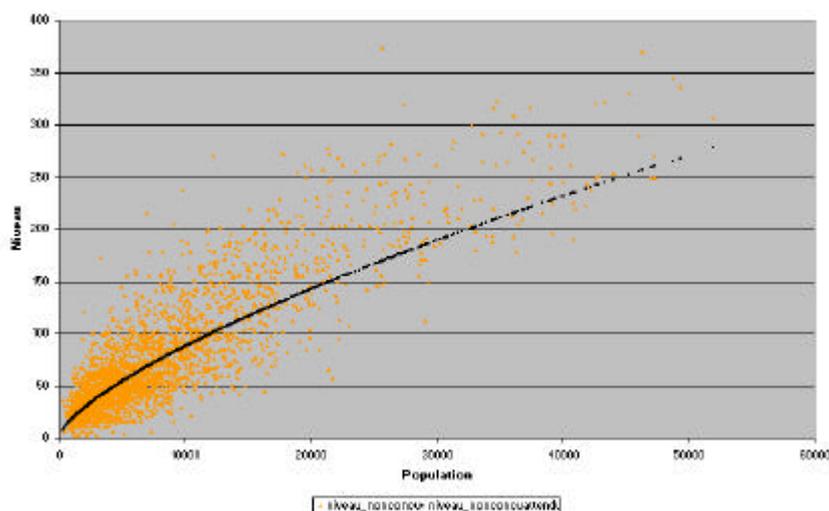
	Pondération
Gendarmerie*	6,8
Perception*	7,9
Notaire	4,4
ANPE*	47,4
Maison de retraite*	5,5
Bureau de poste	2,1
Crèche, halte-garderie*	5,0
Installation sportive couverte*	4,0
Piscine couverte*	31,2
Ecole de musique*	4,9
Cinéma*	18,9

Source : ICO 1998

\* seules l'absence et la présence de cet équipement sont disponibles

Différentiel du niveau		Niveau d'équipements non concurrentiels		
		1 <sup>er</sup> tiers [0 ; 42.6[	2 <sup>ème</sup> tiers [42.6 ; 83.4[	3 <sup>ème</sup> tiers [83.4 ; +∞[
1 <sup>er</sup> tiers	]-∞ ; -14.2[	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>2</b>
2 <sup>ème</sup> tiers	[-14.2 ; 17.7[	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>
3 <sup>ème</sup> tiers	[17.7 ; +∞[	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>

**Ajustement :**  $Score_{\text{non concurrentiels}}^b = 0.13497 \times population_b^{0.70262}$   $R^2=0.64$



### 3. Score d'équipements d'éducation : $\text{Score}_{\text{éducation}}^b$

#### 3 équipements retenus pour l'éducation et leur pondération ( $f_{\text{équipement}}$ )

	$N_{\text{équipement}}$	Pondération
Collège	3108	6,1
Lycée général et/ou technologique	810	23,4
Lycée professionnel	713	26,5

Source : DEP 2002-2003

Le score attribué varie de 0 à 4 et dépend à la fois du niveau d'équipements du bassin et d'un indicateur d'attraction en matière d'éducation :

Niveau d'équipements d'éducation	Indicateur d'attraction scolaire* (7-18 ans)		
	1 <sup>er</sup> tiers [0 ; 75.1[	2 <sup>ème</sup> tiers [75.1 ; 95.8[	3 <sup>ème</sup> tiers [95.8 ; +∞[
Ni de collège, ni de lycée [0 ; 6.1[	0	1	2
Au moins un collège mais pas de lycée [6.1 ; 23.4[	1	2	3
Au moins un lycée [23.4 ; +∞[	2	3	4

\* L'indicateur d'attraction scolaire des 7-18 ans est le rapport du nombre d'enfants de 7 à 18 ans scolarisés dans le bassin à celui des enfants de 7 à 18 ans scolarisés et résidant dans le bassin

Trois équipements d'éducation sont retenus, sans distinction d'appartenance au secteur public ou au secteur privé : collèges, lycées d'enseignement général ou technologique, lycées d'enseignement professionnel.

Les bassins du référentiel rural restreint sont répartis en 3 tranches selon ces 2 critères. La répartition des bassins par niveaux correspond approximativement aux bassins sans établissement du secondaire, aux bassins avec au moins un collège et aux bassins avec au moins un lycée. Pour l'indicateur d'attraction scolaire, les bornes, qui segmentent les bassins de services intermédiaires en trois tranches d'égal effectif, sont réutilisées pour les bassins de vie.

#### 4. Score d'équipements de santé : $\text{Score}_{\text{santé}}^b$

La méthode est identique à celle du paragraphe sur les scores d'équipements concurrentiels.

#### 10 équipements retenus pour la santé et leur pondération ( $f_{\text{équipement}}$ )

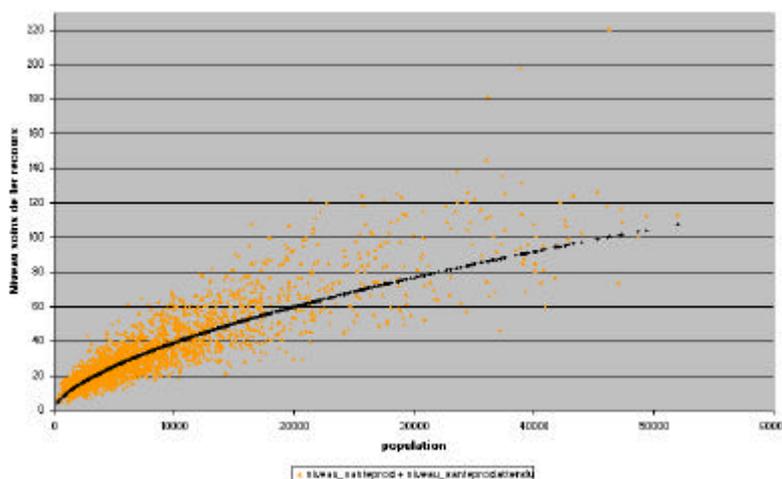
	Pondération	Source
Médecin	1,0	ICO1998
Infirmier	1,1	ICO1998
Pharmacie	2,3	ICO1998
Masseur-kiné	1,8	ICO1998
Dentiste	1,9	ICO1998
Ambulance	5,2	ICO1998
Maternité	94,7	SAE2001
Urgences	82,3	SAE2001
Ensemble « Court séjour »*	27,4	SAE2001
Ensemble « Moyen et long séjour »	17,8	SAE2001

\* Les maternités et les urgences sont incluses dans ce service. La redondance a été volontairement conservée afin de différencier les bassins disposant d'un autre service de « court séjour » (Chirurgie, ...).

Différentiel du niveau d'équipements des soins de premier recours*		Niveau d'équipements de santé		
		1 <sup>er</sup> tiers [0 ; 22.0[	2 <sup>ème</sup> tiers [22.0 ; 47.5[	3 <sup>ème</sup> tiers [47.5 ; +∞[
1 <sup>er</sup> tiers	]-∞ ; -13.1[	0	1	2
2 <sup>ème</sup> tiers	[-13.1 ; 10.9[	1	2	3
3 <sup>ème</sup> tiers	[10.9 ; +∞[	2	3	4

\* médecin, infirmier, pharmacie, masseur-kinésithérapeute, dentiste, ambulance

Ajustement :  $\text{Score}_{\text{santéproximité}}^b = 0.13470 \times \text{population}^{0.61573}$   $R^2=0.79$ .



## Score sur l'emploi offert dans le bassin

### 5. Score d'offre d'emploi : $\text{Score}_{\text{emploi}}^b$

Le score attribué varie de 0 à 4 et dépend à la fois du nombre d'emplois offerts (avantage à la taille) et du taux d'emploi (nombre d'emplois offerts / nombre d'actifs résidents occupés), qui est un indicateur d'attraction.

Nombre d'emplois		Taux d'emploi		
		1 <sup>er</sup> tiers [0 ; 42.6[	2 <sup>ème</sup> tiers [42.6 ; 83.4[	3 <sup>ème</sup> tiers [83.4 ; +∞[
1 <sup>er</sup> tiers	]-∞ ; 1078]	0	0	1
2 <sup>ème</sup> tiers	[1078 ; 2506[	0	1	2
3 <sup>ème</sup> tiers	[2506 ; +∞[	1	2	4

Les bassins du référentiel rural restreint sont répartis en 3 tranches selon ces 2 critères. Les bornes, qui segmentent les bassins de services intermédiaires en trois tranches d'égal effectif, sont réutilisées pour les bassins de vie.

## Quelques statistiques sur les 1 745 bassins de vie du référentiel rural restreint

**Tableau A4-1 : Dispersion des différents niveaux d'équipements**

	Concurrentiel	Non concurrentiel	Santé	Education
Moyenne	92,7	112,7	90,5	29,7
Min	5,1	4,2	6,2	0
Q1	50,0	56,6	30,1	6,1
Médiane	74,5	86,5	49,7	11,0
Q3	117,6	141,9	94,8	37,5
Max	519,9	545,5	560,0	267,1

Rapport de l'INSEE (avec la participation de IFEN, INRA, SCEES) pour la DATAR - Juillet 2003

**Tableau A4-2 : Dispersion du taux d'emploi, de l'indicateur d'attraction scolaire et du nombre d'emplois**

	Taux d'emploi	Nombre d'emplois	Indicateur d'attraction scolaire (7 - 18 ans)
Min	21,8	296	30,9
Q1	67,3	1 634	76,0
Médiane	84,1	2 612	86,9
Q3	96,6	4 676	101,1
Max	331,7	25 238	312,2

Rapport de l'INSEE (avec la participation de IFEN, INRA, SCEES) pour la DATAR - Juillet 2003

Source : RP 1999

**Tableau A4-3 : Répartition des BV selon les scores partiels**

	Concurrentiel		Non concurrentiel		Santé		Education		Emploi	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
<b>0</b>	122	7	156	9	106	6	83	5	352	20
<b>1</b>	253	15	306	18	244	14	288	17	498	29
<b>2</b>	329	19	293	17	400	23	555	32	438	25
<b>3</b>	513	29	414	24	433	25	373	21		
<b>4</b>	528	30	576	33	562	32	446	26	457	26
<b>Ensemble</b>	<b>1 745</b>	<b>100</b>	<b>1 745</b>	<b>100</b>	<b>1 745</b>	<b>100</b>	<b>1 745</b>	<b>100</b>	<b>1 745</b>	<b>100</b>

Rapport de l'INSEE (avec la participation de IFEN, INRA, SCEES) pour la DATAR - Juillet 2003

**Tableau A4-4 : Répartition des BV selon le score sur 20**

	Nombre	%
<b>0 à moins de 4</b>	136	8
<b>De 4 à moins de 8</b>	294	17
<b>De 8 à moins de 12</b>	574	33
<b>De 12 à moins de 16</b>	344	20
<b>De 16 à moins de 19</b>	215	12
<b>De 19 à 20</b>	182	10
<b>Ensemble</b>	<b>1 745</b>	<b>100</b>

Rapport de l'INSEE (avec la participation de IFEN, INRA, SCEES) pour la DATAR - Juillet 2003

## **ANNEXE 5 : Des Bassins de Services Intermédiaires (BSI) aux Bassins de Vie (BV) : Statistiques**

**Tableau A5-1 : Effectifs selon l'appartenance aux référentiels ruraux et au ZAUER**

	BSI		→	BV	
	Nombre	%		Nombre	%
<b>France métropolitaine</b>	2 812	100,0		1 916	100,0
<b>Référentiel restreint</b>	1 641	58,4		1 745	91,1
<b>Référentiel large</b>	2 812	100,0		1 916	100,0
<b>1. Pôle urbain*</b>	353	12,6		353	18,4
<b>2. Couronne périurbaine*</b>	510	18,1		357	18,6
<b>3. Commune multipolarisée*</b>	255	9,1		156	8,1
<b>4. Pôle d'emploi de l'Espace rural*</b>	506	18,0		504	26,3
<b>6. Reste du rural*</b>	1 188	42,3		546	28,5

Rapport de l'INSEE (avec la participation de IFEN, INRA, SCEES) pour la DATAR - Juillet 2003

Source : Insee, RP1999

\* Catégorie du pôle du bassin

**Tableau A5-2 : Nombre de communes selon l'appartenance aux référentiels ruraux et au ZAUER**

	BSI		→	BV	
	Communes	%		Communes	%
<b>France métropolitaine</b>	36 565	100,0		36 565	100,0
<b>Référentiel restreint</b>	29 484	80,6		28 017	76,6
<b>Référentiel large</b>	34 060	93,1		34 060	93,1
<b>1. Pôle urbain*</b>	12 139	33,2		15 268	41,8
<b>2. Couronne périurbaine*</b>	3 717	10,2		3 235	8,9
<b>3. Commune multipolarisée*</b>	2 006	5,5		1 609	4,4
<b>4. Pôle d'emploi de l'Espace rural*</b>	8 543	23,4		9 912	27,1
<b>6. Reste du rural*</b>	10 160	27,8		6 541	17,9

Rapport de l'INSEE (avec la participation de IFEN, INRA, SCEES) pour la DATAR - Juillet 2003

Source : Insee, RP99

\* Catégorie du pôle du bassin

**Tableau A5-3 : Population 1999 selon l'appartenance aux référentiels ruraux et au ZAUER**

	BSI		BV	
	Population 1999	%	Population 1999	%
France métropolitaine	58 518 395	100,0	58 518 395	100,0
Référentiel restreint	22 057 777	37,7	21 219 590	36,3
Référentiel large	25 765 218	44,0	25 765 218	44,0
<b>1. Pôle urbain*</b>	41 523 828	71,0	43 153 556	73,7
<b>2. Couronne périurbaine*</b>	4 602 677	7,9	4 177 863	7,1
<b>3. Commune multipolarisée*</b>	1 788 900	3,1	1 515 429	2,6
<b>4. Pôle d'emploi de l'Espace rural*</b>	5 960 717	10,2	6 541 434	11,2
<b>6. Reste du rural*</b>	4 642 273	7,9	3 130 113	5,4

Rapport de l'INSEE (avec la participation de IFEN, INRA, SCEES) pour la DATAR - Juillet 2003

Source : Insee, RP99

\* Catégorie du pôle du bassin

**Tableau A5-4 : Surface agricole utilisée 2001 selon les référentiels ruraux**

	BSI		BV	
	SAU (Millions d'Ha)	%	SAU (Millions d'Ha)	%
France métropolitaine	27,7	100,0	27,7	100,0
Référentiel restreint	23,7	85,6	22,5	81,1
Référentiel large	26,7	96,4	26,7	96,4

Rapport de l'INSEE (avec la participation de IFEN, INRA, SCEES) pour la DATAR - Juillet 2003

Source : SCEES, RA2000

**Tableau A5-5 : Répartition du nombre de communes des bassins**

	BSI		BV	
	Nombre de communes		Nombre de communes	
	Métropole	Référentiel rural restreint	Métropole	Référentiel rural restreint
Moyenne	13	11	19	16
Min	1	1	1	1
Q1	4	4	7	6
Médiane	9	8	13	12
Q3	16	15	24	21
Max	538	99	556	163

Rapport de l'INSEE (avec la participation de IFEN, INRA, SCEES) pour la DATAR - Juillet 2003

**Tableau A5-6 : Moyenne et dispersion de la population 1999 des bassins**

BSI			BV	
Population 1999			Population 1999	
	Métropole	Référentiel rural restreint	Métropole	Référentiel rural restreint
<b>Moyenne</b>	20 810	8 352	30 542	12 160
<b>Min</b>	270	270	270	270
<b>Q1</b>	3 335	3 182	6 220	5 998
<b>Médiane</b>	6 246	5 785	9 755	8 922
<b>Q3</b>	12 235	10 549	17 980	15 015
<b>Max</b>	9 791 197	51 991	9 802 327	60 700

Rapport de l'INSEE (avec la participation de IFEN, INRA, SCEES) pour la DATAR - Juillet 2003  
 Source : Insee, RP1999

## **ANNEXE 6 : Profils de dynamiques démographiques Statistiques et classes de la typologie**

**Tableau A6-1 : Les bassins de vie du référentiel rural restreint selon leur profil à chaque période intercensitaire (en %)**

Période	Profil			Ensemble
	- ... < 0	= 0£... < Tva*	+ ... £Tva*	
<b>90-99</b>	34,5	20,2	45,3	<b>100</b>
<b>82-90</b>	38,3	18,3	43,4	<b>100</b>
<b>75-82</b>	39,0	17,7	43,4	<b>100</b>
<b>62-75</b>	48,3	8,1	43,6	<b>100</b>

Rapport de l'INSEE (avec la participation de IFEN, INRA, SCEES) pour la DATAR - Juillet 2003

Source : Insee, RP1999

\*Taux de variation annuel de la période sur le référentiel rural restreint

**Tableau A6-2 : les différents profils de dynamique démographique par classe**

CLASSE	PROFILS			
<b>1</b> Dynamique assez forte et régulière	++++			
	+++ =	=+++		
	++ = +	== ++		
	+ = ++	+ = ++		
	-+++	=++ =		
<b>2</b> Dynamique irrégulière ou modérée	=====			
	++ = =	-+ = =	= = = =	
	+ = + =	- = + =	== + =	
	= + = =	- = = =	= = - =	
	+ = = =	= + = =	- + = =	
<b>3</b> Croissance plus ou moins récente	--++			
	+++ +	+ = +	= = +	- = +
	++ + +	= + +	+ = +	- = +
	+ - +	= - +	- - +	- = +
	+ = +	= = +	- = +	= = +
<b>4</b> Déclin confirmé	----			
	+ - -	- + -	- = -	= - -
	+ = -	- - =	- = -	= - -
	+ = -	- - -	= - -	= = -
	- + -	- = -	= - -	
<b>5</b> Déclin récent	+++ -			
	++ -	+ = -		
	= + -	= + +		
	+ + -	= + -		
	+ = +			
<b>9</b> Incertain	= + -			
	- + -	+ - =	- + =	- = +
	+ + -	+ = =	- + -	= + +
	+ + +	+ = -	- + =	= + =
	+ + =	- + +	- = =	= + =

Rapport de l'INSEE (avec la participation de IFEN, INRA, SCEES) pour la DATAR - Juillet 2003

Source : Insee, RP1999

**Tableau A6-3 : Les 1 745 bassins de vie du référentiel rural restreint selon leur profil de dynamique démographique**

	classe	profil	Nombre		classe	profil	Nombre
1	Dynamique assez forte et régulière	++++	402	40	Déclin confirmé	+---	39
2		+++ =	47	41		+ = -	7
3		++ = +	21	42		+ = - -	25
4		+ = ++	28	43		- + -	7
5		- +++	78	44		- - +	6
6		= +++	39	45		----	339
7		= = ++	6	46		- - =	69
8		+ = = +	16	47		- - -	26
9		= + = +	5	48		- = -	31
10	Dynamique irrégulière ou modérée	+ + = =	24	49		- = =	22
11		+ = + =	8	50		- = -	6
12		= + + =	4	51		= - -	23
13		+ = = =	16	52		= - =	3
14		- + = =	16	53		= = -	4
15		- = + =	13	54		= = - -	6
16		- = = =	26	55		= = = -	5
17		= + = =	4	56	Déclin récent	+ + -	13
18		= = = =	5	57		= + -	5
19		= = + =	2	58		+ + +	10
20		= = - =	2	59		+ + =	12
21	= = = =	7	60	+ = +		4	
22	- + + =	19	61	+ = =		13	
23	Croissance plus ou moins récente	+ + +	6	62	= + +	1	
24		+ + +	21	63	= + =	2	
25		+ + +	5	64	- + +	6	
26		+ = +	10	65	+ + =	6	
27		+ = +	1	66	+ + -	4	
28		= + +	1	67	+ + =	7	
29		= - +	2	68	+ - =	7	
30		= - +	2	69	+ = =	2	
31		= - +	2	70	+ = -	7	
32		- + = +	13	71	- + +	5	
33		- + +	17	72	- + =	5	
34		- = + +	25	73	- + -	4	
35		- = = +	20	74	- - + =	4	
36		- - +	29	75	- - = =	25	
37		- - +	21	76	- = + -	3	
38		- = +	7	77	= + +	2	
39		= = = +	7	78	= + =	1	
			79	= + -	1		
			80	- + =	1		

**Tableau A6-4 : Les bassins de vie du référentiel rural restreint selon leur appartenance au ZAUER\* et leur profil de dynamique démographique**

CLASSE	ZAUER*					
	Pôle urbain	Couronne périurbaine	Commune multipolarisée	Pôle d'emploi de l'espace rural (PE)	Autres communes de l'espace rural (hors PE)	
1	80	282	88	125	67	642
2	28	19	18	51	30	146
3	3	22	13	51	100	189
4	56	14	16	230	302	618
5	14	6	7	19	14	60
9	7	8	14	28	33	90
	188	351	156	504	546	1745

**Tableau A6-5 : Pour chaque catégorie du ZAUER\*, les bassins de vie du référentiel rural restreint selon leur profil de dynamique démographique (en %)**

CLASSE	ZAUER*					
	Pôle urbain	Couronne périurbaine	Commune multipolarisée	Pôle d'emploi de l'espace rural (PE)	Autres communes de l'espace rural (hors PE)	
1	43	80	56	25	12	37
2	15	5	12	10	5	8
3	2	6	8	10	18	11
4	30	4	10	46	55	35
5	7	2	4	4	3	3
9	4	2	9	6	6	5
	100	100	100	100	100	100

**Tableau A6-6 : Pour chaque profil de dynamique démographique, les bassins de vie du référentiel rural restreint selon leur catégorie du ZAUER\* (en %)**

CLASSE	ZAUER*					
	Pôle urbain	Couronne périurbaine	Commune multipolarisée	Pôle d'emploi de l'espace rural (PE)	Autres communes de l'espace rural (hors PE)	
1	12	44	14	19	10	100
2	19	13	12	35	21	100
3	2	12	7	27	53	100
4	9	2	3	37	49	100
5	23	10	12	32	23	100
9	8	9	16	31	37	100
	11	20	9	29	31	100

Rapport de l'INSEE (avec la participation de IFEN, INRA, SCEES) pour la DATAR - Juillet 2003

Source : Insee, RP1999

\* Appartenance du pôle du bassin de vie au ZAUER

**Tableau A6-7 : Les bassins de vie selon leur profil de dynamique démographique par région et département (en %)**

		Dynamique assez forte et régulière	Dynamique irrégulière ou modérée	Croissance + ou - récente	Croissance	Déclin confirmé	Déclin récent	Déclin	Incertain	Total
<b>11</b>	<b>ILE-DE-FRANCE</b>	93	0	3	97	0	2	2	2	100
75	PARIS									0
77	SEINE-ET-MARNE	97	0	3	100	0	0	0	0	100
78	YVELINES	85	0	0	85	0	8	8	8	100
91	ESSONNE	91	0	9	100	0	0	0	0	100
92	HAUTS-DE-SEINE									0
93	SEINE-SAINT-DENIS									0
94	VAL-DE-MARNE									0
95	VAL-DOISE	100	0	0	100	0	0	0	0	100
<b>21</b>	<b>CHAMPAGNE-ARDENNE</b>	5	7	12	24	71	2	74	2	100
08	ARDENNES	0	0	9	9	82	9	91	0	100
10	AUBE	11	22	11	44	56	0	56	0	100
51	MARNE	8	8	25	42	50	0	50	8	100
52	HAUTE-MARNE	0	0	0	0	100	0	100	0	100
<b>22</b>	<b>PICARDIE</b>	41	2	15	59	35	2	38	4	100
02	AISNE	17	4	17	38	63	0	63	0	100
60	OISE	89	4	7	100	0	0	0	0	100
80	SOMME	17	0	20	37	47	7	53	10	100
<b>23</b>	<b>HAUTE-NORMANDIE</b>	51	23	7	81	11	4	14	5	100
27	EURE	58	27	8	92	4	0	4	4	100
76	SEINE-MARITIME	45	19	6	71	16	6	23	6	100
<b>24</b>	<b>CENTRE</b>	34	12	11	56	36	4	40	4	100
18	CHER	7	7	14	29	57	14	71	0	100
28	EURE-ET-LOIR	40	15	10	65	30	0	30	5	100
36	INDRE	0	0	0	0	100	0	100	0	100
37	INDRE-ET-LOIRE	32	26	5	63	32	0	32	5	100
41	LOIR-ET-CHER	23	23	23	69	15	0	15	15	100
45	LOIRET	76	0	14	90	0	10	10	0	100
<b>25</b>	<b>BASSE-NORMANDIE</b>	23	11	12	46	42	4	46	8	100
14	CALVADOS	46	15	12	73	27	0	27	0	100
50	MANCHE	9	13	16	38	44	9	53	9	100
61	ORNE	13	0	6	19	63	0	63	19	100

Rapport de l'INSEE (avec la participation de IFEN, INRA, SCEES) pour la DATAR - Juillet 2003

Source : Insee, RP1999

		Dynamique assez forte et régulière	Dynamique irrégulière ou modérée	Croissance + ou - récente	Croissance	Déclin confirmé	Déclin récent	Déclin	Incertain	Total
<b>26</b>	<b>BOURGOGNE</b>	19	8	12	<b>39</b>	54	3	<b>57</b>	4	<b>100</b>
	21 COTE-D'OR	22	22	17	<b>61</b>	33	6	<b>39</b>	0	<b>100</b>
	58 NIEVRE	7	0	0	<b>7</b>	87	0	<b>87</b>	7	<b>100</b>
	71 SAONE-ET-LOIRE	20	4	4	<b>28</b>	68	0	<b>68</b>	4	<b>100</b>
	89 YONNE	25	6	31	<b>63</b>	25	6	<b>31</b>	6	<b>100</b>
<b>31</b>	<b>NORD-PAS-DE-CALAIS</b>	25	20	8	<b>53</b>	30	5	<b>35</b>	12	<b>100</b>
	59 NORD	29	19	6	<b>55</b>	32	6	<b>39</b>	6	<b>100</b>
	62 PAS-DE-CALAIS	21	21	10	<b>52</b>	28	3	<b>31</b>	17	<b>100</b>
<b>41</b>	<b>LORRAINE</b>	10	14	10	<b>34</b>	57	4	<b>61</b>	4	<b>100</b>
	54 MEURTHE-ET-MOSELLE	14	14	7	<b>36</b>	57	7	<b>64</b>	0	<b>100</b>
	55 MEUSE	0	0	25	<b>25</b>	67	8	<b>75</b>	0	<b>100</b>
	57 MOSELLE	24	29	10	<b>62</b>	19	5	<b>24</b>	14	<b>100</b>
	88 VOSGES	0	9	4	<b>13</b>	87	0	<b>87</b>	0	<b>100</b>
<b>42</b>	<b>ALSACE</b>	59	7	19	<b>85</b>	6	2	<b>7</b>	7	<b>100</b>
	67 BAS-RHIN	60	9	17	<b>86</b>	6	3	<b>9</b>	6	<b>100</b>
	68 HAUT-RHIN	58	5	21	<b>84</b>	5	0	<b>5</b>	11	<b>100</b>
<b>43</b>	<b>FRANCHE-COMTE</b>	29	16	7	<b>51</b>	27	11	<b>38</b>	11	<b>100</b>
	25 DOUBS	50	17	8	<b>75</b>	0	17	<b>17</b>	8	<b>100</b>
	39 JURA	29	14	0	<b>43</b>	29	7	<b>36</b>	21	<b>100</b>
	70 HAUTE-SAONE TERRITOIRE-DE- BELFORT	13	13	13	<b>38</b>	44	13	<b>56</b>	6	<b>100</b>
	90	33	33	0	<b>67</b>	33	0	<b>33</b>	0	<b>100</b>
<b>52</b>	<b>PAYS DE LA LOIRE</b>	44	12	13	<b>69</b>	23	5	<b>28</b>	3	<b>100</b>
	44 LOIRE-ATLANTIQUE	63	10	7	<b>80</b>	13	3	<b>17</b>	3	<b>100</b>
	49 MAINE-ET-LOIRE	37	17	10	<b>63</b>	23	7	<b>30</b>	7	<b>100</b>
	53 MAYENNE	15	8	8	<b>31</b>	69	0	<b>69</b>	0	<b>100</b>
	72 SARTHE	26	7	33	<b>67</b>	26	4	<b>30</b>	4	<b>100</b>
	85 VENDEE	61	14	7	<b>82</b>	11	7	<b>18</b>	0	<b>100</b>
					<b>0</b>			<b>0</b>		<b>0</b>
<b>53</b>	<b>BRETAGNE</b>	30	13	11	<b>54</b>	39	3	<b>42</b>	4	<b>100</b>
	22 COTES-D'ARMOR	7	10	14	<b>31</b>	55	10	<b>66</b>	3	<b>100</b>
	29 FINISTERE	24	15	6	<b>45</b>	48	3	<b>52</b>	3	<b>100</b>
	35 ILLE-ET-VILAINE	47	5	18	<b>71</b>	24	0	<b>24</b>	5	<b>100</b>
	56 MORBIHAN	35	21	6	<b>62</b>	32	0	<b>32</b>	6	<b>100</b>

Rapport de l'INSEE (avec la participation de IFEN, INRA, SCEES) pour la DATAR - Juillet 2003

Source : Insee, RP1999

Dynamique assez forte et régulière	Dynamique irrégulière ou modérée	Croissance + ou - récente	Croissance	Déclin confirmé	Déclin récent	Déclin	Incertain	Total
------------------------------------	----------------------------------	---------------------------	------------	-----------------	---------------	--------	-----------	-------

54	POITOU-CHARENTES	17	9	7	33	59	6	65	2	100
16	CHARENTE	15	10	0	25	70	5	75	0	100
17	CHARENTE-MARITIME	30	9	17	57	39	0	39	4	100
79	DEUX-SEVRES	9	0	0	9	74	17	91	0	100
86	VIENNE	13	19	13	44	50	0	50	6	100

72	AQUITAINE	25	9	10	45	39	6	45	10	100
24	DORDOGNE	4	4	22	30	61	4	65	4	100
33	GIRONDE	46	14	9	69	11	6	17	14	100
40	LANDES	32	11	5	47	32	5	37	16	100
47	LOT-ET-GARONNE	0	9	0	9	64	18	82	9	100
64	PYRENEES-ATLANTIQUES	21	5	11	37	58	0	58	5	100

73	MIDI-PYRENEES	23	4	11	38	54	2	56	6	100
09	ARIEGE	20	0	30	50	50	0	50	0	100
12	AVEYRON	12	0	0	12	80	0	80	8	100
31	HAUTE-GARONNE	60	0	5	65	30	0	30	5	100
32	GERS	6	0	0	6	89	6	94	0	100
46	LOT	20	10	20	50	40	0	40	10	100
65	HAUTES-PYRENEES	7	7	7	21	57	14	71	7	100
81	TARN	23	0	38	62	38	0	38	0	100
82	TARN-ET-GARONNE	31	23	15	69	15	0	15	15	100

74	LIMOUSIN	2	2	0	5	93	0	93	2	100
19	CORREZE	0	0	0	0	93	0	93	7	100
23	CREUSE	0	0	0	0	100	0	100	0	100
87	HAUTE-VIENNE	6	6	0	13	88	0	88	0	100

82	RHONE-ALPES	61	5	14	80	16	1	16	4	100
01	AIN	71	0	19	90	10	0	10	0	100
07	ARDECHE	37	11	0	47	37	0	37	16	100
26	DROME	60	7	27	93	0	0	0	7	100
38	ISERE	79	3	12	94	3	0	3	3	100
42	LOIRE	35	6	12	53	47	0	47	0	100
69	RHONE	44	13	25	81	19	0	19	0	100
73	SAVOIE	50	6	11	67	22	6	28	6	100
74	HAUTE-SAVOIE	90	0	10	100	0	0	0	0	100

Rapport de l'INSEE (avec la participation de IFEN, INRA, SCEES) pour la DATAR - Juillet 2003

Source : Insee, RP1999

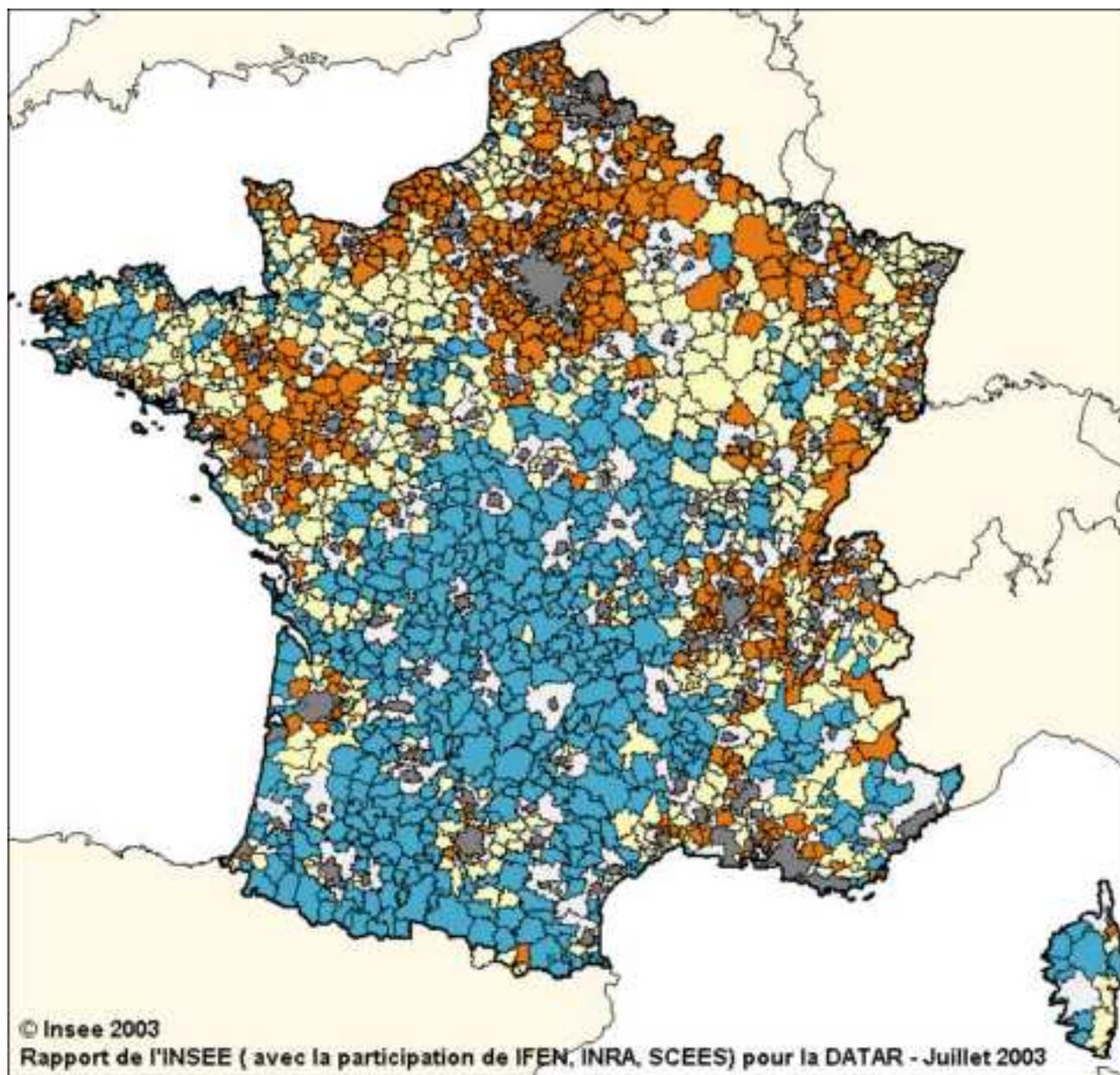
		<b>Dynamique assez forte et régulière</b>	<b>Dynamique irrégulière ou modérée</b>	<b>Croissance + ou - récente</b>	<b>Croissance</b>	<b>Déclin confirmé</b>	<b>Déclin récent</b>	<b>Déclin</b>	<b>Incertain</b>	<b>Total</b>
<b>83</b>	<b>AUVERGNE</b>	19	4	1	<b>25</b>	68	3	<b>71</b>	4	<b>100</b>
	<b>03</b> ALLIER	0	0	0	<b>0</b>	92	0	<b>92</b>	8	<b>100</b>
	<b>15</b> CANTAL	0	0	0	<b>0</b>	100	0	<b>100</b>	0	<b>100</b>
	<b>43</b> HAUTE-LOIRE	21	0	7	<b>29</b>	64	0	<b>64</b>	7	<b>100</b>
	<b>63</b> PUY-DE-DOME	31	9	0	<b>41</b>	50	6	<b>56</b>	3	<b>100</b>
<b>91</b>	<b>LANGUEDOC- ROUSSILLON</b>	55	3	14	<b>73</b>	20	2	<b>22</b>	5	<b>100</b>
	<b>11</b> AUDE	33	8	25	<b>67</b>	25	0	<b>25</b>	8	<b>100</b>
	<b>30</b> GARD	64	5	9	<b>77</b>	18	0	<b>18</b>	5	<b>100</b>
	<b>34</b> HERAULT	69	3	10	<b>83</b>	10	7	<b>17</b>	0	<b>100</b>
	<b>48</b> LOZERE	13	0	13	<b>25</b>	63	0	<b>63</b>	13	<b>100</b>
	<b>66</b> PYRENEES- ORIENTALES	57	0	19	<b>76</b>	14	0	<b>14</b>	10	<b>100</b>
<b>93</b>	<b>PROVENCE-ALPES - CÔTE D'AZUR</b>	76%	0	12	<b>88</b>	4	4	<b>8</b>	4	<b>100</b>
	<b>04</b> ALPES-DE- HAUTE- PROVENCE	64	0	29	<b>93</b>	0	0	<b>0</b>	7	<b>100</b>
	<b>05</b> HAUTES-ALPES	33	0	44	<b>78</b>	0	11	<b>11</b>	11	<b>100</b>
	<b>06</b> ALPES- MARITIMES	0	0	0	<b>0</b>	67	0	<b>67</b>	33	<b>100</b>
	<b>13</b> BOUCHES-DU- RHONE	95	0	0	<b>95</b>	5	0	<b>5</b>	0	<b>100</b>
	<b>83</b> VAR	90	0	5	<b>95</b>	0	5	<b>5</b>	0	<b>100</b>
	<b>84</b> VAUCLUSE	89	0	0	<b>89</b>	0	11	<b>11</b>	0	<b>100</b>
<b>94</b>	<b>CORSE</b>	29	0	29	<b>57</b>	21	7	<b>29</b>	14	<b>100</b>
	<b>2A</b> CORSE-DU-SUD	17	0	0	<b>17</b>	50	0	<b>50</b>	33	<b>100</b>
	<b>2B</b> HAUTE-CORSE	38	0	50	<b>88</b>	0	13	<b>13</b>	0	<b>100</b>

Rapport de l'INSEE (avec la participation de IFEN, INRA, SCEES) pour la DATAR - Juillet 2003

Source : Insee, RP1999

## **ANNEXE 7 : Part des jeunes et des personnes âgées dans les bassins de vie du référentiel rural restreint**

**Carte A7.1 : Part des moins de 20 ans dans les bassins de vie du référentiel rural restreint**



**Part des moins de 20 ans (%)**

25.6 et plus

De 22.4 à moins de 25.6

Moins de 22.4

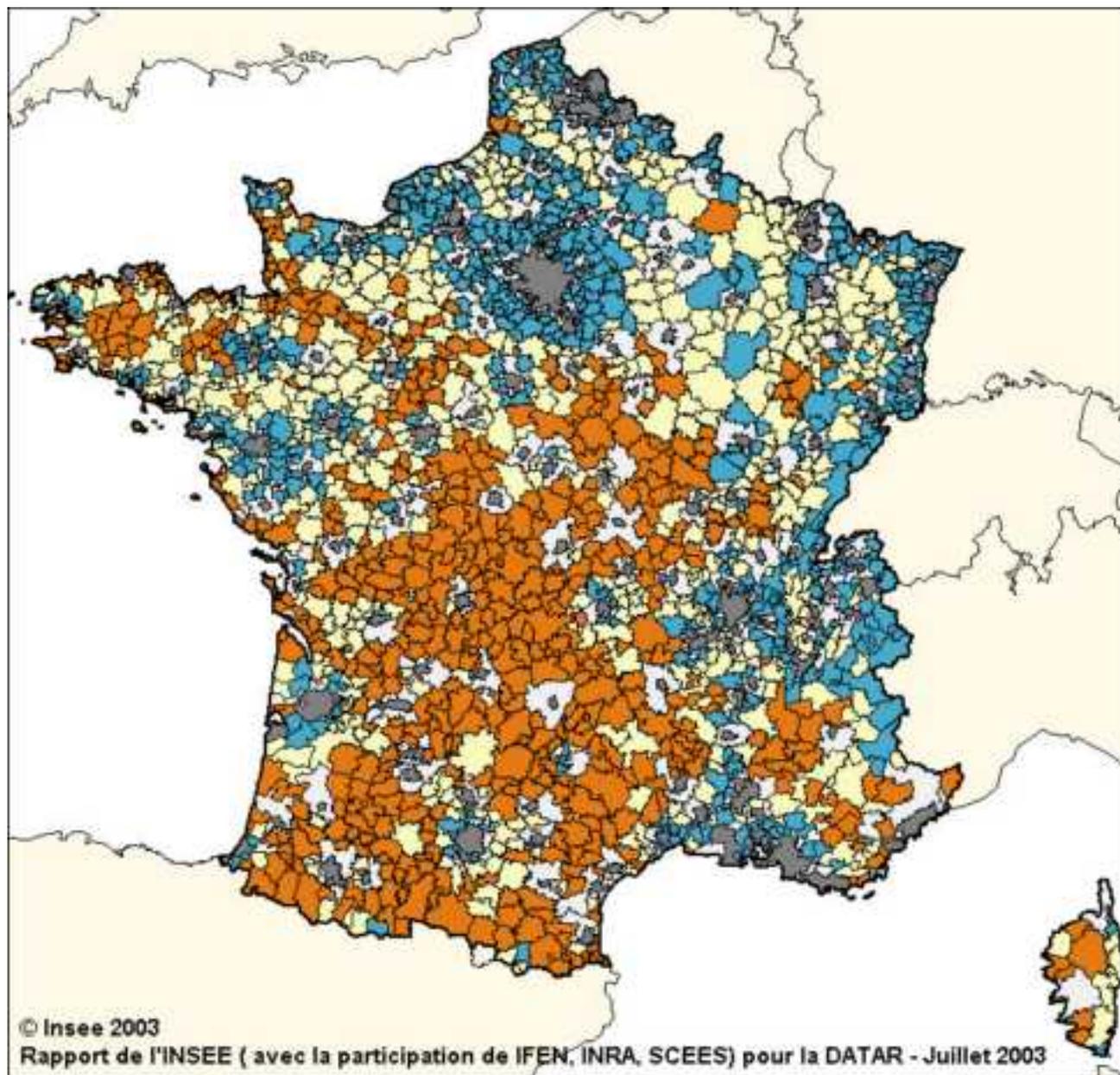
Unité urbaine 1999 de 30 000 habitants ou plus  
- Hors référentiel rural

Référentiel rural complémentaire\*

*\* Le référentiel rural complémentaire est le territoire qu'il faut ajouter au référentiel rural restreint pour obtenir le référentiel rural élargi. Il correspond aussi à la périphérie des bassins de vie centrés sur des unités urbaines en 1999 de 30 000 habitants ou plus.*

Source : Insee, Recensement de la population 1999

**Carte A7.2 : Part des 60 ans et plus dans les bassins de vie du référentiel rural restreint**



**Part des 60 ans et plus (%)**

■ 28.4 et plus

■ De 22.2 à moins de 28.4

■ Moins de 22.2

■ Unité urbaine 1999 de 30 000 habitants ou plus  
- Hors référentiel rural

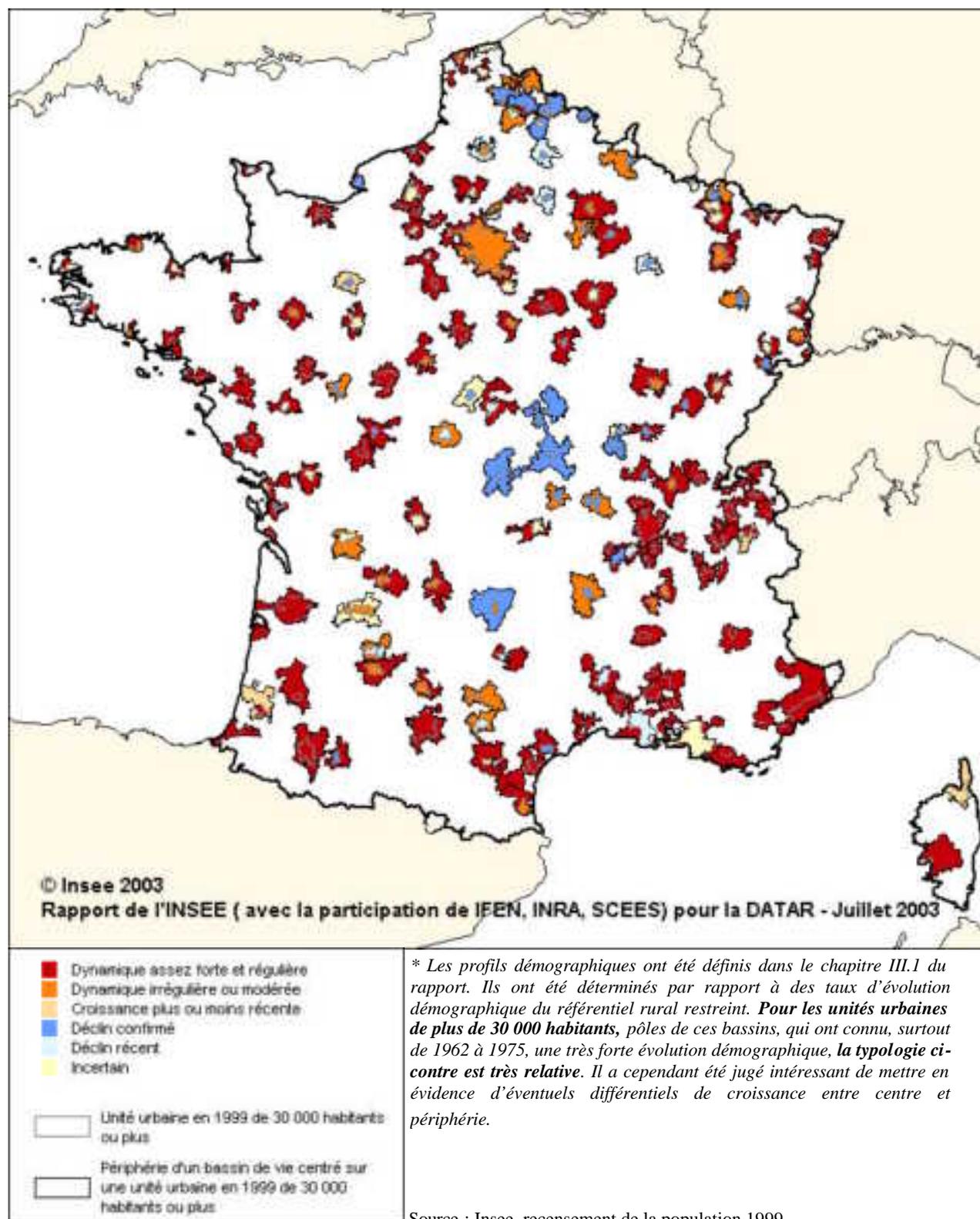
■ Référentiel rural complémentaire\*

*\* Le référentiel rural complémentaire est le territoire qu'il faut ajouter au référentiel rural restreint pour obtenir le référentiel rural élargi. Il correspond aussi à la périphérie des bassins de vie centrés sur des unités urbaines en 1999 de 30 000 habitants ou plus.*

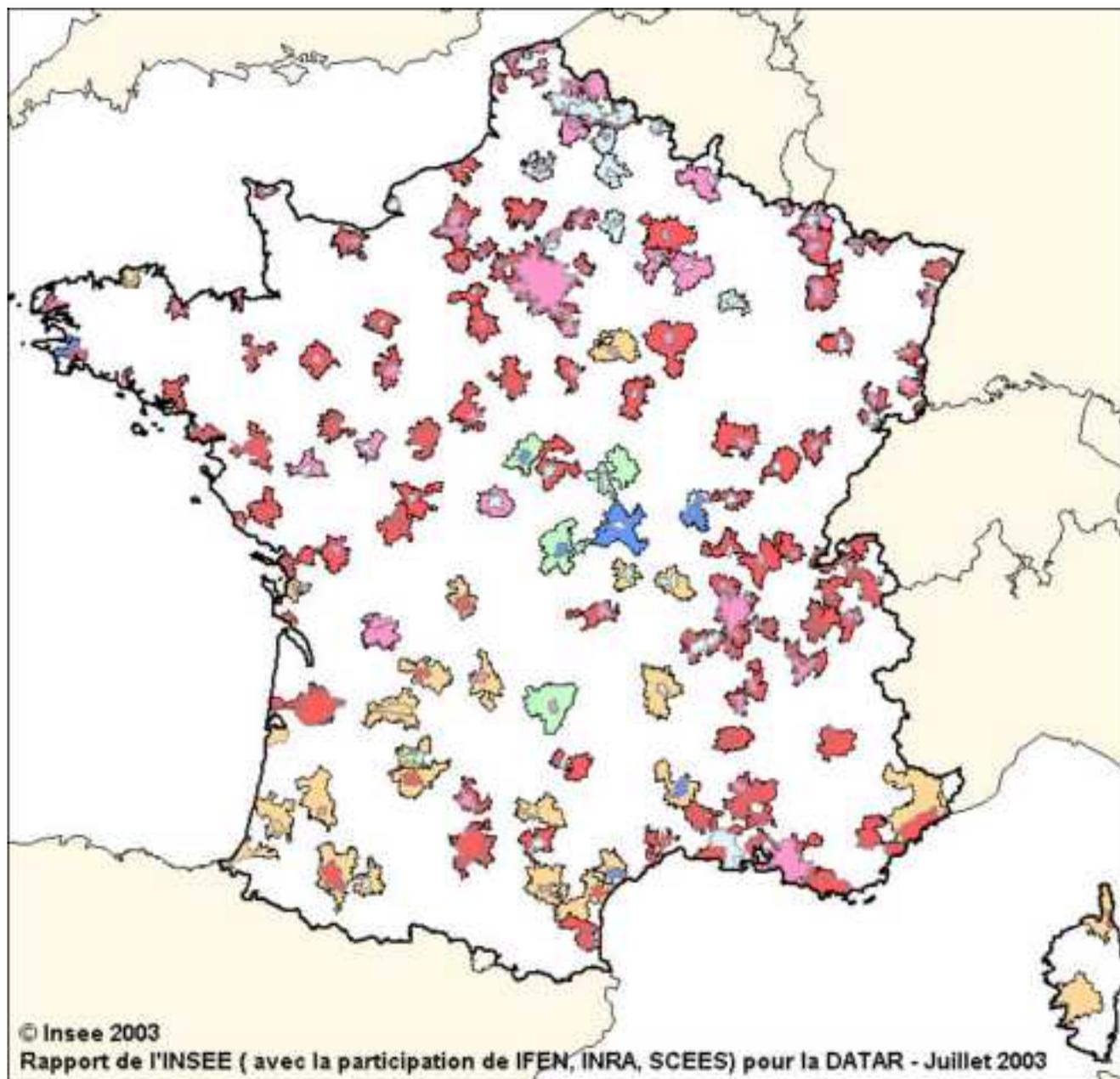
Source : Insee, Recensement de la population 1999

## **ANNEXE 8 : Deux cartes concernant le référentiel rural complémentaire**

**Carte A8.1 : Profil démographique\* sur les 4 périodes intercensitaires du pôle et de la périphérie des bassins de vie centrés sur une unité urbaine de plus de 30 000 habitants en 1999**



**Carte A8.2 : Contribution du solde naturel et du solde migratoire à l'évolution démographique récente (1990-1999) du pôle et de la périphérie des bassins de vie centrés sur une unité urbaine 1999 de 30 000 habitants ou plus**



Typologie démographique	
■	Accroissement par excédent naturel et migratoire
■	Accroissement par excédent naturel
■	Accroissement par excédent migratoire
■	Déclin par déficit naturel et migratoire
■	Déclin par déficit naturel
■	Déclin par déficit migratoire
□	Unité urbaine en 1999 de 30 000 habitants ou plus
□	Périphérie d'un bassin de vie centré sur une unité urbaine en 1999 de 30 000 habitants ou plus

Source : Insee, recensement de la population 1999

## **ANNEXE 9 : Définitions et tableaux pour l'éducation** *(Chapitre IV.1.2)*

### **Les flux d'élèves à partir du recensement de la population**

Pour la première fois, les données du recensement de la population de 1999 mentionnent, pour chaque personne inscrite dans un établissement d'enseignement, sa commune de résidence et sa commune de scolarisation (c'est-à-dire la commune où est situé l'établissement fréquenté). Cependant si on connaît la commune de scolarisation, on ne connaît pas en revanche le type d'enseignement suivi. Ainsi on ne sait pas précisément si l'élève est inscrit dans un lycée ou un collège. Néanmoins pour contourner cet écueil, on peut se limiter à l'étude des lieux de scolarisation des élèves en distinguant des tranches d'âge particulières : les élèves de 16 à 18 ans, soit les âges d'entrée et de sortie du lycée au cours d'une « scolarisation normale », ceux de 12 à 15 ans recouvrant la période du collège et enfin les enfants de 7 à 11 ans pour le primaire. On ne peut pas non plus étudier l'aire d'influence d'un établissement particulier, mais celle de tous les établissements présents dans une commune quel que soit leur statut (public, privé) et le type d'enseignement délivré (général, professionnel, agricole, apprentissage). En revanche, le recensement est la seule source statistique permettant d'appréhender le lieu de scolarisation de tous les enfants d'une commune.

Compte tenu de ces réserves, et en se limitant aux élèves répartis en trois tranches d'âges « 7-11 ans », « 12-15 ans » et « 16-18 ans », il est possible d'identifier les flux d'élèves, de repérer où sont scolarisés les élèves d'un bassin et d'où viennent les élèves fréquentant ses établissements.

### **Différentiel de mobilité**

On mesure pour chaque bassin de vie la différence entre le nombre de mobilités constatées et leur nombre théorique, si la proportion de scolaires changeant de communes pour étudier était la même que celle de l'ensemble du référentiel rural restreint. Ce nombre, rapporté à la superficie du bassin de vie et donc exprimé en densité est appelé différentiel de mobilité.

### **Distance à l'établissement**

Distance moyenne à l'équipement fréquenté. La notion de distance utilisée est la distance « à vol d'oiseau » entre la mairie de la commune de résidence et celle où est situé l'établissement scolaire fréquenté. Etant donné qu'elle peut surestimer ou sous-estimer la distance réellement parcourue, elle demeure indicative. En particulier, les élèves résidant et étudiant dans la même commune sont considérés comme effectuant un trajet de distance nulle.

## **Ratio utilisés pour appréhender la cohérence des bassins de vie :**

### Nombre d'élèves domiciliés :

Nombre d'élèves, enfants inscrits dans un établissement d'enseignement, qui habitent dans le bassin de vie.

### Elèves scolarisés par établissement :

Nombre d'élèves scolarisés dans le bassin de vie rapporté au nombre d'établissements présents dans le bassin.

### Part du pôle :

Nombre d'élèves scolarisés dans la commune ou agglomération pôle du bassin de vie rapporté au nombre total d'élèves scolarisés dans le bassin de vie.

### Elèves domiciliés/élèves scolarisés :

Nombre d'élèves qui habitent dans le bassin de vie rapporté au nombre d'élèves scolarisés dans le bassin de vie.

### Taux de stabilité :

Nombre d'élèves habitant et scolarisés dans le bassin de vie rapporté au nombre total d'élèves qui résident dans le bassin de vie.

### Taux d'entrée :

Nombre d'élèves scolarisés dans le bassin de vie mais n'y résidant pas rapporté au nombre total d'élèves scolarisés dans le bassin de vie.

### Taux de sortie :

Nombre d'élèves habitant dans un bassin de vie et scolarisés à l'extérieur rapporté au nombre total d'élèves résidant dans le bassin de vie.

### Premier taux de rattachement :

Nombre d'élèves habitant le bassin de vie et scolarisés dans le premier bassin le plus attractif rapporté au nombre total d'élèves domiciliés dans le bassin de vie.

### Deuxième taux de rattachement :

Nombre d'élèves habitant le bassin de vie et scolarisés dans le deuxième bassin le plus attractif rapporté au nombre total d'élèves domiciliés dans le bassin de vie.

<b>Tableaux</b>
-----------------

**Tableau A9.1 : Elèves de 7 à 11 ans – Statistiques sur la cohérence des bassins de vie****Tableau : ventilation des établissements du second degré**

Équipement en établissements scolaires du secondaire	Bassins de vie	Collège	Lycée d'enseignement professionnel	Lycée d'enseignement général
Aucun établissement	88	0	0	0
1 collège	711	711	0	0
2 collèges ou plus	237	489	0	0
Lycée professionnel, aucun lycée général	198	311	214	0
Lycée général, aucun lycée professionnel	203	409	0	269
Lycée général et lycée professionnel	308	1 037	493	534
<b>Référentiel rural restreint</b>	<b>1 745</b>	<b>2 957</b>	<b>707</b>	<b>803</b>
Référentiel élargi		262	707	803
Hors référentiel		3 566	32	48
France métropolitaine		6 785	2 003	2 804
<b>Part du référentiel rural restreint</b>		<b>44 %</b>	<b>35 %</b>	<b>29 %</b>

Source : Ministère de l'éducation nationale fichier des établissements à la rentrée 2002

Ratios calculés (voir définitions en début d'annexe)	Moyenne	Ecart type	Q1	Médiane	Q3
Nombre d'élèves domiciliés de 7 à 11 ans	773	628	364	568	966
Part du pôle	56 %	19 %	44 %	55 %	69 %
Distance à l'école (km)	2,1	1,3	1,5	2,1	3,0
Différentiel de mobilité	0,00	1,4	- 0,41	0,00	+ 0,24
Elèves domiciliés/ élèves scolarisés	1,00	0,05	1,00	1,00	1,00
Taux de stabilité	92 %	5 %	87 %	91 %	94 %
Taux d'entrée	7 %	5 %	5 %	7 %	11 %
Taux de sortie	8 %	5 %	6 %	9 %	13 %
1 <sup>er</sup> taux de rattachement	4 %	4 %	2 %	4 %	7 %
2 <sup>ème</sup> taux de rattachement	2 %	2 %	1 %	2 %	3 %

Source : INSEE Recensement de la population 1999

**Tableau A9.2 : Elèves de 12 à 15 ans – Statistiques sur la cohérence des bassins de vie**

Ratios calculés sur les 1 644 bassins de vie équipés d'au moins un collège (voir définitions en début d'annexe)					
	Moyenne	Ecart type	Q1	Médiane	Q3
Nombre d'élèves domiciliés de 12 à 15 ans	670	537	315	494	830
Elèves scolarisés par collège	380	194	242	356	493
Part du pôle	87 %	14 %	90 %	95 %	98 %
Distance au collège	6,1	2,4	5,0	6,2	7,7
Différentiel de mobilité	0,0	2,3	-0,24	0,07	+0,28
Elèves domiciliés/ élèves scolarisés	1,00	0,38	1,00	1,00	1,00
Taux de stabilité	81 %	12 %	74 %	81 %	86 %
Taux d'entrée	21 %	15 %	12 %	20 %	32 %
Taux de sortie	19 %	11 %	14 %	19 %	26 %
1 <sup>er</sup> taux de rattachement	9 %	9 %	5 %	9 %	13 %
2 <sup>ème</sup> taux de rattachement	4 %	3 %	2 %	3 %	6 %

Ratios calculés sur les 101 bassins de vie non équipés d'au moins un collège (voir définitions en début d'annexe)					
	Moyenne	Ecart type	Q1	Médiane	Q3
Nombre d'élèves domiciliés de 12 à 15 ans	262	149	121	274	351
Distance au collège	10,7	6,9	8,7	11,1	14,2
1 <sup>er</sup> taux de rattachement	68 %	14 %	60 %	70 %	79 %
2 <sup>ème</sup> taux de rattachement	15 %	10 %	6 %	13 %	19 %

Source : INSEE, Recensement de la population 1999

**Bassins de vie équipés d'un collège suivant la catégorie d'espace**

Catégorie d'espace (1) dans le zonage en aires urbaines et aires d'emploi de l'espace rural	Bassins de vie	Valeur moyenne						
		Elèves (2) domiciliés	Elèves (2) scolarisés par collège	Part du Pôle (%)	Distance au collège (km)	Taux de stabilité (%)	Taux d'entrée (%)	Taux de sortie (%)
Ensemble	1 644	670	380	87,3	6,1	80,9	20,7	19,1
Pôles urbains	188	1 742	431	82,2	5,5	86,6	13,4	13,4
Couronnes périurbaines	315	686	476	91,2	5,5	75,9	24,7	24,1
Communes multipolarisées	145	574	458	92,8	5,7	77,8	25,6	22,2
Pôles d'emploi de l'espace rural	491	676	366	86,8	6,6	81,0	19,9	19,0
Autres communes de l'espace à dominante rurale	505	283	248	90,5	7,5	77,1	29,5	22,9

(1) Sur laquelle est situé le pôle du bassin de vie

Source : INSEE, Recensement de la population 1999

(2) Elèves de 12 à 15 ans

**Bassins de vie équipés d'un lycée suivant la catégorie d'espace**

Catégorie d'espace (1) dans le zonage en aires urbaines et aires d'emploi de l'espace rural	Bassins de vie	Valeur moyenne						
		Elèves (2) domiciliés	Elèves (2) scolarisés par collège	Part du Pôle (%)	Distance au collège (km)	Taux de stabilité (%)	Taux d'entrée (%)	Taux de sortie (%)
Ensemble	709	737	369	91,9	5	53,2	50,1	46,8
Pôles urbains	182	1333	441	94,1	4	67,7	44,2	32,3
Couronnes périurbaines	100	713	417	88,6	0	38,6	53,6	61,4
Communes multipolarisées	35	575	287	92,8	8	30,7	57,8	69,3
Pôles d'emploi de l'espace rural	295	568	316	90,4	8	44,9	55,4	55,1
Autres communes de l'espace rural	97	218	176	81,4	2	23,1	75,7	76,9

(3) Sur laquelle est situé le pôle du bassin de vie

Source : INSEE, Recensement de la population 1999

(4) Elèves de 16 à 18 ans

**Tableau A9.3 : Elèves de 16 à 18 ans – Statistiques sur la cohérence des bassins de vie**

Ratios calculés sur les 308 bassins de vie <b>équipés d'au moins un lycée d'ens. général et un lycée d'ens. professionnel</b> (voir définitions en début d'annexe)					
	Moyenne	Ecart type	Q1	Médiane	Q3
Nombre d'élèves domiciliés de 16 à 18 ans	1027	535	1356	931	617
Elèves scolarisés par lycée	323	152	405	305	213
Part du pôle	91 %	15 %	99 %	95 %	90 %
Distance au lycée	17,3	4,8	20,2	17,0	13,8
Différentiel de mobilité	-0,5	1,1	0,0	-0,2	-0,6
Elèves domiciliés/ élèves scolarisés	1,22	0,50	1,00	1,00	1,00
Taux de stabilité	59 %	17 %	71 %	63 %	51
Taux d'entrée	50 %	15 %	59 %	49 %	39
Taux de sortie	41 %	17 %	49 %	37 %	29
1 <sup>er</sup> taux de rattachement	18 %	12 %	22 %	14 %	10
2 <sup>ème</sup> taux de rattachement	7 %	5 %	9 %	6 %	3

Ratios calculés sur les 203 bassins de vie <b>équipés uniquement d'au moins un lycée d'ens. général</b> (voir définitions en début d'annexe)					
	Moyenne	Ecart type	Q1	Médiane	Q3
Nombre d'élèves domiciliés de 16 à 18 ans	606	339	829	522	357
Elèves scolarisés par lycée	487	259	629	437	298
Part du pôle	87 %	22 %	99 %	97 %	89 %
Distance au lycée	19,9	6,3	23,7	19,2	15,3
Différentiel de mobilité	-0,48	2,54	0,18	-0,04	-0,25
Elèves domiciliés/ élèves scolarisés	1,02	0,69	1,00	1,00	1,00
Taux de stabilité	43 %	21 %	58 %	48 %	22 %
Taux d'entrée	55 %	19 %	69 %	55 %	44 %
Taux de sortie	57 %	21 %	78 %	52 %	42 %
1 <sup>er</sup> taux de rattachement	28 %	18 %	37 %	22 %	14 %
2 <sup>ème</sup> taux de rattachement	10 %	7 %	13 %	8 %	5 %

Ratios calculés sur les 198 bassins de vie <b>équipés uniquement d'au moins un lycée d'ens. professionnel</b> (voir définitions en début d'annexe)					
	Moyenne	Ecart type	Q1	Médiane	Q3
Nombre d'élèves domiciliés de 16 à 18 ans	421	240	570	383	241
Elèves scolarisés par lycée	401	234	558	346	219
Part du pôle	87 %	20 %	99 %	96	86 %
Distance au lycée	22,7	6,4	26,0	22,5	18,2
Différentiel de mobilité	0,22	0,27	0,35	0,17	0,07
Elèves domiciliés/ élèves scolarisés	0,69	0,46	0,83	0,56	0,41
Taux de stabilité	19 %	7 %	24 %	19 %	15 %
Taux d'entrée	65 %	17 %	76 %	67 %	55 %
Taux de sortie	81 %	7 %	85 %	81 %	76 %
1 <sup>er</sup> taux de rattachement	45 %	15 %	56 %	42 %	33 %
2 <sup>ème</sup> taux de rattachement	14 %	8 %	19 %	15 %	8 %

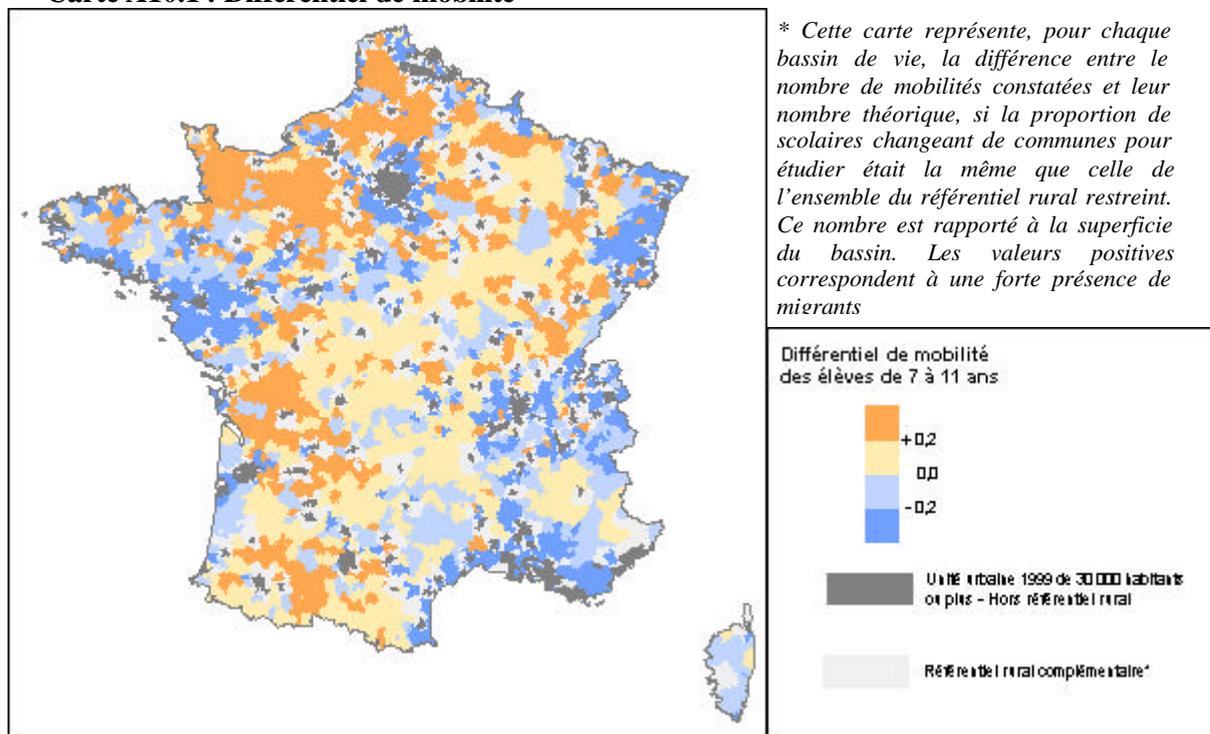
  

Ratios calculés sur les 1 036 bassins de vie <b>non équipés d'au moins un lycée</b> (voir définitions en début d'annexe)					
	Moyenne	Ecart type	Q1	Médiane	Q3
Nombre d'élèves domiciliés de 16 à 18 ans	302	161	385	266	194
Distance au lycée	24,3	7,9	28,4	23,3	18,7
1 <sup>er</sup> taux de rattachement	50 %	15 %	61 %	48 %	38 %
2 <sup>ème</sup> taux de rattachement	16 %	9 %	23 %	16 %	9 %

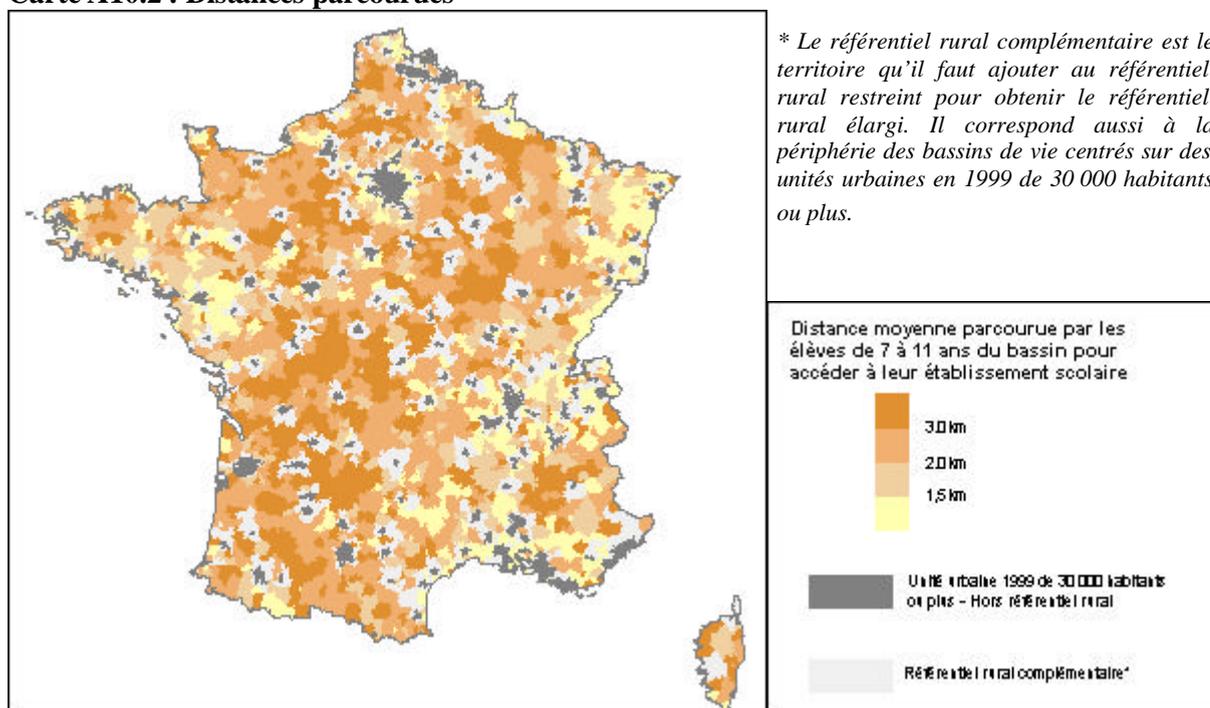
Source : INSEE, Recensement de la population 1999

## **ANNEXE 10 : Géographie spécifique des migrants domicile-étude Élèves de 7 à 11 ans**

**Carte A10.1 : Différentiel de mobilité\***



**Carte A10.2 : Distances parcourues**

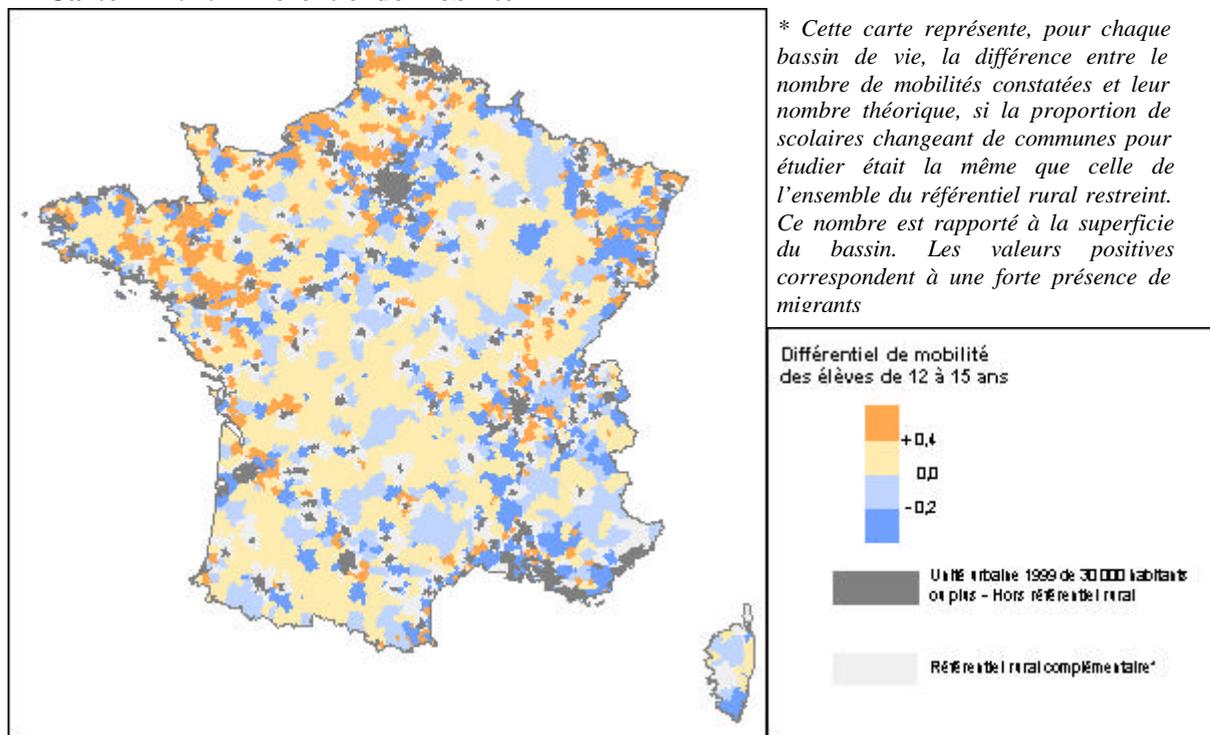


Rapport de l'INSEE (avec la participation de IFEN, INRA, SCEES) pour la DATAR - Juillet 2003

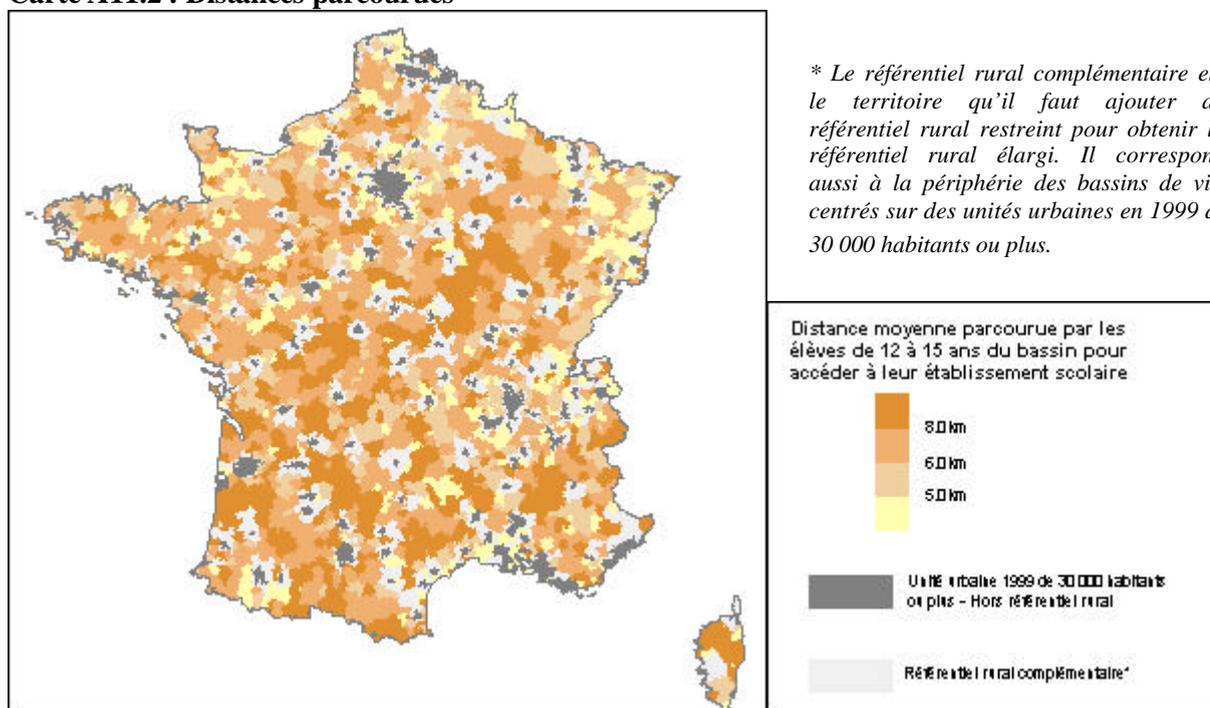
Source : Insee, recensement de la population 1999

## **ANNEXE 11 : Géographie spécifique des migrants domicile-étude Élèves de 12 à 15 ans**

**Carte A11.1 : Différentiel de mobilité\***



**Carte A11.2 : Distances parcourues**

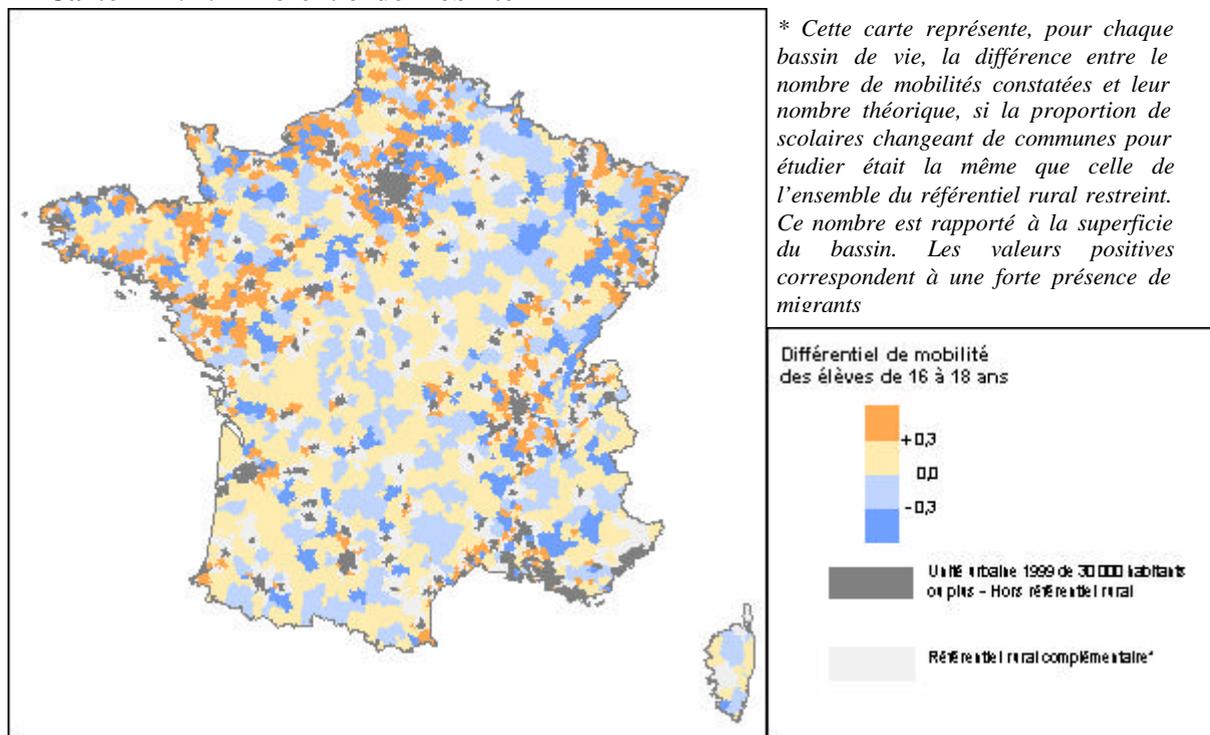


Rapport de l'INSEE (avec la participation de IFEN, INRA, SCEES) pour la DATAR - Juillet 2003

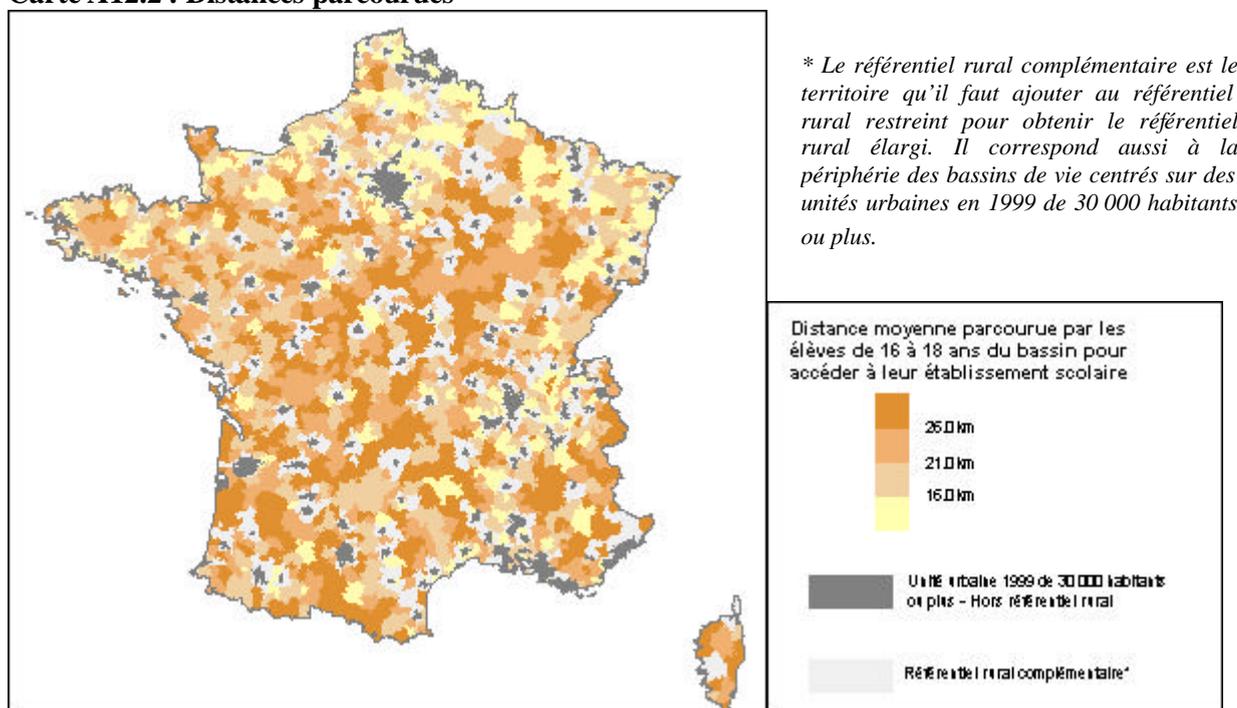
Source : Insee, recensement de la population 1999

## **ANNEXE 12 : Géographie spécifique des migrants domicile-étude Élèves de 16 à 18 ans**

**Carte A12.1 : Différentiel de mobilité\***



**Carte A12.2 : Distances parcourues**

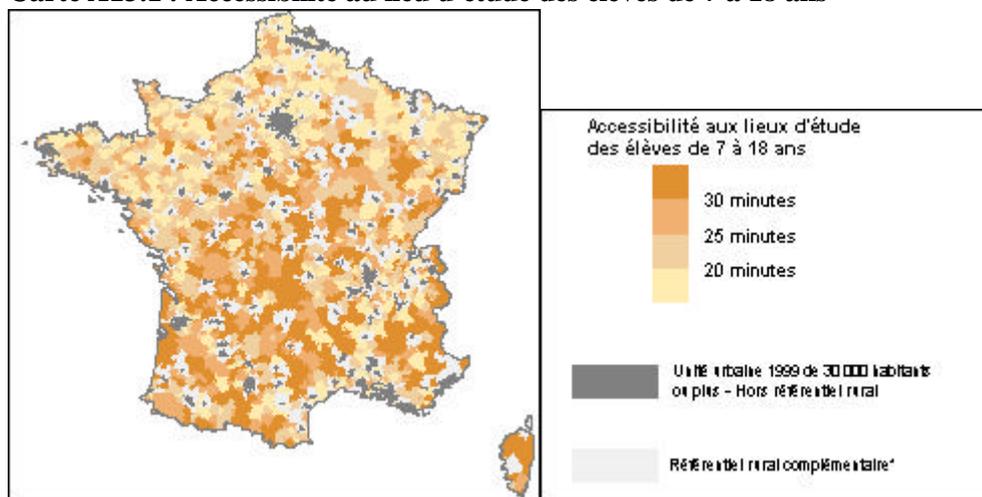


Rapport de l'INSEE (avec la participation de IFEN, INRA, SCEES) pour la DATAR - Juillet 2003

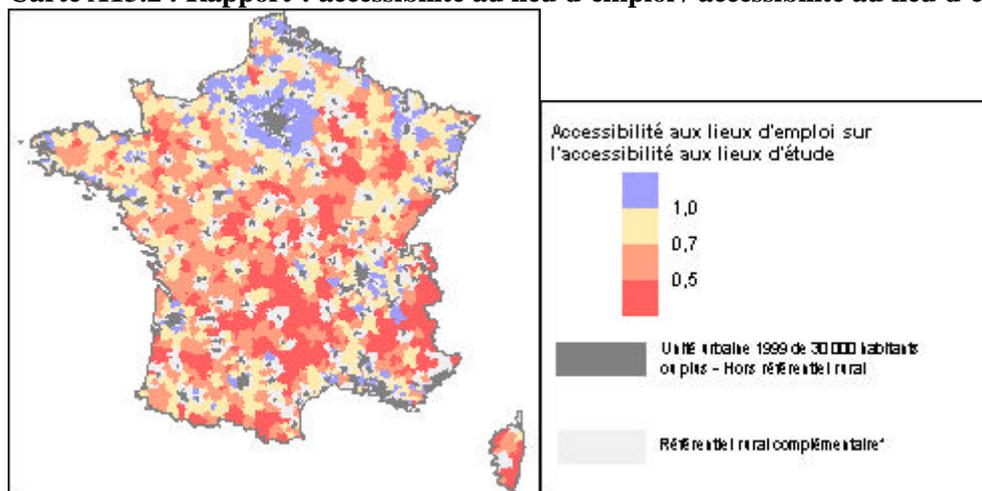
Source : Insee, recensement de la population 1999

## **ANNEXE 13 : Accessibilité, comparaison des migrations d'étude aux migrations d'emploi**

**Carte A13.1 : Accessibilité au lieu d'étude des élèves de 7 à 18 ans**

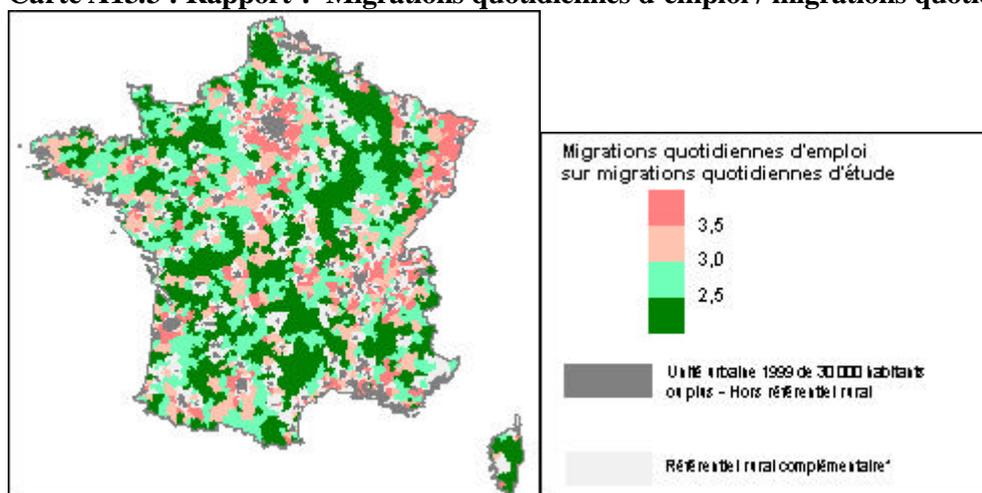


**Carte A13.2 : Rapport : accessibilité au lieu d'emploi / accessibilité au lieu d'étude**



\* Le référentiel rural complémentaire est le territoire qu'il faut ajouter au référentiel rural restreint pour obtenir le référentiel rural élargi. Il correspond aussi à la périphérie des bassins de vie centrés sur des unités urbaines en 1999 de 30 000 habitants ou plus.

**Carte A13.3 : Rapport : Migrations quotidiennes d'emploi / migrations quotidiennes d'étude**

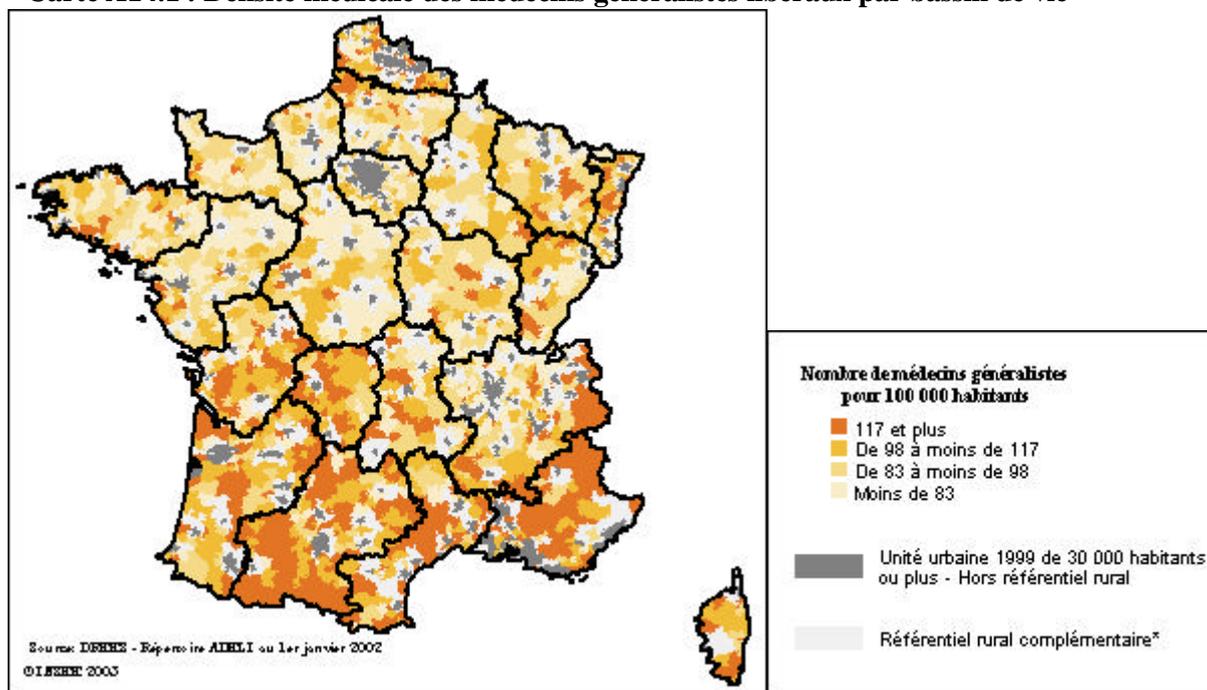


Rapport de l'INSEE (avec la participation de IFEN, INRA, SCEES) pour la DATAR - Juillet 2003

Source : Insee, recensement de la population 1999

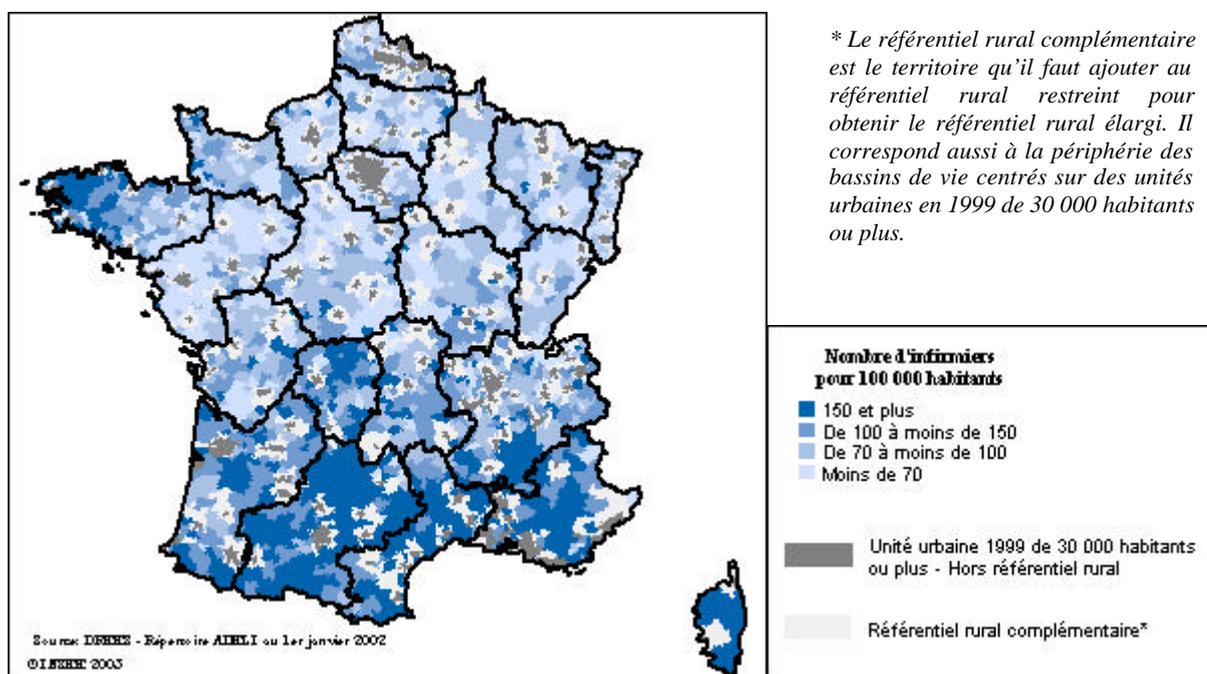
## **ANNEXE 14 : Densité médicale des soins de premier recours**

**Carte A14.1 : Densité médicale des médecins généralistes libéraux par bassin de vie**



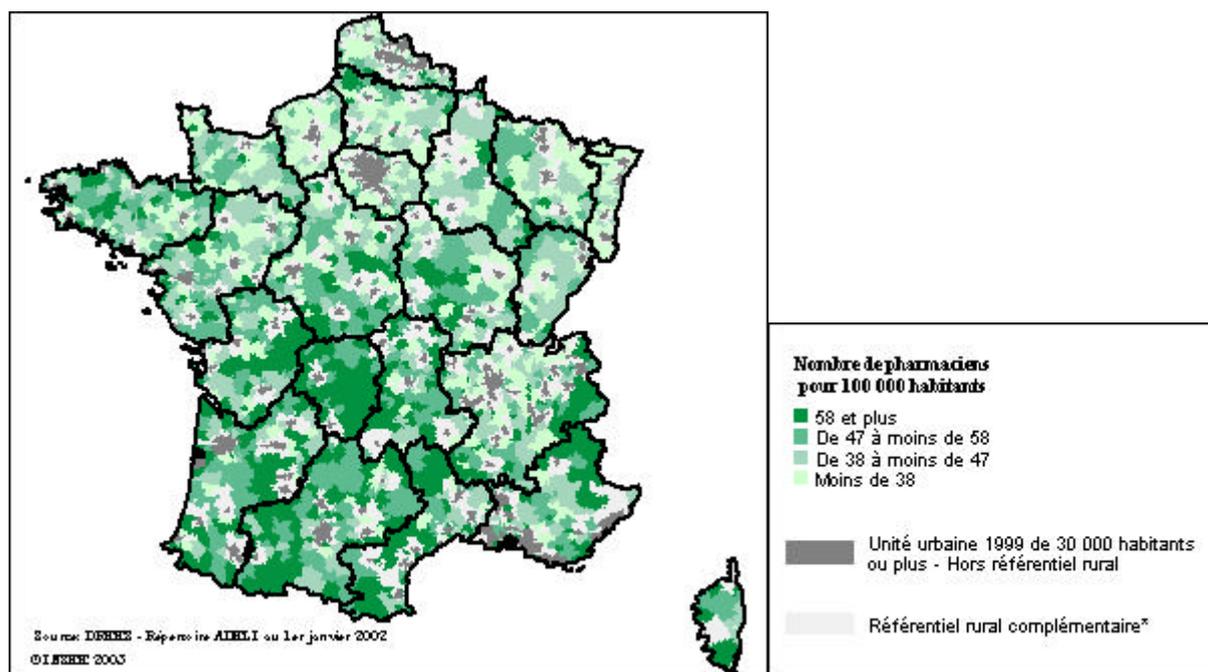
Rapport de l'INSEE (avec la participation de IFEN, INRA, SCEES) pour la DATAR - Juillet 2003

**Carte A14.2 : Densité médicale des infirmiers libéraux par bassin de vie**



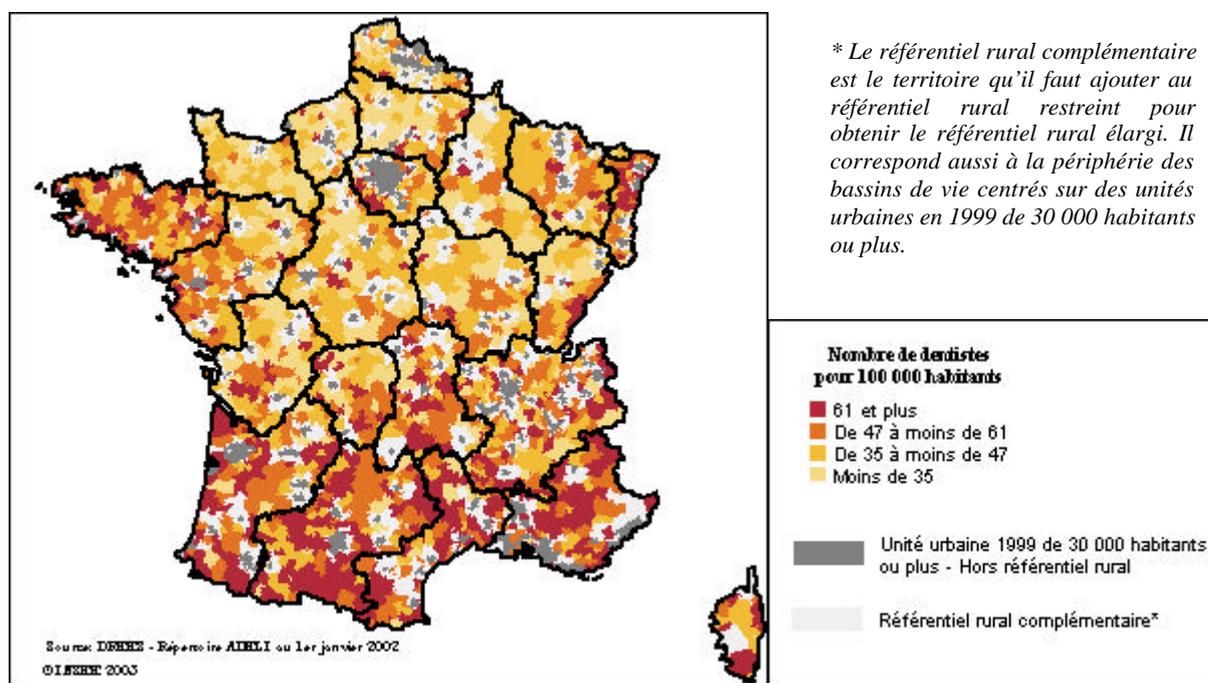
Rapport de l'INSEE (avec la participation de IFEN, INRA, SCEES) pour la DATAR - Juillet 2003

### Carte A14.3 : Densité médicale des pharmaciens d'officine par bassin de vie



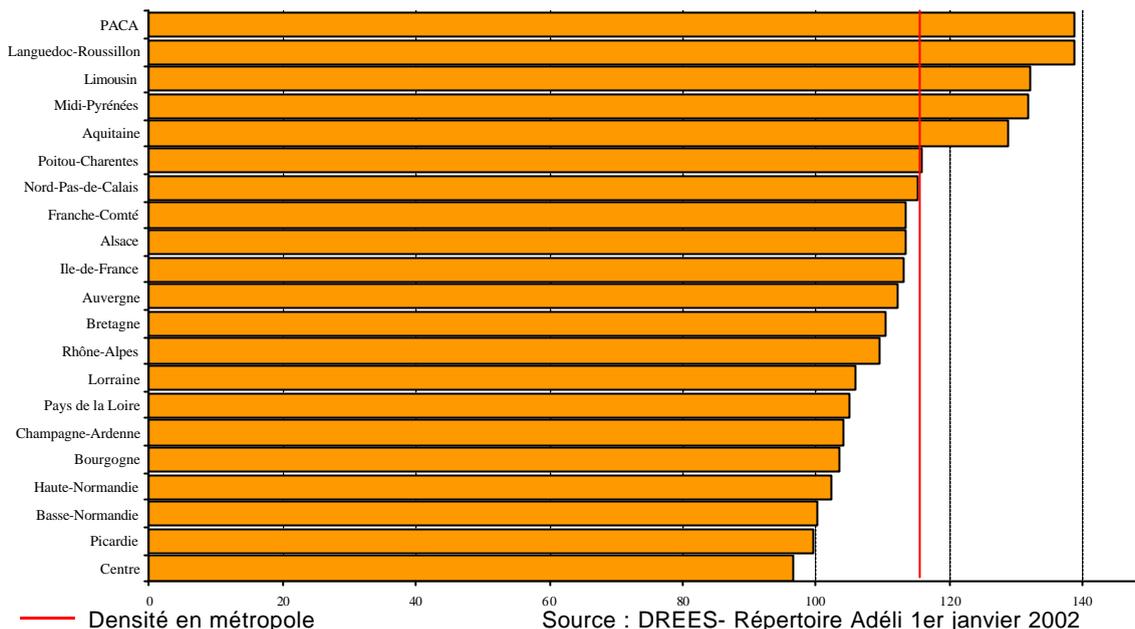
Rapport de l'INSEE (avec la participation de IFEN, INRA, SCEES) pour la DATAR - Juillet 2003

### Carte A14.4 : Densité médicale des dentistes libéraux par bassin de vie



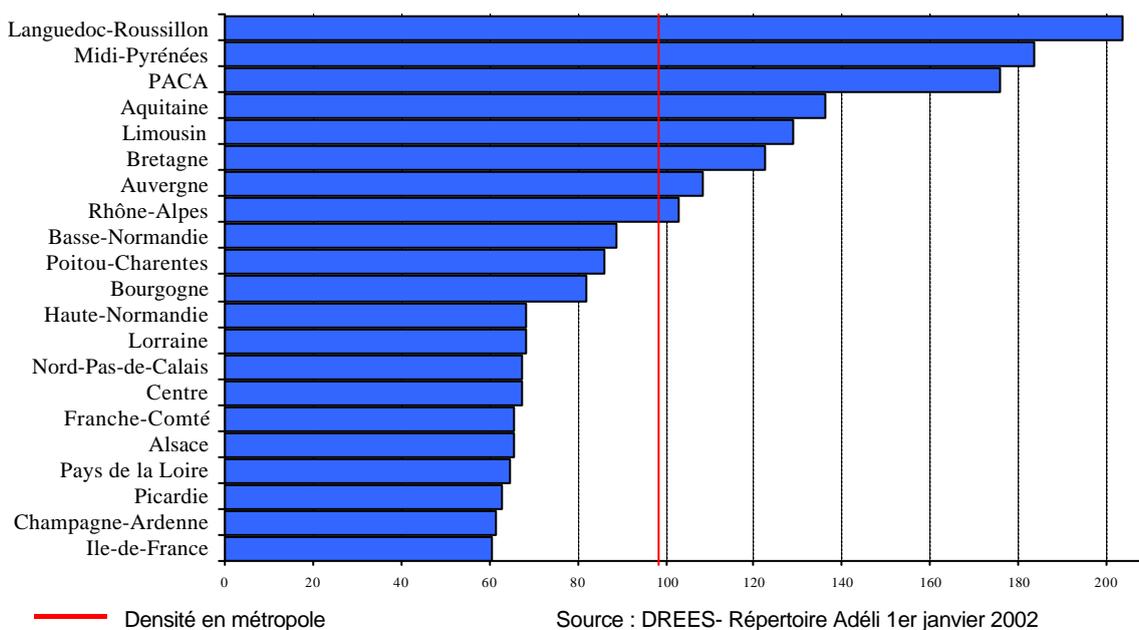
Rapport de l'INSEE (avec la participation de IFEN, INRA, SCEES) pour la DATAR - Juillet 2003

**Figure A14.1 : Densité médicale des généralistes libéraux par région en métropole (pour 100 000 habitants)**



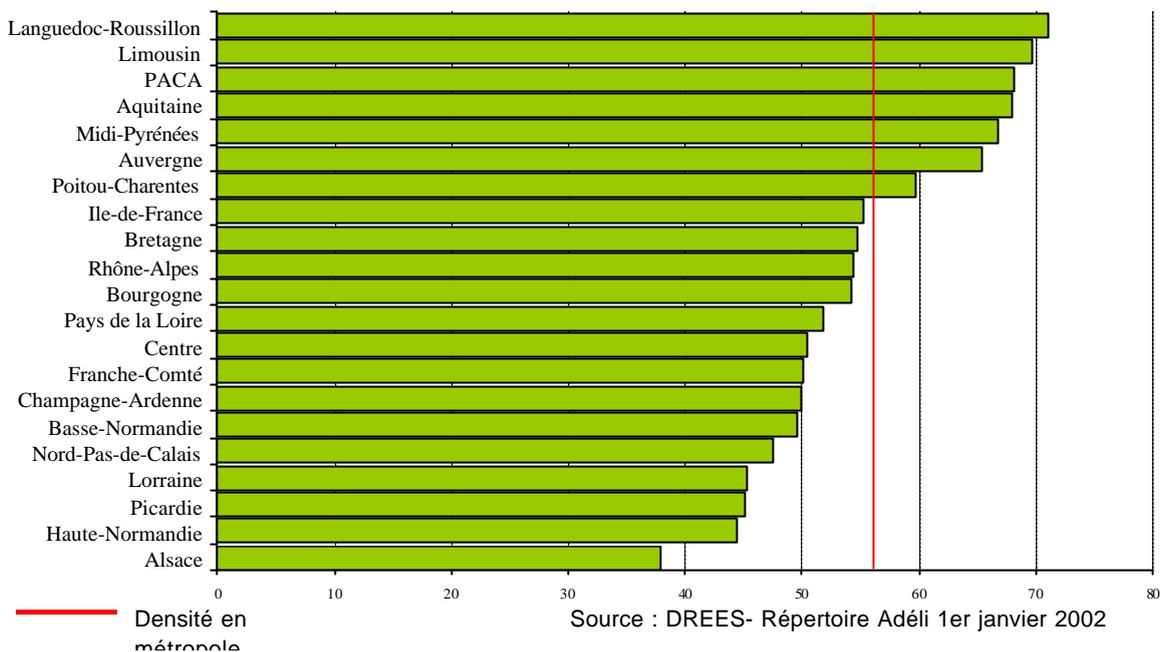
Rapport de l'INSEE (avec la participation de IFEN, INRA, SCEES) pour la DATAR - Juillet 2003

**Figure A14.2 : Densité médicale des infirmiers libéraux par région en métropole (pour 100 000 habitants)**



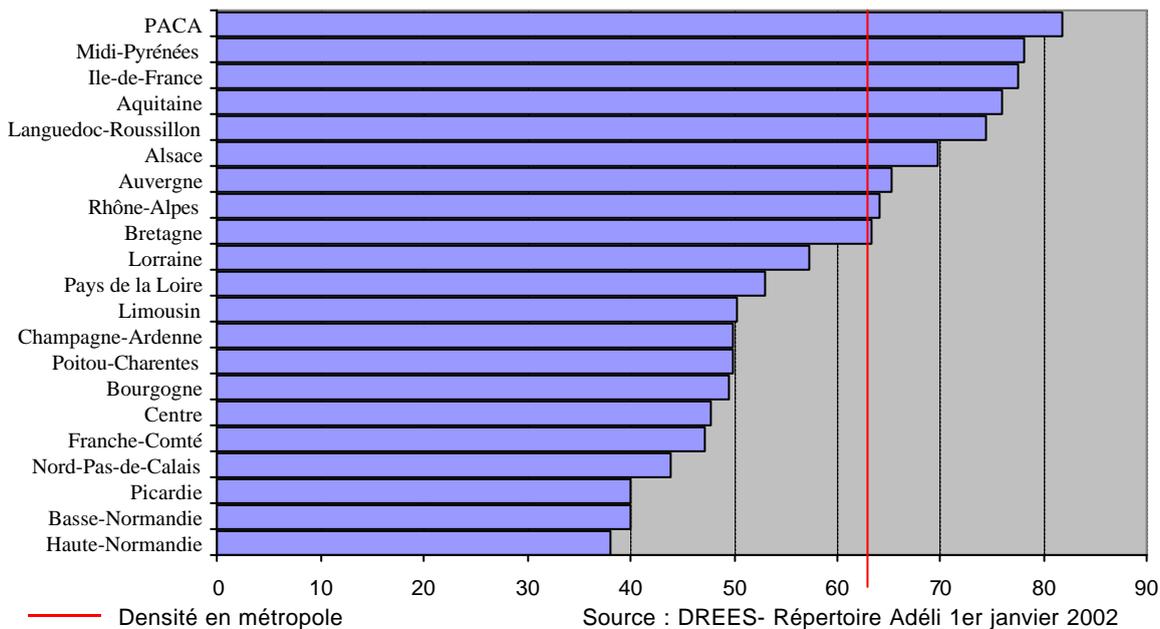
Rapport de l'INSEE (avec la participation de IFEN, INRA, SCEES) pour la DATAR - Juillet 2003

**Figure A14.3 : Densité médicale des pharmaciens libéraux par région en métropole (pour 100 000 habitants)**



Rapport de l'INSEE (avec la participation de IFEN, INRA, SCEES) pour la DATAR - Juillet 2003

**Figure A14.4 : Densité médicale des dentistes libéraux par région en métropole (pour 100 000 habitants)**



Rapport de l'INSEE (avec la participation de IFEN, INRA, SCEES) pour la DATAR - Juillet 2003

## **ANNEXE 15 : Accessibilité**

### **1. Modélisation du réseau routier et calcul des temps de trajet entre les communes françaises**

#### **1.1. La base de données routières**

La modélisation du réseau routier utilise la base de données Route 120 (de l'IGN) qui contient les principaux éléments du réseau routier français (autoroutes, routes nationales, routes départementales, etc...). Les éléments de cette base sont décrits par deux niveaux d'information : un niveau géométrique, représenté par un graphe, qui détaille les coordonnées bidimensionnelles de chaque point et la topologie du graphe ; un niveau sémantique qui décrit les propriétés des objets ou des relations entre les objets. Parmi les couches d'information disponibles, nous utilisons : tronçons de route (arcs du réseau), nœuds routiers (sommets), communes (points correspondant aux chefs-lieux), rattachement des communes (distance de rattachement des communes aux sommets du réseau routier), liaisons maritimes et occupation du sol. Les informations contenues dans ces couches sont appareillées afin de construire une matrice contenant en lignes tous les arcs du réseaux (identifiés par leurs sommets d'origine et de destination) et en colonnes les attributs décrivant les arcs (longueur du tronçon en hectomètres, vocation, largeur, sens de circulation, etc.).

#### **1.2. Codage de la vitesse de circulation**

Le temps de traversée de chaque arc est dérivé à partir de la longueur du tronçon (avant simplification de la géométrie) et de la vitesse de circulation sur le réseau. Celle-ci est déterminée d'après la vocation de la route (type autoroutier, liaison principale, liaison régionale, liaison locale) et en tenant compte de l'environnement géographique traversé (agglomération, orographie). Les conditions de circulation liées à la congestion du réseau ne sont que partiellement pris en compte (cf. zones urbaines ci-dessous).

Cinq catégories d'environnement sont distinguées (a, b, c, d, et e). Pour chacune, la vocation du tronçon routier permet de déterminer plusieurs sous-types ayant chacun une vitesse de circulation spécifique.

**a)** A l'intérieur de la catégorie réseau autoroutier, 2 classes sont distinguées :

- les tronçons autoroutiers à péage limités à 130 km/h pour lesquels la vitesse est fixée à 110 km/h ;
- les tronçons autoroutiers libres et les rocades limitées à 110 km/h pour lesquels la vitesse est fixée à 90 km/h.

**b)** Les zones urbaines constituent une catégorie spécifique. Cette distinction souligne les conditions particulières du trafic sur ces tronçons (congestion du réseau, présence de feux de circulation, ...). Les zones de ville ont été déterminées selon la délimitation des zones bâties de la couche d'occupation du sol de Route 120. Trois classes sont distinguées :

- les tronçons à quatre voies (rocades, périphériques, ...) en zone urbaine limité à 110 km/h pour lesquels la vitesse est fixée à 70 km/h ;
- les liaisons principales limitées à 50 km/h pour lesquelles la vitesse est fixée à 30 km/h ;
- les autres liaisons limitées à 50 km/h pour lesquelles la vitesse est fixée à 20 km/h.

c) La catégorie montagne comprend les tronçons de route situés en altitude (> 350 m) et présentant une forte déclivité et/ou une sinuosité importante. Les altitudes des nœuds du tronçon sont interpolées par une fonction cubique spline bidimensionnelle à partir d'un modèle numérique de terrain triangulaire irrégulier (TIN) donnant l'altitude de 53 500 points couvrant la France métropolitaine ; la déclivité est mesurée par la pente séparant les nœuds de début et de fin de chaque tronçon ; enfin, la sinuosité des tronçons est estimée en rapportant le nombre d'inflexions de la polyligne, modélisant le tronçon, à sa longueur kilométrique calculée par l'IGN avant simplification de la géométrie. Quatre classes sont distinguées :

- les liaisons principales et bretelles limitées à 90 km/h pour lesquelles la vitesse est fixée à 60 km/h ;
- les liaisons régionales limitées à 90 km/h pour lesquelles la vitesse est fixée à 50 km/h ;
- les liaisons locales limitées à 90 km/h pour lesquelles la vitesse est fixée à 40 km/h ;
- les liaisons de rattachement (desserte des communes n'étant pas sur les nœuds du réseau 120) pour lesquelles la vitesse est fixée à 30 km/h.

d) La catégorie campagne / plaine regroupe les tronçons non compris dans les catégories précédentes. Elle est subdivisée en 4 types :

- les liaisons principales et bretelles limitées à 90 km/h pour lesquelles la vitesse est fixée à 70 km/h ;
- les liaisons régionales limitées à 90 km/h pour lesquelles la vitesse est fixée à 60 km/h ;
- les liaisons locales limitées à 90 km/h pour lesquelles la vitesse est fixée à 50 km/h ;
- les liaisons de rattachement (desserte des communes n'étant pas sur les nœuds du réseau 120) pour lesquelles la vitesse est fixée à 40 km/h.

e) Une cinquième catégorie dénommée maritime permet d'assurer la jonction entre le continent et les îles. Elle comprend les lignes de bac et les liaisons maritimes ouvertes aux automobiles et dont les embarcadères de départ et d'arrivée figurent parmi les nœuds routiers de Route 120. La durée de traversée en minute est fournie par l'IGN, les temps d'attente avant embarcation n'étant pas pris en compte.

### 1.3. Calcul des plus courts chemins

Les distances entre les nœuds du réseau sont calculées par l'algorithme de plus court chemin dû à Dijkstra (1959) et amélioré par Fredman et Tarjan (1987). L'amélioration consiste à utiliser une file de priorité faisant appel à une structure de données modélisée par un *tas de Fibonacci*. Dans sa version initiale, l'algorithme de Dijkstra a une complexité de  $O(m + n^2)$  pour un graphe de  $m$  arêtes et  $n$  sommets. La version avec *tas de Fibonacci* tourne en  $O(m + n \log n)$ . Ainsi, le temps de calcul est considérablement réduit pour parcourir le graphe modélisant le réseau routier français - 52 000 nœuds et 97 000 arcs - et obtenir les plus courts chemins entre un nœud et l'ensemble des autres nœuds du réseau. Le calcul peut être fait de façon à minimiser la distance routière exprimée en kilomètres ou le temps de trajet exprimé en minutes, les deux solutions aboutissant souvent à des chemins distincts.

## 2. Construction d'indicateurs communaux d'accessibilité

Les indicateurs d'accessibilité, correspondant à l'ensemble des ressources définies dans chacune des cinq catégories « concurrentiels », « non concurrentiels », « santé », « éducation », « emploi » (cf. annexe 4), sont déterminés comme suit :

- Catégories « concurrentiels », « non concurrentiels », « santé » : le niveau d'accessibilité est calculé pour chaque commune en faisant la moyenne des temps de trajet routier<sup>2</sup> aux communes fréquentées, pour les équipements qui sont issus de l'Inventaire communal<sup>3</sup>, ou à la commune la plus proche disposant du service, pour les autres équipements. La moyenne est pondérée en donnant un poids plus important aux équipements les moins fréquents de façon à souligner leur éventuelle absence. Toutefois, afin de ne pas limiter les possibilités d'analyse ultérieures, un niveau d'accessibilité aux équipements les plus fréquents sur le territoire a été calculé pour la catégorie « non concurrentiels » en excluant le cinéma, la piscine et l'agence ANPE et, pour la catégorie santé, en excluant les services hospitaliers.

- catégorie « éducation » : deux accessibilités moyennes ont été calculées. La première utilise le temps de trajet à l'établissement scolaire le plus proche (collège, lycée professionnel, lycée général), en employant la même règle de pondération que précédemment. Cependant, comme les établissements les plus proches ne sont pas forcément ceux qui sont réellement fréquentés, du fait de la sectorisation et de la variété des filières de formation, un second indicateur d'accessibilité est calculé à partir des flux de déplacements domicile-étude<sup>4</sup>, déclarés dans le recensement de population, en distinguant les tranches d'âges 7-11 ans, 12-15 ans et 16-18 ans. Le champs des équipements couverts par ce dernier indicateur étant plus large (de l'école primaire jusqu'à, éventuellement, l'enseignement supérieur), un niveau d'accessibilité de « proximité » a également été calculé en retenant uniquement les flux des 7-15 ans.

- catégorie « emploi » : l'accessibilité communale correspond à la moyenne des temps de trajet séparant lieu de résidence des lieux de travail<sup>5</sup> pondérée par la masse respective des flux.

On obtient ainsi 9 indicateurs d'accessibilité communaux (5 principaux en gras et 4 secondaires en italiques) :

- catégorie « concurrentiels » : **AE\_CONC**
- catégorie « non concurrentiels » : **AE\_NCONC** et *AE\_NCONPROX*
- catégorie « santé » : **AE\_SANTE** et *AE\_SANTEPROX*
- catégorie « éducation » : **AE\_SCOL**, **AF\_SCOL** et *AF\_SCOLPROX*
- catégorie « emploi » : **AF\_EMPLOI**

**AE\_\*** : Accessibilité aux **E**quipements fréquentés (déclarés ou « au plus proche »)

**AF\_\*** : Accessibilité d'après les **F**lux observés

**\*PROX** : accessibilité restreinte aux équipements relativement fréquents sur le territoire

<sup>2</sup> Lorsqu'un équipement est présent dans une commune, le temps de trajet est 0. Cette façon de faire peut introduire un biais de mesure mais on peut montrer que sa marge d'erreur est de +/- 10 % selon la superficie du bâti et la dispersion de la population communale.

<sup>3</sup> Les communes qui déclarent fréquenter un (ou plusieurs) équipement(s) à l'étranger sont exclues du calcul : 65 communes pour les équipements concurrentiels, 144 pour les non concurrentiels et une pour les équipements de santé.

<sup>4</sup> En excluant les flux de scolaires vers l'étranger.

<sup>5</sup> En excluant les flux d'actifs vers l'étranger.

Le tableau A15.1 dresse la liste des distances-temps ayant servi à calculer ces indicateurs.

Par ailleurs, l'ordre des fonctions de commerces et de services étant étroitement lié à la hiérarchie urbaine, les fonctions les plus banales se retrouvant partout et les fonctions les plus rares n'étant présentes que dans les lieux centraux de niveau élevé, ces indicateurs sont complétés par une série de distances qui permettent de situer les communes par rapport à la maille des pôles centraux « locaux » :

- distance à la préfecture de région (TT\_REG)
- distance à la préfecture de département (TT\_DEP)
- distance au pôle urbain éponyme pour les communes des aires urbaines et au pôle urbain le plus proche pour les autres communes (TT\_PU99)
- distance au pôle de services intermédiaire qui anime le bassin de vie (TT\_PSI)

### **3. Accessibilité des bassins du référentiel rural restreint**

L'accessibilité moyenne des habitants d'un bassin du référentiel rural restreint, pour une catégorie d'équipements, est la moyenne des indicateurs de chaque commune du bassin pondérée par la population des communes (uniquement les tranches d'âges concernées pour la catégorie éducation et uniquement les actifs pour l'emploi). Pour les distances aux pôles « centraux » (préfectures de région et département, pôle urbain, pôle d'emploi rural, pôle de services intermédiaire), il s'agit de la moyenne des temps de trajet de chaque commune du bassin pondérée par sa population. En outre, un indicateur d'accessibilité globale a été calculé en appliquant aux indicateurs principaux (AE\_CONC, AE\_NCONC, AE\_SANTE, AF\_SCOL et AF\_EMPLOI) la pondération employée dans le calcul du score sur 20 (cf. annexe 4 sur les scores), à savoir : 3-3-3-3-8.

**Tableau A15.1 – Construction des indicateurs d'accessibilité**

Catégories d'équipements											
Concurrentiels		Non concurrentiels		Santé		Education			Emplois		
Equipements						Migrations					
Temps de trajet											
Vétérinaire	D	<i>Gendarmerie</i>	D	<i>Ambulance</i>	D	Lycée général	C	<i>Scolaires de 7 à 11 ans</i>	F	Actifs migrants alternants	F
Hyper ou supermarché	D	<i>Perception</i>	D	<i>Médecin</i>	D	Lycée professionnel	C	<i>Scolaires de 12 à 15 ans</i>	F		
Banque	D	<i>Notaire</i>	D	<i>Dentiste</i>	D	Collège	C	Scolaires de 16 à 18 ans	F		
Magasin de chaussure	D	<i>Bureau de poste</i>	D	<i>Masseur kinésithérapeute</i>	D						
Droguerie	D	<i>Installation sportive couverte</i>	D	<i>Infirmier(e)</i>	D						
Magasin d'électroménager	D	<i>Ecole de musique</i>	D	<i>Pharmacie</i>	D						
Librairie papeterie	D	<i>Maison de retraite</i>	D	Etablissement hospitalier de cours séjour	C						
Magasin de meuble	D	<i>Crèche</i>	D	Maternité	C						
Magasin de vêtement	D	Cinéma	D	Service d'urgence	C						
Grande surface non spécialisée	D	Piscine couverte	D	Etablissement hospitalier de moyen ou long séjour	C						
Marche de détail	D	Agence ANPE	D								
D : au lieu déclarée ; C : au lieu équipé le plus proche ; F : aux lieux fréquentés d'après les flux de scolaires et les flux d'actifs											
Indicateurs d'accessibilité calculés											
AE_CONC		AE_NCONC		AE_SANTE		AE_SCOL		AF_SCOL		AF_EMPLOI	
		<i>AE_NCONCPRO</i>		<i>AE_SANTEPROX</i>				<i>AF_SCOLPROX</i>			
		X									
Les indicateurs en gras intègrent tous les temps de trajet de la catégorie ; <i>en italique</i> , uniquement les temps de trajet en italiques											

## **ANNEXE 16 : La nomenclature de *Corine land cover* et les regroupements utilisés**

	Superficie (km <sup>2</sup> )	Regroupements utilisés
<b>1. Territoires artificialisés</b>	<b>20 875,9</b>	<b>Territoires artificialisés</b>  <b>20 875,9</b> km <sup>2</sup>
<b>1.1. Zones urbanisées</b>	<b>16 078,7</b>	
1.1.1. Tissu urbain continu	612,3	
1.1.2. Tissu urbain discontinu	15 466,5	
<b>1.2. Zones industrielles ou commerciales et réseaux de communication</b>	<b>3 102,8</b>	
1.2.1. Zones industrielles et commerciales	2 292,8	
1.2.2. Réseaux routier et ferroviaire et espaces associés	317,8	
1.2.3. Zones portuaires	77,5	
1.2.4. Aéroports	414,8	
<b>1.3. Mines, décharges et chantiers</b>	<b>851,3</b>	
1.3.1. Extraction de matériaux	598,0	
1.3.2. Décharges	94,6	
1.3.3. Chantiers	158,7	
<b>1.4. Espaces verts artificialisés, non agricoles</b>	<b>843,1</b>	
1.4.1. Espaces verts urbains	150,0	
1.4.2. Equipements sportifs et de loisirs	693,1	
<b>2. Territoires agricoles</b>	<b>342 367,0</b>	
<b>2.1. Terres arables</b>	<b>141 942,4</b>	<b>Grandes Cultures</b>  <b>156 088,6</b> km <sup>2</sup>
2.1.1. Terres arables hors périmètres d'irrigation	141 825,5	
2.1.2. Périmètres irrigués en permanence	38,4	
2.1.3. Rizières	78,6	
<b>2.2. Cultures permanentes</b>	<b>14 146,2</b>	<b>Agriculture hétérogène et prairies</b>  <b>186 278,4</b> km <sup>2</sup>
2.2.1. Vignobles	12 273,7	
2.2.2. Vergers et petits fruits	1 805,0	
2.2.3. Oliveraies	67,5	
<b>2.3. Prairies</b>	<b>80 547,6</b>	
2.3.1. Prairies	80 547,6	
<b>2.4. Zones agricoles hétérogènes</b>	<b>105 730,8</b>	
2.4.1. Cultures annuelles associées aux cultures permanentes	160,0	
2.4.2. Systèmes culturaux et parcellaires complexes	76 794,6	
2.4.3. Territoires principalement occupés par l'agriculture, avec présence de végétation naturelle importante	28 683,6	
2.4.4. Territoires agro-forestiers	92,5	
<b>3. Forêts et milieux semi-naturels</b>	<b>181 128,4</b>	
<b>3.1. Forêts</b>	<b>139 029,3</b>	<b>Forêts</b>  <b>139 029,3</b> km <sup>2</sup>
3.1.1. Forêts de feuillus	83 948,9	
3.1.2. Forêts de conifères	35 278,0	
3.1.3. Forêts mélangées	19 802,4	

<b>3.2. Milieux à végétation arbustive et/ou herbacée</b>	<b>32 628,6</b>	<b>Milieux semi-naturels</b>
3.2.1. Pelouses et pâturages naturels	14 219,7	
3.2.2. Landes et broussailles	7 176,3	
3.2.3. Végétation sclérophylle	6 448,4	
3.2.4. Forêt et végétation arbustive en mutation	4 784,2	
<b>3.3. Espaces ouverts, sans ou avec peu de végétation</b>	<b>9 470,5</b>	<b>42 099,1 km<sup>2</sup></b>
3.3.1. Plages, dunes et sable	392,6	
3.3.2. Roches nues	4 647,8	
3.3.3. Végétation clairsemée	3 701,6	
3.3.4. Zones incendiées	167,9	
3.3.5. Glaciers et neiges éternelles	560,6	
<b>4. Zones humides</b>	<b>1 737,1</b>	<b>Zones humides</b>
<b>4.1. Zones humides intérieures</b>	<b>870,0</b>	
4.1.1. Marais intérieurs	733,5	
4.1.2. Tourbières	136,5	
<b>4.2. Zones humides maritimes</b>	<b>867,0</b>	
4.2.1. Marais maritimes	524,5	
4.2.2. Marais salants	226,5	
4.2.3. Zones intertidales	116,0	
<b>5. Surfaces en eau</b>	<b>3 142,0</b>	<b>4 879,0 km<sup>2</sup></b>
<b>5.1. Eaux continentales</b>	<b>2 495,3</b>	
5.1.1. Cours et voies d'eau	1 013,1	
5.1.2. Plans d'eau	1 482,2	
<b>5.2. Eaux maritimes</b>	<b>830,3</b>	
5.2.1. Lagunes littorales	646,7	
5.2.2. Estuaires	145,2	
5.2.3. Mers et océans	38,5	<b>Non pris en compte</b>
<b>Total</b>	<b>549 434,0</b>	
<b>Total pris en compte</b>	<b>549 250,3</b>	<b>549 250,3</b>

Rapport de l'INSEE ( avec la participation de IFEN, INRA, SCEES) pour la DATAR - Juillet 2003

Source : UE-Ifen, Corine land cover VI, 1996

## **ANNEXE 17 : Méthodologie pour déterminer l'orientation agricole des bassins de vie**

La typologie de l'orientation agricole des bassins de vie s'inspire de l'orientation technico-économique des exploitations agricoles (otex). Les différentes composantes de l'exploitation (superficies, cheptels) sont valorisées par un ensemble de coefficients régionaux, établis en moyenne sur trois campagnes. Ce calcul économique a pour objet d'évaluer forfaitairement le potentiel de chaque exploitation et permet de déterminer la marge brute standard (MBS) des superficies et des cheptels. Les exploitations sont ensuite classées selon l'importance relative des MBS partielles.

Le premier niveau de cette classification opère sur cinq grands postes, qui constituent 99,5 % de la MBS totale :

- grandes cultures ;
- horticulture et maraîchage (fleurs, fruits et légumes en maraîchage et sous serre) ;
- cultures permanentes (vignes, vergers) ;
- herbivores (bovins, ovins, caprins, équidés) ;
- granivores (porcins, lapins, volailles).

Les exploitations dont un des postes assure plus de deux tiers de la MBS sont classées dans la catégorie correspondante, les autres en trois catégories mixtes (polyculture, polyélevage, cultures-élevage).

Par sommation des MBS partielles des cinq postes sur les bassins de vie, la règle des  $\frac{2}{3}$  donne le résultat suivant :

**Tableau A17.1 - Orientation des bassins (à  $\frac{2}{3}$  de la MBS dans un poste)**

	<b>Bassins</b>	<b>%</b>
<b>sans objet (moins de 3 exploitations)</b>	9	0,4
<b>grandes cultures</b>	396	20,7
<b>horticulture, maraîchage</b>	6	0,3
<b>vignes, vergers</b>	180	9,4
<b>herbivores</b>	423	22,1
<b>granivores</b>	0	0,0
<b>mixtes</b>	902	47,1
<b>Total</b>	<b>1 916</b>	<b>100,0</b>

Rapport de l'INSEE (avec la participation de l'IFEN, de l'INRA et du SCEES) pour la DATAR – Juillet 2003

Source : Recensement agricole 2000 - Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales

La maille « bassin de vie » fait apparaître rarement une orientation horticulture/maraîchage ou granivore, qui serait plus fréquente au niveau communal. La moitié des bassins sont classés « mixtes ».

Une bonne caractérisation des bassins nécessite donc d'examiner les deux orientations principales. Le choix a été fait de prendre en compte une seconde orientation du bassin, si sa MBS associée dépasse la moitié de l'orientation principale.

**Tableau A17.2 - Orientation agricole des bassins (avec prise en compte d'un second poste)**

	Bassins	%
sans objet (moins de 3 exploitations)	9	0,4
mono-orientés	1 304	68,1
bi-orientés	603	31,5
<b>Total</b>	<b>1 916</b>	<b>100,0</b>

Rapport de l'INSEE (avec la participation de l'IFEN, de l'INRA et du SCEES) pour la DATAR – Juillet 2003

Source : Recensement agricole 2000 - Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales

Pour 77 % des 1 304 bassins mono-orientés, l'orientation principale dépasse  $\frac{2}{3}$  de la MBS totale. Leur orientation est la suivante :

**Tableau A17.3 - Bassins mono-orientés**

	Bassins	%
grandes cultures	488	37,4
horticulture, maraîchage	12	0,9
vignes, vergers	220	16,9
herbivores	583	44,7
granivores	1	0,1
<b>Total</b>	<b>1 304</b>	<b>100,0</b>

Rapport de l'INSEE (avec la participation de l'IFEN, de l'INRA et du SCEES) pour la DATAR – Juillet 2003

Source : Recensement agricole 2000 - Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales

Pour 95 % des bassins bi-orientés, la somme des deux orientations retenues dépasse  $\frac{2}{3}$  de la MBS totale. La prise en compte d'une troisième orientation n'est donc pas justifiée. Leur répartition selon l'orientation principale (en ligne) et secondaire (en colonne) est la suivante.

**Tableau A17.4 - Bassins bi-orientés**

Orientation agricole principale	Orientation agricole secondaire (nombre de bassins)					Total
	grandes cultures	horticulture, maraîchage	vignes, vergers	herbivores	granivores	
grandes cultures	0	6	40	196	9	251
horticulture, maraîchage	7	0	8	1	0	16
vignes, vergers	42	12	0	22	0	76
herbivores	171	5	30	0	41	247
granivores	2	0	0	11	0	13
<b>Total</b>	<b>222</b>	<b>23</b>	<b>78</b>	<b>230</b>	<b>50</b>	<b>603</b>

Rapport de l'INSEE (avec la participation de l'IFEN, de l'INRA et du SCEES) pour la DATAR – Juillet 2003

Source : Recensement agricole 2000 - Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales

Pour faire apparaître des bassins à forte orientation granivores et horticulture/maraîchage, le choix est fait de regrouper les bassins possédant cette orientation à titre principal ou secondaire (y compris l'unique bassin mono-orienté granivores et les 12 bassins mono-orientés horticulture/maraîchage), sans tenir compte de l'autre orientation.

Les autres bassins bi-orientés sont regroupés sans tenir compte de l'ordre des deux orientations. Les autres bassins mono-orientés sont laissés à part.

Il s'en déduit la typologie proposée dans le tableau VI.7.

## Quelques tableaux et cartes complémentaires

### Nombre et superficie des exploitations

**Tableau A17.5 - Orientation agricole des bassins et baisse 1988-2000 du nombre de sièges d'exploitations**

Orientation agricole du bassin	Baisse du nombre de sièges d'exploitation			total
	plus de 40 %	de 30 à 40 %	moins de 30 %	
Grandes cultures	26	39	34	100
Cultures permanentes (vignes, vergers)	23	32	45	100
Herbivores (bovins, ovins, caprins, équidés)	34	41	25	100
Grandes cultures et cultures permanentes	28	44	28	100
Grandes cultures et herbivores	38	42	19	100
Cultures permanentes et herbivores	33	42	25	100
Horticulture, maraîchage	56	20	24	100
Granivores (porcins, lapins, volailles)	68	16	16	100
<b>Total</b>	<b>33</b>	<b>39</b>	<b>28</b>	<b>100</b>

en % du nombre de bassins

Report de l'INSEE (avec la participation de l'IFEN, de l'INRA et du SCEES) pour la DATAR – Juillet 2003

Source : Recensement agricole 1988/2000 - Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales

**Tableau A17.6 - Orientation agricole des bassins et variation entre 1988 et 2000 de la superficie agricole des exploitations**

Orientation agricole du bassin	Variation de la superficie agricole des exploitations			total
	en baisse de plus de 10 %	en baisse de moins de 10 %	en hausse	
Grandes cultures	14	50	36	100
Cultures permanentes (vignes, vergers)	38	36	26	100
Herbivores (bovins, ovins, caprins, équidés)	19	54	27	100
Grandes cultures et cultures permanentes	27	49	24	100
Grandes cultures et herbivores	21	53	26	100
Cultures permanentes et herbivores	29	44	27	100
Horticulture, maraîchage	41	29	29	100
Granivores (porcins, lapins, volailles)	8	55	37	100
<b>Total</b>	<b>21</b>	<b>50</b>	<b>29</b>	<b>100</b>

en % du nombre de bassins

Report de l'INSEE (avec la participation de l'IFEN, de l'INRA et du SCEES) pour la DATAR – Juillet 2003

Source : Recensement agricole 1988/2000 - Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales

**Tableau A17.7 - Baisse du nombre d'exploitations 1988-2000 au contact de l'urbain**

en % du nombre de bassins

Catégorie du pôle dans le ZAUER	Baisse du nombre de sièges d'exploitation			
	plus de 40 %	de 30 à 40 %	moins de 30 %	total
Pôle urbain	55	29	16	100
Couronne périurbaine	30	41	29	100
Commune multipolarisée	26	41	33	100
Pôle d'emploi du rural	30	37	33	100
Rural hors pôles ruraux	25	44	31	100

<b>Total</b>	<b>33</b>	<b>39</b>	<b>28</b>	<b>100</b>
--------------	-----------	-----------	-----------	------------

Rapport de l'INSEE (avec la participation de l'IFEN, de l'INRA et du SCEES) pour la DATAR – Juillet 2003

Source : Recensement agricole 1988/2000 - Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales

**Tableau A17.8 - Baisse 1988-2000 de la superficie agricole des exploitations au contact de l'urbain**

en % du nombre de bassins

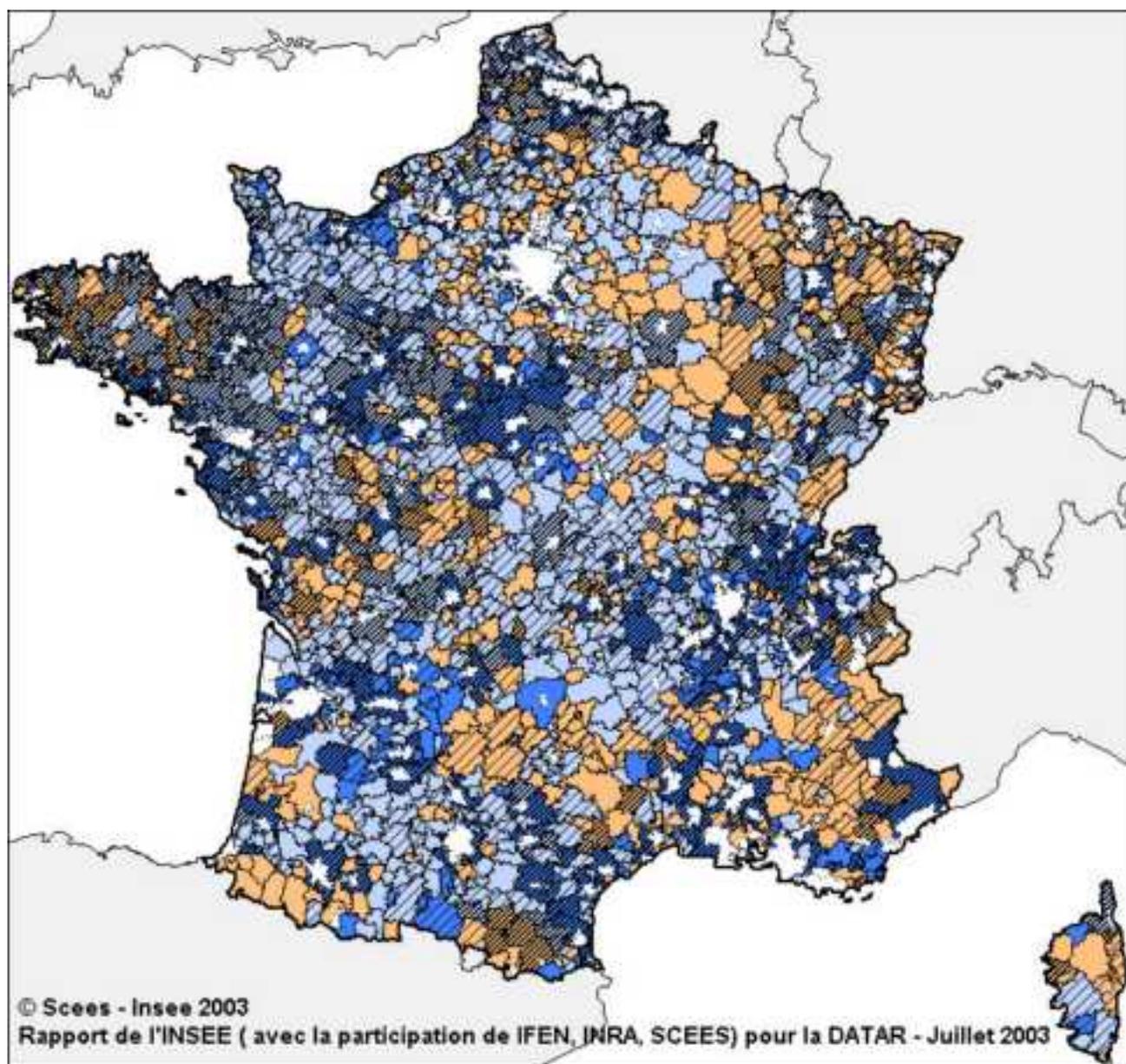
Lien du bassin au ZAUER	Variation de la superficie agricole des exploitations			
	en baisse de plus de 10 %	en baisse de moins de 10 %	en hausse	total
Pôle urbain	44	39	17	100
Couronne périurbaine	19	48	32	100
Commune multipolarisée	16	42	42	100
Pôle d'emploi du rural	17	53	30	100
Rural hors pôles ruraux	13	56	31	100

<b>Total</b>	<b>21</b>	<b>50</b>	<b>29</b>	<b>100</b>
--------------	-----------	-----------	-----------	------------

Rapport de l'INSEE (avec la participation de l'IFEN, de l'INRA et du SCEES) pour la DATAR – Juillet 2003

Source : Recensement agricole 1988/2000 - Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales

**Carte A17.1 : Evolution entre 1988 et 2000 du nombre d'exploitations et de leur superficie**



 Hors référentiel rural\* ou moins de 50 exploitations

**Evolution du nombre d'exploitations**

-  Baisse de moins de 30 %
-  Baisse de 30 à 40 %
-  Baisse de plus de 40 %

**Evolution de la superficie des exploitations**

-  Maintien ou hausse
-  Baisse de moins de 10 %
-  Baisse de plus de 10 %

\* Unités urbaines en 1999 de 30 000 habitants ou plus.

Source : Recensement agricole 2000 - Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales

## Forme sociétaire et taille professionnelle

Une exploitation agricole de taille professionnelle occupe au moins une personne à trois quarts de temps et possède une dimension économique équivalente à au moins 12 hectares de blé.

**Tableau A17.9 - Exploitations individuelles et exploitations de taille professionnelle**

Part des exploitations individuelles dans le bassin	Part des exploitations de taille professionnelle dans le bassin			
	moins de 50 %	de 50 à moins de 70 %	70 % ou plus	total
moins de 75 %	6	200	247	453
de 75 à moins de 90 %	195	658	136	989
90 % ou plus	207	84	7	298
<b>total</b>	<b>408</b>	<b>942</b>	<b>390</b>	<b>1 740</b>

Rapport de l'INSEE (avec la participation de l'IFEN, de l'INRA et du SCEES) pour la DATAR – Juillet 2003

Source : Recensement agricole 2000 - Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales

Les six bassins atypiques ayant peu d'exploitations professionnelles et beaucoup de sociétés sont situés dans l'Eure (Fleury-sur-Andelle, en grandes cultures), en Gironde (Castelnau-de-Médoc et La Brède, en cultures permanentes) et dans le Haut-Rhin (Gebwiller et Rouffach en cultures permanentes, Mulhouse en grandes cultures).

Les sept bassins atypiques ayant beaucoup d'exploitations professionnelles et peu de sociétés sont orientés vers des cultures permanentes comme Sénas (13) et Penta-di-Cassinca (2B), et vers des herbivores comme Espalion (12), Ydes (15), Saint-Chély-d'Apcher (48), Mauléon-Licharre (64) et Saint-Jean-Pied de-Port (64).

**Tableau A17.10 - Orientation agricole des bassins et part des exploitations individuelles**

Orientation agricole du bassin	Part des exploitations individuelles dans le bassin			
	moins de 75 %	de 75 % à moins de 90 %	90 % ou plus	Total
Grandes cultures	49	48	3	100
Cultures permanentes (vignes, vergers)	22	49	29	100
Herbivores (bovins, ovins, caprins, équidés)	12	63	25	100
Grandes cultures et cultures permanentes	19	71	10	100
Grandes cultures et herbivores	20	68	12	100
Cultures permanentes et herbivores	15	40	46	100
Horticulture, maraîchage	17	49	34	100
Granivores (porcins, lapins, volailles)	66	32	2	100
<b>Total</b>	<b>26</b>	<b>57</b>	<b>17</b>	<b>100</b>

Rapport de l'INSEE (avec la participation de l'IFEN, de l'INRA et du SCEES) pour la DATAR – Juillet 2003

Source : Recensement agricole 2000 - Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales

**Tableau A17.11 - Orientation agricole des bassins et part des exploitations de taille professionnelle**  
en % du nombre de bassins

Orientation agricole du bassin	Part des exploitations de taille professionnelle dans le bassin			
	moins de 50 %	de 50 % à moins de 70 %	70 % ou plus	Total
Grandes cultures	8	53	39	100
Cultures permanentes (vignes, vergers)	36	49	15	100
Herbivores (bovins, ovins, caprins, équidés)	30	50	20	100
Grandes cultures et cultures permanentes	18	69	13	100
Grandes cultures et herbivores	22	67	11	100
Cultures permanentes et herbivores	52	42	6	100
Horticulture, maraîchage	44	49	7	100
Granivores (porcins, lapins, volailles)	3	40	56	100
<b>Total</b>	<b>23</b>	<b>54</b>	<b>22</b>	<b>100</b>

Rapport de l'INSEE (avec la participation de l'IFEN, de l'INRA et du SCEES) pour la DATAR – Juillet 2003

Source : Recensement agricole 2000 - Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales

### Age de l'exploitant (ou du premier coexploitant)

**Tableau A17.12 - Orientation agricole des bassins et part des jeunes**  
en % du nombre de bassins

Orientation agricole du bassin	Part des exploitants de moins de 40 ans			
	moins de 21 %	de 21 % à moins de 29 %	29 % ou plus	Total
Grandes cultures	23	62	15	100
Cultures permanentes (vignes, vergers)	47	44	9	100
Herbivores (bovins, ovins, caprins, équidés)	17	47	36	100
Grandes cultures et cultures permanentes	36	60	4	100
Grandes cultures et herbivores	15	60	24	100
Cultures permanentes et herbivores	23	63	15	100
Horticulture, maraîchage	63	29	7	100
Granivores (porcins, lapins, volailles)	2	27	71	100
<b>Total</b>	<b>23</b>	<b>53</b>	<b>24</b>	<b>100</b>

Rapport de l'INSEE (avec la participation de l'IFEN, de l'INRA et du SCEES) pour la DATAR – Juillet 2003

Source : Recensement agricole 2000 - Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales

**Tableau A17.13 - Orientation agricole des bassins et part des anciens**  
en % du nombre de bassins

Orientation agricole du bassin	Part des exploitations de 60 ans ou plus			
	moins de 16 %	de 16 % à moins de 26 %	26 % ou plus	Total
Grandes cultures	27	55	18	100
Cultures permanentes (vignes, vergers)	7	37	56	100
Herbivores (bovins, ovins, caprins, équidés)	34	44	23	100
Grandes cultures et cultures permanentes	12	49	40	100
Grandes cultures et herbivores	23	54	23	100
Cultures permanentes et herbivores	21	50	29	100
Horticulture, maraîchage	10	29	61	100
Granivores (porcins, lapins, volailles)	76	23	2	100
<b>Total</b>	<b>27</b>	<b>47</b>	<b>27</b>	<b>100</b>

Rapport de l'INSEE (avec la participation de l'IFEN, de l'INRA et du SCEES) pour la DATAR – Juillet 2003

Source : Recensement agricole 2000 - Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales

**Tableau A17.14 - Part respective des jeunes et des anciens parmi les exploitants**

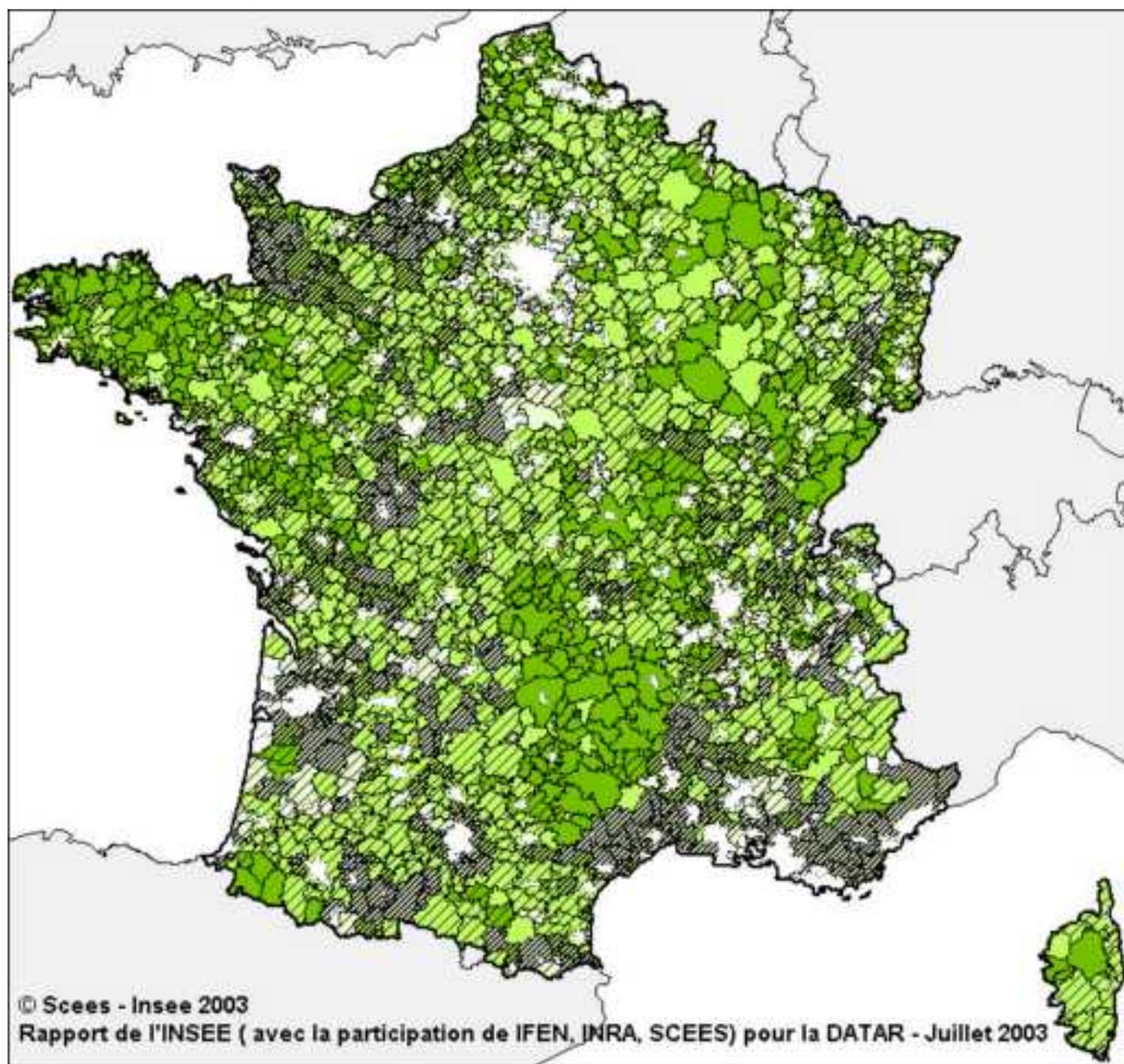
Part des moins de 40 ans dans le bassin	Part des 60 ans ou plus dans le bassin			nombre de bassins
	moins de 16 %	de 16 à moins de 26 %	26 % ou plus	total
moins de 21 %	13	105	287	405
de 21 à moins de 29 %	163	586	168	917
29 % ou plus	286	124	8	418
<b>total</b>	<b>462</b>	<b>815</b>	<b>463</b>	<b>1 740</b>

Rapport de l'INSEE (avec la participation de l'IFEN, de l'INRA et du SCEES) pour la DATAR – Juillet 2003

Source : Recensement agricole 2000 - Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales

Les treize bassins ayant à la fois peu de jeunes et peu d'anciens sont orientés vers les grandes cultures comme Vic-sur-Aisne (02), Aubigny-sur-Nère (18), Saint-Dizier (52), Bresles (60), Senlis (60), Campagne-lès-Hesdin (62), Etampes (91), ou vers des herbivores comme Saint-Jean-du-Gard (30), Saint-Georges-de-Mons (63), Masevaux (68), Sallanches (74). Deux sont bi-orientés en grandes cultures, avec cultures permanentes pour Heyrieux (38) et avec herbivores pour Dinard (35). Les huit bassins ayant à la fois une forte proportion de jeunes et d'anciens sont orientés vers des herbivores comme Athis-de-l'Orne (61), Saint-Amarin (68), Lure (70), Villersexel (70), Saint-Gilles-Croix-de-Vie (85), vers les grandes cultures pour Wantzenau (67), vers les grandes cultures et les herbivores pour Les Sables-d'Olonne (85), vers l'horticulture-maraîchage pour Penmarch (29)

**Carte A17.2 : Part des jeunes et des anciens parmi les exploitants agricoles (chefs d'exploitation ou premier coexploitant)**



 Hors référentiel rural\* ou moins de 50 exploitations

**Part des exploitants de 60 ans ou plus**

-  Moins de 16 %
-  De 16 à moins de 26 %
-  26 % ou plus

**Part des exploitants de moins de 40 ans**

-  Moins de 21 %
-  De 21 à moins de 29 %
-  29 % ou plus

\* Unités urbaines en 1999 de 30 000 habitants ou plus.

Source : Recensement agricole 2000 - Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales